Initiatives : 10 pages d'offres d'emploi



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

Nouvelle rubrique
ILE-DE-FRANCE
page 16

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15150 – 7 F

MERCREDI 13 OCTOBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

De Mogadiscio à Port-au-Prince

EN Haïti, une poignée de militaires et de policiers, discrètement soutenus par une grande partie de la bourgeoisie locale, défient ouvertement la superpuissance voisine en empêchant des soldats des Etats-Unis de débarquer. Ceux-ci agissent en vertu d'une mission qui leur a été confiée par l'ONU afin de permettre le retour dans de bonnes conditions, le 30 octobre, de Jean-Bertrand Aristide, le premier président démocratiquement élu de l'histoire du pays. Nul doute que les images diffusées dans le monde entier des cadavres de soldats américains traînés dans les rues de Mogadiscio par une foule déchaînée n'aient joué un rôle dans cette soudaine audace du petit clan qui a pris le pouvoir dans le sang à Port-au-Prince en septembre 1991.

Ces militaires et ces policiers, plus ou moins nostalgiques de l'époque des Duvalier, et surtout intéressés par le maintien des revenus que leur procurent leur mainmise sur l'Etat et le trafic de drogue, ont estimé qu'ils pouvaient tenter de braver les Etats-Unis et l'ONU à l'approche de l'échéance du 30 octobre. Ils ont à leur disposition les sinistres « attachés », ces auxiliaires de police en civil qui font régner la terreur dans la population et qui ont eux aussi tout à craindre d'un retour du président Aristide.

LE Pentagone a préféré pour le moment laisser ses soldats à bord de leur navire, ancré devant Port-au-Prince, plutôt que de risquer la répétition des scènes déjà vues à Mogadiscio.

On sait que la hiérarchie militaire américaine n'est pas convaincue du bien-fondé d'une nouvelle expédition, aux objectifs assez flous, dans un autre pays instable du tiers-monde. Des voix se sont élevées, au Congrès et dans l'opinion, pour mettre le pays en garde contre une aventure qui pourrait, elle aussi, se terminer en fiasco. Les militaires et les policiers haïtiens cherchent à jouer en effet sur la fibre nationaliste, et à lancer leurs hommes de main contre les représentants d'une puissance qui, à plusieurs reprises au cours de ce siècle, a déjà occupé leur pays. Leur calcul est que les Etats-Unis se retireront dès que les premiers morts américains seront montrés à la télévision par CNN...

IL n'est pas du tout sûr cependant que M. Clinton soit prêt à jeter l'éponge. S'il en était tenté, le président américain risquerait de faire face, en raison du désespoir des bidonvilles haïtiens, à un afflux de réfugiés qui ne manqueraient pas de chercher de nouveau à aborder clandestinement en Floride sur des embarcations de fortune. Haïti est beaucoup plus petit et plus proche des Etats-Unis que la Somalie. Son homme fort, le général Cédras, essaye incontestablement de dégoûter les Américains avant même le début de la mission de rétablissement de la démocratie que leur a confié l'ONU. Il est loin d'avoir atteint son but.

Lire nos informations page 3

Deux réunions de travail en Egypte

Israël et l'OLP examinent l'application de leur accord

Selon le calendrier de l'accord conclu, il y a un mois, entre Israël et l'OLP, c'est mercredi 13 octobre que des représentants des deux parties doivent se réunir, dans le Sinaï et au Caire, pour étudier les modalités précises de la mise en œuvre de la Déclaration de principes signée à Washington. « Maintenant, les choses sérieuses commencent », a commenté un haut responsable israélien. Lundi 11 octobre, Yasser Arafat a reçu, à une large majorité, l'aval du Conseil central de l'OLP pour poursuivre le processus de paix.

Un chemin semé d'embûches

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Parlons-nous comme des cousins, proposait l'autre semaine, avec un large sourire, Yasser Arafat à Itzhak Rabin. Mettons-nous d'abord au travail, lui a rétorqué en substance le « numéro un » israélien.

Au-delà des différences de tempérament entre l'Oriental chaleureux, expansif, et le *sabra* froid et réservé qui préside le gouvernement de l'Etat juif, cet échange, rapporté par des témoins israéliens, illustre surtout la volonté de Jérusalem de ne pas aller plus vite que la musique. Le ferme refus, opposé ce jour-là, le 6 octobre au Caire, par M. Rabin à une nouvelle poignée de main « télévisuelle » avec M. Arafat – *« les deux hommes l'ont fait en privé »*, a assuré Gad Ben Ari, porte-parole du premier ministre – va dans le même sens.

Surtout ne pas déclencher d'euphorie avant l'heure, surtout ne pas donner la fausse et dangereuse impression aux opinions israélienne et palestinienne que tout est réglé. Car il y a loin de la coupe aux lèvres...

« Le 13 septembre à Washington, nous a confié un cadre supérieur de l'armée qui n'était pas précisément enthousiaste après le « show » à la Maison Blanche, *nous avons fait sauter un verrou psychologique. Bien. Mais nous avons signé avec l'OLP une déclaration de principes qui n'est rien d'autre qu'une sorte d'accord-cadre volontairement ambigu et pour tout dire squelettique. C'est maintenant que les choses sérieuses commencent. Quatre-vingt-dix pour cent des questions abordées dans le document sont à négocier. Il nous faut mettre de la chair sur ce squelette et croyez-moi, ce ne sera pas facile ».*

PATRICE CLAUDE

Lire la suite et nos informations page 6

GATT : la France va préciser sa position

NOUS NE REFUSERONS PAS TOUT ACCORD TOTAL OU PARTIEL CONTRE LEQUEL NOUS NE POURRIONS PAS NE PAS ÊTRE TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT EN DÉSACCORD...

PANCHO

Edouard Balladur a réuni, mardi 12 octobre au matin, un conseil interministériel pour préciser la position de la France sur les négociations commerciales internationales du GATT, à la veille de la rencontre entre Sir Leon Brittan, le négociateur européen, et son homologue américain, Mickey Kantor. Alain Juppé avait envisagé la possibilité d'un accord intérimaire avant le 15 décembre, date butoir de l'Uruguay Round. Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, s'est déclaré *« sidéré »* que la France puisse seulement envisager cette hypothèse.

page 20

Le bond en avant de la génétique

Le prix Nobel de médecine 1993, attribué lundi 11 octobre à deux chercheurs américains, Richard J. Roberts et Phillip A. Sharp (*le Monde* du 12 octobre), couronne la découverte des « gènes à structure discontinue ». Ces travaux essentiels ont permis de mieux comprendre la manière dont les gènes s'expriment et évoluent. Ils s'inscrivent dans la longue chaîne des découvertes qui, dès la fin des années 70, ont permis à la génétique moléculaire d'effectuer un extraordinaire bond en avant.

L'annonce de ce prix Nobel intervient alors que les scientifiques ont aujourd'hui acquis la certitude qu'il sera prochainement possible d'utiliser les gènes comme des médicaments. Des travaux publiés ce mois-ci par une équipe de chercheurs français montrent ainsi qu'un traitement de la myopathie de Duchenne par thérapie génique est désormais envisageable.

pages 10 et 11

SCIENCES ♦ MÉDECINE

Surprenants séismes

Les géologues s'interrogent sur ces curieux tremblements de terre qui ont déjà frappé des zones du globe pourtant réputées calmes, comme la province indienne du Maharashtra il y a quinze jours.

Lire également : Budget de pénurie pour la recherche ; un point de vue du docteur Fernand Daffos : « Les droits et les devoirs du fœtus humain. »

pages 14 et 15

Les ambiguïtés du « séguinisme »

Issue du gaullisme, la pensée de Philippe Séguin reste tentée par le nationalisme et le protectionnisme

S'il a lu l'article que lui a consacré dernièrement, sous la signature de Ludwig Siegele, l'hebdomadaire de Hambourg *Die Zeit* et qu'a repris en France *Courrier international* dans son numéro daté 16-22 septembre, Philippe Séguin s'est sûrement étranglé de colère. Le journaliste allemand a utilisé en effet, pour qualifier le « séguinisme », tous les termes qui mettent en fureur le président de l'Assemblée nationale : le comparant à Ross Perot aux Etats-Unis et Umberto Bossi, fondateur de la Ligue lombarde, en Italie, il classe Philippe Séguin parmi les *« populistes »* et définit sa doctrine comme une combinaison de *« protectionnisme »*, de *« dirigisme »* et de *« nationalisme »*.

Il est vrai que la tradition politique dont se réclame ouvertement l'ancien ministre, en qui *Die Zeit* voit, non sans malice, *« un mélange explosif de l'empereur Napoléon III et du président Charles de Gaulle »*, n'est pas exclusive de certaines formes de nationalisme, de populisme ou de dirigisme. Mais il serait injuste de s'en tenir à ces simplifications. Les références intellectuelles de Philippe Séguin, celles qui sous-tendent son discours et inspirent sa philosophie, sont, en effet, fort éloignées de l'extrême droite et rien ne serait plus offensant pour le président de l'Assemblée nationale que de confondre, si peu que ce fût, le « séguinisme » avec le lepénisme – même si Charles Pasqua, qui fut son allié privilégié pendant la campagne du référendum sur Maastricht, s'est découvert naguère des *« valeurs communes »* avec le président du Front national. Philippe Séguin, pour sa part, n'a jamais accepté la moindre compromission avec le parti de Jean-Marie Le Pen. Les sources de sa pensée sont, sans nul doute, ailleurs. L'autorité constamment invoquée est, bien sûr, le général de Gaulle, suivi de près par son principal exégète, André Malraux. Ainsi, le discours prononcé le 14 juin 1993 par le président de l'Assemblée nationale devant le cercle Périclès se clôt-il par deux citations portant l'une et l'autre sur la notion de « grandeur ».

La première est de l'auteur de *la Condition humaine. « Malraux n'a pas dit que la France n'était grande que lorsqu'elle portait une part de l'espérance du monde,* souligne Philippe Séguin. *Il a dit exactement que la France n'était* elle-même *que lorsqu'elle portait une part de l'espérance du monde. Pas de malentendu sur le mot « grandeur » ! »* La seconde est du chef de la France libre : *« On peut être grand même sans beaucoup de moyens ; il suffit d'être à la hauteur de l'Histoire. »*

Rappeler les grands principes est une chose, définir un projet politique en est une autre. Philippe Séguin a été aidé dans cette tâche par quelques conseillers. Parmi eux, un jeune économiste de trente-six ans, Henri Guaino, qui, avant de prendre ses distances, il y a quelques mois, avec le député des Vosges, a pris part à ses côtés à la campagne contre la ratification du traité de Maastricht.

THOMAS FERENCZI

Lire la suite et nos informations page 8

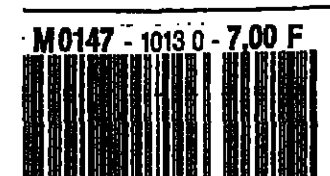
Dans « le Monde des débats » d'octobre

Questions sur la crise

Il faut s'interroger sur la vraie nature des turbulences économiques que traversent la France et, à des degrés divers, l'ensemble des pays occidentaux. La crise actuelle est-elle inédite et sera-t-elle durable, ou n'est-elle qu'un phénomène purement cyclique, bien repéré par les spécialistes ? Peut-elle être l'occasion d'une remise en ordre de notre système économique, ou met-elle à mal pour longtemps nos capacités de produire et de consommer ? Les réponses de quatre économistes, Robert Boyer, Jacques Mazier, Pierre-Alain Muet, Gilles Saint-Paul et du sociologue Michel Maffesoli.

Également dans ce numéro : la SNCF met le service public en panne ; médecins généralistes ou médecins spécialistes, le choix difficile des malades ; la Russie sous le regard des autres, un périlleux retour dans l'Histoire.

► En vente dans les kiosques ; le numéro 30 F.



M 0147 - 1013 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Israël

Jérusalem indivisible

Après l'accord sur l'autonomie des territoires conclu entre Israël et l'OLP, le maire de Jérusalem, candidat à un nouveau mandat le 2 novembre, estime que sa ville doit demeurer la capitale exclusive de l'Etat d'Israël. Il souhaite que les Arabes fassent usage de leurs droits en participant activement à la gestion de la cité.

par Teddy Kollek

NOUS avons tous vu à la télévision, sur les pelouses de la Maison Blanche, la signature de l'accord entre le gouvernement israélien et les Palestiniens. La Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine constituent un événement spectaculaire qui autorise de grands espoirs de paix. Un événement cependant très préoccupant pour Israël.

Je salue chaleureusement le courage du gouvernement israélien qui a pris ce risque calculé afin de donner une chance à la paix, mais je suis pleinement conscient des dangers qu'il implique, pour Jérusalem en particulier. Nos principales interrogations sont les suivantes : le président de l'OLP, Yasser Arafat, est-il de bonne foi lorsqu'il renonce au terrorisme et aux nombreuses clauses de la Charte de sa centrale, qui appelle à la destruction totale d'Israël? Pourra-t-il tenir les engagements qu'il a pris? Saura-t-il contrôler les opposants extrémistes et fondamentalistes à l'accord, ou y aura-t-il embrasement dans les régions sous autonomie palestinienne?

Un terrain d'essai idéal

L'accord porte sur cette autonomie, pour une période transitoire de cinq ans, de la rive occidentale du Jourdain et du secteur de Gaza. Les négociations sur le statut définitif s'amorceront au cours de la troisième année, durant laquelle l'OLP soulèvera la question de l'avenir de Jérusalem. Les déclarations du président Arafat n'apaisent pas nos craintes lorsqu'il dit que le drapeau palestinien flottera bientôt sur les églises et les mosquées de la Jérusalem arabe, capitale de l'Etat palestinien.

L'exigence des Palestiniens d'installer deux capitales dans une Jérusalem unie n'est pas acceptable. Pendant plus de deux mille ans d'autorité arabe ou musulmane sur le pays, jamais Jérusalem n'a été une capitale. Les musulmans prient d'ailleurs en direction de La Mecque et non de Jérusalem . Rappelons aussi que les juifs sont depuis cent ans largement majoritaires dans cette ville, et qu'ils ont auparavant constitué, plusieurs décennies durant, sa communauté la plus importante. Aujourd'hui, 72 % de la population de la cité est juive (1). Deux capitales au sein d'une même ville unie, cela n'a pas de sens. Deux gouvernements, deux législations, deux forces de police, etc., auront rapidement divisé la cité dans les faits.

Depuis trois mille ans que David a fait de Jérusalem le centre de son royaume, seul le peuple juif a tenu cette ville pour sa capitale. Jérusalem doit rester unie et demeurer la capitale exclusive de l'Etat d'Israël. Telle est notre position, qui recueille le consensus du peuple d'Israël.

Nous avons donné aux Arabes de Jérusalem le choix de la citoyenneté ; le droit de voyager dans les pays ennemis ; celui de poursuivre leur programme d'éducation ; la reconnaissance sans restriction de diverses qualifications professionnelles ; les libertés fondamentales – liberté du culte, d'expression et d'accès à tous les lieux saints et, par-dessus tout, l'administration indépendante du Mont du Temple. Nous sommes convaincus que l'instauration de la paix passe par la garantie légale des droits politiques, culturels, économiques et sociaux aux minorités ethniques et religieuses à Jérusalem, garantie qui ancrera ces droits et ces libertés que nous avons en pratique assurés dans notre administration depuis 1967.

Le 2 novembre, des élections municipales se tiendront à Jérusalem. Depuis la réunification de la ville, la communauté arabe, sans distinction de citoyenneté, jouit du droit de vote et peut se présenter aux élections municipales – relativement peu de ses membres ont cependant voté, et aucun ne s'est porté candidat, en raison des intimidations de l'OLP. Je souhaite que dans le nouveau climat, les Arabes de Jérusalem fassent enfin usage de leurs droits et participent activement à la gestion de la cité.

J'ai décidé de me représenter à la mairie, car le processus de paix rend chaque pas à franchir décisif pour l'avenir. Il est important que dans cette ville, qui est fondamentalement une forteresse de la droite et des partis religieux, soit assurée la poursuite d'une politique sensée de tolérance et de respect mutuel. Espérant ne pas paraître trop immodeste, mes vingt-sept années d'expérience peuvent être utiles.

Bien que les discussions sur le statut de Jérusalem ne soient abordées qu'au cours de la troisième année de la période intérimaire, pendant les vingt-quatre mois qui vont la précéder, Jérusalem, à l'évidence, sera plus que jamais soumise aux regards scrutateurs du monde entier. Nous avons, depuis vingt-six ans, travaillé à en faire une ville unifiée, sûre et belle, où tous les peuples peuvent se côtoyer dans le respect mutuel et la coexistence pacifique.

Le défi, aujourd'hui, est d'améliorer la qualité de vie de tous les résidents de la cité, car une vraie coexistence ne pourra pas se réaliser si ne sont pas données les mêmes chances à la communauté arabe. Notre position en sera renforcée dans les discussions à venir, car Jérusalem, ville multiculturelle où l'on s'efforce de vivre ensemble dans la confiance et la bonne volonté, est un terrain d'essai idéal où se jugeront la crédibilité et la bonne foi palestiniennes.

Les tensions et la violence existent, mais, guidés par notre expérience de retenue, de tolérance et de compréhension, nous dirigerons la ville en répondant à ses exigences propres, indépendamment des négociations au niveau national. J'approuve pleinement les paroles que le premier ministre, M. Rabin, a prononcées lors de la cérémonie à la Maison Blanche : *« Nous devrons nous employer à mettre fin aux hostilités, afin que nos enfants ne connaissent pas la guerre. »* Ici, à Jérusalem, nous nous emploierons à ce que nos enfants soient de bons voisins.

(Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize)

► **Teddy Kollek est maire (travailliste) de Jérusalem.**

(1) NDLR : Dans la partie orientale de la ville, conquise puis annexée par Israël en 1967, la proportion entre populations juives et arabes est d'environ 50-50. En vingt-six ans d'administration israélienne, la surface municipale de la Ville sainte a été étendue pour passer de 3 000 à 10 000 hectares. L'essentiel des terrains additionnels ont été pris, non pas à l'ouest en Israël même, mais à l'est, en Cisjordanie occupée. Au regard de la loi internationale et des résolutions onusiennes, les 155 000 résidents israéliens des nouveaux quartiers de Jérusalem-Est, systématiquement édifiés autour des quartiers et villages arabes intégrés d'autorité à la municipalité, vivent donc dans des «territoires occupés».

Essais nucléaires

Les vieux démons

Le débat sur le moratoire nucléaire en cache un autre, plus fondamental. Faut-il, ou non, reprendre les expériences pour mettre au point des armes nucléaires miniaturisées, qui seraient utilisables sur le terrain? Si telle est l'intention non exprimée des partisans des essais, n'est-ce pas la mort de la dissuasion conçue, au départ, pour décourager la guerre?

par Pascal Boniface

La façon dont s'est noué en France le débat sur les essais nucléaires a paru opposer les tenants de la dissuasion, naturellement favorables à leur reprise, à ceux qui estiment qu'elle n'a plus un rôle capital pour la sécurité du pays et qu'on peut donc maintenir *ad libitum* le moratoire.

On pourrait renvoyer dos à dos les deux thèses et dire en même temps : « oui, la dissuasion nucléaire demeure le cœur de la sécurité de la France et de l'Europe ; non, les essais ne sont pas pour autant indispensables ».

La disparition de la menace soviétique n'a pas frappé d'obsolescence stratégique notre dissuasion. Tant que nous aurons un territoire (le *« sanctuaire »*) et des intérêts vitaux à défendre, leur protection la plus radicale demeurera nucléaire. Ceux qui estiment que notre force stratégique n'est pas adaptée aux nouvelles formes de conflit, du type de la guerre du Golfe ou de l'ex-Yougoslavie, commettent un lourd contresens.

La dissuasion nucléaire n'a jamais été conçue, même pendant la « guerre froide », comme étant une réponse à tous les défis militaires. Elle n'a jamais joué pour ce que nous appelons les *« théâtres extérieurs »*, mais seulement pour le *« théâtre intérieur »*. Le caractère relativement bas, actuellement, de la menace pesant sur ce dernier (sanctuaire national ou intérêts vitaux) ne doit, en aucun cas, faire oublier que c'est le domaine qui doit être le plus fondamentalement protégé, c'est l'essence même de ce que doit être une politique de défense. La disparition de la source de la menace (l'URSS) n'a pas supprimé ce qui doit être protégé. Tant que nous aurons besoin d'une défense, le nucléaire en sera l'*ultima ratio*.

Mais les essais peuvent cesser. D'abord, parce qu'il serait contradictoire de prêcher une politique de non-prolifération tout en voulant poursuivre les essais : on serait, dès lors, certain que le traité de non-prolifération ne sera pas reconduit en 1995. Et surtout, parce que, si la France devait faire aujourd'hui des expérimentations, ce serait uniquement pour développer de nouvelles armes qui viendraient modifier subrepticement notre concept stratégique.

La boîte de Pandore

Il y a toujours eu deux conceptions des armes nucléaires. La première met l'accent sur leur aspect dissuasif. La seconde insiste sur leur caractère opérationnel. La première veut empêcher le déclenchement d'une guerre, la seconde veut la gagner.

La France possède de quoi dissuader tout adversaire de l'attaquer. Elle ne possède pas les armes pour gagner une bataille nucléaire. On ne peut que se féliciter de cette double vérité.

Les partisans de la reprise des essais nucléaires veulent, en fait, développer des armes de plus faible intensité, plus facilement utilisables dans un combat. Ce serait ouvrir la boîte de Pandore. Si on peut concevoir que les missiles qui emportent les armes nucléaires peuvent être modernisés, il n'y a pas besoin d'essais atomiques pour cela, mais des tirs de missiles.

Dire qu'on doit passer d'une dissuasion du faible au fort (la France par rapport à l'URSS) à une dissuasion du fort au faible (la France par rapport à un perturbateur du Sud) n'a pas de sens. Il ne faut pas raisonner en fonction de l'idendité de l'agresseur, mais par rapport à ce qui est en jeu, c'est-à-dire le sanctuaire ou les intérêts vitaux. Et, là, il n'y a que deux solutions : soit, l'atteinte est majeure et elle est donc justifiable d'une riposte nucléaire ; soit, elle est limitée et la frappe nucléaire est disproportionnée.

Les propositions de recours à des modes *« plus souples ou plus flexibles »* de dissuasion ne sont que le retour aux vieux démons de domestication de l'arme nucléaire pour la rendre utilisable. Si on ne peut nier la nécessité d'avoir des instruments de frappe de plus grande précision, ils doivent être conventionnels et non pas nucléaires. Toute dérive vers un concept d'emploi des armes nucléaires doit être écartée. C'est pourquoi il ne faut pas se doter d'armes nucléaires de faible puissance, car elles viendront remplir un rôle qui doit rester celui des armes conventionnelles.

En ce sens, l'arrêt des essais ne vient pas ruiner notre politique de dissuasion. Il la conforte, en nous empêchant de nous doter de telles armes.

► **Pascal Boniface est directeur de l'Institut de recherches internationales et stratégiques (IRIS). Il est l'auteur de *Vive la Bombe* et de *l'Atlas des relations internationales*.**

DIAGONALES BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Faire attendre Platon

RE-VOILÀ La fureur de lire (16-17 octobre) !

Les festivités annoncées ressemblent aux catalogues par quoi les animateurs culturels justifient leurs budgets : une pose de plaque ici, une expo Eluard à la bibliothèque municipale, un colloque au CDI du lycée, dédicaces à la gare de triage avec présence de plusieurs animateurs de télévision, etc.

L'humanitaire fait école. Vous prenez une cause riche en consensus, un cabinet de communication, et vous avez *ça*, que les spécialistes, pour faire savant, appellent campagne de sensibilisation ; une de plus, toutes les mêmes. La lecture est devenue une *cause*. C'est ce qui pouvait lui arriver de pire. On la recommandait déjà comme l'huile de foie de morue pour les petites natures : que restera-t-il de ses prestiges, une fois passée à la moulinette des exhortations officielles? Et puis pourquoi «fureur»? Encore une idée de publicitaire ! Un livre, cette chose qu'on savoure en silence dans un rai de soleil, qui fait sauter les repas et voile les regards d'un imprenable ailleurs, qui tisse avec les autres et soi-même des liens inouïs, qui aide à pressentir le sens des choses : où est la frénésie agressive, là-dedans, où est la *rage*?

Les marchands feraient mieux d'inscrire les bouquins dans les images de bonheur qu'ils nous serinent, saturées de sable blond, cocotiers, torrents et nudités. Pourquoi pas une rangée d'abat-jour en opaline éclairant des lecteurs extasiés de la BN ou de la Mazarine? Oh ! trois secondes, entre deux seins satinés, le temps d'arracher la lecture à sa réputation de corvée pour bêtes-à-concours et de consolation pour enfants, vieillards, détenus, malades, et autres non-gagneurs !

Le goût spontané de lire – ne nous racontons pas d'histoires, – c'est une loterie. Avec les mêmes profs et les mêmes parents, un de vos enfants dévore Dumas à quatre ans, l'autre, à dix, épelle les affiches sans comprendre ce qu'il lit. Cette injustice de naissance, les dressages d'autrefois tendaient à la corriger. La mode en est passée. N'accusons pas les enseignants : ils ont assez de mal comme ça avec la démission des familles, les violences des cancres, la télé, les jeux électroniques et le jargon des directives psychopédagogiques !

La lecture pose le même problème que la drogue. Dans les deux cas, on en parle en esquivant le plaisir qu'ils donnent. Il est vrai que le plaisir, c'est ce qu'il y a de plus difficile à expliquer. L'an dernier, au jury de l'ENA, j'ai demandé plusieurs fois, pensant mettre à l'aise : *« Parlez-moi d'un livre que vous avez aimé au point de ne plus supporter qu'il reste ignoré de vos proches. »* Si vous aviez vu la tête des candidats ! Le GATT, les Vêpres siciliennes, l'algarade de Floquet, n'importe quelle colle, plutôt que cette chose bizarre, anachronique, déplacée, hors-programme : l'aveu que des mots aient pu changer la vie !

–D'abord, il faut une personne qui amorce la pompe-à-lire, un « dealer ». C'est le libraire «traditionnel» qui vous chuchote à la caisse : « Vous connaissant, essayez donc Untel, il m'a tenu jusqu'à 4 heures du matin... ».

Après la guerre, nous n'avions pas de mérite à nous jeter sur les livres. Nombre d'auteurs avaient disparu des rayons pour cause de communisme, de gaullisme, de nationalité américaine, d'origine juive ou d'appartenance maçonne. Cela faisait du monde, et aidait les tirages des Rebatet. Le «détail» s'est oublié, car, de nos jours, on ne s'indigne plus guère que pour les épurés de 1945, lesquels ne trouvaient rien à redire aux censures hitléro-vichystes, quelques semaines plus tôt... Donc, la fin des restrictions créait l'envie, cependant que les rééditions au compte-gouttes d'Aragon, Faulkner ou Kafka inclinaient aux soins fétichistes. Quelle piété nous mettions à recouvrir ces raretés de papier-cristal, avec le libraire du Quartier latin qui fut mon « dealer », Emmanuel Peltier, au regard de prêtre, au rire d'enfant !

A priori, vous êtes acquis aux avantages irremplaçables de la lecture, puisque vous rôdez dans ces colonnes. Reste à transmettre autour de nous notre délicieuse conviction. Le meilleur argument n'est-il pas dans la subtilité inégalable des pensées et des sensations rencontrées entre les pages, dans leur effet de tremplin intime?

A ne retenir que quelques titres de la semaine, je sais qu'il m'aurait manqué un point de vue d'orfèvre, sur les années 50 en littérature, sans la lucidité bougonnante de Bernard Frank (*Mon siècle*, Quai Voltaire). Grâce à Henri Troyat (*Verlaine*, Flammarion), j'ai revécu, comme si j'en avais été témoin, l'effet de foudre du voyou Rimbaud débarquant à dix-sept ans, *Bateau ivre* au poing, chez un Verlaine jeune papa, chez ce «con» de Banville et quelques autres non-voyants. Nicolas Baverez me rappelle qu'avant de devenir l'intellectuel le moins fourvoyé de son siècle, Raymond Aron (Flammarion) se récitait, en larmes, Racine ou Tolstoï, et que, peut-être, cela explique ceci.

On peut sourire du cérémonieux d'oracle avec lequel Marguerite Duras assène des vérités premières sur le mystère de l'écriture (*Ecrire*, Gallimard) ; mais quand elle déplore qu'on ne puisse faire *« un film d'insistances, de retours en arrière, de redéparts »*, ni filmer cet *« abandon »* même, n'est-elle pas en train de définir *a contrario* ce dont le livre, seul, donne l'avant-goût?

Daniel Pennac a tout dit sur ce que perdent les non-lisants (*Comme un roman*, Gallimard) ; Danièle Sallenave aussi (*le Don des morts*, Gallimard). Proust devrait tenir la place d'honneur dans nos argumentaires, avec la préface au *Sésame* de Ruskin, éditée isolément par Hubert Nyssen pour les dix ans d'Actes Sud (*Sur la lecture*). Non seulement la pratique des bons livres équivaut à une *« conversation »* avec les plus honnêtes gens des siècles passés (*dixit* Descartes), mais cette conversation nous conduit au «seuil» de la vie spirituelle et de la réalité sans nous les imposer, sans la gêne que représente la présence physique de l'interlocuteur, et cela à notre convenance, au moment que nous choisissons, où nous voulons, libres jusqu'à l'ébriété...

La télévision convoque les gens en troupeaux et les anesthésie à force d'émotions inexpliquées. Le livre, lui, fait de moi un seigneur unique et rebelle : je fais attendre Platon, là-haut, sur son étagère ; et je lui tiens tête, si ça me chante.

BIBLIOGRAPHIE

Le portrait du peintre

JEAN LACOUTURE. LA BIOGRAPHIE DU BIOGRAPHE
de Sylvie Crossman
Balland, 318 p., 110 F.

ECRIRE la biographie d'un biographe, pourquoi pas? Jean Lacouture a brossé tant de portraits, et le sien même, dans *Un sang d'encre* et *Enquête sur l'auteur*, qu'un de plus, d'une autre plume que la sienne, le représentant en pied, minutieusement, de la naissance à la gloire, était une intéressante entreprise. Ce type de moulage sur le vif risque certes de tourner à l'éloge académique : *« Vous naquîtes, Monsieur... »* ou à l'admiration complaisante : *« Son regard clair, couleur d'aigue-marine... »*. Il est vrai que, comme l'écrit, non pas un Français – nous sommes toujours suspects de nous laisser guider par nos sentiments, – mais l'Anglo-Canadien Robertson Davies dans *la Lyre d'Orphée* : *« La meilleure biographie possible est une sorte de roman. La personnalité et les sympathies du biographe ne peuvent être séparées du texte. »* Lacouture l'a trop de fois démontré lui-même pour qu'on puisse en tenir rigueur à Sylvie Crossman.

« Vous cherchez le mou »

Parmi les nombreux personnages qu'abrite la mince silhouette de notre Bordelais – chroniqueur tauromachique, chroniqueur de rugby, critique musical, «nègre» du maréchal-résident général au Maroc en même temps qu'opposant vespéral, envoyé spécial, correspondant particulier, directeur de collection, – c'est sans doute l'auteur de biographies qui se prête le mieux à la description. Jean Lacouture, par tempérament, «est» très vite l'homme qu'il a choisi de peindre. Il se glisse naturellement dans sa peau et dans sa tête, il ne parle que des gens qu'il aime et il aime les gens dont il parle.

Cette même chaleur, il l'a appliquée au journalisme. Sylvie Crossman s'est lancée sur ce point dans une entreprise redoutable : statufier de son vivant un de ces hommes de l'histoire immédiate, qui, collé à l'actualité qu'il décrit chaque jour, risque constamment d'être démenti le lendemain. Son récit reconstruit un passé aujourd'hui cinquantenaire, mais il s'essouffle parfois à suivre ce furet qui court d'événement en événement, les enveloppant aussitôt dans un style éblouissant.

Jean Lacouture, comme nous tous, a eu ses «coups de cœur». «*Le prix de votre témoignage*, lui a écrit Malraux, *vient de ce que vous tâtonnez. Vous «cherchez le mou» dans une direction que vous connaissez et qui à maints égards vous définit.*» Il a eu le mérite de reconnaître que son don de sympathie et sa grande ductilité l'ont parfois trompé, ce qui a fort agacé ceux qui se gardent de tout repentir public.

On regrettera, dans une étude sur un des plus brillants ténors de la profession, l'absence d'une réflexion plus poussée sur la mission et les méthodes du journalisme. *« Tenons l'objectivité pour ce que vous en dites,* écrit encore Malraux, *limitons-la à : je ne sais pas ce qu'est la vérité, mais je sais bien ce qu'est le mensonge. »* Malraux n'est pas, en matière d'objectivité, un modèle à proposer aux jeunes journalistes, mais la formule qu'il emploie mérite d'être méditée.

JEAN PLANCHAIS

INTERNATIONAL

■ **UN SUCCÈS DES MILITAIRES HAÏTIENS.** **Les putschistes qui avaient renversé en septembre 1991 Jean-Bertrand Aristide, le premier président démocratiquement élu de toute l'histoire d'Haïti, ont marqué des points, lundi 11 octobre, en empêchant le débarquement du premier contingent de 250 soldats américains et canadiens chargés par l'ONU de permettre le retour dans le calme, le 30 octobre, du président Aristide.**

■ **LES MENACES DE L'ONU.** **Le Conseil de sécurité de l'ONU a immédiatement réagi en menaçant de rétablir les sanctions économiques prises contre Haïti, lesquelles avaient été levées en août dernier lorsque les militaires haïtiens s'étaient engagés à laisser le pouvoir au président constitutionnel.**

■ **INCERTITUDES AMÉRICAINES.** **La détermination des Etats-Unis est mise en doute par certains. Des voix, au Congrès et dans l'opinion, s'élèvent contre cette nouvelle opération militaire américaine en raison du précédent somalien.**

[redacted]

HAÏTI

Les opposants au retour du président Aristide empêchent le débarquement des soldats américains

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Les putschistes haïtiens ont déclenché une nouvelle vague de terreur pour tenter de bloquer le processus de retour à la démocratie, qui devrait culminer le 30 octobre prochain par le retour du président Jean-Bertrand Aristide. Plusieurs centaines de manifestants, dont certains étaient armés, se sont massés lundi 11 octobre devant le port de la capitale, Port-au-Prince, pour empêcher le débarquement de deux cent cinquante militaires américains et canadiens membres de la mission d'assistance des Nations unies. Très agressifs, les manifestants s'en sont pris aux diplomates et aux journalistes qui se dirigeaient vers le port. Certains menaçaient de faire subir aux étrangers le sort réservé aux soldats américains en Somalie...

Au total, mille trois cents soldats et policiers, américains, canadiens et français pour la plupart, doivent constituer la mission d'assistance internationale chargée de «professionnaliser» l'armée haïtienne, d'aider à la formation d'une police civile et de construire des routes, des écoles et des casernes. Cette mission n'est dotée que d'armes légères et ne constitue pas une force de combat ou d'interposition, comme l'a souligné le porte-parole du département d'Etat, Mike McCurry.

D'autres groupes armés ont semé la panique dans plusieurs quartiers de Port-au-Prince, où la plupart des commerces ont fermé précipitamment leurs portes. Une personne au moins a été tuée, dans la banlieue populaire de Carrefour.

Lundi soir, la capitale était toujours aux mains des bandes armées, qui ont installé des barrages sur les artères les plus importantes et qui fouillaient les voitures. Des commandos de civils armés ont assailli la radio et la télévision nationales, dont le gouvernement constitutionnel de Robert Malval venait tout juste de reprendre le contrôle.

Le médiateur des Nations unies Dante Caputo, et le porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis, Stanley Schrager, ont accusé les militaires d'appuyer ouvertement les manifestants et les civils armés et de violer l'accord sur le rétablissement de la démocratie signé le 3 juillet dernier à New-York par le commandant en chef de l'armée, le général Raoul Cédras. Dans une déclaration diffusée par la télévision, le général Cédras a pour sa part affirmé ne pas avoir été informé des conditions de déploiement de la mission d'assistance militaire des Nations unies, laissant entendre qu'il n'était plus lié par l'accord de New-York. Aux termes de cet accord, il devrait démissionner vendredi prochain.

Tout au long de la semaine dernière, le secteur hostile au retour du président Aristide a multiplié les manifestations et les attentats dirigés tant contre le président en exil et ses partisans que contre le médiateur des Nations unies Dante Caputo. Jean-Claude Bajeux, le numéro deux du Conacom, un parti social-démocrate, et Evans Paul, le maire de Port-au-Prince, ont échappé de justesse aux attaques de civils armés, qui n'ont pas hésité à ouvrir le feu à la mitrailleuse sur une voiture où se trouvaient des observateurs civils des Nations unies. Jeudi dernier, des bandes d'« attachés » et de militaires ont paralysé *manu militari* les transports publics et les commerces pour faire respecter un mot d'ordre de grève lancé par le FRAP, une nouvelle organisation fondée par les duvaliéristes.

A l'appel du même groupe, moins d'un millier de manifestants ont défilé vendredi à Port-au-Prince sous la protection des militaires. Ces manifestants, dont certains brandissaient des drapeaux américains et demandaient le remplacement de Dante Caputo par *« un médiateur américain »*, ont acclamé le commandant en chef de l'armée, le général Raoul Cédras, et son adjoint, le général Jean-Claude Duperval. *« Si la communauté internationale ne neutralise pas les quelque milliers d'énergumènes qui terrorisent la population, les Haïtiens s'en chargeront eux-mêmes. Ce sera plus long, plus sanglant, et le résultat n'ira pas forcément dans le sens souhaité par la communauté internationale »*, prévoit un haut fonctionnaire du gouvernement de Robert Malval.

JEAN-MICHEL CAROIT



Le Conseil de sécurité de l'ONU menace de rétablir les sanctions contre Port-au-Prince

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Face au défi que leur lancent une poignée de militaires à Port-au-Prince, les Etats-Unis et les Nations unies menacent de rétablir les sanctions économiques contre Haïti. Si l'accord conclu en juillet dernier à Governor's Island, à New-York, prévoyant le retour en Haïti du président constitutionnel Jean-Bertrand Aristide le 30 octobre ne peut être appliqué, ce pays pourrait être de nouveau soumis au strict embargo commercial qui avait été levé par le Conseil de sécurité fin août dernier.

Réuni immédiatement après que des auxiliaires de police eurent empêché le débarquement en Haïti des premiers soldats américains et canadiens de la mission de l'ONU, le Conseil de sécurité a menacé lundi de recourir à de telles représailles. Le Conseil se dit *« vivement préoccupé par la situation qui règne en Haïti »* et réaffirme que *« des manquements graves et persistants à l'accord de Governor's Island »* lui feront réimposer sur-le-champ les mesures prévues par la résolution 841. Selon un diplomate, certains membres du Conseil avaient insisté pour que le général Raoul Cédras, le chef militaire du gouvernement, et le colonel Michel François, le chef de la police haïtienne, soient spécifiquement mentionnés. D'autres membres ont rappelé *« l'affaire Aïdid »* en Somalie et cette suggestion *« n'a pas été acceptée »*, ajoute ce diplomate. Le représentant de M. Boutros-Ghali en Haïti, Dante Caputo, ancien ministre argentin des affaires étrangères, qui devait rencontrer, mardi, le général Cédras, présentera un rapport au Conseil. Un des proches de M. Caputo estimait cependant que le diplomate argentin ne demanderait pas le rétablissement des sanctions car, selon lui, *« cela serait un constat de faillite pour l'ONU si étaient renvoyés chez eux les soldats déjà arrivés devant Port-au-Prince car cela voudrait dire que la MINUHA (Mission des Nations unies en Haïti) est terminée avant même d'avoir commencé »*. Selon ce diplomate *« le rétablissement des sanctions, c'est exactement ce que les militaires haïtiens veulent ; ils préfèrent que l'embargo soit rétabli plutôt que de céder le pouvoir à Aristide »*.

A Washington, le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher a lancé le même avertissement que le Conseil de sécurité. Il a appelé les chefs de l'armée et de la police haïtiennes à laisser débarquer des troupes américaines qui sont là pour *« effectuer une mission de paix »*.

Une opération peu claire

Elu démocratiquement, le président Jean-Bertrand Aristide avait été chassé du pouvoir il y a deux ans lors d'un putsch sanglant conduit par le chef de l'armée, le général Raoul Cédras. Aux termes d'un accord signé le 3 juillet dernier à New-York entre le général Cédras, l'ONU et l'Organisation des Etats américains (OEA), le président Aristide doit retourner à Port-au-Prince le 30 octobre prochain. Pour garantir son retour dans le calme, une mission de l'ONU de mille trois cents hommes doit assurer l'encadrement de la police et l'entraînement de l'armée. La MINUHA comprend aussi sept cents ingénieurs et instructeurs américains. Toujours selon l'accord, le général Cédras devrait quitter ses fonctions à la tête de l'armée le 15 octobre prochain, et le colonel Michel François doit également prendre un nouveau poste. Au Pentagone, au Congrès et dans l'opinion, nombre de voix se sont élevées contre une nouvelle opération *« militaire »* américaine à l'extérieur, aussi peu claire que celle menée en Somalie et susceptible, comme à Mogadiscio, de se traduire par des affrontements armés. A l'ONU, les diplomates font remarquer que les «casques bleus» américains sont restés sur leur navire, le *Harlan County* ; c'est peut-être exactement le calcul fait par le général Cédras et le colonel François pour rester au pouvoir. *« Si Washington n'arrête pas de dire « dès qu'un seul Américain est tué il faut partir », eh bien ils vont tuer un Américain pour voir s'ils vont vraiment partir »*, disait un diplomate européen lundi soir en sortant du Conseil de sécurité.

AFSANÉ BASSIR POUR

DIPLOMATIE

La visite à Tokyo du président russe

M. Eltsine présente ses « excuses » aux Japonais à propos des prisonniers de guerre

Boris Eltsine a affirmé, mardi 11 octobre, au premier ministre japonais, M. Hosokawa, que la Russie remplira *« toutes les responsabilités et obligations de l'ancienne Union soviétique »*, mais il s'est gardé de se prononcer explicitement sur la restitution éventuelle des quatre îles Kouriles du sud, que réclame Tokyo depuis près de quarante ans.

Au premier jour de sa visite officielle au Japon, le président russe, cité par un responsable japonais, a souligné que son pays était le *« successeur de l'URSS »* et qu'il comptait *« respecter tous les traités »* conclus par celle-ci. M. Eltsine semble ne pas avoir mentionné la déclaration commune adoptée en 1956 par le Japon et l'URSS par laquelle Moscou s'engageait à restituer, après la signature d'un traité de paix entre les deux pays, les îles de Shikotan et de Habomai, occupées par l'Armée rouge en 1945.

La formulation employée par M. Eltsine paraît un compromis entre Tokyo et Moscou sur une question territoriale très délicate, le président russe pouvant difficilement promettre la restitution de ces îles sans s'exposer à des risques politiques chez lui, où ses opposants l'accusent régulièrement de *« brader les intérêts »* du pays. Le premier ministre Viktor Chernomyrdine lui-même a affirmé que la Russie ne *« restituerait jamais »* les îles.

M. Eltsine s'est dit *« optimiste au sujet des relations nippo-russes »*. Rencontrant l'empereur Akihito, il a aussi exprimé des *« excuses »* pour les traitements *« inhumains »* infligés aux six cent mille prisonniers de guerre japonais internés en Sibérie après la guerre. *« Il s'agissait de totalitarisme. Le totalitarisme a également tué des millions de Russes, mais cela ne justifie pas cette action »*.

Quelque cinquante-cinq mille Japonais sont morts en détention. M. Hosokawa s'est félicité des prises de position de M. Eltsine, jugeant en particulier que les *« excuses »* concernant le traitement des prisonniers étaient *« importantes pour la réconciliation des deux peuples »*. – *(AFP.)*

PÉROU : un commando du Sentier lumineux massacre quinze membres d'une milice paysanne dans les Andes. – Quelques jours seulement après la nouvelle proposition de paix de leur chef emprisonné Abimaël Guzman, des combattants du Sentier lumineux déguisés en soldats ont égorgé 15 miliciens paysans à Pirhuabamba, dans la région d'Ayacucho, à 400 km au sud-est de Lima, dans les Andes. On ignorait toutefois si les auteurs de ce massacre, qui a été commis samedi 9 octobre dans une région montagneuse très isolée, étaient informés de cette offre. – *(Reuter.)*

VENEZUELA : seize victimes lors du massacre des Indiens Ianomanis, selon une enquête officielle. – Seize Indiens Ianomanis ont été tués lors du massacre perpétré en juillet dernier au Venezuela par des chercheurs d'or ayant franchi la frontière brésilienne, et soixante-neuf ont survécu, selon le rapport de l'enquête officielle présentée lundi 11 octobre à Caracas par le ministère vénézuélien des affaires étrangères. Le rapport, publié par une mission spéciale qui a passé plusieurs semaines au Brésil, dément d'autres versions selon lesquelles soixante-treize Indiens avaient été assassinés. – *(AFP.)*

Selon les parlementaires réunis au Danemark

L'ouverture de l'OTAN aux pays de l'Est ne peut être que prudente

COPENHAGUE

correspondance

Les pays de l'Est ont hâte de rejoindre l'OTAN. Ils l'ont dit clairement et avec insistance à la tribune de l'assemblée de l'Atlantique Nord, qui s'est réunie du 8 au 11 octobre à Copenhague, à l'occasion de sa session annuelle.

L'Assemblée, qui regroupe les parlementaires des Etats-membres de l'OTAN, partage les inquiétudes et les aspirations des nouvelles démocraties et se déclare favorable à ce que l'Alliance fasse une ouverture véritable vers l'Est, mais sans précipitation. *« Il serait illusoire de faire adhérer la Pologne ou la Bulgarie, par exemple, afin d'assurer leur sécurité et laisser l'insécurité régner ailleurs, dans les autres pays de la CEI, au risque de créer un nouveau rideau de fer, un peu plus à l'Est »*, a expliqué le président de l'Assemblée, le député français (UDF) Loïc Bouvard pour qui *« aucun pacte de sécurité globale en Europe ne peut se concevoir sans la Russie »*.

Le chef de la délégation américaine, Charlie Rose, membre de la Chambre des représentants, observait également la plus grande prudence tout comme le premier ministre danois, Poul Nyrup Rasmussen. M. Rose a expliqué que *« l'OTAN n'est pas et ne doit pas être un club fermé, mais* [que] *cette question d'adhésion des pays de l'Est est extrêmement délicate* [car] *elle doit être traitée avec précaution et décidée par les seuls dirigeants actuels de l'OTAN »*, tandis que M. Rasmussen insistait sur le fait qu'il fallait *« être patient et prudent et ne pas oublier que sans l'assentiment et la participation de Moscou à un système de sécurité globale en Europe, nous ne parviendrons qu'à un équilibre éphémère »*.

A. S.

EUROPE

ITALIE

Bettino Craxi aurait fait des révélations sur le financement de l'ex-PCI

L'ancien dirigeant socialiste, Bettino Craxi, est réapparu en Italie en se rendant spontanément chez le juge Di Pietro, principal promoteur de l'opération « Mains propres ». Au cours de l'entretien, il aurait fait des révélations sur le financement du Parti démocratique de la gauche (ex-PCI). D'autre part, le gouvernement de Carlo Azeglio Ciampi a connu sa première vraie crise avec la démission, donnée puis reprise, lundi 11 octobre, de Paolo Savona, ministre de l'industrie, en désaccord sur le mode de privatisation de l'IRI, le conglomérat industriel d'Etat.

ROME

de notre correspondante

On le disait à Hammamet, en Tunisie, où il a une maison ; à Paris ; en voyage ; terré chez lui... loin en tout cas de la politique romaine dont il a dû quitter la scène l'année dernière, en abandonnant la direction du Parti socialiste, et loin surtout des juges milanais qui, en lui envoyant près d'une vingtaine d'avis d'ouverture d'enquêtes judiciaires, ont fait de lui l'accusé le plus symbolique de toute l'opération « Mains propres » ». Pourtant, samedi 9 octobre, après un long silence, Bettino Craxi a effectué son grand retour. Un retour qui pourrait bien marquer un tournant dans l'affaire de la corruption des partis politiques : après avoir longtemps crié *« à la discrimination »* et même *« à la persécution »* il s'est en effet rendu spontanément auprès du juge Antonio Di Pietro, auquel il n'avait pas jusqu'ici ménagé les critiques, l'accusant même d'être à la solde de certaines factions désireuses de le discréditer.

De cette rencontre inédite – deux heures de tête à tête et en terrain neutre, c'est à dire dans un endroit discret – peu de choses ont filtré, mais suffisamment pour alimenter de nouvelles polémiques. L'ex-leader socialiste aurait déjà commencé à faire le récit détaillé de tout ce qu'il sait sur le fonctionnement des financements illicites des partis politiques, et pas seulement ceux du PSI. Besoin de tout expliquer ? Vengeance à froid ? Bettino Craxi n'a rien à perdre, sinon de se discréditer d'avantage. Et lui qui ne s'est jamais privé de dire que dans cette affaire, *« tous étaient coupables »*, se pose cette fois en *« témoin historique d'une certaine époque de la politique italienne »*. Parmi ceux qui pourraient avoir le plus à souffrir de ses révélations, si elles s'avèrent fondées : le PDS (ex-parti communiste), jusqu'ici plutôt préservé, mais avec qui M. Craxi n'a semble-t-il pas fini d'en découdre. *« Le PDS pensait rester en dehors de tout cela*, aurait-il déclaré, *mais il finira comme tous les autres partis politiques qui n'ont même plus l'argent pour payer leurs notes d'électricité... »*

De nouvelles rencontres, officielles celles là, sont prévues avec le juge Di Pietro, mais pour faire bonne mesure, Bettino Craxi, a déjà donné un avant-goût de ses futures révélations en écrivant une lettre au président de la Chambre des députés, Giorgio Napolitano, dans laquelle il accuse le président de la commission chargée de décider des levées d'immunité parlementaire, le démocrate-chrétien Gaetano Vairo, de collusion avec la Camorra, la *« malavita »* napolitaine . Initiative qui a jeté un grand froid, jusqu'au sein du gouvernement.

Première fêlure dans le gouvernement

Celui-ci est empêtré dans une rentrée sociale difficile qui a jeté, samedi encore, 250 000 retraités venus de tout le pays dans les rues de Rome pour protester contre la pression fiscale, le président du Conseil, Carlo Azeglio Ciampi, se serait bien passé de ce nouveau scandale. D'autant que le gouvernement – un gouvernement de « techniciens », destiné à remettre un peu d'ordre dans l'héritage embrouillé laissé par trop de politiciens – vient de connaître sa première vraie crise. Dimanche en fin de journée, le ministre de l'industrie, Paolo Savona, a remis sa démission. A l'origine de ce geste la longue guérilla au sein même du gouvernement sur les privatisations en cours. Le ministre très critique à l'égard de Romano Prodi, le président de l'IRI, cet énorme conglomérat industriel d'Etat, l'avait publiquement accusé d'outrepasser ses prérogatives en voulant imposer le modèle des « publics companies » avec une multitude d'actionnaires pour les privatisations. Ce qui, disait-il, lui semblait une erreur regrettable, ne prenant pas assez en compte les groupes financiers et industriels existants qui pourraient s'investir dans l'aventure.

Dans cet étalage de dissensions, l'aspect « technique » masque une querelle politique. Des formules de privatisation choisies dépendent aussi le sort des présidents actuels des groupes publics, qui, par exemple, dans le cas d'un actionnariat faible et divisé, pourraient tout simplement rester à leurs postes. Carlo Azeglio Ciampi, désavouant en quelque sorte son ministre de l'industrie, avait renouvelé sa *« pleine confiance »* au président de l'IRI. Ce qui l'obligeait dès lundi à faire le siège de son ministre pour qu'il reprenne sa démission, ce qui fut chose faite dans la soirée.

Mais le mal était fait, et cette première fêlure au sein d'une équipe jusqu'ici soudée, n'en est pas moins considérée comme préoccupante. Au point d'avoir pratiquement éclipsé dans les commentaires le beau doublé effectué samedi par les services de sécurité anti-mafia. Ces derniers ont arrêté un des auteurs présumés de l'attentat meurtrier, pendant l'été 1992 à Palerme contre le juge Paolo Borsellino : il s'agit de Salvatore Profeta, 52 ans, homme-clef du clan Madonia. Enfin, les enquêteurs qui travaillent sur l'assassinat de Libero Grassi, il y a deux ans, cet entrepreneur qui avait refusé de se faire racketter, ont identifié son assassin : ce serait Salvino Madonia, 37 ans, le propre fils du « boss » « Piddu » Madonia.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

RUSSIE

La nature des scrutins du 12 décembre demeure incertaine

Un nouveau décret du président Eltsine, publié lundi 11 octobre, prévoit des élections à la chambre haute du futur Parlement, le Conseil de la Fédération, le 12 décembre, en même temps que celles pour la chambre basse, la Douma. Mais l'incertitude demeure sur d'autres scrutins.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

« Bien sûr, les élections seront libres ! Il y aura trois listes : une liste Boris, une liste Nikolaevitch et une liste Eltsine », dit le premier. *« Et si Eltsine n'est pas content des résultats, il pourra encore dissoudre la chambre »*, ajoute le second. Voilà la dernière histoire qui fait rire les Moscovites. Elle montre que, pour le moment, les élections générales du 12 décembre sont d'ores et déjà perçues, avant même le début de la campagne électorale, comme une consécration du pouvoir de Boris Eltsine. L'opposition conservatrice est à genoux, avec ses chefs en prison et ses journaux suspendus, la télévision est aux ordres et, dans les régions, les hommes du président tentent de reprendre les choses en main.

Parce qu'il se sent le vent en poupe et qu'il veut en finir avec tous les pouvoirs rivaux ou susceptibles de l'être, le président russe a décidé, lundi 11 octobre, que les citoyens se rendront aux urnes le 12 décembre pour désigner non seulement leurs représentants à la future Douma d'Etat, la « chambre basse », mais aussi au Conseil de la Fédération, la « chambre haute ». Cette décision semble justifiée par le peu d'enthousiasme, sinon par la franche hostilité, manifestés par beaucoup de responsables régionaux à l'égard du président et de son coup de force contre l'ex-Soviet suprême.

Une débauche de projets électoraux

Pour ne pas être en reste, le président russe caresserait aussi l'idée d'organiser, le même jour, un référendum demandant aux citoyens de se prononcer soit sur le projet de la future constitution, soit sur les grandes lignes de celle-ci. Une manière d'enlever le pouvoir constituant aux futurs députés. Il se pourrait aussi que, toujours le 12 décembre, soient organisées les élections des nouveaux organes représentatifs dans les régions pour remplacer les soviets régionaux. Sans parler de l'idée, évoquée par certains conseillers de Boris Eltsine, de procéder le même jour à une élection présidentielle – d'autres conseillers affirmant au contraire qu'il n'est plus du tout question que Boris Eltsine remette son mandat en jeu.

Cette débauche de projets électoraux n'est pas, en soi, condamnable. Dans un pays privé depuis toujours de consultations démocratiques, abondance de biens ne peut nuire . Et il était temps, aussi, d'en finir avec les structures particulièrement lourdes et sclérosées de l' « ancien régime » – ces soviets qui, une fois débarassés de la tutelle du parti communiste, étaient devenus « auto-suffisants » et dont l'unique souci était de conserver leurs pouvoirs, quitte à trahir aujourd'hui ce qu'ils avaient encensé hier.

Mais le grand danger pourrait être, paradoxalement, que ces élections en cascade ne changent rien du tout au fond, et aboutissent à créer une situation ressemblant étrangement à celle d'aujourd'hui, avec les mêmes risques et les mêmes incertitudes. De même que les soviets étaient les appendices du parti communiste, on peut craindre que les futures chambres ne soient là que pour « seconder » l'éxécutif. La lutte pour le pouvoir, au lieu de se dérouler au grand jour, entre differents courants de pensée, continuerait alors à mettre aux prises, dans une atmosphère de complot permanent, les « gens d'en haut ». Qui pourrait exclure que Boris Eltsine, « trahi » en octobre 1993 par deux de ses anciens alliés, Alexandre Routskoï et Rouslan Khasboulatov, n'ait pas à affronter, tôt ou tard, un nouveau complot de la part de tel ou tel de ses amis d'aujourd'hui ?

Les dérapages de plus en plus fréquents constatés depuis la proclamation de l'état d'urgence, même s'ils n'ont pas été sciemment voulus par le pouvoir, laissent mal augurer de l'ambiance de la future campagne électorale.

Une campagne, dénommée « signal », est en cours pour expulser de Moscou les contravenants à un décret vieux de dix mois sur le droit de résidence dans la capitale. Elle tourne, souvent avec brutalités – descentes de police nocturnes et actions musclées diverses – à la « chasse au faciès » visant les ressortissants de Transcaucasie, voire des réfugiés politiques d'Asie centrale. Mais ce sont des « activistes des Droits de l'homme » ou des représentants d'ambassades des Républiques caucasiennes – et non des partis constitués – qui dénoncent aujourd'hui ces brutalités.

L'opposition « centriste » parvient mal à s'organiser . L'exacerbation des passions ces dernières semaines – sur le thème « qui n'est pas avec moi est contre moi » – empêche en effet ses responsables de prendre date et de trouver leur place entre les partisans de Boris Eltsine et les extrémistes « rouge-brun ». Quant à ceux qui tentent, au sein même du gouvernement, de faire entendre une voix plus modérée, ils semblent, aussi, bien isolés.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Suppression d'un programme télévisé. – L'émission de latélévision de Saint-Pétersbourg, *« 600 secondes »*, d'Alexandre Nevzorov, qui fut un activiste de la mouvance des ultra-nationalistes russes, a été définitivement supprimée, lundi 11 octobre, a annoncé la chaîne. M. Nevzorov a accepté d'y diriger une autre émission sur la criminalité, mais voudrait continuer *« 600 secondes »*, a-t-il dit, avec des chaînes cablées dans d'autres républiques de l'ex-URSS ou en Tchétchénie. – (*AP*.)

Le Monténégro « sanctionné » par son allié serbe

Accusant Podgorica de « dévaliser » la Serbie, Belgrade a voulu mettre les Monténégrins sous blocus

BELGRADE

de notre correspondante

La Serbie a-t-elle déclaré une guerre commerciale larvée au Monténégro, la seule des Républiques de la défunte fédération yougoslave à avoir accepté de cohabiter avec la Serbie au sein d'une nouvelle Yougoslavie ? Début septembre, la police serbe s'est installée à la « frontière » entre les deux Républiques – une frontière qui ne s'était jamais, jusqu'à présent, matérialisée – pour filtrer le trafic en provenance de la Serbie.

La mission des policiers de Slobodan Milosevic ? Interdire, dans un premier temps, le passage des véhicules transportant des produits alimentaires. En trois jours, plus de deux cents camions ont été refoulés, et ceux qui transportaient des denrées périssables ou du bétail ont dû attendre des jours durant, sur le bord de la route, l'autorisation – aléatoire mais indispensable – de Belgrade pour entrer au Monténégro. Ce changement brutal de régime à la « frontière » serbo-monténégrine a suscité une vive colère chez les Monténégrins, qui ont été jusqu'à lancer des menaces de sécession. Quant aux Serbes, ils accusent leurs voisins de les... *« dévaliser »*.

Querelle de voisinage ou signe avant-coureur d'un conflit plus grave entre Belgrade et Podgorica (ex-Titograd) ? Quoi qu'il en soit, ce nouvel épisode dans les relations, déjà difficiles, entre les deux Républiques fédérées ne laisse augurer rien de bon pour l'avenir ; même si Belgrade a essayé de minimiser l'affaire en assurant qu'on lui avait, à tort, donné une connotation politique. Qu'est-ce qui a, alors, incité les autorités serbes à ressortir de leurs tiroirs un vieux décret gouvernemental adopté lors de la guerre commerciale avec la Slovénie (qui visait en 1990 à étouffer les aspirations indépendantistes slovènes) et réactivé à chaque fois que Belgrade voulait faire pression sur ses voisins et les faire céder ?

Aujourd'hui, ce sont les Monténégrins qui sont sur la sellette. Les Serbes leur reprochent d'épuiser les réserves de nourriture de la Serbie et d'en réexporter une partie à l'étranger. Bien que Podgorica démente depuis longtemps ces allégations, Belgrade surenchérit en accusant le Monténégro de réexporter des denrées alimentaires serbes vers l'Albanie en échange de pétrole et d'autres produits soumis à l'embargo international décrété il y a seize mois par les Nations unies à l'encontre de la mini-Yougoslavie.

Si la Serbie a décidé dans le plus grand secret d'étendre au Monténégro l'interdiction portant sur les exportations de produits sensibles comme l'agro-alimentaire, le textile et les dérivés pétroliers, elle justifie sa décision en faisant valoir qu'elle traverse une grave crise économique due aux sanctions imposées par la communauté internationale et que la population est menacée par la famine si le blocus international est maintenu. Il n'en reste pas moins que, également soumis au blocus international, le Monténégro souffre tout autant de la crise et des graves pénuries alimentaires. De plus, à la différence de la Serbie, le Monténégro, qui compte six cent vingt mille habitants, n'est pas autosuffisant en matière agro-alimentaire, et plus de 90 % de ses besoins sont couverts par les importations serbes.

« Empêcher la contrebande »

Dans ces conditions, les mesures prises par Belgrade risquent de conforter les tentations indépendantistes, de plus en plus fortes dans cette République, où l'on ne cache plus son sentiment d'être l'« otage » de la Serbie. Cependant, les autorités de Podgorica ont préféré calmer le jeu. Elles ont simplement appelé le gouvernement fédéral yougoslave à régler au plus vite ce litige. Et, à la mi-septembre, la presse de Belgrade annonçait que, à la suite d'un accord entre les gouvernements serbe et monténégrin, les *« encombrements »* à la « frontière » avaient été résorbés et que la circulation avait été rétablie dans les deux sens. Toutefois, précisait *Vercernje Novosti*, les barrages de police mis en place *« pour empêcher la contrebande »* continueront à contrôler le trafic... En outre, l'« exportation » de produits alimentaires vers le Monténégro continue à être soumise à autorisation.

La Macédoine décide d'appliquer l'embargo

Alors que la Serbie limite ses échanges avec le Monténégro en vertu de mesures restrictives qu'elle n'a pourtant pas appliquées lorsqu'il s'agissait de la Macédoine, où l'on trouve quantité de produits alimentaires serbes, les autorités de Skopje ont décidé, de leur côté, d'appliquer désormais à la lettre la résolution 820 des Nations unies décrétant l'embargo contre la Serbie et le Monténégro. Ainsi, le trafic de marchandises entre la République de Macédoine et sa voisine serbe est-il maintenant paralysé. Seuls les camions munis d'une dérogation du comité des sanctions de l'ONU sont autorisés à passer la frontière. Sur les sept passages frontaliers, deux seulement restent ouverts au trafic routier et ferroviaire.

Ce « tour de vis » des autorités macédoniennes, dont on attribue la paternité aux Etats-Unis, a contribué, selon Belgrade, à *« boucler hermétiquement »* la Serbie. Car, jusque-là, la Macédoine jouait en quelque sorte le rôle de soupape de sécurité permettant à la Serbie d'exporter et, surtout, d'importer des produits indispensables, comme des matières premières et du pétrole provenant de Grèce ou d'ailleurs. Aujourd'hui, les camions-citerne – qui passaient auparavant au nez et à la barbe des observateurs internationaux sur la route de Kumanovo à Vranje – sont systématiquement refoulés. Furieuse, la Serbie a mis en garde les autorités de Skopje contre *« une mesure qui risque de faire boomerang »* et d'asphyxier à son tour l'économie macédonienne, déjà fragile. L'imposition des sanctions internationales contre la Serbie et le Monténégro devrait coûter, d'ici la fin de l'année, plus de 1,8 millard de dollars à la Macédoine. Ces pertes pourraient, comme l'a laissé entendre la presse de Skopje, être compensées par les Etats-Unis ou par un report du remboursement de la dette extérieure macédonienne.

Alors que l'on affirme à Belgrade comme à Skopje que le respect rigoureux de l'embargo par la Macédoine a été dicté par Washington et a conditionné l'ouverture d'une représentation américaine dans la capitale macédonienne, les milieux diplomatiques occidentaux constatent que cette décision coïncide avec la visite, ces dernières semaines, de plusieurs membres du Congrès et de militaires américains. Les observateurs à Skopje y voient une volonté des Etats-Unis de consolider leurs intérêts dans les Balkans par le biais de la Macédoine. Et ils n'excluent pas, notamment, l'envoi de nouveaux contingents de soldats américains pour renforcer le bataillon de trois cent vingt-cinq hommes déjà déployés en Macédoine dans le cadre de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU). De plus, la presse macédonienne a annoncé la mise à la disposition des Etats-Unis de l'une des plus importantes bases de l'ancienne armée yougoslave, située à Krivovalek, dans le sud du pays.

FLORENCE HARTMANN

Selon Amnesty International

La tension monte au Kosovo

Les violations des droits de l'homme se poursuivent au Kosovo, province du sud de la Serbie peuplée en majorité d'Albanais, affirme Amnesty International dans un rapport, publié mardi 12 octobre. Ce document souligne que *« la tension grandit au Kosovo »*, où *« un dangereux mélange de tension ethnique, de colère et d'années d'abus silencieux y fermente »*.

« L'impunité des policiers [serbes] *est telle qu'ils se sentent libres d'attaquer les gens dans les commissariats ou même dans la rue »*, indique encore Amnesty, qui évoque l'arrestation de militants politiques ou d'anciens prisonniers de conscience. – *(AFP.)*

NORVÈGE

L'éditeur de Salman Rushdie blessé dans un attentat

L'éditeur norvégien des *Versets sataniques* de Salman Rushdie, William Nygaard, a été grièvement blessé, lundi 11 octobre à Oslo. Atteint de trois balles, dont une dans le dos, il a été découvert devant son domicile et a dû être opéré d'urgence. Agé de cinquante ans, M. Nygaard, dirige la maison d'édition Aschehoug Forlag, qui avait publié en 1989 la traduction norvégienne des *Versets sataniques* – l'ouvrage qui a valu à Salman Rushdie d'être « condamné à mort » par le chef spirituel de la révolution iranienne, l'ayatollah Khomeiny, en 1989. Dans son enquête, la police norvégienne n'écarte pas la piste islamique. Les contrôles ont ainsi été renforcés, lundi, dans les aéroports et aux frontières.

L'ambassade d'Iran à Oslo et les principaux groupes islamiques en Norvège se sont refusés à tout commentaire. Salman Rushdie, qui vit dans la clandestinité en Grande-Bretagne, s'est déclaré *« consterné »* par l'attaque dont a été victime son éditeur norvégien. *« Salman est effondré. Il se rend compte que c'est lui qui était visé par cet attentat »*, a affirmé, à Londres, Amanda Hopkinson, responsable du Comité pour la défense de l'écrivain britannique.

William Nygaard est la troisième personne liée à la publication des *Versets sataniques* à avoir été victime d'un attentat depuis la *fatwa* (décret religieux) de l'ayatollah Khomeiny condamnant Salman Rushdie à mort. Le traducteur japonais des *Versets sataniques*, Hitoshi Igarashi, avait été tué, le 12 juillet 1991, à coups de couteau, sur le campus d'une université de Tokyo, quelques jours après que son traducteur italien, Ettore Capriolo, eut été grièvement blessé, également à coups de couteau, à son domicile de Milan. – *(AFP, AP.)*

ASIE

Un entretien avec le président de Taïwan

Lee Teng-hui : «Notre priorité a toujours été de développer notre pays avant la réunification de la Chine»

Pour la première fois, le chef de l'Etat de Taïwan, Lee Teng-hui, a accordé une interview à un correspondant d'un journal occidental venant de Pékin, la capitale du continent chinois, que l'île non communiste refusait autrefois de considérer comme telle. C'est également le premier entretien donné par un chef de cet Etat, que bien peu de nations reconnaissent, à la presse française depuis quinze ans (1). En voici les principaux passages :

TAIPEH

de notre envoyé spécial

«La République de Chine a célébré, le 10 octobre, son quatre-vingt-deuxième anniversaire. Votre administration a lancé une campagne visant à permettre à Taïwan de rejoindre les Nations unies, que votre pays avait quittées en 1971. Pour quelles raisons Taïwan devrait aujourd'hui réintégrer l'ONU?

– La République de Chine a été tenue à l'écart de l'ONU pendant vingt-deux ans. La communauté internationale, à l'époque de la guerre froide, souhaitait *«travailler avec les communistes chinois de manière à contrer l'URSS»*. Nombre de pays du tiers-monde, de plus en plus influents, se faisaient les porte-parole des communistes chinois. Entre-temps, la République de Chine est devenue une nation économiquement puissante et démocratique.

» La résolution 2758 de l'ONU a réglé le problème de la représentation des communistes chinois, mais elle a totalement ignoré celui du droit à la représentation des vingt et un millions de Taïwanais. C'est regrettable. On ne nous a pas accordé un statut juste et raisonnable. Nous entendons corriger ces erreurs d'appréciation et, par là même, réaffirmer la réalité de notre existence.

– Quelles sont vos chances de succès?

– Nous sommes confiants, mais aussi conscients que nous devons surmonter bien des obstacles avant d'atteindre notre but (...). Nos agences gouvernementales expliquent aux pays membres la véritable signification qu'aurait une participation de la République de Chine à l'ONU. Nous espérons qu'ils prendront en considération le principe de l'universalité de l'adhésion, et examineront objectivement l'affaire.

«J'ai peur que Deng ne puisse pas comprendre»

– Comment répondez-vous aux préoccupations de pays occidentaux qui considèrent que soutenir votre effort pour rejoindre l'ONU risque de provoquer une réaction trop hostile de Pékin?

– A l'ouverture de l'Assemblée générale de l'ONU, sept pays ont soumis une proposition en faveur du retour de notre pays. Il était prévisible que la Chine communiste s'y oppose vigoureusement. Les communistes chinois se voilent le regard devant le fait que les deux rives du détroit de Taïwan sont divisées et gouvernées de manière séparée.

Après la fin de la guerre froide, la communauté internationale est entrée dans une ère où la coopération remplacera l'affrontement. Elle ne doit plus se laisser impressionner par les réactions arbitraires des communistes chinois. Leur obstination à vouloir régler des problèmes actuels au moyen de concepts périmés est inapplicable. Lorsque nos amitiés internationales auront atteint un certain seuil, ils ne seront plus en mesure de faire obstacle à notre action.

– En Asie, certains estiment que si Taïwan parvient à réintégrer l'ONU, l'île s'alignera sur la position de la Chine continentale sur de nombreuses questions internationales.

– Notre pays a toujours conduit sa diplomatie avec le souci prioritaire du bien-être humain et de la paix. Nos votes à l'ONU de 1945 à 1971 le prouvent. L'esprit de la Charte de l'ONU guidera nos votes une fois que nous aurons réintégré l'organisation. J'œuvre à l'instauration du pluralisme politique dans l'espoir qu'un jour chaque Chinois jouira d'un mode de vie libre et démocratique.

– Votre administration accepte «la réalité objective actuelle d'une division provisoire» de la Chine. Quelles conditions Taïwan pose-t-il à une réunification avec le continent? Ces conditions seront-elles modifiables après la mort de Deng Xiaoping?

– Le temps de la réunification sera venu lorsque la distance nous séparant, sur les plans politique, économique, culturel et social aura été réduite. Nous prévoyons trois phases : première phase, échanges et réciprocité; deuxième, confiance mutuelle et coopération; enfin, consultation et unification.

» Dans la première phase, la République de Chine espère dissoudre l'inimitié et accroître la compréhension mutuelle entre les deux rives du détroit. En mai 1991, elle a adopté une mesure spécifique visant à remplacer une opposition militaire vieille de quarante ans par des méthodes pacifiques

» Nous espérons que les autorités du continent renonceront pour leur part à l'usage de la force comme moyen éventuel de réunification de la Chine, qu'elles comprendront que seuls la non-exclusion et le respect mutuel peuvent aider à ériger confiance et coopération. Il est malaisé de prédire ce qui va se produire sur le continent à la mort de Deng Xiaoping. Le plus grand obstacle à l'unification est l'adhésion obstinée des communistes chinois au marxisme-léninisme. S'ils autorisaient une presse libre, mettaient en place le pluralisme politique et organisaient des élections libres, la réunification se ferait en un instant.

» Pour le moment, les dirigeants de Pékin ne parviennent pas à comprendre la question de Taïwan : l'éventualité d'une «République de Taïwan» est exclue. Ce qui existe, c'est une «République de Chine à Taïwan», qui jouit d'une complète souveraineté et d'une totale indépendance de pensée et d'action.

«Renforcer notre défense»

– Avez-vous donc un message pour M. Deng?

– J'ai peur qu'il ne puisse pas comprendre! Les dirigeants de Pékin ne savent pas ce que c'est qu'une société pluraliste, où il y a plein de bruits. Expliquez-leur, vous! Il ne faut pas qu'ils jugent tout en blanc ou noir.

– Que répondez-vous à ceux qui affirment que la démocratisation est synonyme de désordre?

– La démocratisation, c'est comme la faim. Les Taïwanais ont faim de démocratie, ils sont un peu boulimiques aujourd'hui, cela se tassera.

– A Taïwan, pour la première fois dans l'Histoire, une partie de la population du monde chinois se gouverne selon des normes proches de la démocratie occidentale. Comment conciliez-vous cette réalisation avec les appels incessants de Pékin à la réunification?

Depuis 1949, notre priorité a toujours été de développer Taïwan – et les îles qui en dépendent – avant la réunification de la Chine. Au cours des cinq dernières années, j'ai travaillé assidûment à la démocratisation. Elle ne contribue pas seulement à édifier un consensus interne, mais constitue également l'arme la plus efficace pour conduire à des changements sur le continent.

– Existe-t-il encore un risque d'agression continentale?

– Ce risque a toujours existé. Dans un Livre blanc récent, les autorités du continent ont répété qu'elles n'excluraient pas l'usage de la force pour résoudre la question de la réunification

– Voyez-vous pour Taïwan une leçon à tirer de la guerre du Golfe et du conflit dans l'ex-Yougoslavie?

– La leçon est que la protection de la sécurité d'une nation ne peut dépendre totalement de l'extérieur. J'ai toujours pensé qu'il n'y a que par la force qu'on obtient la paix et la sécurité. Si, au cours des dernières années, nous avons acquis des avions de chasse à haute performance en France et aux Etats-Unis, c'est précisément afin de renforcer notre défense et de consolider notre force de dissuasion.

«Hongkong et Macao : des zones spéciales»

– Quelle sera votre politique envers Hongkong après sa rétrocession en 1997?

– L'objectif de la réunification doit être de créer une Chine démocratique, libre et prospère dans l'équité. Nous n'avons pas d'idée préconçue sur le système national d'après la réunification. Nous espérons seulement que les deux rives du détroit établiront, au moment approprié, une organisation consultative pour l'unification où *«dans le respect des buts de démocratie, de liberté économique, de justice sociale et de rassemblement national des forces armées, elles discuteront de la grande œuvre de la réunification et élaboreront un système constitutionnel»*.

» Nous considérerons Hongkong après 1997 et Macao après 1999 comme des zones spéciales, distinctes du continent. Par conséquent, nous ne prévoyons pas d'en retirer nos agences gouvernementales. Au contraire, nous renforcerons nos liens avec Hongkong et Macao.

– L'idée d'une «grande Chine» où le continent, Taïwan, Hongkong et Macao seraient associés vous séduit-elle?

– Ce serait une très bonne idée de forger une coopération économique entre le continent chinois, Taïwan, Hongkong et Macao. Cependant, les différences politiques et économiques rendent difficile la formation d'une «grande Chine» dans un futur prévisible.

– On a parfois eu le sentiment que Taïwan ne parvenait pas à élaborer une politique extérieure cohérente et s'en remettait principalement à des «coups» diplomatiques, que ce soit la séduction financière exercée auprès de pays pauvres en échange de gains politiques ou l'achat d'armements à un pays comme la France. Comment envisagez-vous votre diplomatie à l'avenir?

– Je ne suis absolument pas d'accord. Notre pays fournit une assistance financière et technique à des pays en voie de développement dans l'espoir de les aider. Il n'y a pas là de tentative de séduction. Si nous vous avons acheté des armes, c'est pour nos besoins en matière de défense, non pour des avantages politiques. Bien sûr, tout cela améliore nos relations avec vous. Mais ce n'est là qu'un résultat matériel, non pas un objectif majeur de politique étrangère. Nos efforts diplomatiques sont concentrés sur la lutte pour notre droit à participer aux organisations et activités internationales.

– Qu'attendez-vous de la France, à présent que Paris a, par deux fois, ignoré la colère de Pékin pour autoriser la vente d'armements à Taïwan? Qu'êtes-vous prêt à donner en échange?

– Il est encourageant de voir que, outre les ventes d'armes, les échanges économiques, commerciaux et culturels sont bien plus intenses. J'espère sincèrement que les relations de la France avec les communistes chinois d'une part et avec notre pays de l'autre se développeront de manière parallèle, en toute impartialité.»

Propos recueillis par
FRANCIS DERON

(1) Interview de Chiang Ching-kuo, initiateur de la démocratisation de Taïwan, à *l'Express* en décembre 1978.



L'homme à travers le carcan du protocole

TAIPEH

de notre envoyé spécial

Le décorum de l'ancienne résidence coloniale japonaise devenue palais présidentiel n'indique en rien que l'on soit ici dans une sorte de «trou noir» diplomatique ignoré de la communauté des nations. A vrai dire, hormis les couleurs nationales et les uniformes, on se croirait, solennité du protocole aidant, à Pékin.

Une partie des questions du *Monde* au président Lee Teng-hui ont été soumise par écrit pour recevoir des réponses sous la même forme, qu'il a lues et corrigées tout comme, jadis, étaient produits les Mémoires du trône dans un va-et-vient entre l'empereur et les mandarins de la communication. Comme, aussi, à Pékin dans bien des cas. Les fonctionnaires qui accompagnent M. Lee lui marquent un respect identique à ce qu'il est à Pékin pour les détenteurs des plus hautes charges, d'inspiration impériale.

Mais, derrière ces similitudes, il y a le personnage. Et on dirait fort que M. Lee, qui rencontre rarement un journaliste étranger, s'amuse. Nommé président en 1988, également chef du Kouomintang (KMT), le parti de Sun Yat-sen, chaleureux et sûr de lui, carrure athlétique, mêlant l'anglais et le chinois dans la discussion, il est représentatif d'une certaine identité taïwanaise, hybride de plusieurs cultures. *«Pensez, je suis un Chinois, mais né à Taïwan. J'ai été éduqué au Japon et aux Etats-Unis* [il est agronome]. *C'est compliqué à comprendre!»* Il omet d'ajouter qu'il est protestant, facteur supplémentaire d'incompréhension avec Pékin.

A l'occasion, il paraît un peu prisonnier de sa bureaucratie. Quand nous l'interrogeons sur le «nouveau parti» formé par des politiciens du KMT, M. Lee emploie des termes que ses collaborateurs nous prieront d'oublier. Par contre, aucun problème de communication quand on lui demande si l'heure n'est pas venue de tourner la page sur l'ultra-léninisme paradoxal du KMT, machine qui fonctionnait selon les mêmes règles que le Parti communiste. *«Grâce à ce scrutin, le renouveau va venir de la base pour remonter au sommet. Il ne faut plus des bureaucrates, mais des hommes capables de fournir à la société des services diversifiés.»*

Alors, lui qui écartait pareille hypothèse il y a peu, se représentera-t-il à l'expiration de son mandat en 1996, pour devenir le premier chef d'Etat élu au suffrage universel direct par des Chinois? *«Je n'ai pas décidé. Quand je réponds que j'ai soixante-dix ans, je veux dire que les changements sont si rapides. Qui peut prédire quelle sera la situation dans deux ans? Mon ambition est de conduire le pays à la stabilité démocratique. Si j'y parviens, ce sera une grande contribution (...). Le pouvoir n'est pas une fin en soi, c'est un moyen extérieur à vous, comme cette tasse de thé. Vous l'utilisez pour atteindre un but, puis vous la reposez.»*. Il joint le geste à la parole, mais s'abstient de dire au bout de combien de temps la tasse doit être reposée.

F. D.

REPÈRES

ALLEMAGNE

Hildegard Hamm-Brücher candidate des libéraux à l'élection présidentielle

Hildegard Hamm-Brücher, soixante-douze ans, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a été désignée, lundi 11 octobre, à l'unanimité par le comité directeur du Parti libéral FDP comme candidate à la succession du président fédéral, Richard von Weizsacker. Cette désignation intervient après que le FDP eut décidé de ne pas soutenir le candidat proposé par ler Parti chrétien-démocrate (CDU), Steffen Heitmann, en raison de ses prises de positions ultra-conservatrices (*le Monde* du 2 octobre).

Ce dernier, qui suscite des réticences jusqu'au sein de la CDU et dont les propos concernant l'Holocauste ont été stigmatisés par le Congrès juif mondial, a été énergiquement défendu par le chancelier Kohl, qui a affirmé dans un entretien télévisé que la désignation d'un président de la République *«était du seul ressort des Allemands»*.

Johannes Rau (SPD) et le professeur est-allemand Jens Reich sont les autres candidats déclarés à l'élection présidentielle, qui doit se dérouler le 23 mai 1994 devant un collège de grands électeurs. – *(AFP, Reuter.)*

M. Kohl réplique à lady Thatcher

L'ancien premier ministre britannique, Margaret Thatcher, a terni son propre bilan politique en faisant état dans ses Mémoires de son hostilité envers l'Allemagne et l'unité européenne, a estimé le chancelier Helmut Kohl . D'après des extraits de ses Mémoires publiés dans le *Spiegel* (*Le Monde* du 12 octobre), Margaret Thatcher aurait fait pression sur l'ancien président soviétique Mikhaïl Gorbatchev et divers dirigeants occidentaux pour empêcher la réunification de l'Allemagne. Les Mémoires de l'ancien premier ministre britannique démontrent que son analyse politique remonte à l'avant-guerre, avant *«Winston Churchill»*, a déclaré, lundi 11 octobre, M. Kohl sur la chaîne de télévision SAT 1.

«L'unité allemande a eu lieu et l'unité européenne va se produire. Les Mémoires de Margaret Thatcher n'y changent rien, a déclaré le chancelier Kohl. *La différence entre nous, c'est que je vis après* Winston Churchill alors qu'elle *vient de l'époque antérieure à Winston Churchill»*, a poursuivi Helmut Kohl. – *(Reuter.)*

GÉORGIE

La Russie réserve son soutien militaire à M. Chevardnadze

Alors que les accrochages entre forces gouvernementales géorgiennes et partisans de l'ex-président Zviad Gamsakhourdia qui tiennent l'ouest du pays se poursuivaient, lundi 11 octobre, le chef des forces russes en Géorgie, le général Vassili Belchenko, affirmait à l'*AFP* que *«tout soutien armé russe à un côté ou l'autre est exclu»*. Trois jours plus tôt, il affirmait au contraire que l'armée russe, dont le stationnement en Géorgie vient d'être «légalisé» par des accords, se rangera aux côtés du gouvernement géorgien si elle était attaquée par les forces «zviadistes».

Le chef de l'Etat, Edouard Chevardnadze, avait alors annoncé à Moscou sa décision de faire entrer la Géorgie au sein de la CEI. Mais il éprouve des difficultés à faire accepter cette décision par son Parlement, dont les sessions sont supendues en vertu de l'état d'urgence imposé avant la défaite géorgienne en Abkhazie. Mme Irina Sarichvili, un des trois vice-premiers ministres, a ainsi démissionné, lundi. Mais M. Chevardnadze a affirmé que 70 % de la population est favorable à l'entrée dans la CEI, que, si le Parlement était d'un avis contraire, *«il ne représentera plus le peuple»* et qu'il avait bon espoir de le convoquer bientôt pour faire approuver sa décision. – *(AFP, Reuter.)*

RWANDA

Les troupes françaises doivent se retirer en décembre

Le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, a confirmé, lundi 11 octobre, au président Juvénal Habyarimana, en visite à Paris, que les troupes françaises quitteraient le Rwanda en décembre dès l'arrivée des forces des Nations unies . *«Notre dispositif militaire fera la soudure avec la force internationale neutre»*, a déclaré Alain Juppé.

Ce retrait s'effectuera conformément aux accords d'Arusha (Tanzanie) signés le 4 août entre le gouvernement et le Front patriotique rwandais (FPR) et en vertu de la résolution 872 du Conseil de sécurité des Nations unies. Deux compagnies françaises (trois cents hommes) sont actuellement stationnées à Kigali pour y protéger les ressortissants étrangers.

Un gouvernement de transition doit être mis en place en décembre jusqu'à ce que des élections libres soient organisées en octobre 1995. Durant cette période de transition, le gouvernement français est prêt à poursuivre et à intensifier sa collaboration avec le Rwanda : *«Nous sommes disponibles pour aider à la reconstruction du pays»*, a notamment dit Alain Juppé. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

A l'approche de l'entrée en vigueur de l'accord sur Gaza et Jéricho

Le Conseil central de l'OLP a ratifié le texte sur l'autonomie des territoires occupés

Dernier acte de procédure avant l'entrée en vigueur, mercredi *13 octobre*, de l'accord conclu entre Israël et l'OLP, le Conseil central de l'OLP a ratifié ce texte dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 octobre, par 63 voix pour, 8 contre et 9 abstentions.

Il a également approuvé la création d'une « Autorité nationale palestinienne », qui devra gérer les territoires en attendant l'élection au suffrage universel d'un Conseil d'« autogouvernement », dans un délai *« n'excédant pas neuf mois après l'entrée en vigueur de l'accord »*.

Yasser Arafat présidera cette Autorité, qui comprendra des membres du comité exécutif de l'OLP et des personnalités des territoires occupés. Fatigué mais souriant, le chef de l'OLP, qui ne se faisait aucun doute sur l'issue du scrutin, et qui a désormais le feu vert officiel pour poursuivre sa stratégie de paix avec l'Etat juif, a déclaré : *« Je suis satisfait. Je ne m'attendais pas à un vote unanime, mais les résultats ont dépassé mes espoirs. L'accord a obtenu 63 voix alors que je n'en attendais qu'entre 56 et 60 »*. Sur les 107 membres du conseil, 80 étaient présents. Les organisations de l'opposition avaient boycotté la réunion.

Le sort des réfugiés

Dès mercredi, les commissions chargées de la mise en application de l'accord devaient commencer leurs travaux *(lire l'article de Patrice Claude)*, mais mardi déjà, en Tunisie – qui, comme l'ensemble des pays arabes, est officiellement toujours en état de belligérance avec l'Etat juif et où se trouve depuis 1982 le siège de l'OLP –, a commencé une réunion de la commission chargée de discuter du sort des réfugiés, dans le cadre des négociations multilatérales du processus de paix lancé à Madrid en 1991. – *(AFP, Reuter.)*

Un chemin semé d'embûches

Suite de la première page

Les notables palestiniens de «l'intérieur» qui travaillent sur le sujet sont généralement d'accord sur ce point. Par définition, et en dépit du cadre magnifique dans lequel il devait s'ouvrir mercredi 13 octobre à Taba, localité égyptienne sur la mer Rouge, le deuxième acte de la paix promise entre Israël et les Arabes des territoires occupés, sera beaucoup moins spectaculaire, moins émotionnel que le premier. Finis les gestes symboliques, place au concret.

Dans les salons du «cinq-étoiles» qui abriteront les négociations pendant quarante-huit heures – les Israéliens ont prévu de rentrer à Jérusalem jeudi soir avant le sabbat –, il n'y aura pas de grands «politiques», seulement des technocrates et des militaires. Ceux d'Israël auraient promis de laisser leurs uniformes au vestiaire, à condition que *«l'autre partie»* en fasse autant. L'une des questions posées lundi dans *Maariv* par un célèbre journaliste-écrivain pacifiste, Ouri Avnéry, est de savoir si ces gens *«qui ont pris l'habitude d'humilier quotidiennement les Palestiniens dans les gouvernorats militaires des territoires»* sont les mieux placés pour négocier avec eux. Préoccupation humaniste qui n'a pas été retenue par Itzhak Rabin.

Le fait est que, si Shimon Pérès, l'architecte en chef des négociations secrètes d'Oslo, a été nommé président du comité de supervision politique qui devait se réunir le même jour au Caire avec Mahmoud Abbas, *alias* Abou Mazen, côté OLP, c'est bien l'armée, et le Shin Beth, service de sécurité intérieure israélien, qui auront la haute main sur la méticuleuse mise en œuvre des détails pratiques de la déclaration de principes.

Officiellement, on parlera de tout à Taba. Et notamment des conditions de la passation anticipée des pouvoirs de l'administration militaire israélienne aux Palestiniens dans les domaines de la santé, de la culture, des affaires sociales, du tourisme et de l'impôt. En fait, mis à part ce dernier secteur où l'expérience des Palestiniens est inexistante et sur lequel ils travaillent d'arrache-pied depuis plusieurs mois déjà, il y a des années que les intéressés administrent, avec les fonds de l'OLP et sous la surveillance des gouverneurs militaires, leurs hôpitaux, leurs écoles et universités, leurs commerces et leurs œuvres sociales.

Plusieurs centaines d'universitaires, d'experts, de notables et de dirigeants politiques palestiniens, majoritairement de «l'intérieur», tentent depuis des mois – sans grand succès à cause de l'inaccessibilité des statistiques israéliennes qui leur est pour l'instant opposée – de mettre au point des projets concrets de développement, de reprise en main, de réorganisation des services publics. Une Autorité d'urgence pour la reconstruction et le développement de la Palestine – connue sous ses initiales anglaises, PEDRA – a été constituée pour *«négocier, planifier, coordonner et mettre en œuvre le développement national»*.

«Dans un premier temps, nous disait Hassan Abou Libdeh, vice-président des comités techniques créés dans les territoires il y a deux ans, *l'essentiel est de donner rapidement à nos gens l'impression que quelque chose change. Sinon, toutes nos belles constructions vont s'effondrer.»* Yossi Beilin, le vice-ministre de la diplomatie israélienne, utilise *grosso modo* le même langage : *«Nous devons aller très vite. Les Palestiniens doivent sentir le plus rapidement possible le changement promis. La normalisation de nos relations en sera facilitée.»*

«Coopération étroite»

A Taba, il sera donc aussi question de la libération anticipée de plusieurs milliers de Palestiniens et aussi de l'accélération des regroupements familiaux – des milliers de familles, époux et épouses, parfois d'enfants, sont actuellement séparés entre la Jordanie et les territoires occupés pour cause de tracas administratifs. Itzhak Rabin s'est engagé à débloquer la situation. Mais la question-clef, le problème central des rencontres de Taba, c'est la sécurité.

Le général Amnon Shahak, qui dirige la délégation et qui fut le premier à se faire l'écho des *«réserves»* de l'armée, lors de la poignée de main de Washington, *ne sera pas un partenaire facile* pour les négociateurs palestiniens. Le général n'arrive pas à Taba les mains vides. C'est lui, «numéro deux» de l'état-major et chef des services de renseignement militaires, qui avait présenté il y a deux semaines au gouvernement le plan de retrait et de redéploiement des troupes de Gaza et de Jéricho. Plusieurs *«simulations sur ordinateur»*, nous dit-on, ont été mises au point pour répondre aux demandes diverses qui devraient être faites par les Palestiniens.

Pour le calendrier du retrait, pas de problème, il est fixé dans la déclaration de principes. L'armée devrait commencer à se retirer des deux zones en question à partir du 13 décembre prochain, pour avoir terminé l'opération avant le 13 avril 1994. Quasi-officiellement, des militaires de haut rang laissent même entendre, depuis quelques jours à Tel-Aviv, qu'ils souhaiteraient que les choses aillent encore plus vite. Ne serait-ce que pour *«passer le bébé de la sécurité intérieure des Palestiniens à la police de l'OLP»*. Reste à savoir quand cette force sera prête et, surtout, comment et où les soldats d'Israël vont effectivement se «redéployer». Le périmètre de la «zone de Jéricho» où l'autorité d'«autogouvernement» transitoire devrait s'installer, n'est pas fixé. Il sera négocié à Taba.

Comment l'armée assurera-t-elle, comme c'est prévu, *«la sécurité des Israéliens»* dans la colonie juive de Mitzpeh-Jéricho, qui comprend environ 800 personnes et qui se trouve, à vol d'oiseau, à moins de six kilomètres de la ville arabe? Même question, plus compliquée encore pour les neuf colonies (4 500 personnes environ) disséminées sur le territoire de Gaza. Comment garantir la liberté de circulation de tous ces gens parmi les localités arabes? En construisant des routes qui passeront au large des agglomérations palestiniennes, proposerait le gouvernement. Dans quels délais et aux frais de qui?

En attendant, comment empêcher les extrémistes des deux bords de saboter les accords par des actions d'éclat? Les policiers palestiniens auront-ils le droit et la possibilité d'arrêter les ultras des colonies juives qui pourraient s'en prendre aux civils arabes? L'armée pourra-t-elle faire des descentes dans les localités palestiniennes évacuées, où se seront éventuellement repliés des militants opposés à la paix et responsables d'actions violentes? *«La seule solution,* répètent à l'envi les spécialistes israéliens de ces questions, *c'est une coopération étroite entre nous et les forces de l'OLP.»* A quel prix politique pour la légitimité populaire de Yasser Arafat?

On le voit, le chemin qui reste à parcourir est semé d'embûches. Il l'est d'autant plus que les négociations sont par essence déséquilibrées. Israël est un Etat constitué et prospère, avec une armée forte et loyale, une tradition démocratique intérieure bien enracinée, un gouvernement homogène et une opposition essentiellement légaliste. *«Pourquoi devrions-nous toujours faire les concessions sans être payés de retour?»*, demandent depuis des semaines les ténors de la droite. Parce qu'Israël contrôle tout le terrain et que l'OLP ne peut rien donner sur ce plan, répondent parfois des ministres. Parce que cette dernière ne s'est jamais distinguée par une grande capacité en matière de prévision et d'organisation, ajoutent les journalistes. Parce qu'enfin l'OLP n'est encore qu'un mouvement de libération complètement démuni et furieusement contesté par beaucoup de ceux qu'elle est censée représenter.

Changer la sémantique, dépasser les clichés et les stéréotypes, dégeler les attitudes et briser les idées préconçues, tout cela est capital. Mais il s'avérera peut-être plus difficile de mettre en œuvre la coexistence.

PATRICE CLAUDE

ÉGYPTE

La Djamaa islamiya entend poursuivre ses attaques contre les touristes

L'organisation clandestine islamiste de la Djamaa islamiya a annoncé, lundi 11 octobre, la poursuite de ses attaques contre les touristes en Egypte, aussi longtemps que le régime ne répondra pas à ses revendications, et elle a réclamé un dialogue avec la présidence de l'Etat.

Dans une déclaration à l'AFP, un dirigeant de la Djamaa, récemment acquitté, a indiqué que les deux conditions principales posées par son mouvement pour mettre un terme aux attaques contre les touristes étaient *«l'arrêt de tous les procès confiés à la justice militaire»*, ainsi que *«la libération de six mille membres de la Djamaa détenus depuis cinq ans»*. Il a également exigé l'arrêt de la torture et des arrestations de proches des militants islamistes pour faire pression sur ces derniers. Une vingtaine d'attentats contre des touristes ont été revendiqués par la Djamaa depuis octobre 1992. Une Britannique a été tuée et vingt personnes ont été blessées.

YÉMEN

Un islamiste est élu à la présidence collégiale

Le Parlement yéménite a élu, lundi 11 octobre, pour la première fois, un islamiste parmi les cinq membres de la présidence collégiale du pays, tout en maintenant l'équilibre entre les grands partis traditionnels du Nord et du Sud.

L'Assemblée a élu Cheikh Abdel Majid Zendani, membre de la direction d'Al-Islah, un parti islamiste prosaoudien devenu la deuxième force politique du pays après avoir remporté soixante-deux sièges du Parlement (sur un total de trois cent un) lors des élections législatives d'avril dernier. Le Parlement a reconduit dans leurs fonctions les deux principaux membres du Conseil présidentiel, la plus haute instance dirigeante du pays : le chef de l'Etat, le général Ali Abdallah Saleh – qui dirige le Congrès populaire général – et l'homme fort du Sud, M. Ali Salem Al-Baïd, président du parti socialiste yéménite, ainsi que le secrétaire général-adjoint de ce mouvement, Salem Saleh Mohammed. – *(AFP.)*

AFRIQUE

Le Nigéria menacé de « désintégration »

Après l'annulation de l'élection présidentielle et le départ du général Babangida, le chef de l'Etat intérimaire ne donne guère l'impression de gouverner

LAGOS
correspondance

Sans boussole et sans gouvernail, le Nigéria s'enfonce dans la morosité. Huit semaines après le départ du président Babangida, le pays reste traumatisé par la décision des militaires d'annuler les résultats du scrutin présidentiel du 12 juin, et profondément divisé à la perspective d'une élection «bis» qui devrait avoir lieu le 19 février prochain.

Toujours en quête de légitimité, Ernest Shonekan, chef d'Etat de transition, s'est efforcé de justifier, devant l'Assemblée générale des Nations unies à New-York, la création très controversée, fin août, de son « gouvernement national intérimaire » (GNI) présenté comme seul moyen d'éviter la déchirure du pays. Mais il a été froidement reçu à Washington où le vainqueur présumé de l'élection du 12 juin, le candidat du Parti social-démocrate (SDP), Moshood Abiola, a noué depuis des années des contacts étroits avec les membres du Black Caucus (groupe des élus noirs au Congrès).

Les tambours de la sécession

Le milliardaire yorouba ne veut pas renoncer à ses ambitions présidentielles et trouve un écho complaisant dans la presse turbulente de Lagos. Les opinions semblent difficilement conciliables entre ceux qui voient dans le 12 juin une avancée décisive de la démocratie et tous ceux – notamment au nord – qui considèrent l'élection de M. Abiola comme une péripétie qu'il vaut mieux *« dépasser »*.

Tout en appelant à la rescousse les chefs des communautés religieuses dans l'espoir d'aboutir à un compromis plus stable, M. Shonekan a mis en place une commission d'enquête» sur le 12 juin. Composée de huit citoyens *« irréprochables »* – chrétiens et musulmans y figurant de façon équilibrée – et conduite par un ancien président de la cour d'appel d'Abuja, Mamman Nasir, notable nordiste, la commission a jusqu'au 6 décembre pour *« étudier les circonstances qui ont conduit à l'annulation du scrutin »* ainsi que les *« revendications contradictoires »* auxquelles celle-ci a donné lieu. Cet aréopage formulera toutes recommandations utiles pour *« ramener dans le pays la paix, l'ordre et le bon gouvernement »*, phrase suffisamment ambiguë pour laisser croire, si les circonstances l'exigent, que l'on pourrait revenir – *« au bout du compte »* – sur l'annulation du scrutin.

Les détracteurs du GNI ont aussitôt dénoncé la création de la commission comme un stratagème destiné à gagner du temps. Cette initiative est *« un exemple déplorable d'humour noir »* et le choix de procéder à de nouvelles élections *« le comble de l'insulte »*, a déclaré le Prix Nobel de littérature, Wole Soyinka, lors d'une conférence de presse à Abeokuta, foyer de l'élite intellectuelle yorouba, qui est aussi la ville natale de MM. Abiola et Shonekan. L'écrivain a aussi mis en garde ses compatriotes contre les effets destructeurs d'un discours alarmiste sur la possible *« désintégration »* du pays.

Car jamais sans doute, depuis la sanglante guerre civile du Biafra, on n'a battu avec autant d'ardeur les tambours de la sécession. *« Dans les autobus, le bureaux, dans les conversations privées, le sujet principal maintenant est : pourquoi le Nigéria doit-il se casser en plusieurs entités autonomes? »*, constate l'éditorialiste du magazine d'opposition *The News*. Jamais non plus on n'avait vu publiés dans les journaux, surtout du Sud, autant d'avis, pétitions ou déclarations, émanant de chefs traditionnels, de politiciens à la retraite, de mouvements à caractère ethnique et de «forums» régionaux qui tendent à se substituer aux deux partis autorisés sous le régime du président Babangida. Beaucoup demandent l'organisation d'une conférence nationale considérée comme le meilleur remède aux problèmes actuels du Nigéria.

Les six gouverneurs du Sud-Est (1), où les mouvements anti-yorouba, sont tenaces, ont même exhumé l'épouvantail séparatiste – pour mieux monnayer leur appui à l'oligarchie nordiste – si jamais M. Shonekan acceptait le moindre *« dialogue »* avec Moshood Abiola. Cette offensive verbale a eu lieu quelques jours après la publication dans *The Sunday Magazine*, porte-parole de la dynamique communauté ibo, d'un dossier qui prétendait montrer comment l'*« Est »* a été systématiquement exclu du pouvoir depuis la guerre civile.

L'armée observe

M. Abiola mène quant à lui une campagne à travers le pays pour tenter de regagner le terrain perdu pendant ses trop longues semaines d'absence. Offrant plus volontiers à son auditoire des chapelets de proverbes que des consignes de lutte, il a trouvé un appui de taille en la personne de Nnamdi Azikiwe, personnalité ibo très respectée et premier président civil du Nigéria après l'indépendance. Le vieil homme d'Etat estime en effet que l'annulation du scrutin du 12 juin est une *« erreur »* qu'il faudrait *« corriger »*. Dans ce climat délétère l'Etat a bien du mal à fonctionner, et les tendances centrifuges ne peuvent que se renforcer. La session d'automne du Parlement, auquel le président Babangida avait rendu *in extremis* ses pleins pouvoirs, a été ajournée, faute, paraît-il, de budget pour payer les chambres d'hôtel des députés, encore dépourvus de logements de fonction et qui menacent désormais de dormir dans leur voiture. En fait le président du Sénat, Iyorchia Ayu, est, au sein du SDP, l'un des meilleurs soutiens de M. Abiola, et son militantisme risque de gêner M. Shonekan. Réputé intègre, le chef du gouvernement ne donne guère l'impression de gouverner ni de contrôler réellement les mécanismes d'une économie en panne. *« Il n'a aucun sens politique »*, juge un diplomate occidental qui a pu l'observer aux heures les plus chaudes de la crise.

L'arbitre de la situation reste l'armée dont le nouvel homme fort, le général Sanni Abacha, secrétaire à la défense, est le principal «survivant» de la junte militaire. Son premier geste, début septembre, a été de remettre en cause les nominations d'officiers supérieurs auxquelles avait procédé, à la veille de son départ, le président Babangida : on met désormais l'accent sur le professionnalisme et la neutralité d'une force militaire trop longtemps *« corrompue »* par le jeu politique, qui observe en silence, de ses casernes, les empoignades des civils.

MICHÈLE MARINGUES

(1) Ils sont tous affiliés à la Convention nationale républicaine dont le candidat a été battu le 12 juin par M. Abiola.

ALGÉRIE

Treize islamistes ont été exécutés

ALGER
de notre correspondante

Le ministère de la justice a annoncé, lundi 11 octobre, dans un communiqué laconique, l'exécution de treize condamnés à mort.

Trois chefs de groupes armés qui opéraient repectivement dans l'Algérois, l'Oranais et le Constantinois, Abdennour Allam, Mohamed Belbachir et Azzedine Choualeb, figurent parmi les suppliciés. Ils avaient été condamnés à la peine capitale, au début de l'année, par les cours spéciales d'Alger, d'Oran et de Constantine, chargées d'instruire les affaires de *« terrorisme et de subversion »*.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi anti-terroriste, au mois d'octobre 1992, plus de trois cents condamnations à mort ont été prononcées par ces cours spéciales, pour la plupart par contumace. Ces treize nouvelles exécutions qui portent à vingt-six le nombre des personnes exécutées, inculpées dans des affaires relevant de la sécurité publique, ont eu lieu vingt-quatre heures après l'assassinat d'une personnalité du monde médical, un professeur en pédiatrie, Djilali Benkhenchir (*le Monde* du 12 octobre).

Le même jour, le directeur général de l'Office du logement pénitentiaire, Sassi Mabrouk, était assassiné à Zéralda, près d'Alger.

Certains Algériens voient dans cette nouvelle série d'exécutions, non seulement une volonté de durcissement du pouvoir dans l'épreuve de force qu'il a engagée avec les groupes armés islamistes, mais encore une sorte de contrepoids psychologique à l'émotion soulevée par l'assassinat du docteur Benkhenchir, dont les obsèques ont eu lieu, lundi, à Alger, en présence d'une foule nombreuse, partagée entre les sentiments d'impuissance et de panique.

(Intérim.)

MAROC

L'opposition a boudé l'élection du président du Parlement

RABAT
correspondance

Premier vice-président de la précédente Chambre des représentants, Jalal Essaid, membre de l'Union constitutionnelle (UC) et de la majorité sortante, a été élu, lundi 11 octobre, président du Parlement, dès le premier tour de scrutin, par 170 voix, tandis que son seul adversaire, membre du Parti du progrès et du socialisme (PPS), Moulay Ismaïl Alaoui, en recueillait 13. Il y a eu 148 bulletins blancs ou nuls, l'Union socialiste des forces populaires (USFP), l'Istiqlal, l'OADP ainsi que le Rassemblement national des indépendants (RNI) ayant décidé de ne présenter aucun candidat, pour protester, une fois encore, contre les *« dérapages »* du pouvoir.

Les deux grands partis de l'opposition, l'USFP et l'Istiqlal, qui ont déjà refusé de participer au prochain gouvernement (*Le Monde* du 8 octobre), se sont aussi soigneusement gardés de voter pour le candidat du PPS, pourtant théoriquement leur allié au sein de la « Koutla », le bloc démocratique, mis en place au mois de mai 1992. Tout comme le RNI qui semble s'être dégagé de ses liens avec le pouvoir et qui en a payé le prix puisqu'il compte vingt députés de moins que dans la précédente assemblée.

M. al B.

SOMALIE

Les armes font place à la diplomatie

Après deux semaines d'extrême tension et trois jours de cessez-le-feu informel, Mogadiscio s'est installée dans un calme relatif en attendant les résultats des tractations diplomatiques engagées par l'envoyé spécial du président Clinton, l'ambassadeur Robert Oakley.

L'émissaire américain a entamé, lundi 11 octobre, ses contacts avec, à la fois, les émissaires éthiopien et érythréen, l'ambassadeur d'Italie et des représentants du clan du général Aïdid, les Habr Gedir. M. Oakley n'aurait pas encore eu d'entretiens avec les responsables de l'Alliance nationale somalienne (SNA), le parti du général.

Parallèlement aux efforts diplomatiques, les renforts américains continuent d'arriver à Mogadiscio. Mais, dans un souci d'apaisement et pour ne pas mettre en péril le cessez-le-feu *de facto*, les avions et les hélicoptères américains ont suspendu les «exercices de tir» qu'ils effectuaient régulièrement la nuit au-dessus de la capitale somalienne.

A Ne York, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a estimé, lundi, que la proposition américaine de créer une commission d'enquête indépendante sur les attaques dirigées contre les « casques bleus » en Somalie était une *« bonne idée »*. Il a également souligné que l'ONU allait désormais mettre l'accent sur un *« règlement politique de la crise »*, se rapprochant singulièrement de la position de Washington.

A Mogadiscio, des «anciens» du clan des Habr Gedir ont laissé entendre, lundi, qu'ils allaient user de leur autorité morale pour obtenir la libération du pilote américain et du soldat nigérian retenus prisonniers par le général Aïdid, afin de créer un climat propice aux négociations. – *(AFP, AP, Reuter.)*

■ **HÉRITIERS DU POMPIDOLISME.** – **Edouard Balladur, Jacques Chirac, Philippe Séguin, passés par la même école, appartiennent à la deuxième génération du gaullisme, dont ils partagent, chacun à sa manière, les convictions essentielles sur le rôle de l'Etat. A côté du premier ministre, gestionnaire plutôt atypique – libéral mais défenseur de la primauté de l'Etat – et du président du RPR, pragmatique, le président de l'Assemblée nationale apparaît comme le plus fidèle à la tradition gaulliste. Il est le seul, en tout cas, qui tente de la prolonger en stratégie politique pour aujourd'hui et pour demain.**

■ **PROTECTIONNISME, DIRIGISME, NATIONALISME. – POPULISME. Les catégories politiques dans lesquelles la démarche de Philippe Séguin est parfois inscrite par ses détracteurs le scandalisent. Intraitable sur toute espèce de compromission avec l'extrême droite, le député des Vosges puise aux sources du gaullisme, mais il est alimenté aussi, par ses amis et collaborateurs, en idées venues du libéralisme et de différents courants de la sociologie moderne.**

■ **NATIONS CITOYENNES. Sur l'autre rive du débat politique, Jean-Pierre Chevènement – qu'un proche de Philippe Séguin, Pierre Mazeaud, président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, qualifiait récemment de « gaulliste » – oppose, lui, les « nations citoyennes » à ce qu'il appelle le « Saint-Empire du capital ». Parfois soupçonné aussi de flirter avec le nationalisme, le député du Territoire de Belfort lui oppose, selon une distinction classique, le patriotisme.**

L'État républicain contre le désordre libéral

« M. Séguin s'inscrit dans la tradition populaire du gaullisme »

nous déclare Jean Baudoin, spécialiste de l'histoire des idées politiques

Jean Baudouin est professeur de sciences politiques à l'Université Rennes-I. Spécialiste de l'histoire des idées politiques, il analyse pour nous la relation entre « séguinisme » et gaullisme.

« Vous avez publié, il y a dix ans, dans un numéro de la revue **Pouvoirs** ***consacré au RPR, un article sur l'opposition entre « gaullisme » et « chiraquisme ». Ne retrouve-t-on pas aujourd'hui au RPR la même sorte d'opposition entre le « séguinisme » et le « balladurisme » ?***

– Philippe Séguin est certainement l'un des dirigeants du RPR qui incarnent le mieux une certaine fidélité aux idéaux du gaullisme. En cela, il s'oppose moins à Edouard Balladur, personnage un peu atypique, grand commis de l'Etat issu du pompidolisme gestionnaire, qu'à Jacques Chirac, qui, en tant que chef de parti, est conduit à intervenir dans les débats idéologiques. Ces hommes sont, à des titres divers, des héritiers du pompidolisme. Ils appartiennent à la deuxième génération du gaullisme. Mais Jacques Chirac est un pragmatique, voire un opportuniste, il n'a jamais eu de goût pour la réflexion théorique, il a toujours papillonné d'une référence à l'autre, se disant travailliste à la française en 1977, dans son discours d'Egletons, avant d'accepter sans la moindre réticence le discours néolibéral entre 1978 et 1986.

» Philippe Séguin, lui, est capable non seulement de mémoriser la tradition gaulliste, mais également de l'utiliser pour la mettre au service d'une stratégie politique. Cette tentative de ressourcement auprès des valeurs séminales du gaullisme n'est donc pas un pur opportunisme.

» De ce point de vue, on peut remarquer que le « séguinisme » se révèle au grand jour après la défaite de Jacques Chirac à l'élection présidentielle de 1988. Philippe Séguin dénonce alors la dérive néolibérale du RPR et invite son parti à retrouver les grands principes inspirateurs du gaullisme – la volonté de défendre farouchement l'indépendance nationale et de lutter contre une intégration européenne précipitée, la volonté aussi de reconquérir un électorat populaire.

» La question est de savoir si cette référence au gaullisme peut déborder le cadre du RPR. Philippe Séguin a démontré qu'il était capable de regrouper autour de ses positions une partie appréciable de ses « compagnons », il n'a pas encore administré la preuve qu'il tenait là, potentiellement, un programme alternatif propre à susciter une majorité au sein de la droite, d'abord, et, à long terme, auprès de l'électorat.

– On qualifie parfois Philippe Séguin de nationaliste et de populiste. Ces termes vous semblent-ils appropriés ?

– Mieux vaut éviter de se battre sur les mots, même si ceux-ci peuvent avoir une efficacité propre. Parler abruptement, à propos de Philippe Séguin, de nationalisme et de populisme peut prêter à confusion. De Gaulle a-t-il été un nationaliste ? On peut en discuter. Ce qui est certain, c'est qu'il a toujours considéré comme un principe fondamental l'attachement à l'indépendance de la France. Même si cet attachement ne peut être géré comme en 1958, Philippe Séguin le partage, ainsi que l'a prouvé sa campagne contre la ratification des accords de Maastricht.

» De même parler de populisme est excessif. Philippe Séguin s'inscrit dans une certaine tradition populaire du gaullisme. A ce titre, il a critiqué la dérive droitière du chiraquisme et pressé son parti de se remettre à l'écoute du monde salarié. Qualifier cette attitude de populisme n'a pas grande signification.

– Comment situez-vous la « philosophie » de Philippe Séguin par rapport à celle de son allié Charles Pasqua ?

– Le succès de l'alliance entre Philippe Séguin et Charles Pasqua au sein du RPR tient à ce que ces deux hommes peuvent jouer sur des registres distincts et attirer à eux, en faisant appel à des motivations différentes, plutôt sécuritaires d'un côté, plutôt socialisantes de l'autre, des couches militantes relativement hétérogènes. On sent bien qu'il y a entre eux une division plus ou moins tacite du travail. Rapporté aux idées du général de Gaulle, qui, en bon disciple de Péguy, ne séparait pas la défense de la nation de celle d'un certain universalisme, d'un certain humanisme, le discours de Philippe Séguin est sans doute plus en phase avec le gaullisme historique que celui de Charles Pasqua. »

Propos recueillis par
THOMAS FERENCZI

Ambiguïtés...

Suite de la première page

Cet ancien chargé de mission à la direction du Trésor, aujourd'hui directeur au groupe MAAF Assurances et maître de conférences à Sciences-Po, séduit par son agilité d'esprit et sa maîtrise des bons auteurs, de Michel Serres à Michel Crozier en passant par Edgar Morin. De ses lectures et de ses expériences il a tiré quelques idées fortes grâce auxquelles il souhaiterait, dit-il, *« rebâtir la synthèse de 1958 »*, celle du plan Rueff, qui, au prix d'une dévaluation et des relèvements d'impôts, lança, *« contre tous les technocrates de l'époque »* et contre les groupes de pression, la politique économique de la V[e] République, marquée par l'ouverture des frontières.

Toutefois, Henri Guaino, qui s'apprête aujourd'hui à rejoindre le cabinet de Charles Pasqua, s'inquiète de l'évolution de Philippe Séguin. Il considère qu'à la différence du *Discours pour la France*, lu par le député des Vosges à l'Assemblée nationale dans la nuit du 5 au 6 mai 1992, à l'occasion du débat sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht, les deux discours de juin 1993, prononcés l'un devant le cercle Périclès, l'autre devant le Forum du futur, ne sont pas loin de céder aux tentations du nationalisme et du protectionnisme.

Les deux nouvelles « plumes » de Philippe Séguin, qui ont mis la main à ces deux derniers discours, sont deux jeunes énarques aux profils nettement différenciés. Membre du comité de rédaction de la revue *Commentaire*, Nicolas Baverez, trente-deux ans, publie ces jours-ci une biographie de Raymond Aron (*Raymond Aron, un moraliste au temps des idéologies*, Flammarion) : c'est à lui que l'on doit, au début du discours du cercle Périclès, l'hommage rendu à la lucidité de celui qui, à l'époque de la guerre froide, *« annonçait prophétiquement la convergence des systèmes »*. Mais hormis son « aronisme » qui, quoi qu'il en dise, ne ressemble guère au « séguinisme », Nicolas Baverez, qui est aussi normalien et agrégé de sciences économiques et sociales, apporte à Philippe Séguin, à travers deux livres dont il est le coauteur, une double réflexion sur le chômage (*l'Invention du chômage*, PUF, 1986) et sur l'Etat (*l'Impuissance publique*, Calmann-Lévy, 1989).

Paul-Marie Couteaux, trente-sept ans, est plus proche du « gaullisme de gauche », puisqu'il a dirigé le cabinet de Philippe de Saint-Robert au Commissariat général de la langue française et participé, en 1990, aux côtés de Jean Charbonnel, à la fondation de la Convention pour la V[e] République. Mais il a fait aussi partie du cabinet de Jean-Pierre Chevènement au ministère de la défense. Henri Guaino n'hésite pas à attribuer à cette double filiation les infléchissements qu'il observe dans le langage de Philippe Séguin et dont il relève des signes dans son discours sur l'emploi devant le Forum du futur, en particulier l'idée qu'il faut changer les finalités de l'acte économique. La version originale du texte accentuait même ces tendances.

Inachevée, parfois contradictoire, ambiguë, la pensée de Philippe Séguin se cherche encore. Directeur de son cabinet, Bernadette Malgorn, une énarque de quarante-deux ans, qui fut sa collaboratrice au ministère des affaires sociales après avoir travaillé, comme secrétaire générale de la Lorraine, auprès de Jacques Chérèque, chargé du redéploiement industriel de la région, contribue à nourrir la réflexion du président de l'Assemblée nationale. Quoique femme de terrain, elle s'intéresse en particulier aux théoriciens du travail. Elle a lu Robert Reich, le nouveau secrétaire d'Etat au travail de l'équipe Clinton, cité par Philippe Séguin dans son discours sur l'emploi, mais aussi André Gorz, Alain Lipietz ou Bernard Perret, qu'elle a reçu récemment à déjeuner en compagnie d'Alain Finkielkraut.

De ces rencontres et de ces lectures elle fait bénéficier Philippe Séguin. Avec cette triple précision : le président de l'Assemblée nationale *« aime le débat intellectuel »*, mais il *« n'est pas un idéologue »* ; il écrit lui-même ses discours ; il n'a besoin de personne pour *« penser à sa place »* et n'a donc *« aucun gourou »*.

Les proches de Philippe Séguin soulignent à l'envi que celui-ci travaille d'une manière très personnelle et que, dans les discussions internes, il apporte plus d'idées – issues notamment de son expérience d'élu local ou de ses conversations avec des spécialistes tels qu'Alexandre Adler ou Paul-Marie de La Gorce – qu'il n'en reçoit. Grand lecteur lui-même, il s'ouvre à de multiples influences, mais c'est lui, et lui seul, qui en fait la synthèse.

T. F.

DE GAULLE AURAIT AIMÉ AVOIR UN OPPOSANT COMME MOI.

PESSIN

BIBLIOGRAPHIE

Le « sain patriotisme » de Jean-Pierre Chevènement

LE TEMPS DES CITOYENS
de Jean-Pierre Chevènement
Editions du Rocher,
448 pages, 139 F.

Il était temps ! A quelques semaines du congrès constitutif du Mouvement des citoyens, prévu les 3 et 4 décembre prochain à Saint-Egrève (Isère), le moment est venu pour son président, Jean-Pierre Chevènement, de fixer pour l'histoire le cadre du *« sursaut »* civique qu'il appelle de ses vœux. Rédigé, dans un premier temps, à partir d'entretiens, avant d'être lissé par la plume de l'ancien ministre socialiste, *le Temps des citoyens* n'évite pas les écueils d'un livre de circonstance.

Ah ! *« le tintement cristallin des clochettes des troupeaux »* et *« la cueillette des cerises »* dans la vallée du Doubs... Le retour sur l'enfance et le vibrant plaidoyer pour Belfort sont autant d'exercices obligés, mais ils donnent, aussi, le ton : *« Il y a joie et honneur à défendre son petit coin de France ! »*

Par chance, l'ancien animateur du CERES au sein du Parti socialiste sait aussi parler clair. Il n'y a pas de plus féroce critique du passage de la gauche au pouvoir : la France n'a plus de projet, elle ne prépare pas son avenir, sa diplomatie se marginalise, sa culture se banalise ; bref, la France est en panne, elle ne cherche plus qu'à sauver les apparences, tandis que la gauche a capitulé. En toute franchise, le militant s'inquiète du jugement de l'histoire. Le lecteur, lui, s'interroge : comment Jean-Pierre Chevènement a-t-il pu cautionner aussi longtemps, par sa présence au gouvernement, la politique conduite depuis douze ans ?

Il aura fallu, finalement, trois refus, le tournant libéral de 1983, la guerre du Golfe et le débat sur Maastricht, pour que M. Chevènement et ses amis retrouvent la liberté de parole dont ils usaient dans le PS d'avant 1981. Après une longue parenthèse, le Mouvement des citoyens peut renouer avec son passé dans un monde qui a singulièrement changé. Puisque la gauche a fait défaut, il faut retourner aux sources de la République et de la nation. Celle-ci est *« le creuset »* où se forment le lien social et la volonté politique, le cadre privilégié de la citoyenneté. Le président du Mouvement des citoyens n'ignore rien des dangers que comporte la dérive nationaliste, *« mais il m'a toujours semblé qu'un sain patriotisme était le meilleur moyen de conjurer les tentations de la xénophobie »*, écrit-il. A l'échelle de l'Europe et du monde, le remède proposé est le même : *« Au Saint-Empire du capital, il n'y a qu'une riposte concevable, celle des nations citoyennes. »*

Il y a beaucoup d'incantations dans le propos de M. Chevènement sur le rôle de la France, sa vocation mondiale, *« la qualité de son peuple »*. Y aurait-il des peuples de moins bonne qualité ? Cependant, alors qu'il y a quelques mois à peine, il était quasiment sacrilège de s'interroger sur la possibilité d'une autre politique, *le Temps des citoyens* affiche une volonté, celle de reprendre inlassablement le combat contre l'idéologie dominante. D'un optimisme incorrigible, Jean-Pierre Chevènement continue de croire que *« ce n'est pas parce qu'une chose n'a pas été qu'elle ne sera jamais »*.

JEAN-LOUIS SAUX

Devant les préfets et les conseillers d'Etat

M. Balladur défend une conception régalienne de l'Etat de droit

L'association du corps préfectoral et celle des membres du Conseil d'Etat organisaient, lundi 11 et mardi 12 octobre, un colloque sur « L'Etat de droit au quotidien » autour de deux cas particulier : le droit des étrangers et celui de l'urbanisme. En ouvrant les débats, le premier ministre a repris à son compte la doctrine française traditionnelle en interdisant au pouvoir judiciaire d'empiéter si peu que ce soit sur les prérogatives des élus de la nation.

L'histoire peut faire naître de curieux paradoxes : que l'association du corps préfectoral et celle des membres du Conseil d'Etat réfléchissent ensemble sur « l'Etat de droit » ne peut faire oublier que ces deux institutions, spécifiquement françaises, ont été créées par Bonaparte, premier consul, pour faire prévaloir l'intérêt de l'Etat sur celui des individus, ce qui est l'exacte antithèse de l'Etat de droit.

Faire trancher les conflits entre les particuliers et l'administration par des juges émanant de celle-ci, et non par la justice ordinaire, c'était montrer sa crainte que celle-ci ne se montre trop sensible aux préoccupations des individus au détriment des besoins de la collectivité, dont les représentants de l'Etat se veulent les meilleurs garants. Certes, au fil du temps, la justice administrative a su arracher sa liberté et prouver son indépendance, mais cette spécificité française qui veut que des hommes puissent être, à des époques diverses de leur carrière, des administrateurs ou des juges de l'administration demeure. Et la première journée du colloque organisée par les associations de ces deux corps prestigieux a montré que chacun s'en félicite.

La force de la tradition

Les préfets, intendants du pouvoir parisien en province, n'ont pas changé de fonctions : ils sont toujours chargés de représenter le gouvernement dans les régions et les départements, et donc de faire prévaloir ses objectifs politiques, ce qui ne peut que les amener, parfois, à privilégier l'opportunité politique sur le strict respect de l'Etat de droit. Le rapport de Michel Blangy, directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur, fut particulièrement éclairant. Chargé du « contrôle de légalité » des actes des collectivités locales, le préfet, a expliqué M. Blangy, doit d'abord s'efforcer de convaincre, la *« sanction »*, pourtant prévue par les textes, n'étant pas le plus important. Cela constitue bien entendu une porte ouverte à l'arbitraire en faonction des rapports de force politiques.

Même constat pour l'application des décisions de justice, puisque le préfet a la maîtrise d'accorder ou non le soutien de la force publique. Or, dit M. Blangy, *« le préfet ne doit pas provoquer par son action un trouble supérieur à celui résultant de la situation initiale »*. Voilà pourquoi tant d'arrêts des tribunaux ne sont pas respectés, ce qui est la plus grave des atteintes à l'Etat de droit.

Ancien membre du Conseil d'Etat, Edouard Balladur s'inscrit parfaitement dans cette tradition. Ouvrant ce colloque, lundi, il s'est félicité qu'elle permette *« un équilibre subtil entre les impératifs du service public et les droits des personnes, entre l'intérêt général et la liberté individuelle »*, car *« dans une société démocratique c'est en effet l'Etat qui est garant de l'Etat de droit »*, même si *« sans la conscience civique des citoyens, sans l'action des associations, des partis politiques, sans la vigilance de la presse, il n'est pas d'Etat de droit possible »*. Mais le rôle premier revient à l'Etat, *« qui assure la sécurité des personnes et des biens, condition de l'excercice de toutes les libertés publiques et de la cohésion sociale »*. D'où sa confiance aux préfets qui *« seuls ont une vision d'ensemble aussi bien de l'ordonnancement juridique que de la situation économique, sociale et politique »*, et au Conseil d'Etat, car *« l'administration a besoin d'un juge qui lui soit propre »*.

Le pouvoir du juge n'est donc sans limite. M. Balladur l'a rappelé nettement en déclarant que s'il lui appartient de *« veiller »* au respect de la loi, de la Constitution, des traités, de les *« interpréter et parfois de combler leurs lacunes, voir de suppléer à leur absence, il ne saurait le faire qu'avec discernement, modestie et pondération, surtout lorsqu'il applique des déclarations de principes dont les principes sont par nature très généraux »*, les *« assemblées élues »* devant conserver *« un large pouvoir d'interprétation de ces principes »*. Cela implique que *« face aux représentants de la nation, le juge, quel qu'il soit, judiciaire, administratif ou constitutionnel, ne saurait en effet s'ériger ni en législateur ni en constituant »*.

Que, dans un colloque sur l'Etat de droit, le Conseil constitutionnel, dont l'irruption dans la tradition française a grandement fait progresser cet Etat de droit, ne soit évoqué par le premier ministre que pour rappeler les limites de son pouvoir, est révélateur, au-delà de la polémique immédiate, de la force de la spécificité française.

THIERRY BRÉHIER



POLITIQUE

Les « assises de la transformation sociale »

Les Verts continueront à discuter avec le PS

Le conseil national inter-régional des Verts s'est prononcé, samedi 9 octobre, à Paris, pour la poursuite des discussions engagées avec la direction du Parti socialiste sur l'organisation de futures « assises de la transformation sociale ». Contre toute attente, cette orientation a été acquise au terme d'un bref débat et par un vote nettement tranché : 45 voix « pour », 21 « contre », 8 abstentions et 3 refus de vote.

La décision des Verts a fait suite à un bilan très critique des six premiers mois du gouvernement de M. Balladur, présenté par Dominique Voynet, et à un rapport d'un autre porte-parole, Yves Cochet, sur l'ensemble des contacts politiques engagés par le collège exécutif des Verts au cours des dernières semaines.

M. Cochet a rendu compte, notamment, de sa rencontre, le 27 septembre dernier, avec Jean-Christophe Cambadélis, ancien député de Paris et membre de la direction nationale du PS, chargé d'une mission exploratoire sur la préparation d'assises de la transformation sociale.

Celles-ci prendraient la forme d'une série de débats thématiques, organisés, tout au long de l'année prochaine, à l'initiative de quelque cinq cents personnalités du monde politique, syndical, associatif et culturel. *« Il ne s'agit pas d'un nouvel appareil, mais d'une stratégie de débats »*, a précisé M. Cochet, avant d'ajouter : *« Il me semble que si toutes ces conditions étaient réalisées, alors, les Verts devraient déléguer certains d'entre eux à cette initiative. S'il s'avère que le PS essaie racoler et de satelliser les Verts, nous n'en serons pas. »*

Dès le dimanche matin, à la reprise des travaux du CNIR, plusieurs responsables des Verts, parmi lesquels Antoine Waechter et Andrée Buchmann, ont voulu atténuer la portée de ce vote, en indiquant que celui-ci n'autorise pas les Verts à signer l'appel pour les assises. Ancien député européen, Gérard Monnier-Besombes a dénoncé un *« flirt organisé avec la gauche »*, tandis que les proches de l'ancien dirigeant communiste Pierre Juquin jugeaient l'initiative de M. Cochet *« prématurée et maladroite »*, parce que de nature à favoriser un regoupement de tous les partisans d'une ligne de stricte autonomie politique.

JEAN-LOUIS SAUX

La préparation du congrès du PCF

Francis Wurtz n'est pas candidat à la succession de Georges Marchais

Considéré comme l'un des principaux prétendants à la succession de Georges Marchais à la tête du Parti communiste français, Francis Wurtz a affirmé, samedi 9 octobre sur France 3-Alsace, qu'il n'a *« aucune ambition de ce genre »*. Le député européen a indiqué qu'il est satisfait de ses responsabilités actuelles de membre du bureau politique, chargé de la section de politique étrangère du PCF.

Depuis l'annonce, le 28 septembre, de la décision de M. Marchais de ne plus *« être le premier dirigeant »* du Parti communiste après le congrès de janvier prochain, tous les successeurs potentiels de l'actuel secrétaire général se sont jusqu'ici dérobés, en affirmant que *« la question ne se pose pas »* et que *« ce sont les délégués du congrès qui décideront »* (*le Monde* du 2 octobre). Seul l'ancien président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, André Lajoinie, s'est prononcé à plusieurs reprises pour un renforcement du caractère collectif de la future direction.

Les premières contributions publiées par *l'Humanité*, dans la *« tribune de discussion »* ouverte à compter du lundi 11 octobre, restent également muettes sur la succession.

Sur un projet de piscine

La municipalité de Sanary est mise en échec par un référendum local

NICE

de notre correspondant régional

La population de Sanary-sur-Mer (Var) a massivement rejeté, le 10 octobre, un projet de complexe nautique, que la municipalité avait soumis à référendum. Un quart des 12 195 électeurs inscrits, seulement, est allé voter, et le « non » l'a emporté avec 61,49 % des suffrages exprimés.

Partisan de la démocratie participative, Ferdinand Bernhard, maire (UDF-PR) depuis 1989, avait suggéré aux jeunes de sa commune de concevoir eux-mêmes le projet d'une piscine qui leur tenait à cœur. Après des mois de travail, un groupe d'une quarantaine d'adolescents de treize à seize ans, aidés, notamment, par l'architecte de la ville, a remis sa copie au conseil municipal qui a adopté le projet. Coût du « complexe aquatique » : 12,5 millions de francs, dont un tiers à la charge de la ville.

Appelés à se prononcer, les Sanaryens ont répondu négativement. Les jeunes, qui votaient dans un bureau spécial, ont certes approuvé le projet à près de 70 %, mais ils ne se sont pas rendus massivement aux urnes. S'avouant *« déçu »*, le maire de Sanary, qui avait l'intention d'organiser deux ou trois autres consultations, a décidé d'y renoncer.

GUY PORTE

REPÈRES

DROIT D'ASILE

Les socialistes « seraient satisfaits » du compromis Mitterrand-Balladur

Jean Glavany, porte-parole du PS, a déclaré, lundi 11 octobre, que *« dans l'état actuel du texte »* de la révision consitutionnelle, soumise au Conseil d'Etat (*le Monde* daté 10-11 octobre), les socialistes *« seraient satisfaits »*, tout en soulignant qu'en l'absence d'un texte définitif, il faut *« beaucoup de prudence »* et que les députés socialistes se réservent la liberté d'en débattre. *« Ce texte, qui est le fruit d'une élaboration commune au sein de l'éxécutif, comporte deux paragraphes dont l'un répond à l'idéologie de M. Pasqua et l'autre aux demandes de garanties du président de la République*, a fait observer M. Glavany. *Le vrai problème n'est pas tant de sanctionner les faux demandeurs de droit d'asile que de protéger les vrais demandeurs de droit d'asile. »*

PAS-DE-CALAIS

La fédération du PS sous tension

Deux anciens ministres socialistes, Guy Lengagne, ancien maire de Boulogne-sur-Mer, et André Delelis, maire de Lens, ont accusé, lundi 11 octobre, Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais du PS, d'être *« l'auteur d'un nouvel acte d'autoritarisme, en organisant la scission de la section socialiste de Boulogne-sur-Mer, alors que, dans cette ville, la division de la droite militait en faveur d'une union étroite des socialistes »*.

Selon MM. Lengagne et Delelis, la création d'une seconde section à Boulogne viserait à imposer, aux élections municipales de 1995, la candidature à la mairie de Dominique Dupilet, député, maire de Wimereux (*le Monde* du 8 juillet). Attestant de la régularité de cette décision, M. Percheron a qualifié ces remous *« de tempête dans un verre d'eau. »* M. Lengagne a confirmé qu'il sera de nouveau candidat à la mairie de Boulogne en 1995.

PCF

La mort de Jacques Grosman, président du GIFCO

Le président du bureau d'études GIFCO, lié au Parti communiste, Jacques Grosman, est décédé, vendredi 8 octobre, à l'âge de soixante-sept ans des suites d'une hépatite virale (*le Monde* du 12 octobre). Ancien résistant et ancien conseiller de Paris, M. Grosman avait été inculpé, le 4 juin 1992, de trafic d'influence par Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, chargé du dossier du financement du PCF et du PS dans la Sarthe. En décembre 1992, il avait affirmé n'avoir auccun rapport avec le PCF et nié que des sociétés placées sous le contrôle du GIFCO eussent établi de fausses factures au bénéfice du Parti communiste. Dans l'article qu'il consacre, dans *l'Humanité* du 9 octobre, à la vie du président du GIFCO, Claude Lecomte précise que celui-ci avait, notamment, *« la charge de la réalisation commerciale »* du salon professionnel, organisé, dans le cadre de la Fête de *l'Humanité*, sur les collectivités locales.

Révélations trente-quatre ans après

L'autonomiste tahitien a-t-il été victime d'une manipulation ?

Pouvanaa a Oopa, le chef autonomiste polynésien qui fut condamné à Papeete, en octobre 1959, pour complicité de tentative d'incendie, a-t-il été victime d'un complot visant à l'éliminer de la scène politique tahitienne? Deux avocats de la famille Oopa exhibent, aujourd'hui, de nouveaux indices. Ils viennent de déposer une requête pour la révision de son procès.

Jusqu'à son dernier souffle, le vieux lutteur polynésien n'avait eu de cesse de réclamer la révision de son procès. Pouvanaa a Oopa s'est éteint en 1977, à Papeete, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, amer et meurtri, sans que son dossier n'ait pu être rouvert. A-t-il été, ainsi que la justice l'a prétendu, l'instigateur des tentatives d'incendie dont s'étaient rendus coupables de jeunes Tahitiens lors d'une nuit de troubles qui avait enfiévré Papeete du 10 au 11 octobre 1958? Ou a-t-il été, comme il l'a toujours affirmé, la victime d'une machination destinée à briser sa carrière politique, qui embarrassait, à l'époque, tout à la fois les notables locaux et les autorités administratives?

Chef charismatique du Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT, autonomiste), Pouvanaa a Oopa avait connu, en effet, dans les années 50, des succès électoraux foudroyants, jusqu'à être propulsé, fin 1957, à la tête du gouvernement polynésien. Son appel à voter «non» au référendum de 1958 – consigne qui impliquait l'option de l'indépendance – n'avait certes pas été suivi par la majorité des Polynésiens, mais ce meneur d'hommes, acclamé dans les îles de l'archipel comme un *Metua* (père), continuait à être perçu comme un danger permanent par les milieux conservateurs locaux.

Gracié par de Gaulle

Son affaire, en tout cas, avait paru limpide à la cour criminelle de Polynésie française: des armes et des cocktails Molotov avaient été saisis à son domicile au lendemain des troubles d'octobre 1958, tandis que les témoignages de nombre de ses sympathisants l'accablaient. Un an après, il était condamné à huit années de réclusion criminelle et quinze années d'interdiction de séjour pour *«complicité de tentative de destruction d'édifices par provocation, aide, assistance et fourniture de moyens»*.

Déchu de son mandat de député, Pouvanaa a Oopa traîna alors sa disgrâce de la prison des Baumettes, à Marseille, à ses résidences surveillées de l'Oise et des Deux-Sèvres, avant d'être finalement gracié, le 11 novembre 1968, par le général de Gaulle, lors du cinquantenaire de l'armistice de 1918, en signe de reconnaissance pour ses états de service pendant la Grande Guerre.

Son retour à Papeete fut triomphal. Pourtant, ni le temps qui s'écoulait ni la carrière sénatoriale qu'il entama en 1971 ne lui permirent de se laver du déshonneur de la condamnation de 1959. La révision fut son grand rêve brisé.

Trente-cinq ans après les faits, des éléments nouveaux viennent d'être exhumés, qui jettent une tout autre lumière sur les fameux événements d'octobre 1958. Forts de ces pièces inédites, deux avocats métropolitains, Mes Michel Tubiana et François Roux, ont plaidé, jeudi 7 octobre, au nom de la famille Oopa, la cause de la mémoire du chef polynésien devant la commision de révision de la Cour de cassation.

Ces nouveaux indices révèlent un certain nombre d'incohérences qui semblent avoir insuffisamment attiré l'attention lors du procès de 1959. Il y a, d'abord, ce témoignage de l'ancien gendarme Adolph Bohl, retrouvé grâce à un appel à témoin paru dans la presse tahitienne, qui procéda à l'interpellation, le soir du 10 octobre 1958, d'un jeune Tahitien surpris, une bouteille d'essence à la main, devant le domicile d'un adversaire politique du chef autonomiste.

La thèse de la conspiration

M. Bohl assure, aujourd'hui, que le jeune activiste lui avait déclaré avoir agi sur instruction, non de Pouvanaa a Oopa, mais de ses adversaires, dont, à l'époque, le maire de Papeete. S'agissait-il donc d'un coup monté? M. Bohl ajoute que nombre des dépositions à charge avaient été arrachées à des jeunes inculpés selon des méthodes musclées.

Surtout, Mes Tubiana et Roux exhibent le texte d'une affiche portant l'en-tête de la circonscription administrative des îles Sous-le-Vent et qui fut établie le 9 octobre 1958, soit deux jours avant l'arrestation de Pouvanaa a Oopa. *«En ce moment, Pouvanaa et ses amis ont été arrêtés, car ils ont projeté de brûler la ville de Papeete,»* annonce le texte de ce document, destiné aux chefs de district de Raïatéa-Tahaa. *Veuillez demander à la population de rester dans la paix et dans le calme.»*

Convaincus de détenir là les preuves irréfutables d'une conspiration savamment orchestrée, les avocats ont donc puisé dans les archives de la subdivision des îles Sous-le-Vent. Or le double de l'affiche a disparu comme par enchantement, tout comme les télégrammes échangés pendant cette courte période entre le sous-gouverneur de la subdivision et le gouverneur en poste de Papeete. Que cherchent à occulter ces blancs – très sélectifs – de la mémoire administrative? Selon Mes Tubiana et Roux, « on » a délibérément fait disparaître ces documents compromettants, qui attesteraient la *«volonté de l'administration locale de procéder à l'arrestation de Pouvanaa a Oopa, fût-ce par anticipation sur l'infraction reprochée»*.

La commission de révision se prononcera le 18 novembre. Si la requête des avocats était acceptée, c'est tout un pan de l'histoire polynésienne qui serait, ainsi, revisité. Des fragments d'archives «égarés» pourraient alors – sait-on jamais? – se mettre à parler.

FRÉDÉRIC BOBIN

EN BREF

RECTIFICATIF. – La résolution votée par l'Assemblée nationale, le 8 octobre, à l'initiative de Jean de Lipkowski (RPR, Charente-Maritime), est la septième adoptée par les députés depuis l'entrée en vigueur du nouvel article 88-4 de la Constitution (droit de regard sur les affaires européennes) et non la cinquième, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* daté 10-11 octobre.

RECTIFICATIF. – Le nouveau préfet de la région Guadeloupe, Alain Frouté, est âgé de cinquante-quatre ans, et non de quarante-quatre ans, comme l'indiquait par erreur notre article sur les nominations d'anciens membres de la direction générale de la sécurité extérieure à des postes préfectoraux (*le Monde* du 8 octobre).

MUNICIPALES : Catherine Trautmann sera candidate pour un deuxième mandat à Strasbourg. – Catherine Trautmann, maire (PS) de Strasbourg, a indiqué, samedi 9 octobre, sur Radio-Nostalgie, qu'elle sollicitera un deuxième mandat aux élections municipales de 1995.

RPR : Jean-Louis Debré se méfie des « entourages ». – Le secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, Jean-Louis Debré, a mis en garde, dimanche 10 octobre, à Rodelle (Aveyron), les militants et adhérents du mouvement contre *« ceux et celles qui ont envie de nous diviser »*, faisant ainsi référence à la rivalité supposée entre Edouard Balladur et Jacques Chirac. *« Méfions-nous des entourages. Nous ne nous diviserons pas »*, a-t-il déclaré.

■ **LE NOBEL DE MÉDECINE AUX AMÉRICAINS ROBERTS ET SHARP.** – Les jurés de l'institut Karolinska de Stockholm ont une nouvelle fois consacré l'importance des avancées de la génétique moléculaire fondamentale dans le champ de la médecine humaine en attribuant lundi 11 octobre le prix Nobel de médecine aux biologistes américains Richard J. Roberts et Phillip A. Sharp («le Monde» du 12 octobre) pour leurs travaux sur la discontinuité structurelle des gènes.

■ **VERS UNE THÉRAPIE GÉNIQUE DE LA MYOPATHIE DE DUCHENNE.** – Des souris atteintes de dystrophie musculaire ont été traitées par thérapie génique. Ces travaux laissent espérer qu'une fois résolus de nombreux problèmes techniques il sera possible de traiter par thérapie génique les patients atteints de cette affection qui est l'une des plus fréquentes maladies neuro-musculaires à transmission héréditaire.

■ **UN CONGRÈS D'ARCHÉOBIOLOGIE.** – A Washington, un congrès d'archéobiologie a rassemblé près de deux cents chercheurs spécialisés dans l'étude de l'ADN ancien. Grâce aux avancées de la biologie moléculaire, il devient aussi possible de retracer l'histoire et même la préhistoire.

[redacted]

L'attribution du prix Nobel de médecine à deux Américains

La linguistique des gènes

L'année 1977 restera une année charnière pour ceux qui s'intéressent à la structure et à l'évolution des gènes. Avant, on connaissait (un peu) les gènes des bactéries et leur virus : tout paraissait relativement simple. En 1977, on a découvert la structure discontinue des gènes chez les eucaryotes (cellules avec noyau cellulaire renfermant les chromosomes) comme chez l'homme et la souris. Cette structure était complètement inattendue, et donc à première vue étrange et complexe. *A posteriori*, on sait aujourd'hui à quel point la découverte reconnue par le Nobel a eu une influence importante sur notre façon d'envisager l'expression et l'évolution des gènes.

Chez la bactérie, chaque protéine est codée par un gène en acide désoxyribonucléique ou ADN. L'expression du gène implique deux transferts d'information. Le gène est d'abord transcrit en acide ribonucléique ou ARN, et l'ARN est ensuite traduit en protéine. L'ARN traduit est une copie conforme de l'ADN du gène. Tout l'ADN du gène est donc représenté dans l'ARN traduit.

Chez l'eucaryote également, chaque protéine est codée par un gène en ADN, qui doit d'abord être transcrit en ARN, seule molécule traduisible en protéine. Roberts et Sharp, travaillant sur l'adénovirus, un virus qui infecte les voies respiratoires, ont découvert que les ARN traduits pour fabriquer les protéines virales n'étaient pas des simples copies conformes des gènes du virus. Si certaines parties (appelées plus tard «exons») de l'ADN d'un gène donné étaient représentées dans l'ARN traduit, d'autres parties («introns») ne l'étaient pas. C'est cette découverte qui leur a valu l'attribution du prix Nobel.

L'épissage de l'ARN

Pour illustrer leur découverte, imaginons que nous représentions une protéine par la phrase «je marche très bien». L'ARN traduit peut être représenté par la même phrase en langage ARN. Mais l'ADN du gène sera représenté, en langage ADN comme «jegtactt cag marcheg tccgtatag très gtcgcgcag bien», où «je», «marche», «très», et «bien» sont les exons, entrecoupés par trois introns.

L'implication immédiate de cette découverte était qu'une étape supplémentaire de l'expression des gènes devrait exister pour permettre le décodage de l'information codée par les gènes eucaryotes. Cette étape ne tardait pas à être décrite. L'ADN, composé d'exons et d'introns, est transcrit en ARN-précurseur, copie conforme de l'ADN, avec exons et introns en langage ARN. Les introns sont éliminés ensuite par un processus d'excision-ligation appelé épissage : on obtient l'ARN à traduire, composé uniquement d'exons collés ensemble. Ainsi le gène «jeg tacttc ag marche gtccgtatag très gtcgcgcag bien», sera transformé en copie conforme en langage ARN, exons plus introns.

L'ARN deviendra après épissage (et donc perte des introns) «je marche très bien», prêt pour la traduction en protéine. Il s'est avéré plus tard que, par un jeu d'épissage alternatif, un gène peut coder pour deux protéines semblables mais distinctes. Le gène cité ci-dessus pourrait par exemple donner un ARN précurseur qui serait épissé de deux façons distinctes : soit pour donner l'ARN «je marche très bien», soit pour donner l'ARN (et par la suite la protéine) «je marche bien», l'exon «très» étant un exon optionnel, à prendre ou à laisser selon le cas. On commence à comprendre de mieux en mieux l'importance de l'épissage alternatif. Par exemple, s'il y a des souches mâles, et d'autres femelles, c'est grâce à l'épissage alternatif sexe-spécifique des ARN-précurseurs transcrits à partir d'une poignée de gènes !

CELLULE
noyau de la cellule
ADN
TRANSCRIPTION
ARN
PROTÉINES
TRADUCTION
chaîne d'acides aminés
ARN messager
RIBOSOME

La découverte de la structure morcelée des gènes a permis non seulement la découverte ultérieure de l'épissage, mais a permis aussi d'envisager l'évolution des gènes sous d'autres angles. Ainsi il s'avère qu'un exon code souvent pour un domaine structurel, voire fonctionnel, d'une protéine. Dans le modèle le plus simple et le plus extrême de l'évolution des gènes (sans doute trop simple et trop extrême), on stipule que les tout premiers gènes étaient composés de morceaux d'acide nucléique comportant un exon (codant pour une fonction) flanqué de part et d'autre par des introns.

Les gènes plus complexes furent petit à petit créés par la liaison de deux (ou plusieurs) de ces morceaux ensemble *via* les parties introns. Ces gènes pluri-exoniques coderaient pour des protéines plus complexes, avec deux (ou plusieurs) fonctions et donc, le cas échéant, plus performants. Enfin, la recombinaison entre deux de ces derniers gènes au niveau de leurs introns aurait fabriqué de nouveaux gènes avec des fonctions encore plus intéressantes.

Par exemple, imaginons un premier gène composé de quatre exons séparés par trois introns, que nous allons représenter EIEIEIE, et un deuxième gène composé de trois exons séparés par deux introns, eieie. Une recombinaison entre les premiers introns de ces deux gènes fournirait deux nouveaux gènes : eiEIEIE et EIeie, codant pour des protéines exerçant des fonctions nouvelles.

Recombinaison accidentelle

Ces derniers événements de recombinaison, dont on a évoqué l'importance possible à l'échelle de l'évolution des gènes, peuvent cependant avoir des effets néfastes lors de la vie même d'un homme. Ainsi, chez l'homme, la recombinaison accidentelle entre un gène appelé abl et un autre gène appelé bcr génère quelquefois un gène mixte bcr-abl, codant pour une protéine de fusion bcr-abl. Si les protéines bcr et abl jouent des rôles importants dans la vie cellulaire normale, la protéine de fusion, elle, conduit à l'apparition de la leucémie.

Vu les implications qui en découlent, la découverte de la structure des gènes à structure discontinue ou morcelée mérite pleinement l'attribution du prix Nobel. On peut, néanmoins, comme chaque année, et sans nullement porter atteinte aux mérites ni à la contribution capitale des chercheurs primés, se poser la question de savoir pourquoi tel ou tel autre chercheur n'a pas été associé, lui aussi, à ce prix.

De nombreux chercheurs, parmi lesquels Roberts et Sharp, ont choisi d'exploiter le système viral. D'autres ont préféré s'acharner sur l'isolement de gènes cellulaires, se disant que les gènes viraux ne se comporteront pas forcément comme des gènes cellulaires, et qu'il faudrait en conséquence étudier les deux. En effet, on pouvait craindre que l'organisation des gènes viraux ne reflète pas forcément l'organisation des gènes cellulaires, et que tel ou tel phénomène découvert chez un virus ne soit pas exploité de façon courante dans une cellule eucaryote.

Si les chercheurs sur l'adénovirus ont eu le mérite incontestable d'être les premiers à découvrir la structure morcelée des gènes viraux, d'autres chercheurs, partant de plus loin, et avec un retard de seulement quelques mois, ont fait la même découverte pour les gènes cellulaires. On peut regretter qu'aucun d'entre eux, dont certains ont contribué depuis d'une façon tout à fait remarquable à repousser les frontières génétiques, n'ait été invité à partager ce prix Nobel 1993.

RICHARD BREATHNACH

► **Richard Breathnach, professeur de génétique moléculaire à l'université de Nantes, a été à la fin des années 70 étroitement associé, avec les professeurs Pierre Chambon et Jean-Louis Mandel (Strasbourg), aux premiers travaux de biologie sur la structure discontinue des gènes chez les eucaryotes.**

[Richard J. Roberts est né le 6 septembre 1943 à Derby (Angleterre). Après des études de chimie à l'université de Sheffield, il émigre en 1969 aux Etats-Unis et entre à l'université Harvard. En 1972, il quitte Harvard pour intégrer le laboratoire de Cold Spring Harbor (Long Island-New-York), où il devient directeur de recherches en 1986. Depuis 1992, Richard J. Roberts est directeur de recherches à l'Institut Biolabs (Massachusetts)].

[Phillip A. Sharp est né le 6 juin 1944 à Falmouth, dans le Kentucky (Etats-Unis). Il a étudié la chimie et les mathématiques avant de devenir enseignant à l'Institut de technologie de Californie puis au laboratoire de Cold Spring Harbor (Long Island-New-York). En 1974, il devient professeur associé à l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT). Membre de l'Académie des sciences des Etats-Unis, M. Sharp a obtenu de nombreux distinctions scientifiques dont le prix de la Fondation Gairdner en 1986, et le prix Albert Lasker en 1988. Il dirige actuellement le département de biologie du MIT.]

CLÉS/ *Cellule*

■ **ADN (ou acide désoxyribonucléique).** Découverte par James Watson et Francis Crick, c'est une molécule géante (macromolécule) se présentant sous la forme d'une double hélice. Ces macromolécules constituent les chromosomes et leurs différents segments forment les gènes, support des caractères héréditaires. En quelque sorte, l'ADN se présente comme un support d'instructions écrites réalisées dans un langage de quatres lettres (A, T, G, C pour les quatre bases azotées contenues dans l'ADN selon un ordre déterminé). En d'autres termes, l'ADN est le papier dont sont constitués les manuels d'instruction des cellules.

■ **ARN (ou acide ribonucléique).** Cette longue molécule, formée d'une seule chaîne hélicoïdale de structure analogue à l'une des deux chaînes qui constituent l'ADN (la base thymidine de l'ADN est remplacée par la base uracile, les quatres lettres composant l'alphabet de l'ARN devenant du même coup A, U, G, C), représente une sorte de photocopie des gènes contenus dans l'ADN (la phase de photocopie s'appelle la transcription). Après la transcription de l'ADN en ARN, ce dernier va subir une phase dite de traduction, permettant son décodage en protéine. L'ARN est décodé selon les règles du code génétique (établies en particulier par les Français François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod), la traduction faisant intervenir une machinerie complexe comprenant en particulier de petites particules se trouvant dans les cellules appelées ribosomes. Très schématiquement, cette phase consiste à traduire l'enchaînement des bases en une suite d'acides aminés, constitutifs des protéines.

■ **Noyau.** C'est la bibliothèque où sont enfermés les manuels d'instruction génétique (chromosomes) d'une cellule eucaryote. Il comprend la machinerie nécessaire pour photocopier les gènes. Ces photocopies seront ensuite expédiées hors du noyau, dans le cytoplasme des cellules, où leurs instructions seront décodées pour permettre la production des protéines.

■ **Gène.** C'est une instruction génétique émise en vue de la synthèse d'une molécule (protéine) chargée d'une tâche spécifique.

■ **Cellule eucaryote.** C'est une cellule comprenant un compartiment entouré d'une membrane – le noyau – enfermant les instructions génétiques. Le noyau communique avec le reste de la cellule (cytoplasme).

► **Ce court lexique a été établi avec l'aide de l'ouvrage de Philippe Kourilsky «Les artisans de l'hérédité» (éditions Odile Jacob) auquel on pourra se reporter avec intérêt.**

Le traitement de la myopathie de Duchenne par thérapie génique devient envisageable

Une équipe de chercheurs français dirigée par Axel Kahn (unité 129 de l'INSERM) et Michel Perricaudet (Institut Gustave-Roussy, Villejuif) publie dans la dernière livraison de la revue scientifique internationale *Nature Genetics* (octobre 1993) un article (1) montrant qu'il est possible de traiter des souris atteintes de myopathie par thérapie génique. Ces travaux très importants laissent espérer qu'à moyen terme, une fois résolus de nombreux problèmes techniques, il sera possible de traiter, grâce à cette thérapeutique, les personnes souffrant de myopathie.

Cette fois, la piste semble la bonne. Pour la première fois sans doute dans l'histoire de la recherche sur la myopathie, la mise au point d'un traitement semble relever d'autre chose que de la science-fiction. Certes, il est encore trop tôt pour crier victoire – les résultats publiés n'ont été obtenus que chez la souris – et rien ne serait pire que d'entretenir de faux espoirs. Toutefois, le professeur Axel Kahn a commenté ces résultats en disant : *«Ils sont d'une importance considérable.»*

La myopathie de Duchenne est la plus fréquente des maladies héréditaires dégénératives du muscle : elle touche un garçon sur trois mille cinq cents. Elle se manifeste par une perte progressive de la masse musculaire qui, en général avant l'âge de vingt ans, aboutit à la mort par insuffisance cardiaque ou respiratoire. A l'origine de cette maladie, une protéine, ou plutôt l'absence d'une protéine, la dystrophine, synthétisée normalement dans tous les types de tissus musculaires.

Depuis la découverte, il y a sept ans, du gène responsable de la production de dystrophine, les recherches sur la myopathie ne cessent de s'accélérer. Actuellement, il n'existe aucun traitement capable d'enrayer la progression de la myopathie en ralentissant la dégénérescence des fibres musculaires. Dans un premier temps, après la découverte, il y a cinq ans, de sa localisation (sur le chromosome X) et, il y a deux ans, de la structure du gène de la dystrophine (*le Monde* du 25 janvier 1991), les chercheurs avaient envisagé d'apporter directement aux muscles malades la protéine manquante. Séduisante sur le papier, cette idée est en pratique difficilement envisageable du fait de la difficulté rencontrée pour purifier la dystrophine en grande quantité et l'introduire dans chaque fibre musculaire atteinte.

Différentes approches

Restait alors la thérapie génique, c'est-à-dire cette technique consistant à se servir du gène de la dystrophine comme d'un médicament en le transférant dans des muscles atteints de dystrophie musculaire. A cette fin, différentes approches thérapeutiques ont été tentées.

L'une consistait à injecter dans le muscle des patients des myoblastes (cellules musculaires) provenant de donneurs sains. Avec l'espoir que les myoblastes ainsi transplantés fusionneraient avec ceux du malade et produiraient la dystrophine manquante. En réalité, les résultats des essais entrepris furent décevants, le nombre de fibres produisant de la dystrophine restant très faible.

Une deuxième approche consista à introduire le gène de la dystrophine directement dans le muscle d'une souris présentant une carence en dystrophine (mdx). Là encore, ce transfert de gène s'avéra d'une très faible efficacité.

L'équipe d'Axel Kahn et de Michel Perricaudet aborda une voie sensiblement différente. Elle consiste, en effet, à utiliser un adénovirus humain comme vecteur du gène de la dystrophine de manière, à la suite d'une injection, à aller, *via* la circulation sanguine, dans différents organes (en particulier dans les muscles cardiaques et respiratoires, inaccessibles par injection locale).

Il y a quelques mois, dans un article publié par la revue *Nature*, cette équipe avait montré qu'il est effectivement possible de transférer efficacement le gène «thérapeutique» de la dystrophine dans des muscles de souris atteintes de dystrophie musculaire. Plus précisément, du fait de l'extraordinaire complexité du gène de la dystrophine – le plus long gène connu à ce jour, – les chercheurs avaient utilisé une partie seulement de ce gène, un «minigène» codant pour ce qu'ils appellent une «minidystrophine». Les résultats étaient concluants puisqu'il apparaissait que les fibres musculaires synthétisaient la minidystrophine et que cette synthèse se faisait sur toute la longueur du muscle. Fait essentiel, l'expression du mini-gène transféré demeurait stable pendant plus de trois mois.

Avant un essai sur l'homme

Les résultats publiés ce mois-ci dans *Nature Genetics* vont dans le même sens. Toujours effectuée sur des souris mdx ayant une carence en dystrophine, cette expérience de thérapie génique montre que, six mois après le traitement, un grand nombre de fibres musculaires contenant de la dystrophine se trouvent toujours dans les muscles où a eu lieu l'injection du gène accouplé à son adénovirus-vecteur. De plus, l'expression de ce minigène – la minidystrophine – s'avère capable de protéger efficacement les fibres du processus de dégénérescence qui sinon les affecterait.

Reste maintenant, avant d'envisager un essai sur l'homme, à reproduire ce type d'expérimentation sur d'autres modèles animaux (chez la souris, les signes cliniques sont très atténués), à différents stades de leur développement. En particulier, de manière à se situer dans une situation plus proche de l'espèce humaine, cette expérience de thérapie génique sera prochainement tentée sur des chiens myopathes. Ensuite, nous a expliqué le professeur Kahn, *«il faudra trouver le moyen de transférer le gène à tous les muscles de l'organisme. L'idéal en cette matière serait sans doute de l'administrer par voie intra-artérielle, mais cela reste à vérifier».*

Même si de nombreuses questions, ayant trait, par exemple, aux réactions immunitaires que les patients pourraient développer à la suite de l'administration de tels traitements ou encore aux risques éventuels liés à l'utilisation d'un virus comme vecteur, restent encore en suspens, force est de constater que, grâce aux thérapies géniques, le traitement de la myopathie devient aujourd'hui envisageable.

... MOICHI

(1) Publ... (volume 5... est cosigné... H. Gilgenk... A. Gregoi... A. Kahn ...

et les applications de la recherche

L'Histoire retracée à travers les fossiles humains

WASHINGTON

de notre envoyée spéciale

Chercheurs au département de biochimie et biologie moléculaire de l'université de Manchester (Grande-Bretagne), mariés depuis seize ans, Terry et Keri Brown sont en quelque sorte devenus « archéobiologistes ». Lui, biologiste, déchiffre dans le patrimoine héréditaire de blés ancestraux l'évolution de l'agriculture au néolithique. Elle, archéologue, tente de retrouver, grâce aux gènes conservés dans leurs os, le sexe et les liens de famille d'une dizaine de personnes incinérées il y a plus de 3 000 ans dans le cimetière de Bedd-Branwen, à l'ouest de Liverpool. Ils représentent bien cette nouvelle famille d'explorateurs dont la plupart des membres (près de deux cents dans le monde) viennent de se réunir à Washington, sous l'égide de la Smithsonian Institution, du 7 au 9 octobre, autour d'un unique mot d'ordre : l'ADN « ancien ».

L'ADN (acide désoxyribonucléique), support de l'identité de tous les êtres vivants. Ancien, car préservé dans tous les vestiges végétaux, animaux et humains que nous ont légués l'histoire et la préhistoire. Longtemps pourtant, l'idée avait prévalu : contrairement aux organismes vivants, les fossiles et les ossements n'étaient pas accessibles à l'analyse génétique. Jusqu'à ce que le Japonais Russel Higuchi (université de Berkeley, Californie), en 1984, réussisse l'impossible, et isole de l'ADN de la peau séchée d'un quagga, un mammifère proche du zèbre, dont le dernier représentant s'est éteint en Afrique il y a plus d'un siècle.

Mais le hasard se répète. En 1985, le Suédois Svante Paabo extrait de l'ADN d'une momie égyptienne vieille de plus de 4 000 ans. Trois ans plus tard, ce pionnier de l'archéologie moléculaire qui travaille désormais à l'université de Munich sera le premier à appliquer à des vestiges humains la technique naissante dite de la PCR (pour *Polymerase chain reaction*) qui permet d'amplifier n'importe quel fragment génétique avec une efficacité sans précédent. Grâce à la PCR il parvient à analyser de l'ADN contenu dans un cerveau humain vieux de 7 000 ans, exhumé d'une tourbière à Little-Salt-Spring (Floride). Un an encore et ce sont des ossements humains qui, pour la première fois, livrent leur secret génétique. La course à l'ADN fossile commence.

Eclairer des zones d'ombres

Le but de ces recherches ? Pour les évolutionnistes, il s'agit parfois, tout simplement, de mieux comprendre l'apparition, ou la diversification d'une espèce. Ou encore de préciser l'ordre philogénique du vivant, en remontant le temps sur des millions, des dizaines de millions d'années (*le Monde* du 6 octobre). Mais pour la plupart des chercheurs présents à Washington, le principal enjeu reste de mieux connaître l'histoire de notre propre espèce, voire sa préhistoire. « *Associée aux données de l'archéologie et de la paléontologie, l'étude de l'ADN de nos ancêtres peut contribuer à éclairer quantité de zones d'ombre qui subsistent sur notre passé,* affirme Keri Brown, *sur l'origine de l'agriculture par exemple, la domestication des espèces végétales et animales, l'évolution des maladies génétiques ou infectieuses et même sur les règles sociales et le statut des femmes dans les sociétés préhistoriques.* »

A côté des gènes proprement dits, notre patrimoine héréditaire, riche de trois millions de paires de bases (les maillons élémentaires de l'ADN), comporte en effet 90 à 95 % d'ADN « inutile ». Une dénomination pour le moins malheureuse puisque c'est précisément sur cette portion du génome que le jeu des mutations produit la plus grande variabilité parmi les différents représentants d'une même espèce. Certaines régions de l'ADN sont même tellement variables qu'elles constituent quasiment, exception faite des vrais jumeaux, une carte d'identité individuelle. On conçoit donc que l'étude de la « distance génétique » (le nombre de mutations) séparant différentes personnes ou groupes de personnes à travers les âges et les lieux, puisse apporter de précieux renseignements sur les migrations, les mélanges et les traditions des populations qui ont fondé notre histoire.

Des exemples. Celui que relate William Hanswirth de l'université de Floride (Gainesville) : après avoir analysé des séquences d'ADN issues de 91 cerveaux et 177 squelettes vieux de 6 000 à 8 000 ans, provenant de la tourbière de Windover (Floride), « *il semble que des personnes enterrées sur ce site, à mille ans de distance, appartenaient à la même famille* ». Celui, plus avancé, que présente Erika Hagelberg (département d'anthropologie biologique de l'université de Cambridge, Grande-Bretagne), l'une des pionnières de l'ADN ancien. Selon les données archéologiques et linguistiques, les premiers habitants des îles du Pacifique sud seraient tous venus du sud-est asiatique. Après avoir interrogé l'ADN de divers squelettes (les plus anciens datant de 2 700 ans) et comparé leur séquence avec celle des populations actuelles, Erika Hagelberg arrive à une conclusion plus nuancée : du Sud-Est asiatique, oui, mais également de Mélanésie.

Fidèle mais fragile

L'ADN ancien peut parler, les chercheurs ne cessent de le prouver. Mais il faudra s'armer de patience. Si l'extraction de l'ADN des vestiges osseux est quasiment devenue un travail de routine, il faudra encore mettre au point de nombreuses « astuces techniques ». Premier écueil : la précieuse molécule se dégrade avec le temps après la mort cellulaire. Qu'il soit âgé de quelques années ou de quelques siècles, l'ADN ancien se présente ainsi, invariablement, sous la forme de minuscules fragments (quelques centaines de paires de bases) le plus souvent altérés qui plus est par l'oxydation du tissu osseux. Autant dire une séquence génétique pleine de « trous », ce qui ne facilite pas son analyse.

Deuxième obstacle : la présence, à côté de l'ADN, d'acide fulvique. « *Un composé chimique particulièrement gênant, puisqu'il se comporte comme un inhibiteur de la PCR* » résume Noreen Tuross (Smithsonian Institution, Washington), pour qui, de l'ADN ancien sans acide fulvique est « *aussi rare qu'un poisson volant* ». Pour écarter l'inopportun, il faut donc pratiquer une purification drastique, au sortir de laquelle il ne reste le plus souvent qu'une quantité infime de matériel organique. C'est la raison pour laquelle l'ADN ancien le plus étudié (mais pas toujours le plus intéressant) reste à ce jour celui des mitochondries, ces petites centrales énergétiques dont les gènes, contrairement à ceux de nos chromosomes, sont répétés à des milliers d'exemplaires dans chacune de nos cellules.

Troisième limite, de loin la plus grave : la contamination de l'ADN ancien... par de l'ADN moderne. « *La quantité d'ADN ancien excède rarement 5 % de la quantité totale d'ADN extrait d'un échantillon osseux* », affirme Terry Brown. Quand la contamination provient de l'homme, le problème tourne au cauchemar : « *Des centaines d'heures consacrées,* explique Terry Brown, *à analyser du matériel génétique soit disant ancien, déposé de la main même des chercheurs sur les vestiges qu'ils ont exhumés !* » Fragiles, détériorés, contaminés : les échantillons d'ADN ancien doivent être traités comme des échantillons cliniques. Et les archéobiologistes transformés malgré eux en hommes de laboratoire devront, pour les préserver, porter masque et gants stériles sur leurs chantiers de fouilles.

CATHERINE VINCENT

JUSTICE

Mis en examen pour faux et abus de biens sociaux dans l'affaire Testut

Le PDG de Bernard Tapie Finance est écroué

Elie Fellous, PDG de Bernard Tapie Finance (BTF), a été placé en détention provisoire, lundi 11 octobre à Béthune (Pas-de-Calais), dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Testut confiée aux juges d'instruction Benoît Persyn et Philippe Vandingenen. Les deux magistrats ont confirmé à M. Fellous son avis de mise en examen pour « faux et usage de faux », ainsi que pour « abus de biens sociaux ». Dans ce même dossier, un conseiller juridique de BTF, Bernard Gachet, a été mis en examen pour « complicité de faux et d'usage de faux », ainsi que pour « complicité d'abus de biens sociaux ». Il a, lui aussi, été placé en détention. BTF a aussitôt annoncé son intention de faire appel de la mise en détention de M. Fellous.

La holding Bernard Tapie Finance a réagi à la mise en détention d'Elie Fellous en s'expliquant point par point, dans un communiqué, sur les faits reprochés à son président-directeur général. Au passage, BTF a souligné que « *l'attitude du parquet au cours du débat contradictoire était sans ambiguïté puisqu'il n'était pas favorable à cette décision* » de mise en détention. Le parquet de Béthune a confirmé avoir seulement requis des mesures de contrôle judiciaire à l'égard de M. Fellous. Mais les juges d'instruction ont décidé que la poursuite de l'enquête nécessitait la mise en détention du PDG de Testut.

A propos de l'acquisition et de la cession de la société de pesage Trayvou par Testut, qui constitue le volet central des poursuites pour « abus de biens sociaux », BTF a ainsi commenté les pérégrinations de Trayvou, vendue et revendue à des prix très variables à l'intérieur du groupe. « *En 1990, Testut a émis un emprunt obligataire souscrit par des banquiers à hauteur de 100 millions de francs pour acquérir les sociétés Trayvou et Lutrana* [une autre entreprise de pesage], a ainsi rappelé BTF. *Il est reproché qu'au moment de la souscription la valeur de Trayvou avait été fixée à un prix pouvant varier entre 45 millions et au-delà. Plusieurs mois après la fixation de ce prix, Elie Fellous a estimé incorrecte la cession au prix expertisé et a donc (...) décidé de racheter cette société et de la payer un franc. Il est évident que le bénéficiaire de cette réduction de prix a été Testut, l'unique perdant étant Bernard Tapie.* »

S'agissant de la cession de Trayvou, BTF revient sur « *l'autre critique formulée à l'encontre d'Elie Fellous* » par la justice au sujet de « *la cession de Trayvou par Testut à GBT* [la société en nom collectif Groupe Bernard Tapie] *pour 1 franc* ».

Pertes et provisions

A cette occasion, un contrat de location-gérance a été consenti par Testut à Trayvou pour 8 millions de francs par an. « *Cette opération se justifie par le fait que Trayvou a connu des pertes importantes en 1991 et 1992,* précise BTF, *et obligeait Testut à provisionner ces pertes dans ses comptes. Cette provision était susceptible de remettre en cause le plan de restructuration de Testut. Dans l'intérêt de Testut, il a été décidé de céder Trayvou à GBT.* »

Au sujet du « *prêt de 21 millions de francs* [qui] *aurait été accordé par Testut à l'OM* » en juillet 1989 afin de garantir l'achat du joueur de football britannique Chris Waddle, BTF se défend en affirmant que la société de Béthune était à cette époque « *en trésorerie excédentaire (...). Testut a donc prêté à la société FIBT* [Financière et immobilière Bernard Tapie] *21 millions de francs à 12 % d'intérêt l'an pour une période de soixante jours. FIBT a elle-même prêté ces fonds à l'OM aux mêmes conditions pour améliorer sa trésorerie. Cela n'a jamais été pour acheter Chris Waddle. Cette opération est strictement légale dès lors que le prêt a été remboursé à la date prévue et a généré l'intérêt prévu* ».

S'agissant enfin du financement de la campagne électorale du professeur Léon Schwartzenberg, candidat aux régionales pour la liste Energie Sud avec Tapie, BTF rappelle que « *Testut a payé 190 000 francs pour favoriser la campagne électorale du professeur Léon Schwartzenberg à Nice. Cette opération s'est faite dans le cadre de la loi, officiellement, avec un paiement par chèque. Testut estimait que la personnalité et la notoriété mondiale du professeur Schwartzenberg lui assurait une contrepartie d'image formidable par rapport à l'investissement* ».

De son côté, le professeur Schwartzenberg rappelle que son élection fut invalidée par le Conseil d'Etat, car plusieurs sociétés (FIBT, Bernard Tapie Services, Testut) ayant soutenu financièrement cette campagne n'ont pas respecté les procédures imposées par la loi. Pour toutes ces raisons, BTF a fait appel contre la décision de placement en détention provisoire de M. Fellous.

E. In.

Perquisitions aux sièges de plusieurs grands clubs de football italiens

La brigade financière italienne a opéré, lundi 11 octobre, une série de perquisitions aux sièges de plusieurs grands clubs de football italiens, dont le Torino, la Juventus de Turin de Giovanni Agnelli, et le Milan AC de Silvio Berlusconi. Des documents relatifs au transfert de joueurs ont été saisis, à la demande du parquet de Turin, qui a ouvert une enquête depuis plusieurs mois pour vérifier la régularité de ces transactions du Torino vers plusieurs autres clubs prestigieux du pays. Des perquisitions ont été également effectuées aux domiciles de plusieurs joueurs, tous anciens du Torino, dont Dino Baggio (Juventus) et Luigi Lentini (Milan AC). – (*AFP.*)

EN BREF

AFFAIRE PECHINEY : le Parquet de Paris fait appel. – Le Parquet de Paris a décidé, lundi 11 octobre, de faire appel du jugement rendu le 29 septembre dans l'affaire du délit d'initié concernant le rachat de la société américaine Triangle par le groupe français Pechiney en 1988 (*le Monde* du 30 septembre). Cet appel vise tous les prévenus, notamment Alain Boublil, ancien directeur du cabinet de Pierre Bérégovoy au ministère des finances, qui a été relaxé, tout comme l'homme d'affaires Léo Arie From. Il fait suite à ceux déjà formés par cinq des sept personnes condamnées : Samir Traboulsi, Max Théret, Ricaldo Zavala, Robert Reiplinger et Patrick Gruman.

MAFIA : le procureur général de Grenoble remet son rapport à François d'Aubert. – Le procureur général de Grenoble, Michel Albarède, a envoyé, lundi 11 octobre, à François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, président de la commission d'enquête parlementaire sur l'implantation de la Mafia en France, un rapport établi par la police judiciaire grenobloise réfutant la présence de la Mafia dans la ville iséroise. Les conclusions de l'enquête rendues publiques le 3 février indiquaient que Grenoble serait – avec le Sud-Est du pays – un lieu privilégié de la Mafia en France (*le Monde* des 2 et 5 février).

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde ARTS et SPECTACLES

Une nouvelle affaire de dessous-de-table au tribunal de Nancy

Le professeur Sommelet épargnait les ecclésiastiques et les natifs de son département

Le professeur Jean Sommelet, soixante-dix ans, est, après le professeur L'Hermite récemment condamné (*le Monde* du 23 juillet), le second praticien mis en examen dans une affaire de dessous-de-table à Nancy. Il comparaissait, lundi 11 octobre, devant le tribunal correctionnel de la ville.

NANCY

de notre correspondante

C'était un grand patron de la médecine nancéienne. Et dans l'esprit de beaucoup il le demeure. Mais devant le tribunal correctionnel il n'était plus qu'un vieux monsieur acculé, usé, aux orbites et aux joues creuses, qui murmurait plutôt qu'il ne parlait. Il comparaissait pour corruption passive. On lui reproche d'avoir perçu des sommes occultes de la part de ses patients entre janvier 1987 et janvier 1990. Le parquet a réclamé contre lui dix-huit mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende.

Cet éminent spécialiste de la chirurgie orthopédique, aujourd'hui à la retraite, avait été conduit une première fois, en juillet, à se justifier devant le tribunal correctionnel sur la provenance de 76 000 francs de versements occultes. Mais le tribunal avait ajourné l'audience. Le professeur Sommelet était trop faible, trop amaigri, trop désorienté pour répondre aux questions. En janvier 1990, l'Union fédérale des consommateurs de Meurthe-et-Moselle est saisie de trois plaintes émanant de patients du professeur Sommelet, chef de service à la clinique de traumatologie de Nancy. Ces patients affirment avoir versé des dessous-de-table : 1 000 à 2 000 francs en liquide. Le procureur de la République ordonne une enquête. Le SRPJ interroge les malades qui « *partagent tous le même sentiment selon lequel le versement conditionnait l'intervention* ».

« Victime expiatoire »

En juin, devant la police, le professeur Sommelet reconnaît avoir sollicité des versements occultes. 674 lettres-questionnaires seront envoyées aux malades du médecin. 392 répondent qu'on ne leur a rien demandé. 67 diront que le médecin les a sollicités. 11 se sont constitués partie civile.

« *Vous sélectionniez de façon étonnante ceux qui allaient payer,* lui dit le président Perrin. *Vous ne demandiez rien aux familles de médecins, ni aux ecclésiastiques, ni aux natifs de Haute-Marne, votre département d'origine.* » La réponse de Jean Sommelet est inintelligible. Le président l'interroge alors sur cette patiente qu'il serait venu relancer trois fois, car elle refusait de payer. Excédé, il serait parti en colère, claquant la porte. Le médecin répond : « *C'est possible. Je ne me souviens pas. Mais tout au long de ma carrière, j'ai été gentil et poli avec mes malades.* » Son témoin de moralité, le professeur Henri Coudame, chirurgien, vient attester de sa haute compétence professionnelle : « *Son service était la cathédrale de la chirurgie orthopédique.* » Mais Mᵉ Behr, pour la partie civile, renverse l'argument et dit que, précisément, « *son statut de grand professeur lui imposait une rigueur morale à la hauteur de sa rigueur scientifique* ». Toutefois, l'avocat regrette que Jean Sommelet soit « *la victime expiatoire sur l'autel des dessous-de-table nancéiens* ». Mᵉ Jean-Guy Gaucher demande au tribunal de peser les fautes et les mérites de son client, retrace minutieusement sa carrière explique quel bienfaiteur il a été.

Sur le banc, le professeur Sommelet baisse la tête. Le délibéré a été fixé au 8 novembre.

MONIQUE RAUX

DÉFENSE

Retardant la sortie du sous-marin stratégique

Des défauts ont été decelés dans les soudures du « Triomphant »

Des défauts ayant été decelés dans l'étanchéité du sous-marin nucléaire lance-missiles le *Triomphant*, la sortie du bassin, à Cherbourg, de ce bâtiment de nouvelle génération accusera quelque deux mois de retard. Prévue pour la fin de cette année, la présentation aux essais du *Triomphant* – le premier d'une série de quatre sous-marins de la même classe – n'aura pas lieu désormais avant la mi-février 1994.

A l'occasion de contrôles de routine alors qu'il est en phase d'achèvement, *le Triomphant* a présenté des défauts de soudure au niveau des structures légères de la coque épaisse du sous-marin, une masse de 400 tonnes qui rassemble les ballasts, des niches et des galeries techniques pouvant recevoir des matériels. Il s'agit de petites bulles apparues dans la soudure et radiographiées par gammagraphie.

« *Nous ne pouvons pas admettre ce type de défauts,* a expliqué un responsable du chantier. *Au bout d'un certain nombre de plongées, il y aurait eu un risque de fuites* ».

De nouvelles soudures seront effectuées sans pour autant procéder au démontage du bâtiment, qui restera dans son dispositif de mise à l'eau à l'arsenal de Cherbourg. La divergence du réacteur nucléaire aura lieu, comme prévu, à la mi-novembre et les essais à la mer à la mi-février.

Ces défectuosités concernent des soudures pratiquées par l'arsenal de Lorient. Déjà, en juillet dernier, des défauts identiques avaient été decelés sur la frégate *La Fayette*. L'arsenal y avait remédié en reprenant toutes les soudures.

Déplaçant 14 120 tonnes en plongée, *le Triomphant* doit entrer en service durant le deuxième semestre de 1996. Il devrait embarquer seize missiles M.45, chacun de ces missiles emportant six têtes nucléaires et des aides à la pénétration sur des distances de 6 000 kilomètres. La construction de trois autres sous-marins de la même classe est prévue pour un investissement global de quelque 77 milliards de francs.

INTÉGRATION

Exerçant sans permis de travail au lycée Jacques-Prévert de Boulogne (Hauts-de-Seine)

Un enseignant camerounais est menacé de reconduite à la frontière

Nathan Bebe Missipo, maître auxiliaire camerounais d'un lycée de Boulogne (Hauts-de-Seine), est menacé de reconduite à la frontière. L'éducation nationale n'est pas parvenue à obtenir pour lui une autorisation de travail. Cette affaire illustre une situation où les lenteurs de l'administration peuvent aboutir à une application rétroactive de la loi Pasqua.

Nathan Bebe Missipo, 34 ans, de nationalité camerounaise, est maître-auxiliaire au lycée Jacques-Prévert de Boulogne (Hauts-de-Seine). Il y enseigne la physique appliquée, option technologie des équipements et supports en télévision professionnelle. Ses élèves, qui préparent le brevet de technicien supérieur (BTS) «audiovisuel» – seul le lycée Jacques-Prévert dispense cette formation technologique spécialisée en région parisienne –, seront monteurs, exploitants ou opérateurs de prise de vues.

A l'évidence, l'éducation nationale tient beaucoup à M. Bebe Missipo. Elle a renouvelé chaque année régulièrement son contrat d'auxiliaire depuis 1990 et lui a offert, dans le cadre de la mission académique de formation des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN), deux stages coûteux, l'un à l'Institut national de l'audiovisuel (INA), l'autre chez Thomson. Et aujourd'hui, comme le constate le proviseur de Jacques-Prévert dans une lettre adressée cet été au rectorat de Versailles, il n'existe *«aucun autre personnel pour assurer la maintenance»* d'un parc audiovisuel d'une valeur de six millions de francs. Pourtant, quoique régulièrement employé par l'éducation nationale depuis trois ans, Nathan Bebe Missipo est menacé, à partir du 6 novembre prochain, d'être, purement et simplement, reconduit à la frontière.

Au terme de multiples démarches pour régulariser sa situation administrative au cours des derniers mois, il vient d'être informé officiellement que son sort relève de la nouvelle loi sur l'immigration du 24 août, appliquée rétroactivement.

L'éducation nationale en situation inconfortable

Etudiant à l'université d'Amiens depuis 1986, puis maître-auxiliaire de l'éducation nationale depuis 1990, Bebe Missipo tente, en décembre 1991, de faire renouveler par la préfecture de la Somme, où il réside, son autorisation de séjour sous statut d'étudiant. En vain. Les stages de formation continue à l'INA et chez Thomson qu'il a dû suivre pour compléter sa formation initiale et que ne proposait aucune filière universitaire, ne peuvent, aux yeux de l'administration, lui conférer valablement le statut d'étudiant. Il n'obtiendra en tout et pour tout qu'une autorisation de travail provisoire, qui lui sera délivrée.. . le 27 juillet 1992 pour l'année scolaire 1991-1992.

Sans nouvelle de son dossier après août 1992, et malgré ses demandes de renouvellement d'autorisation de séjour, M. Bebe Missipo entreprend, avec témoins, plusieurs démarches à la préfecture de la Somme. Toujours en vain. Clandestin de fait, *«par la faute de l'administration qui aurait dû statuer sur son sort à cette époque»*, selon Me Béatrice Voss, son avocate, mais toujours employé par l'éducation nationale, il entreprend, cependant, de régulariser, une fois de plus, sa situation en mars 1993, sur la base, cette fois, d'un statut de salarié. Grâce au soutien de ses collègues enseignants, il obtient une autorisation provisoire de séjour, délivrée *«dans l'attente de la décision de la commission du séjour des étrangers sur la demande du statut de salarié»*. Cette autorisation expire le 6 novembre. Elle lui permet d'obtenir un nouveau contrat de maître-auxiliaire pour deux mois.

Or, le 1er octobre, le secrétaire général de la préfecture d'Amiens adresse à M. Missipo une lettre qui laisse pour le moins perplexe. Conformément à la loi Pasqua d'août 1993, la préfecture de la Somme souligne que *«la commission du séjour n'est plus compétente pour se prononcer sur les demandes de renouvellement des titres de séjour temporaire»*. En clair, M. Missipo est invité à retourner au Cameroun, avant le 6 novembre, *«afin de solliciter auprès des autorités consulaires françaises le visa de long séjour pour études afin de recouvrer son statut antérieur et de pouvoir ainsi exercer ses fonctions de maître-auxiliaire»* au lycée Jacques-Prévert.

Pour obtenir le maintien de leur collègue dans son poste d'enseignant et s'opposer à toute mesure de reconduite à la frontière, les enseignants et les élèves du lycée Jacques-Prévert ont multiplié les démarches et déposé un préavis de grève pour la journée du 14 octobre. Quant à l'employeur du travailleur clandestin – l'éducation nationale – sa situation est pour le moins inconfortable. Le rectorat de Versailles, employeur de M. Missipo, n'avait-il pas, au printemps dernier, rempli et complété son dossier de demande de régularisation ? Le ministère de l'éducation nationale pourra-t-il faire entendre raison au ministère de l'intérieur ? Faute de quoi, la plus grande administration française continuera d'employer un étranger en situation illégale.

JEAN-MICHEL DUMAY

COMMENTAIRE

Les dangers d'une anticipation de la loi

UNE loi ne vaut que par ceux qui sont chargés de l'appliquer. Tous ceux qui ont fréquenté un jour un commissariat de police, une mairie, un greffe de tribunal, voire un bureau de poste, savent la vérité de ce constat. Un guichetier pressé peut dissuader un administré d'exercer ses droits. Une mauvaise information sur les conditions d'application de la loi peut produire le même effet. Enfin, la durée excessive des délais d'instruction d'un dossier peut rendre absurde la décision qui finira par intervenir, voire modifier la loi applicable, si elle a changé entretemps.

Ces situations sont vécues par les étrangers confrontés aux nouvelles lois votées cet été sur la nationalité et l'immigration. L'inertie de l'administration peut alors se mêler à la mauvaise volonté, voire à une certaine xénophobie, pour appliquer, par anticipation, la loi moins favorable.

En juin dernier, un Africain s'est vu refuser l'enregistrement d'une déclaration de nationalité pour son enfant mineur né en France par une greffière d'un tribunal d'instance de Paris. Il lui a été conseillé de *«revenir dans un mois»*. La nouvelle loi aurait alors été publiée, supprimant le droit qu'il était venu exercer. Il a fallu que l'immigré, par ailleurs juriste, provoque un esclandre et s'explique avec les policiers appelés en renfort, pour que le document puisse être enregistré. Dans plusieurs tribunaux d'instance, des dossiers de déclaration de nationalité pour des mineurs ou des conjoints de Français, dûment complétés et enregistrés au printemps dernier, mais non encore instruits en septembre, ont été retournés à leur expéditeur accompagnés d'une fin de non-recevoir. La loi du 22 juillet réformant le droit de la nationalité a ainsi été appliquée à des dossiers déposés en mars, alors que, dans ce cas, la loi applicable est celle en vigueur le jour de la déclaration. Elle confère immédiatement la nationalité, à condition que l'intéressé remplisse les conditions légales.

Une loterie

Le principe est tout à fait différent pour l'application de la loi Pasqua sur l'immigration qui, en tant que loi de police administrative, est d'application immédiate. La jurisprudence du Conseil d'Etat veut que la loi applicable soit celle en vigueur le jour où l'administration prend une décision, et non pas au moment où la personne a déposé sa demande. Si l'intervalle est de longue durée, la nouvelle loi, nettement plus restrictive en l'occurrence, va s'appliquer (1). Ainsi, le texte de référence dépendra du degré d'encombrement des services, de la rapidité et de la bonne volonté des fonctionnaires de base. Cette loterie peut ainsi aboutir à une véritable anticipation de la loi, même en l'absence de consignes officielles.

C'est le cas, rendu public récemment par la Ligue des droits de l'homme, de Franck Fontaine, pâtissier parisien de vingt-trois ans, marié en juin dernier à Dorine Dele, une Mauricienne de vingt et un ans, vivant en France depuis huit ans chez des parents en situation régulière, mais n'ayant pas rempli à l'époque un dossier de regroupement familial *(lire ci-contre)*. Convoquée à la préfecture de police le 22 juillet dernier alors qu'elle est enceinte, Mme Dele a été placée en rétention pendant que l'on faisait attendre son mari dans un couloir. Le soir même, elle était conduite, sans bagages, dans l'avion pour Maurice, où elle devait perdre l'enfant qu'elle portait. La jeune Mauricienne, qui pouvait obtenir un titre de séjour immédiatement après son mariage sous l'empire de la loi ancienne, a été traitée comme si la loi, non encore publiée, était déjà entrée en vigueur.

Nathan Bebe Missipo, enseignant camerounais menacé de reconduite à la frontière, est victime du même type d'anticipation puisque, ayant demandé le renouvellement de son titre de séjour en mars dernier, il se voit appliquer aujourd'hui la loi Pasqua du 24 août 1993 *(lire ci-dessus)*. Le 7 septembre, le préfet de la Somme lui annonce que son cas va être examiné par la commission du séjour. Le 1er octobre, il lui écrit pour l'informer que cette commission a été supprimée par la loi Pasqua pour les renouvellements de titres, et que des *«instructions du ministère de l'intérieur»* sont parvenues entre-temps pour demander que les dossiers en cours n'ayant pas abouti à une décision, soient désormais soumis à la loi nouvelle.

L'ennui est que l'administré moyen, pas plus que les avocats ou les travailleurs sociaux, n'ont la moindre chance d'avoir pris connaissance de ces *«instructions»*. Il s'agit, en réalité, d'une circulaire de quatre-vingt-dix-sept pages adressée, le 8 septembre, par le ministère de l'intérieur aux préfets. Mode d'emploi pratique de la loi Pasqua, ce document essentiel n'a pas été publié au *Journal officiel* (2). Une publicité avait été faite en 1989, lorsque le *J. O.* avait publié simultanément la loi Joxe sur les étrangers et sa circulaire d'application.

La circulaire actuelle est d'une tout autre ampleur et, au ministère de l'intérieur, on assure que son épaisseur la rendait difficilement publiable. Quant au décret d'application de la nouvelle loi sur la nationalité, il est en cours d'élaboration. Ce défaut de transparence est inquiétant, s'agissant de textes qui modifient l'ensemble des dispositions sur les étrangers et introduisent des procédures nouvelles, qui vont susciter des contentieux inédits.

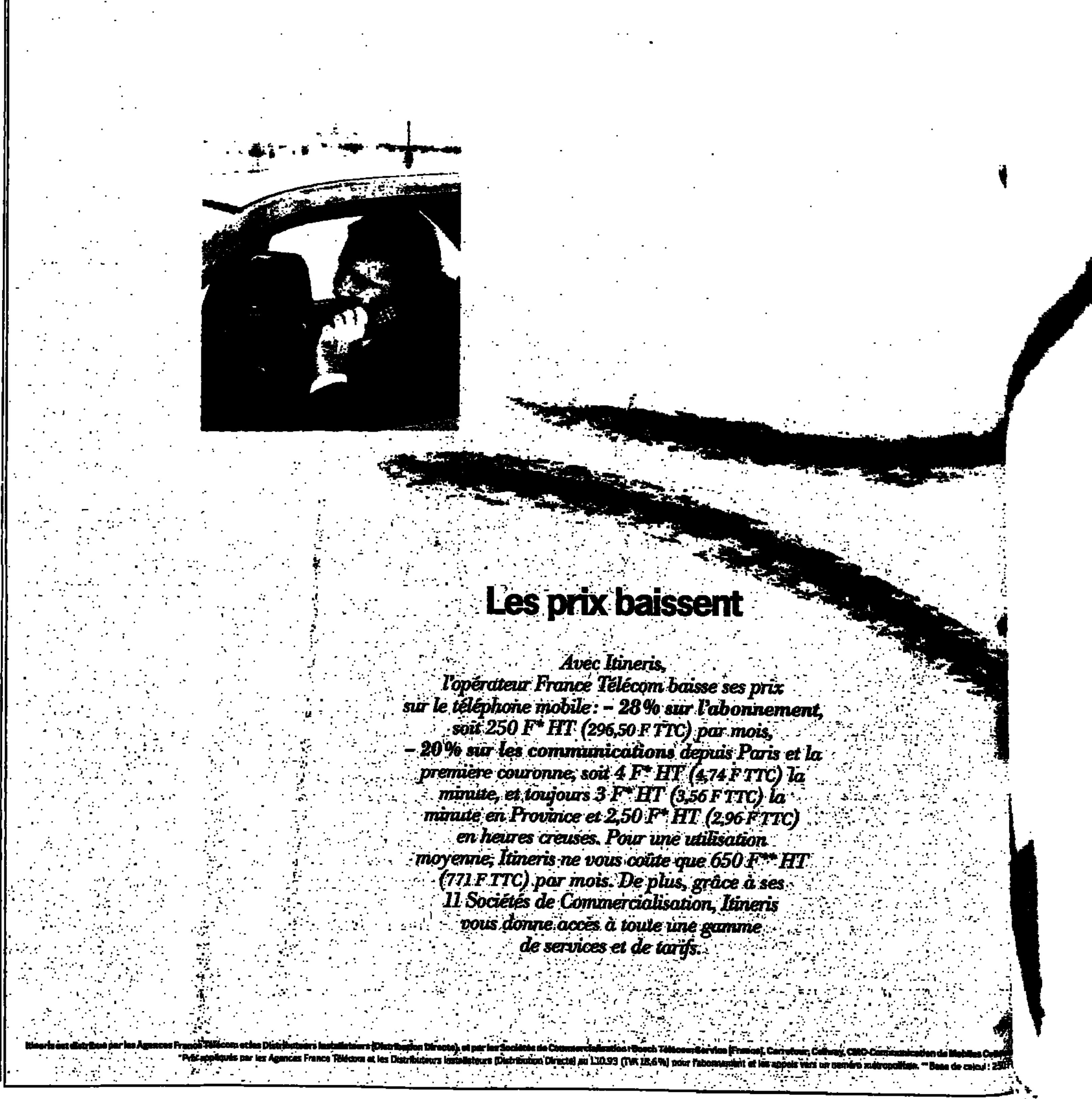
Cette situation confirme l'ambivalence des nouvelles lois sur les étrangers. Présentées comme autant d'armes destinées à contrôler les flux d'étrangers illégaux, elles suscitent d'abord un sentiment généralisé de méfiance à l'égard de tous les étrangers et même des Français d'origine étrangère, gagnés à leur tour par le sentiment d'insécurité. L'écheveau de plus en plus serré de la législation et de la réglementation en la matière suppose une attention démultipliée de la part d'une administration dont les effectifs n'augmentent pas (3 000 agents travaillent dans les services des étrangers des préfectures).

Ces agents de l'Etat, parce qu'ils sont directement et quotidiennement confrontés à la réalité des fraudes et au durcissement de la réglementation sont, plus encore que le reste de la population, directement soumis à la tentation xénophobe et aux anticipations répressives.

PHILIPPE BERNARD

(1) Si aucune décision n'a été prise par l'administration quatre mois après la demande, celle-ci est présumée avoir été refusée. Un recours administratif ou hiérarchique contre une telle décision implicite de rejet peut alors être introduit.

(2) Le texte de la circulaire est disponible auprès du Groupement d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) 30, rue des Petites-Écuries 75010 Paris. Tél (1) 42-47-07-60.



INTÉGRATION

Un dossier sur les tracasseries administratives

La Ligue des droits de l'homme dénonce la multiplication des «bavures» xénophobes

Arrestations injustifiées, couples «mixtes» séparés par des décisions administratives aberrantes, entraves à l'acquisition légale de la nationalité française, etc, la Ligue des droits de l'homme (LDH) a rendu public, mardi 5 octobre, un dossier relatant les «bavures» dont sont victimes des étrangers et des Français d'origine étrangère, dans le contexte de la mise en œuvre des nouvelles lois sur la nationalité et sur l'immigration. Des textes qui, selon Madeleine Rebérioux, présidente de la LDH, *«portent atteinte aux principes qui, depuis deux siècles, gouvernent la République»*.

Ces tracasseries inutiles et ces situations aberrantes ne résultent cependant pas nécessairement de l'application de la nouvelle législation, trop récente pour que ses conséquences concrètes puissent être sérieusement mesurées, mais d'une anticipation de son application par des fonctionnaires dont le climat xénophobe actuel encourage le zèle répressif. Reconnaissant que la politique gouvernementale dans ce domaine est «apparemment» approuvée par une majorité de la population, la Ligue des droits de l'homme estime qu'*«il est temps de briser le consensus dont se réclame le pouvoir»*, en exposant les situations humainement scandaleuses cachées derrière les propos rassurants et les arguments juridiques.

«De l'inadmissible au bouleversant»

Plusieurs personnalités, comme Marie-Claire Mendès-France, Joëlle Kauffmann, Christine Daure-Serfaty, la résistante Lucie Aubrac, le mathématicien Laurent Schwartz, le philosophe Etienne Balibar, l'historien Pierre Vidal-Naquet, l'architecte Michel Cantal-Dupart, ont témoigné de leur inquiétude face à ces dérives qui, a-t-il été souligné, vont *«du simplement inadmissible au bouleversant»*. Ont été ainsi évoqués les brimades dont font l'objet des Français nés à l'étranger au moment du renouvellement de leur carte d'identité, le refus de visa qui empêche des familles dispersées de se retrouver, même pour quelques jours, et la situation absurde de certains étrangers, condamnés au travail illégal parce que l'administration refuse de leur délivrer une autorisation de travail alors qu'ils sont inexpulsables de France en tant que parents d'enfants français.

Le cas le plus douloureux exposé par la LDH concerne Franck Fontaine, pâtissier parisien de vingt-trois ans, marié en juin dernier à Dorine Dele, une Mauricienne de vingt-et-un ans, vivant en France depuis huit ans chez des parents en situation régulière, mais n'ayant pas rempli à l'époque un dossier de regroupement familial. Convoquée à la préfecture de police le 22 juillet dernier alors qu'elle est enceinte, Mme Dele a été placée en détention pendant que l'on faisait attendre son mari dans un couloir. Le soir même, elle était conduite, sans bagages, dans l'avion pour Maurice, où elle devait perdre l'enfant qu'elle portait.

«Tout est fait pour que la France apparaisse la plus désagréable possible aux étrangers», a dénoncé Geneviève Jacques, secrétaire général, de la CIMADE, en stigmatisant cette *«politique de dissuasion humaine»*. De son côté, Etienne Balibar a souligné que les attaques se concentraient sur les situations familiales (mariages «mixtes», statut des enfants d'étrangers), c'est-à-dire *«le cœur du fantasme de pureté ethnique»* mis en pratique en ex-Yougoslavie. Un soupçon confirmé par Madeleine Rebérioux qui a mis en cause *«l'ethnicisation de la conscience nationale»* par la réforme des lois sur la nationalité et sur les contrôles d'identité.

Ph. Be

Dans un collège de Nantua (Ain)

Des professeurs en grève contre le port de foulards islamiques

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

Une très grande majorité des professeurs du collège Xavier-Bichat de Nantua (Ain) s'est mise en grève, mardi 12 octobre, pour protester contre le fait que quatre jeunes élèves musulmanes, de familles turques et marocaine, portent le foulard islamique dans l'enceinte de l'établissement. Plus de la moitié des élèves ne s'étaient pas présentés aux cours mardi matin, les autres étant accueillis en «permanence».

L'affaire est née, peu après la rentrée scolaire, du refus d'un professeur d'éducation physique et sportive d'accueillir l'une des jeunes filles dans son cours. Malgré les démarches de conciliation entreprises par le proviseur de l'établissement, Jean Damestoy, la famille de l'élève et l'enseignant sont restés sur leur position. Sommé d'accueillir l'adolescente, le professeur a refusé d'assurer son cours et transféré sa classe en «permanence».

L'effervescence a alors gagné une partie des cent dix enseignants de l'établissement. Dans un texte remis à la direction au début du mois d'octobre, plusieurs d'entre eux ont souligné que *«le port du foulard met en cause la liberté des élèves, compromet leur sécurité lors de la pratique des matières scientifiques et de l'éducation sportive et physique, est discriminatoire à l'égard des jeunes filles et ségrégationniste»*. Les enseignants ajoutent également *«qu'il s'agit d'un acte provocateur contraire aux valeurs fondamentales de la République qui sont liberté, égalité, fraternité et laïcité, et qu'il met en danger l'intégration des élèves dans la société française qui les accueille»*.

Toutefois, selon M. Damestoy, qui a tenté de faire revenir les enseignants sur leur position, la grève de mardi doit être interprétée comme une période de réflexion sur le problème plutôt que comme une grève d'opposition.

LAURENT GUIGON

[A la suite de l'affaire des «foulards» de Creil, à l'automne 1989, et à la demande de M. Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, le Conseil d'Etat avait remis, le 27 novembre 1989, un avis nuancé sur le port des insignes religieux dans les établissements scolaires. Il reconnaissait aux élèves *«le droit de manifester leurs croyances religieuses à l'intérieur des établissements, dans le respect du pluralisme et de la liberté d'autrui et sans qu'il soit porté atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité»*. C'est sur cette base que le ministère de l'éducation nationale avait élaboré, en décembre 1989, une circulaire précisant les conditions dans lesquelles le port du foulard pouvait être autorisé.]

Selon un sondage pour le mensuel «Passages»

Pour 59 % des Français l'immigration est «une menace» économique

Une majorité de Français estiment que l'immigration pèse sur l'économie française, mais ont une bonne opinion des immigrés qu'ils connaissent, indique un sondage réalisé par l'IFOP pour le mensuel *Passages* à l'occasion du colloque sur la xénophobie qui doit se tenir jeudi 14 et vendredi 15 octobre au Palais de l'UNESCO à Paris. Selon cette enquête réalisée par téléphone les 30 septembre et 1er octobre sur un échantillon de 1 003 personnes majeures, 59 % des Français estiment que *«l'immigration est plutôt une menace pour l'économie française»* alors que 24 % sont d'un avis contraire. 57 % des personnes interrogées pensent également qu'*«il y a trop de travailleurs étrangers en France»*.

Ces résultats semblent indiquer une généralisation, dans l'opinion, du lien entre l'aggravation du chômage et la présence des étrangers. En novembre dernier, 54 % des personnes interrogées par CSA pour la Commission consultative des droits de l'homme avait répondu positivement à une question semblable. Selon la nouvelle enquête, en revanche, 45 % des Français pensent que la présence des immigrés constitue *«une chance pour la culture française»* (40 % d'opinion contraire). Plutôt hostile, en général, à la présence des étrangers sur le plan économique, les Français ont cependant une bonne opinion des étrangers de leur entourage : 71 % des personnes interrogées affichent une *«très bonne»* ou une *«plutôt bonne»* opinion des immigrés de leur connaissance.

REPÈRES

CATASTROPHES

Au Japon, un puissant séisme fait peu de victimes

Un séisme relativement puissant a frappé la région de Tokyo dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 octobre. La secousse, qui s'est produite à 0 h 55 (16 h 55 lundi à Paris), a été ressentie dans la région de Tokyo, Yokohama et Nikko, mais aussi jusque dans l'île d'Hokkaido, à 800 km plus au nord.

Selon les autorités japonaises, le séisme avait une magnitude de 7,1 degrés sur l'échelle de Richter et son épicentre était localisé à 390 m sous le fond de l'océan Pacifique, au large des côtes centrales du Japon. Le bilan se limite à un mort (une femme de soixante-quatre ans victime d'une crise cardiaque) et quatre blessés légers.

Infiniment plus meurtrier, le séisme survenu récemment en Inde était pourtant d'une magnitude inférieure (6,4). Mais son épicentre était moins profond, ce qui en accroissait les effets. Il a surtout frappé une région réputée sismiquement calme *(lire page 14)*, dont les habitations n'étaient pas prévues pour lui résister.

HANDICAPÉS

Mme Veil annonce une augmentation des crédits pour l'allocation aux adultes

A l'issue du trente-cinquième congrès de l'association des paralysés de France, qui a eu lieu à Montpellier (Hérault) les 7, 8 et 9 octobre, Mme Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a annoncé que dans le projet de budget de son ministère pour l'année 1994, les crédits consacrés à l'allocation aux adultes handicapés sont augmentés de 1,6 milliard de francs. Mme Veil a ajouté qu'elle souhaitait mettre en place un *«fonds interministériel pour l'accessibilité»* des bâtiments ouverts au public et appartenant à l'Etat, doté *«dès 1994»*, d'un budget de vingt millions de francs. L'aide forfaitaire à l'autonomie – lancée début 1993 pour faciliter le maintien à domicile des personnes handicapées, – sera par ailleurs insérée dans le code de la sécurité sociale. *«Une disposition en ce sens est intégrée dans le projet de loi relatif à la santé et à la protection sanitaire et sociale qui sera discuté au Parlement à la session d'automne»*, a précisé Mme Veil.

Le surprenant séisme du Maharashtra

Les géologues s'interrogent sur ces curieux tremblements de terre qui ont déjà frappé dans le passé des zones du globe pourtant réputées calmes

QUINZE jours après le tremblement de terre qui a causé la mort de plusieurs milliers de personnes dans la province indienne de Maharashtra, les géologues s'interrogent toujours sur l'origine exacte de cette secousse meurtrière. *« J'ai été estomaqué qu'il pût y avoir un tel séisme dans cette région »*, s'exclame Vincent Courtillot, du laboratoire de paléomagnétisme et géodynamique de l'Institut de physique du globe (IPG) de Paris. *« Cette région n'a pas vraiment de sismicité historique »*, renchérit Michel Granet, de l'IPG de Strasbourg.

« On ne s'attendait vraiment pas à un tel phénomène sur une plaque aussi rigide, aussi solide que celle qui supporte l'Inde », ajoute Paul Tapponnier, du laboratoire tectonique de l'IPG de Paris. En effet, les tremblements de terre qui affectent cette partie du globe ont généralement lieu à la périphérie de la plaque qui supporte l'Inde et une bonne partie de l'océan Indien. Aux frontières de ces grands radeaux rigides (lithosphère) qui « flottent » sur un matelas visqueux de roches fluides (asthénosphère), et non en leur centre comme cela vient, hélas ! de se produire.

Les séismes sont en effet la manifestation du mouvement des plaques qui s'écartent, s'affrontent et se chevauchent ou glissent les unes par rapport aux autres sous l'effet de forces gigantesques. Aux frontières de la plaque indienne, les secousses sont si nombreuses qu'elles dessinent sur les cartes de larges lignes noires. A l'ouest d'abord, parallèlement à la frontière pakistano-indienne, puis, dans la mer d'Oman, le long d'une direction nord-est – sud-ouest. A l'est ensuite, avec une longue ligne qui suit les côtes de Birmanie, la Malaisie et Sumatra.

Au nord enfin, où la plaque indienne, *« tel un gigantesque poinçon »*, s'enfonce depuis cinquante millions d'années dans et sous le continent asiatique (1). Conséquence : la formation d'un immense plateau, le Tibet, et celle d'une formidable chaîne de montagnes, l'Himalaya. Mais au sud pratiquement rien. Sauf, *« presque au centre géographique de l'Inde, en plein milieu de la plaque indienne »*, ce séisme intra-plaque qui vient de ravager la province du Maharashtra et a détruit, *« à plus de 70 % »*, la ville de Khillari.

Deux autres secousses dévastatrices

Certes, les géologues savent bien qu'une région sismiquement calme n'est pas une région sans séismes. La planète bouge. Elle « respire » et produit en permanence une infinité de secousses dont la plupart sont sans effet. La paix sismique au centre des plaques est donc plutôt la règle, même si les archives indiquent que huit secousses, d'une magnitude supérieure à 5 sur l'échelle de Richter, ont eu lieu entre 1968 et 1988 dans la région de Khillari. *« Cela correspond*, affirme Raoul Madariaga, de l'IPG de Paris, *à une sismicité modérée, normale. »*

Mais ce qui l'est moins, c'est la trace, dans cette même zone, de deux autres tremblements de terre dévastateurs. Le premier, qui a atteint la magnitude de 6,5, a fortement secoué, le 11 décembre 1967, la région de Koyna, au sud-est de Bombay. Il est la conséquence aujourd'hui connue et redoutée de la mise en eau d'un important barrage (2). Le second, en revanche, qui a atteint la magnitude de 7,8, est typique de ces redoutables séismes intra-plaque que l'on n'attend pas. Il a durement frappé, en 1819, la région marécageuse de Kutch, à 600 km au nord-ouest de Bombay, comme en témoigne un rapport des officiers britanniques du fort Sindree, qui s'est effondré sous les secousses en quelques secondes,

De fait, dans la région de Kutch, comme dans celle de Khillari, on connaît mal les failles qui ont pu jouer et donner naissance aux terribles secousses. Pourquoi ? Tout simplement parce que ces zones intra-plaque, considérées comme sismiquement sûres, sont moins étudiées. Comparées aux régions du nord de l'Inde ou de l'intérieur de la Chine, où des glissements de plusieurs centimètres par an sur une seule faille ne sont pas rares, et où se manifestent parfois des tremblements de terre meurtriers (3), la région de Bombay apparaît comme un havre de paix géologique. *« On est particulièrement mal armé pour évaluer l'incidence de ces séismes intra-plaque*, regrette Paul Tapponnier. *On ne connaît pas bien les petites failles de cette région, et on risque de ne les découvrir qu'après. Pour Khillari, les estimations faites à partir des enregistrements du réseau séismographique mondial montrent que le séisme s'est produit sur une faille de chevauchement. Avec les images Spot, si une faille a joué dans les derniers dix mille ans, on la verra : un chevauchement de 1 millimètre par an pendant dix mille ans, représente ... une marche de près de 10 mètres de haut ! Encore faut-il avoir l'idée d'aller regarder à cet endroit précis. »*

L'œil du satellite

Dans ces conditions, on peut se demander si des études poussées auraient permis de déceler assez tôt ces failles. N'aurait-il pas été possible d'aller sur le terrain, guidé par les images des satellites, pour « lire » les traces morphologiques qu'elles auraient pu laisser dans le paysage ? Peut-être. Mais c'est un art difficile. Il faut avoir appris à distinguer la faille active de celles, définitivement endormies, qui sillonnent une région.

Une preuve : sur le territoire français que les géologues parcourent en tous sens, on ne connaît toujours pas avec précision les failles dont le jeu a déclenché les séismes historiques de Bâle-Mulhouse (1356) ou de Lambesc (1909). Plus près de nous, tous les spécialistes ont été surpris par le déclenchement de trois tremblements de terre meurtriers, certes dans des régions considérées comme à risques (Arménie, Algérie, Iran), mais à des endroits où personne ne les attendait.

Ces zones étaient pourtant sous surveillance, mais les failles à l'origine de ces catastrophes n'avaient pas été identifiées. Ainsi, celle responsable du violent séisme (magnitude voisine de 7) qui a frappé l'Arménie n'a été repérée qu'après coup sur les images satellite et sur le terrain ! Alors, pour le centre de l'Inde, où des zones de failles existent aussi...

« Le problème, souligne Vincent Courtillot, *c'est que la lecture géologique de cette région est d'autant plus difficile que la plupart des failles anciennes sont cachées par les traps du Deccan. Ces impressionnants empilements de basalte, hauts de plusieurs centaines de mètres, vomis, voilà soixante-cinq millions d'années par de massives éruptions volcaniques, ont en effet tout recouvert. »*

Mais ces failles sont bien là. *« Quand vous fabriquez l'Himalaya et le Tibet, les quantités d'énergie mises en œuvre sont telles que ça grince un peu, même au centre du poinçon indien »*, précise Paul Tapponnier. Alors ? Nul doute qu'il n'y ait là matière à une recherche plus poussée, d'autant que dans d'autres parties du globe, réputées tout aussi calmes, des séismes meurtriers ont frappé. Dans la vallée du Mississippi, non loin de la New-Madrid, où, entre 1811 et 1812, trois secousses de magnitude supérieure à 7,5 ont, contre toute attente, frappé en plein milieu de la plaque nord-américaine – la faille responsable a été repérée depuis – et, plus récemment, en 1935, en Libye dans une zone pourtant sismiquement calme.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

(1) Depuis cinquante millions d'années, la plaque indienne plonge à raison de 2 cm par an sous l'Himalaya. Mais, dans le même temps, elle pousse à raison de 3 cm par an ce qu'il y a entre cette chaîne de montagne et la Sibérie. Cela a pour conséquence de chasser, selon Paul Tapponnier, de gros blocs vers le Pacifique. D'abord l'Indochine et maintenant la Chine.

(2) Ce phénomène est bien connu. La pression supplémentaire liée à la retenue d'eau d'un barrage fait s'ouvrir légèrement des failles et se déclencher de tels séismes.

(3) Les images des satellites Spot et Landsat sont saisissantes. Elles montrent, sur des dizaines de kilomètres, les traces de ces phénomènes telluriques qui déplacent les rivières, bouleversent les paysages et font jouer certaines failles de plus de 200 mètres en moins de 10 000 ans. Ces processus, reconnus sur le terrain et analysés par Paul Tapponnier, Zheng Du, de l'Institut de géographie de Pékin, et leurs équipes (*le Monde* du 21 février 1990), se poursuivent à la vitesse de plusieurs centimètres par an, *« preuve du formidable affrontement que se livrent l'Inde et l'Asie »*.

Budget de pénurie pour la recherche

Malgré un traitement plus favorable que dans d'autres secteurs, le projet de loi de finances 1994 frappe durement les laboratoires

AVEC un projet de budget de 51,58 milliards de francs, en augmentation de 3,68 % par rapport à la loi de finances rectifiée de juin 1993, la recherche scientifique reste privilégiée, comparée au budget global de l'Etat (+ 1,2 %). A condition de prendre en compte les seuls crédits de paiement (CP). Si l'on considère les autorisations de programmes (AP), mises en avant plus volontiers dans les budgets précédents, la hausse n'est plus, en effet, que de 1,2 %, ce qui, compte tenu de l'inflation prévue (2,2 %), correspond à une baisse en valeur réelle de 1 %.

Il s'agit d'une *« opération vérité »*. Il était impossible de continuer à laisser se creuser l'écart entre les autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP), a martelé François Fillon, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en présentant son budget jeudi 23 septembre. Durant les dernières années du gouvernement précédent, un certain dérapage avait, en effet, été observé. Si, grâce aux AP, les organismes de recherche peuvent planifier leur développement, il faut pourtant que les CP leur permettent de financer ensuite les projets lancés sur AP. Or, a souligné François Fillon, l'écart entre AP et CP a atteint 3 milliards de francs en 1992 et 1993.

Le projet de loi de finances 1994 réduit ce fossé à 900 millions de francs. Cet assainissement est réalisé grâce à une hausse de 4,5 % des CP et une baisse de 0,7 % des AP sur l'ensemble du BCRD. Résultat : si, face à la crise générale, les chercheurs s'en tirent effectivement mieux que d'autres à court terme, leur avenir à plus long terme, conditionné par les AP, semble bien sombre. Avec une baisse moyenne de 4,75 % de leurs AP, l'ensemble des grands organismes de recherche est, cependant, touché plus durement. En outre, les créations d'emplois sont en chute libre : le projet de budget en prévoit 100, alors que celui de l'an dernier en annonçait 470. *« Le soutien des programmes rapporté à l'effectif chercheur s'améliore légèrement dans les organismes et augmente de près de 1 % pour le CNRS »*, souligne le ministère. Les AP du CNRS n'en baissent pas moins de 3,8 % (10 % par rapport à la loi de finances initiale 1993), tandis que ses CP sont en hausse de 3,8 %. Avec une augmentation de 1,2 %, son budget total (12 417 millions de francs, dépenses ordinaires plus AP) ne suit pas vraiment la hausse prévisible du coût de la vie.

L'espace et la recherche médicale privilégiés

L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) voit ses AP chuter de 16 %, tandis que ses crédits de paiement restent inchangés et que ses dépenses ordinaires suivent tout juste le coût de la vie (+ 2,2 %). L'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) enregistrent eux aussi une baisse sensible de leurs AP (– 14,3 % et – 21,6 % respectivement). L'Institut national d'études démographiques (INED) est le seul organisme public dont les autorisations de programmes augmentent de manière importante (+ 16,8 %).

Le budget civil du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) augmente peu (6 536 millions de francs, soit + 1,5 %). Mais ses responsables ont la satisfaction de voir désormais intégrés au budget sous forme d'AP les 1 040 millions de francs de dotation qui provenaient en partie, l'an dernier, d'un fonds d'affectation spéciale du ministère des finances, à valoir sur les privatisations, et sur lesquels ils n'ont, pour l'instant, reçu que 800 millions de francs.

L'espace, en revanche, tire franchement son épingle du jeu : les CP du CNES augmentent de 7,6 % (1,8 % pour les AP) ; mais sur le budget du ministère de l'industrie, désormais seul bailleur de fonds de l'Agence spatiale française (1). Même traitement de faveur pour la recherche industrielle à destination des PME-PMI avec + 27 % pour l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR), et le Fonds pour la recherche et la technologie (FRT, + 23,6 %) qui permet au ministère de donner un coup de pouce aux secteurs à privilégier.

Parmi ces derniers, la recherche médicale figure en bonne place. Cinquante millions de francs en AP, et 25 millions de francs en CP seront prélevés sur le FRT pour les recherches sur le sida et le génome humain, et l'ensemble des fondations et groupements de la recherche médicale (2) progresse de 8,71 % en CP. Mais les crédits de paiement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) n'augmentent que de ... 0,3 % (soit une baisse réelle prévisible de 1,9 %).

J.-P. D.

(1) Le CNES consacre une grande partie de ses AP pour s'engager auprès de l'Agence spatiale européenne (ESA) sur les programmes européens à long terme. Faute de CP suffisants ces dernières années, les cotisations du CNES à l'ESA ont dû être couvertes par des prêts bancaires, creusant ainsi un déficit qui s'élèverait, affirme-t-on de bonne source, à 1,8 milliard de francs.

(2) Cet ensemble comprend les instituts Pasteur, l'Institut Gustave-Roussy, l'institut Curie, le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH), l'Association nationale de recherche sur le sida (ANRS), le GREG, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Itinéraire d'un petit juif polonais devenu Prix Nobel

LA VIE A FIL TENDU
de Georges Charpak
et Dominique Saudinos.
Editions Odile Jacob,
230 p., 120 F.

Deux Prix Nobel en deux ans ! La France, subitement, redécouvre l'excellence de ses physiciens, qu'elle avait un peu oubliés depuis le temps glorieux des Curie, Joliot, Perrin ou de Broglie. Totalement ignorés du public la veille encore, Pierre-Gilles de Gennes et Georges Charpak sont devenus, au lendemain de leur sacralisation par l'Académie de Stockholm, les stars incontestées de notre société du spectacle. Pressés de toutes parts, adulés, ils sont priés de s'exprimer à toutes les tribunes sur les grands problèmes de l'heure. Ce qu'ils s'efforcent de faire de plus ou moins bonne grâce, bien heureux quand, parfois, par politesse ou distraction, on leur permet d'exposer les travaux auxquels ils ont consacré toute leur vie.

Heureusement, Pierre-Gilles de Gennes, couronné en 1991, s'est révélé un remarquable pédagogue, passionné et passionnant, capable de rendre évident le problème de physique le plus ardu. Tout aussi charismatique et séduisant, Georges Charpak, son successeur en 1992, dispose d'un atout supplémentaire : sa vie. Pétris d'admiration, ses amis et collègues du CERN de Genève (1) s'étaient empressés de vendre la mèche. Le grand gaillard jovial, à l'aise dans tous les milieux, avait été jadis un petit juif polonais immigré, issu d'une famille pauvre, résistant, déporté, arrivé au sommet des honneurs scientifiques à la force du poignet. Une véritable image d'Epinal.

Tolérance et fraternité

Naturellement modeste, pudique, Georges Charpak ne s'était guère étendu sur cet aspect de sa personnalité, s'efforçant de s'en tirer par une pirouette, limitant ses confidences au strict minimum quand il lui devenait impossible de se dérober. Dominique Saudinos, une amie de vingt ans auteur de plusieurs livres sur les « grands témoins du siècle », l'a convaincu d'écrire avec elle un ouvrage à deux voix. Elle se chargerait de son « moi privé », de l'enfance au Nobel, il se contenterait de livrer au lecteur son parcours scientifique, son « moi public ».

Une gageure. Comment relater une vie aussi édifiante sans tomber dans le pathos ? Une crainte superflue, comme le prouve très vite la lecture de *la Vie à fil tendu*. Le personnage est tellement fort qu'il balaie tout risque de dérive. *« Lorsque à Stockholm, on m'a présenté l'exposition consacrée aux onze titulaires français du prix Nobel de physique, j'ai eu soudain un terrible et angoissant sentiment d'usurpation*, dit Georges Charpak sous la plume de Dominique Saudinos. *Avais-je vraiment mérité de voir ma photo à côté de celle de Marie Curie ou de Frédéric Joliot ? »* Il n'a pas encore pu, semble-t-il, répondre à la question, et avoue avoir du mal à se remettre *« du choc reçu »*. Il se rassure en constatant que ce prix, certes *« un peu mythique »*, a récompensé depuis trente-cinq ans de nombreux chercheurs en physique des particules. Par bonheur, *« ce sont souvent des amis et non des mythes. Il est plus facile de se trouver à leurs côtés qu'à côté d'Einstein, et nos laboratoires sont remplis de gens qui leur ressemblent. »*

Tout Georges Charpak est là. Dans ce jugement lucide, limpide, sans fausse modestie ni concession. La physique, affirme-t-il, est sa grande passion. Voire. Ce diable d'homme aime avant tout, d'un amour passionné, la vie. La vie et ses semblables. Au point de considérer toute épreuve comme une chance, une occasion de progresser, d'apprendre.

Les connaissances d'un bon étudiant

En 1926, il a deux ans quand ses parents quittent leur village de Sarny, près de Tchernobyl, en Ukraine alors polonaise, pour tenter leur chance en Palestine. Un échec qui amènera les Charpak à rentrer en Pologne après quelques mois de vie misérable à Haïfa, avant d'émigrer, définitivement cette fois, à Paris, en 1932. A huit ans, le petit Grisha devra donc apprendre le français, après le yiddish, l'arabe et le polonais. *« En terrifiant nos ancêtres avec les pogroms et en les poussant à fuir, on les a conduits à bouger, à évoluer*, juge-t-il aujourd'hui. *Le mouvement, la recherche d'autre chose, peuvent être très positifs, l'émigration aussi, bien souvent. »*

De Dachau, il retient surtout l'extraordinaire solidarité, la fraternité entre déportés, qui lui permirent, à lui et à ses camarades, de survivre. C'est toujours cette chaleur humaine et *« l'amitié d'une tribu soudée par des valeurs communes et un réel enthousiasme »* qu'il recherche au Parti communiste.

« Tribu » des amis pour la fête et les vacances, collègues de travail, famille : Georges Charpak ne conçoit la vie qu'en groupe, dont l'intérêt passe, pour lui, avant celui de sa propre personne. Résistant, il se voit, après guerre, attribuer *« quelques décorations »* et le grade de lieutenant des FFI. *« Que faut-il en penser ? Je ne sais guère*, dit-il. *Il me semble bien n'avoir été qu'un petit rouage dans une petite armée fort inexpérimentée. »* A l'en croire, quand il entra au laboratoire de Frédéric Joliot, ses connaissances *« ne dépassaient guère celles d'un bon étudiant à la fin du siècle dernier »*. Et de ses années de travail au CERN, il retient avant tout la richesse scientifique et humaine des rapports entretenus avec des théoriciens auxquels il voue visiblement une grande estime.

Cette vie tumultueuse, croquée à pleines dents, a ancré chez Georges Charpak *« une profonde horreur »* de tous les *« excès religieux »*, de tous les fanatismes, de toutes les exclusions, et un grand attachement à l'idéal laïque et républicain français qui berça son adolescence. Le culte de la personnalité rendu à Staline fut à l'origine de sa rupture avec le PCF, et il est tout aussi exaspéré de *« voir certains élèves des Mines tomber dans la même candeur »* pour le culte de Mao en mai 1968.

Lors de la fondation d'Israël, il admire le travail des colons juifs, et l'atmosphère des kibboutz, si proche de celle des Faucons rouges (Jeunesses communistes) et des Auberges de la jeunesse où il milita. Mais il ne peut admettre qu'*« on prît leurs terres aux Arabes parce que l'Europe s'était conduite de façon innommable avec les juifs »*, et l'annexion des territoires occupés et l'intransigeance israélienne à l'égard des Palestiniens le choquent tout autant.

L'esprit scientifique, c'est peut-être aussi cela, finalement. Une insatiable curiosité, une totale ouverture au monde, un refus obstiné du manichéisme. Une mentalité qui permet de garder en mémoire *« comme un éblouissement »* le souvenir de la lecture d'un livre de Tolman sur la théorie de la relativité, ou de Dirac sur la mécanique quantique, mais aussi celui d'une rencontre, en Corse, l'été, avec des musiciens.

« Il devrait être interdit de rassembler des physiciens sans qu'obligatoirement soient mêlés à eux des artistes ! Je le suggérerai au premier despote éclairé que j'aurai l'occasion de rencontrer », plaisante-t-il. En ces temps de confusion, à l'heure où toutes les certitudes, toutes les idéologies s'effondrent, les personnages comme Georges Charpak sont trop peu nombreux.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Laboratoire européen pour la physique des particules, anciennement Centre européen de recherche nucléaire.

POINT DE VUE

Les droits et les devoirs du fœtus humain

par le docteur Fernand Daffos

LES possibilités récentes de l'imagerie et des techniques médicales ont permis de découvrir le fœtus humain, puis de l'identifier, et donc de l'individualiser comme quelqu'un d'autre, même s'il n'est pas autonome.

La place de l'enfant attendu s'est considérablement modifiée, ou plutôt elle s'est réduite comme une peau de chagrin. L'enfant a maintenant sa place avant même de naître, voire avant d'être conçu. Il est clair de ce fait qu'il risque d'autant plus de « ne pas être à sa place » dans l'esprit de ses parents ou de la société dans laquelle il va grandir.

Depuis l'apparition de la contraception, l'enfant peut être programmé. Il a donc *a priori* une place déterminée dans la trajectoire du couple. Il naîtra après la fin des études, avant l'été, après avoir réussi professionnellement, lorsque l'appartement sera plus grand, pas avant que son frère aîné n'aille à l'école, etc.

Le petit dernier, le fœtus, est apparu sur scène il n'y a que dix ans. Depuis les années 80, sur les vingt mille nouveau-nés sévèrement handicapés qui naissent chaque année en France, l'immense majorité le sont à cause de pathologies héréditaires ou congénitales où tout est joué ou presque dès avant la naissance. Dès la naissance, l'enfant n'est plus à sa place. Il n'est plus l'enfant facile et intelligent que le couple attendait. Il ne peut plus se contenter d'une médecine simple et bien réglée pour laquelle la maternité traditionnelle était prête ; il va falloir qu'il soit réanimé, opéré, appareillé. Il va falloir que la société assume déjà un enfant qui va coûter cher pour un bénéfice plus qu'improbable. La médecine du fœtus devrait donc obligatoirement s'améliorer et se développer. L'échographie, cet appareil initialement destiné à détecter les sous-marins, a rapidement vu qu'il y avait quelque chose qui flottait entre deux eaux dans le liquide amniotique. Puis ce quelque chose a pu être mesuré, on s'est rendu compte qu'il grandissait régulièrement et on a appris à reconnaître sa forme (sous-marins mâles et sous-marins femelles). L'étude de l'anatomie fœtale s'est affinée pour en arriver maintenant à une véritable étude morphologique (profil négroïde, mongoloïde, front fuyant...) et à une étude fonctionnelle (il déglutit, il a une occlusion, sa valve mitrale fuit...). Enfin, dans la démarche classique du diagnostic médical, après avoir fait l'interrogatoire (de la mère !), l'inspection, la palpation, la percussion, l'auscultation étaient des démarches franchies et il était possible de faire des « examens complémentaires », étape ultime mais indispensable à la réalisation d'un diagnotic moderne.

Dans le même temps, les autres spécialités médicales se rapprochaient elles aussi de cet enfant pas encore né. Les pédiatres n'avaient plus besoin de s'occuper des adolescents ni même, ou si peu, des jeunes enfants ; alors ils sont devenus réanimateurs pédiatres pour s'occuper des tout-petits, des justes nés, des déjà malades à la naissance.

De la même façon, les psychiatres, après avoir réalisé les dysfonctionnements ou les déséquilibres mentaux qui touchaient leurs parents, se sont transformés en pédopsychiatres pour soigner les déséquilibres des enfants de ces parents-là. C'est ce faisceau convergent de connaissances et de moyens qui a abouti à la création de services de médecine fœtale où les soins réalisés au fœtus recouvrent tous les domaines de la pédiatrie (pédiatrie prénatale ?) et où les psychiatres (fœto-psychiatre ?) ont pris en charge après les enfants à problèmes, les parents de fœtus à problèmes.

C'est dans ce contexte qu'il nous a paru nécessaire de mettre à plat les motivations et la philosophie qui nous animent, ou qui nous manipulent, nous parents, médecins, mais aussi juristes et corps social tout entier, envers un individu dont l'avenir et le présent se télescopent dans la réflexion et la prise en charge.

Un fœtus a-t-il le droit de ne pas souffrir ?

Il y a peu d'années encore, la question ne se posait ni chez l'enfant ni même chez l'adulte. Entre la douleur rédemptrice des exégètes de la Bible et l'inutilité absolue de la souffrance chère à Boris Vian, l'individu n'avait pas droit à la parole. La péridurale en cours d'accouchement était un caprice des femmes, un excès de zèle des médecins et un luxe non remboursable par la Sécurité sociale. Le nouveau-né n'avait pas besoin d'anesthésie chirurgicale puisqu'il ne souffrait pas !

Or il est clair qu'il souffre et que l'extrême sensibilité du péritoine ou de l'étirement du mésentère est la même quelques heures avant la naissance et quelques heures après.

Et si le fœtus qui va naître et vivre souffre de son état ou des actes médicaux qu'on lui inflige, il ne peut pas ne pas en être de même pour le fœtus qui va mourir spontanément ou non en cas d'interruption médicale de la grossesse. S'il n'y a pas plusieurs morts, il y a des façons de mourir certainement plus douloureuses que d'autres.

Un fœtus a-t-il droit à une médecine de qualité ?

Le temps des « j'ai pu sauver la mère » est Dieu merci révolu. Il y a longtemps qu'on ne se contente plus de faire naître un enfant, mais que l'on souhaite qu'il naisse dans de bonnes conditions et qu'il pâtisse le moins possible de cette étape aventureuse qu'est l'accouchement. La protection et l'environnement socio-médical de la naissance ont fait un bond considérable en France dans les années 70. La formation des obstétriciens, la création de structures adaptées, la prise en charge sociale de la fin de la grossesse, la disparition des accouchements à domicile par le médecin de famille, ont été des étapes décisives. L'apparition de la médecine fœtale oblige à franchir une étape de plus.

Quand on est obstétricien, comment savoir prendre en charge une toxoplasmose ou une rubéole pergravidique, une mucoviscidose ou une thalassémie avec leurs centaines de mutations différentes, une malformation cardiaque avec son infinie variété de formes et de pronostics, une malformation urinaire ou digestive, une allo-immunisation dans le système rhésus ou dans le système plaquettaire, une anomalie chromosomique, etc. ? Et avec une formation de pédiatre ou de généticien comment savoir faire tous ces diagnostics à travers le ventre de la mère et comment gérer la grossesse et l'accouchement ?

L'obligation de moyens qui s'applique à tous les actes médicaux doit aussi concerner les actes pratiqués sur le fœtus, et, s'il ne peut pas se plaindre aujourd'hui, quand il sera né ou dans vingt ans, celui-ci pourra légitimement demander si tout ce qui était possible à la lumière des connaissances lui a été offert pendant sa vie prénatale pour lui donner le maximum de chances.

Un fœtus a-t-il le droit d'être protégé des pressions sociales, médicales, familiales, maternelles ?

Si toutes ces entités sociales ou individuelles ont quelque part un rôle protecteur, leur évolution normative représente aussi un grand risque oppressif, dont il faut au moins avoir conscience pour pouvoir le contrôler et le limiter. Les intérêts des uns et des autres sont tellement divergents ! Ce n'est pas forcément l'intérêt des familles d'avoir trop d'enfants ; ce n'est pas forcément l'intérêt d'une mère d'avoir un enfant qui va nécessiter une disponibilité accrue du fait d'un état de santé fragile ; ce n'est pas forcément l'intérêt de la société d'assurer structures et financement de l'éducation ou de la rééducation spécifique et adaptée d'enfants n'ayant pas tout leur potentiel théorique de départ. Ce n'est pas forcément l'intérêt des médecins d'avoir un cas trop complexe à résoudre ou trop lourd à prendre en charge.

A l'époque du RMI et des Restos du cœur peut-on laisser une femme enceinte sans les moyens de nourrir dignement le fœtus qu'elle porte ? Elle n'est plus obligée de travailler en pesant 10 kilos de plus et en étant encombrée par son gros ventre au risque de faire naître un prématuré. Mais ce fœtus ne serait-il pas en droit de se plaindre de l'alcoolisme congénital transmis par sa mère, ou des troubles de circulation et de nutrition de son placenta transmis par la nicotine et les goudrons ?

Un fœtus a-t-il le droit à la différence ?

Question stupide puisqu'il est la différence. Et pourtant ? Différent d'accord, mais pas trop ! Différent oui, mais dans les normes !

Comment faire comprendre à une mère pianiste que son enfant qui va naître avec un bras en moins n'aura pas la même notion du handicap qu'elle-même ? que le handicap physique représenté par l'absence d'un bras est totalement différent s'il survient chez un individu dont le schéma corporel intègre obligatoirement la présence et l'utilisation des deux bras, et qui en perd un accidentellement, et chez un individu qui de façon congénitale grandira avec un seul bras et s'adaptera naturellement à son état ?

L'expérience que nous avons acquise en collaboration avec les spécialistes de la rééducation fonctionnelle de membres montre que le handicap congénital d'un bras est plus un handicap pour les parents et pour l'image qu'ils ont de leur enfant – ou qu'ils veulent en donner à la société qui le regarde – que pour l'enfant lui-même.

Un fœtus a-t-il le droit d'être intégré dans l'histoire familiale ?

Depuis toujours le fait d'être déraciné ou d'être orphelin a été considéré comme une malchance et un manque pouvant avoir un impact psychologique grave sur la maturation d'un individu.

Savoir d'où sont originaires ses grands-parents ou connaître la trajectoire personnelle de ses parents, même si elle a été houleuse, sont des facteurs structurants incontestables qui permettent à l'enfant de trouver sa place dans l'histoire familiale et de se rassurer (au moins en partie) sur sa raison d'être.

L'enfant né d'un embryon congelé pendant cinq ans est-il plus vieux ou plus jeune que son frère engendré naturellement il y a deux ans ?

L'enfant né d'une insémination avec donneur a-t-il le droit de connaître son père biologique ? de connaître ses origines ?

L'enfant engendré par le sperme congelé d'un mort est-il vivant ?

Les procréations médicalement assistées, les inséminations avec donneurs et leurs problèmes de filiation, de reconnaissance, de secret, de statut juridique illustrent déjà les désordres que ce télescopage des gènes et du temps va engendrer chez ces enfants.

Un fœtus n'a-t-il pas le devoir de répondre à l'espoir mis en lui ?

Que la grossesse soit programmée ou non, dès qu'elle est connue et acceptée le futur enfant prend peu à peu sa place dans le « futur parental ». Devenir père ou mère est sans doute une fonction naturelle, mais une fonction ardue, dont nul ne peut être sûr à l'avance qu'il sera capable de l'assurer correctement.

Que les espérances fondées sur ses enfants soient immenses ou raisonnables, elles n'en existent pas moins. La plus sommaire étant de pouvoir mener sans trop d'embûches un enfant jusqu'au moment où il pourra décider seul de tout en conscience. Le fœtus n'a-t-il pas le devoir de permettre au moins cet espoir-là ?

Si l'ordre naturel des générations est respecté et si l'enfant ne meurt pas avant ses parents, il sera seul un jour, obligé de s'assumer, de se nourrir, de vivre.

Face au handicap gravement invalidant, en particulier le handicap cérébral, la décision des parents de demander une interruption médicale de la grossesse est quasiment toujours appuyée par leur peur de laisser un jour un enfant, un adolescent ou un adulte seul, incapable de subvenir à ses besoins vitaux, abandonné dans un monde indifférent où il n'aura même pas la capacité d'appeler à l'aide. Cette perspective terrifiante transforme la décision d'interrompre la grossesse en un véritable geste d'amour parental.

Un fœtus n'a-t-il pas le devoir d'assumer un jour ses vieux parents ?

Si le fœtus a le droit d'être protégé, nourri, éduqué, n'a-t-il pas le devoir, à l'autre extrémité de la boucle, de protéger, de nourrir ceux qui n'en ont pas la force et dont la dépendance s'accentue progressivement au fil des années ?

Le fœtus n'a-t-il pas le devoir de ne pas mettre en danger la vie des autres ?

Il y a encore deux siècles, le premier sentiment d'une femme qui se découvrait enceinte était la terreur. Un risque sur trois de mourir en couches ou dans les suites ! Mieux valait avoir la variole !

Si ce temps est révolu, si les femmes enceintes ne savent plus qu'elles risquent d'en mourir, les exemples sont cependant nombreux de fœtus qui, par leur simple existence, sont responsables d'homicides involontaires.

L'hypertension de la grossesse et les troubles de coagulation qui les compliquent tuent encore ou mutilent les mères. Les grossesses multiples détruisent physiquement certaines femmes et les détruisent moralement en les engloutissant dans un syndrome dépressif dont elles ne se remettent que très lentement ; d'autant plus lentement que le couple parental a souvent explosé dans la tourmente.

Un fœtus n'a-t-il pas enfin le devoir de perpétuer la lignée ?

Somme toute, quelle autre signification certaine pouvons-nous avoir ? Ne faisons-nous pas des enfants pour survivre ? Des enfants qui seront capables de nous faire survivre ! La baisse de la natalité n'est-elle pas liée à une confiance excessive en notre longévité, à l'impression que la mort a été repoussée loin, qu'elle ne nous concerne pas vraiment ?

La fausse couche, la naissance d'un enfant mort ou malformé, font resurgir les craintes essentielles. Serai-je capable d'avoir un enfant, d'avoir un enfant normal, d'avoir un enfant capable d'avoir d'un enfant ?

Il est frappant de constater que ces questions ne se posent pas seulement aux couples dans l'angoisse, mais aussi à leurs propres parents, les « grands parents potentiels », dont la culpabilité et la peur dans ces circonstances sont souvent supérieures à celles des parents eux-mêmes. J'ai fait un enfant qui n'est pas capable d'avoir un enfant normal, c'est ma faute. Est-ce qu'à cause de moi la lignée va s'arrêter ?

Une chaîne n'a que la force de son maillon le plus faible.

La convention relative aux droits de l'enfant, dans son article 6, énonce que les Etats parties reconnaissent que *« tout enfant a un droit inhérent à la vie »* et qu'ils assurent *« dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant »*. A la fin de cette convention de cinquante-quatre articles, la République française fait trois déclarations et une réserve. Elle précise en particulier : *« Le gouvernement de la République déclare que la présente convention, notamment l'article 6, ne saurait être interprétée comme faisant obstacle à l'application des dispositions de la législation française relative à l'interruption volontaire de grossesse. »*

N'est-il pas troublant de constater que, de tous les pays ayant légalisé l'interruption de grossesse et ayant signé la convention, seule la France a éprouvé le besoin d'exprimer cette réserve ?

D'autre part, n'est-il pas angoissant de constater que par l'article L 162-12 du code de la santé publique, relatif à l'interruption de grossesse pratiquée pour motif thérapeutique, le législateur français a confié au seul corps médical le soin d'assurer la protection de l'enfant conçu au-delà de la dixième semaine de grossesse ?

Lourde responsabilité. Très lourde. Trop lourde ?

► **Service de médecine et de biologie fœtales, Institut de puériculture de Paris.**

REPÈRES

CATHOLICISME

L'ouverture du synode du diocèse de Paris

Le synode du diocèse de Paris s'est ouvert, samedi 9 octobre, à la cathédrale Notre-Dame et dans les locaux du collège Saint-Michel de Picpus (douzième arrondissement). Au nombre de 413, les délégués de cette assemblée sont, pour 275 d'entre eux, des laïcs élus, représentant les paroisses, les mouvements, les diverses institutions de l'Eglise à Paris. Les autres sont des prêtres et des religieux élus ou désignés. C'est la première fois que s'expriment ainsi collectivement, dans leur diversité, les composantes du catholicisme dans la capitale (*le Monde* daté 10-11 octobre).

Mgr Albert Rouet, évêque auxiliaire de Paris, a fait le bilan des «visites pastorales» menées depuis cinq ans par les évêques de Paris. Le Père André Depierre a retracé l'effort de l'Eglise dans les milieux populaires depuis le lancement, en pleine guerre, de la Mission de Paris. Quant à Mgr Lustiger, archevêque, il a fait un rapport sur les questions nouvelles posées par l'évangélisation de la grande ville.

Cette première réunion a surtout permis aux commissions de mettre au point leurs méthodes de travail. Ces commissions qui devront remettre leurs rapports en janvier 1994 vont travailler sur six thèmes : la fonction des églises dans les quartiers ; la présence des étrangers dans l'Eglise ; la place des jeunes (18-25 ans) et des jeunes adultes (25-35 ans) ; le baptême des enfants en âge scolaire ; les adultes en recherche spirituelle.

SITES

Les installations équestres de Maisons-Laffitte en instance de classement

Lors de sa dernière réunion, la commission des sites du département des Yvelines a donné un avis favorable au classement des pistes d'entraînement et des anciennes écuries de Maisons-Laffitte au titre de l'histoire équestre de la ville. Le statut de site classé conforterait le maire Jacques Myard (RPR) dans sa politique de protection des activités hippiques (un millier d'emplois sur la ville) menacées notamment par la pression immobilière.

«Le contenant sera préservé, reste à lui donner un contenu», a commenté le maire. Les entraîneurs se font de plus en plus rares et la mairie s'est lancée dans une action de promotion de ses installations hippiques à l'étranger afin de convaincre les propriétaires de chevaux de course du Japon ou des Emirats arabes de s'installer à Maisons-Laffitte plutôt qu'à Chantilly. Le classement du site sera soumis pour avis au Conseil municipal avant d'être entériné par le Conseil d'Etat.

URBANISME

Permis de démolir pour Mirapolis

La société Cergy-Parc, propriétaire de l'ancien parc de loisirs Mirapolis fermé depuis le 1er janvier 1993, a obtenu de la préfecture du Val-d'Oise et de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise un permis de démolir. Pour Yves Coudert, gérant de la société au sein du principal actionnaire, le Crédit national, il s'agit de *«régulariser la situation présente»*, c'est-à-dire de finir de démolir ce qui est laissé à l'abandon, comme la haute statue de Gargantua.

L'année 1995 devrait être décisive pour Cergy-Parc, qui pourra à ce ce moment-là mener une réflexion sur l'avenir du site avec le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) et l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle. Pour deux raisons : le climat sera plus propice à toute négociation après la période des élections municipales et le schéma directeur de la région Ile-de-France sera peut-être approuvé et donc certaines modifications au schéma local de Cergy-Pontoise qui avait classé ce secteur en zone de loisirs au deux tiers constructibles. Seuls les parkings pourraient accueillir de nouvelles constructions, mais ils sont surmontés de lignes à haute tension. L'idée est sans doute de prolonger vers le parc le périmètre de la zone d'activités industrielles Columbia, mais aussi de programmer de nouveaux logements.

ÉDUCATION

La rentrée dans les universités

Des places pour tous les nouveaux bacheliers

Ils vont être cette année 326 140 étudiants à suivre les cours de l'une des 17 universités de la région parisienne. Selon les recteurs des trois académies concernées, tous les nouveaux bacheliers seraient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, même si pour certaines disciplines l'attente a été un peu longue.

Mercredi 29 septembre, la présidence de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris-I) est occupée par une trentaine de bacheliers qui demandent à être inscrits dans cet établissement. Mardi 5 octobre, une vingtaine de jeunes envahissent les locaux de l'université de Nanterre (Paris-X) et tentent, eux aussi, d'atteindre le bureau du président, lieu symbolique pour eux du pouvoir de décision. Ils devront se contenter de l'antichambre, qu'ils ne quitteront que trente heures plus tard. Leur demande est simple : pouvoir suivre une première année d'études dans cet établissement.

Le phénomène est récurrent. Chaque année, à la veille de la rentrée universitaire, des bacheliers forcent les portes des établissements d'enseignement supérieur de la région parisienne. Comme autant de hoquets qui secoueraient les facultés, ces épiphénomènes rappellent combien il est délicat d'inscrire tous les titulaires du baccalauréat qui le souhaitent à l'université pour suivre les études de leur choix.

Cette année, ils seront 2 500, voir 2 800, de plus que l'année précédente à prendre le chemin de «la fac», malgré un tassement du nombre de bacheliers. Mais les filières gérées par les lycées, notamment les sections de techniciens supérieures, ont vu le nombre de leurs candidats diminuer, ce qui a joué en faveur des universités.

Au total, 326 140 étudiants vont poursuivre des études dans l'une des dix-sept universités d'Ile-de-France, huit dans la capitale et neuf dans la couronne, dont quatre universités nouvelles. Paris accueille encore trois étudiants sur cinq, *«mais, pour la première fois, un nouvel inscrit sur deux ira dans un établissement de la périphérie»*, a précisé jeudi 7 octobre Michèle Gendreau-Massaloux, recteur et chancelier des universités de Paris, assez fière de cette politique volontariste de «désengorgement» des établissements parisiens au profit de ceux de banlieue.

Le «malentendu» des études de psychologie

La mise en place, en 1987, du système de recensement automatisé des vœux des élèves (RAVEL) permet d'appliquer cette politique de rééquilibrage. Généralisé en 1990, ce procédé télématique a eu pour effet – spectaculaire – de mettre un terme aux longues files d'attente devant les facultés, une fois les résultats au baccalauréat connus. Rapidement, RAVEL s'est imposé comme un point de passage obligé pour tous les lycéens d'Ile-de-France. Les récentes protestations des bacheliers à la Sorbonne et à Nanterre prouvent cependant que le système n'est pas parfait.

Certes, comme le soulignent les recteurs des académies de Créteil, Paris et Versailles, les contestations restent marginales par rapport au 60 000 demandes d'inscription des lycéens. En juillet, 3 000 d'entre eux ne connaissaient pas leur affectation. *«Actuellement, tous les bacheliers qui sont passés par la procédure RAVEL ont été inscrits dans la filière demandée, sinon dans l'université de leur choix»*, a précisé jeudi 7 octobre Maurice Garden, vice-chancelier des universités de Paris.

Ce système télématique privilégie le type d'études envisagées par le futur étudiant au détriment de l'établissement dans lequel il désire se rendre. Certains ont ainsi été affectés dans un établissement éloigné de leur domicile, notamment s'ils voulaient entamer des études en droit, en administration économique et sociale (AES) ou en psychologie, trois secteurs particulièrement prisés cette année, puisque les demandes ont excédé de 700 unités les possibilités d'accueil.

«Les capacités des établissements de la région dans les filières juridiques devraient être rendues satisfaisantes avec la montée en puissance des universités nouvelles», a indiqué Armand Frémont, recteur de l'académie de Versailles. En revanche, les autorités rectorales ont admis qu'il existait un «malentendu» sur les études de psychologie, *«qui ne sont pas les seules à permettre l'accès aux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)»*.

Un effort d'information devrait être entrepris cette année en direction des lycéens, et pas seulement, de ceux de la région Ile-de-France, car l'afflux des étudiants en psychologie peut s'observer sur l'ensemble du territoire. Reste à régler au niveau régional le cas des bacheliers des années antérieures qui souhaitent reprendre des études après une interruption ou une mauvaise orientation. Cette question devrait être rapidement résolue, selon les recteurs d'Ile-de-France, car leur nombre serait réduit.

MICHÈLE AULAGNON

INFORMATIQUE

Un réseau régional pour la recherche

Les laboratoires franciliens se branchent sur le monde

«Autoroute informatique» reliant les ordinateurs des principaux organismes de recherche de la région, le Réseau pour la recherche en Ile-de-France (RERIF) leur permet de communiquer avec le monde entier. Il vient d'accueillir son cinquantième abonné.

Un chercheur sans ordinateur, aujourd'hui, c'est un charpentier sans marteau. Mais un ordinateur à usage scientifique qui n'est pas connecté à un «réseau» est un marteau sans clou. Grâce à ces liaisons téléphoniques à grand débit, les scientifiques échangent des résultats «en temps réel» avec des collègues situés à l'autre bout du monde. Ils peuvent consulter des banques de données américaines ou japonaises, faire effectuer leurs calculs par des ordinateurs distants de milliers de kilomètres, sans quitter leur laboratoire, en pianotant sur le clavier d'un mini-ordinateur.

Cette révolution technologique a débuté il y a une douzaine d'années, aux Etats-Unis, où le département de la défense a incité les grands laboratoires stratégiques du pays à se connecter sur un réseau commun. La National Science Foundation (NSF), qui joue un peu le rôle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France, a accéléré le processus. L'Europe et d'autres continents ont suivi. Aujourd'hui, le réseau INTERNET dessert plus d'un million et demi d'ordinateurs dans le monde (1).

Parmi les plus performants d'Europe

Cette imposante «autoroute informatique» mondiale est irriguée par une multitude de «voies à grande circulation» : réseaux nationaux ou régionaux, réseaux internes des grands organismes ou des universités. En France, un certain nombre d'entre eux se sont créés autour des «pôles» scientifiques et technologiques régionaux. Des organismes de recherche et les universités importantes ont, par ailleurs, interconnecté leurs propres réseaux. Mais l'inflation du trafic (un facteur dix tous les trois ans) les a forcés à aller plus loin. En février 1991, les ministères concernés décidaient la création de Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (RENATER).

Connecté à INTERNET, *via* le réseau européen EBONE, RENATER rassemble aujourd'hui 200 centres ou laboratoires et assure un volume de communications équivalent à 900 000 disquettes d'ordinateur pleines par mois ! Avec une capacité de 34 Mbt/s (34 mégabits – ou millions d'unités d'information – par seconde), il est l'un des réseaux les plus performants d'Europe.

L'Ile-de-France, qui concentre 55 % de la recherche française, ne pouvait être en reste. Le 10 juillet 1991, le conseil régional et France-Telecom ont signé un «accord de partenariat» pour la réalisation de la Francilienne des Télécoms (2) et du Réseau pour la recherche en Ile-de-France (RERIF), relié à RENATER et aussi puissant que lui. Mis en service commercial en 1992, RERIF vient d'accueillir son cinquantième abonné, le Centre hospitalier universitaire Saint-Louis, dont le raccordement a été fêté, lundi 11 octobre, au conseil régional.

Le volume d'informations transitant sur RERIF augmente de 10 % par mois, et ses promoteurs espèrent bien desservir 90 utilisateurs en fin d'année, et 400 en 1995. La région a investi 60 millions de francs sur trois ans (de 1992 à 1994), notamment sous la forme d'incitations. C'est ainsi que les 160 premiers abonnés bénéficieront de la gratuité des frais de raccordement et d'une réduction sur l'abonnement mensuel. Une formule qui permet de respecter le credo du conseil régional : *«Ne jamais intervenir directement dans la gestion des acteurs économiques, mais s'attacher à rendre favorable le contexte dans lequel ils évoluent.»*

Pour Jean-Pierre Fourcade (UDF), premier vice-président de l'assemblée régionale, l'investissement est rentable, au même titre que ceux consacrés aux infrastructures de transport de personnes ou de marchandises. RERIF *«offre un atout supplémentaire pour attirer les investisseurs étrangers, dont l'activité recherche-développement constitue 30 % de valeur ajoutée»*, dit-il. L'afflux attendu de ces industries de haute technologie ne risque-t-il pas de renforcer un peu plus la concentration de chercheurs en Ile-de-France ? C'est pourquoi il est envisagé de proposer l'extension de RERIF *«aux sept régions qui nous entourent. L'idée de relier l'Ile-de-France à la province par ce réseau est plus moderne que l'éternel conflit Paris-province»*, estime M. Fourcade.

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) Dont 51 % ne sont pas utilisés pour la recherche, mais par de grandes entreprises industrielles ou du tertiaire.

(2) Cablâge en fibre optique à grand débit (30 000 conversations simultanées), destiné aux entreprises et PME, et reliant les villes nouvelles et les pôles stratégiques de Massy-Saclay, Roissy, et la vallée de la Seine.

TRANSPORTS

Tôt levés pour les malades

Il est six heures, Paris s'éveille mardi 12 octobre, jour de grève annoncée dans les transports en commun. Les phares de quelques rares voitures font briller le bitume luisant. Au 83 du boulevard de l'Hôpital, treizième arrondissement, l'entrée principale du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière est encore calme. C'est là que près de 3 000 des 7 000 salariés de l'immense hôpital passent dans la salle de pointage, avant de rejoindre leur service. Le premier métro n'est pas encore arrivé à la station Saint-Marcel. Dans la loge où elle introduit de rares cartes dans les pointeuses, Arlette s'inquiète : *«D'habitude, la première rame passe une demi-heure plus tôt. Ceux de la journée auront du retard pour remplacer l'équipe de nuit.»*

Quelques minutes plus tard, infirmiers, laborantins, personnels de salles, médecins, arrivent par petits groupes isolés au lieu des grandes vagues habituelles. Nadine est partie de Villepinte à 4 h 45. *«J'ai attendu le train sur le quai de 5 h 20 à 6 h 10.»* Beaucoup ont quitté leur domicile plus tôt que d'habitude. *«Les filles de veille terminent leurs dix heures de travail à 7 heures du matin. Elles sont crevées et ne pourraient pas s'occuper des malades dans la matinée. Il fallait tout faire pour être là pour les remplacer»*, explique Catherine.

Ils sont nombreux à avoir pris leur voiture pour venir de banlieue. Heureusement, les parkings de l'hôpital ne sont pas encore pleins. Ainsi Jean-Louis, qui passe chaque jour trois heures dans les transports en commun, avait décidé, dès lundi soir, de ne pas prendre la ligne C du RER pour venir de Dourdan. *«Je pouvais éviter les embouteillages en partant très tôt de chez moi. Ce sera plus difficile ce soir de rentrer. Tant pis, les malades ne peuvent pas attendre.»* Des employés arrivent avec des enfants ensommeillés dans les bras qui passeront la journée à la crèche de l'hôpital. *«J'ai dû emprunter une voiture pour venir avec mon enfant*, explique cet infirmier, *ma femme avait besoin de la sienne pour aller travailler.»*

En survêtement, Stéphane arrive en courant du Kremlin-Bicêtre : *«J'ai mis 20 minutes : une bonne façon de débuter la journée.»* Quant à Christian, il a le sourire : *«J'habite en face de l'hôpital, et ma petite amie, qui travaille dans le quartier, a préféré passer la nuit chez moi, plutôt que de rentrer à Bourg-la-Reine.»*

CHRISTOPHE DE CHENAY

ENFANCE

Le Théâtre du Jardin asphyxié

Jacques Douai lance sa campagne de sauvetage

A soixante-treize ans, Jacques Douai continue à se battre comme un lion. Sa crinière est blanche, sa voix n'est plus ce qu'elle fut, mais il griffe encore à sa manière. Lundi 11 octobre, sous les frondaisons obscures et humides du jardin d'acclimatation, à Paris, il a lancé ce qui sera peut-être son dernier combat. Le sauvetage du Théâtre du Jardin où, depuis quinze ans, il a fait découvrir la comédie, la poésie, la danse et la musique à des dizaines de milliers de petits Parisiens. Cette scène de plein air, qu'il a transformée lui-même en une salle octogonale, est menacée par le prochain renouvellement de la concession du jardin d'acclimatation (*le Monde* des 25 février, 30 mai et du 26 septembre). La ville a cessé de lui verser la subvention qui lui permettait de *«tourner»*, lui signifiant ainsi son congé. Mais Jacques Douai, qui a la passion de son métier, ne s'avoue pas battu.

Le chanteur a convaincu sept mille personnes, dont des centaines de personnalités connues, de signer une pétition demandant à Jacques Chirac de maintenir les activités du théâtre. Puis, comme cette mobilisation restait sans effet, il a décidé de lancer une souscription.

Pour donner du panache à sa protestation, le chanteur a en outre convié ses supporters à une soirée. Trois cents d'entre eux remplissaient entièrement la petite salle du jardin d'acclimatation. Ce fut émouvant, nostalgique, et gai tout à la fois. Cora Vaucaire chanta *les Feuilles mortes* et *le Temps des cerises*. Le Ballet Ethery Pagava montra son talent burlesque, comme le pianiste André Gorag et le comédien Bernard Lavalette.

Une fête de famille, animée sans façon par le maître des lieux, mais joliment tournée. Et dès mardi 12 octobre, Jacques Douai lui-même montera sur les planches pour donner, jusqu'au 12 novembre, un récital intitulé «De Montmartre à Saint-Germain-des-Prés». Il n'y a plus de lion au jardin d'acclimatation, mais une bête de scène s'y produit encore pour étonner les gamins de Paris.

M. A.-R.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'INCROYABLE VOYAGE. Film américain de Duwayne Dunham, v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MATHIEU L'ASTUCIEUX. Film hongrois d'Attila Dargay : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

MAZEPPA. Film français de Bartabas : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN. Film américain de Woody Allen, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SNAKE EYES. Film américain d'Abel Ferrara, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE VOYAGE. Film argentin de Fernando Solanas, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THÉATRE

ROBERTO ZUCCO à Barcelone

Visages du crime

BARCELONE

de notre envoyé spécial

Roberto Succo, dont le visage apparut à la fin des années 80 sur les murs de couloirs du métro parisien, était jeune, beau, en pleine forme, d'une énergie qu'il mit tout entière au service du crime. C'est un autre jeune homme, beau, d'une énergie que le sida n'avait pas encore cannibalisée, qui prit un jour le métro et vit dans le visage de Succo le reflet du sien propre. Bernard-Marie Koltès aimait son visage, aima ce visage, dit même qu'il l'aima d'amour, instantanément. Amour toujours et encore tabou : celui d'un homme pour un autre; amour impossible : celui d'un homme pour un autre qui n'est pas là, inaccessible; amour scandaleux : celui d'un auteur dramatique pour un *serial killer* recherché par les polices française et italienne.

En décidant de s'inspirer du criminel, Koltès jouait avec le feu, le feu tragique du théâtre. Le léger déplacement de Succo vers Zucco, avec un «z» comme «schizo», ne devrait tromper personne. Il serait question dans la pièce non de juger d'une quelconque manière des actes du jeune homme – la police et la justice s'en sont chargées, mal, Succo ayant choisi de mourir en se jetant du toit de sa prison devant les caméras de télévision, – mais de raconter une histoire, ou plutôt deux histoires qui n'en font qu'une : la biographie d'un tueur et celle, juxtaposée, d'un auteur.

Tandis que Koltès ressentait dans son corps le cheminement destructeur du virus HIV, un virus de mort s'employait à détruire le corps social. L'un comme l'autre sont apparus sans raison, irruption de violence pure dans des organismes impréparés, détruisant systématiquement tout obstacle semé sur leur route. Zucco a tué son père avant que la pièce ne commence; dès le second tableau, il étrangle sa mère; plus tard, il tuera un enfant; des toits de sa dernière prison, il se jettera dans le vide, à la face d'un soleil éclatant.

Roberto Zucco n'a de cesse de mettre en jeu l'essentiel. Son auteur est d'une honnêteté scrupuleuse. Parce que Bernard-Marie Koltès, dans un geste ultime, veut offrir à ceux qui le liront, qui le joueront, qui l'entendront, le meilleur d'un homme qui se sait condamné. Sa dernière pièce est donc écrite avec un soin qui ne sera pas pris en défaut. Passé maître très tôt dans l'art du monologue, puis de la juxtaposition de monologues, il réussit avec Zucco une œuvre dans laquelle les personnages dialoguent, mieux que jamais dans ses pièces précédentes. La structure est irréprochable, les rythmes maîtrisés, alternant les courses frénétiques vers l'avant, la mort souvent, et les moments de paix inquiète qui ne permettront pas d'apaiser les passions.

Du brio dans l'interprétation

Le virus Zucco prend pour cible la famille, devenue ici cellule de toutes les lâchetés; la ville, ses séductions, ses violences; l'intolérance d'un monde où la jeunesse n'a plus sa place; les palpitations du cœur, les tremblements des corps. Il y est en permanence question d'esprit, de chair et de sang. La première production de la pièce en catalan est dirigée à Barcelone par le directeur de l'Odéon, Lluis Pasqual. Il a placé très justement l'action dans une rue, reconstituée dans l'incroyable Palais de l'agriculture investi par le Théâtre Llure avec la ferme intention de s'y installer bientôt.

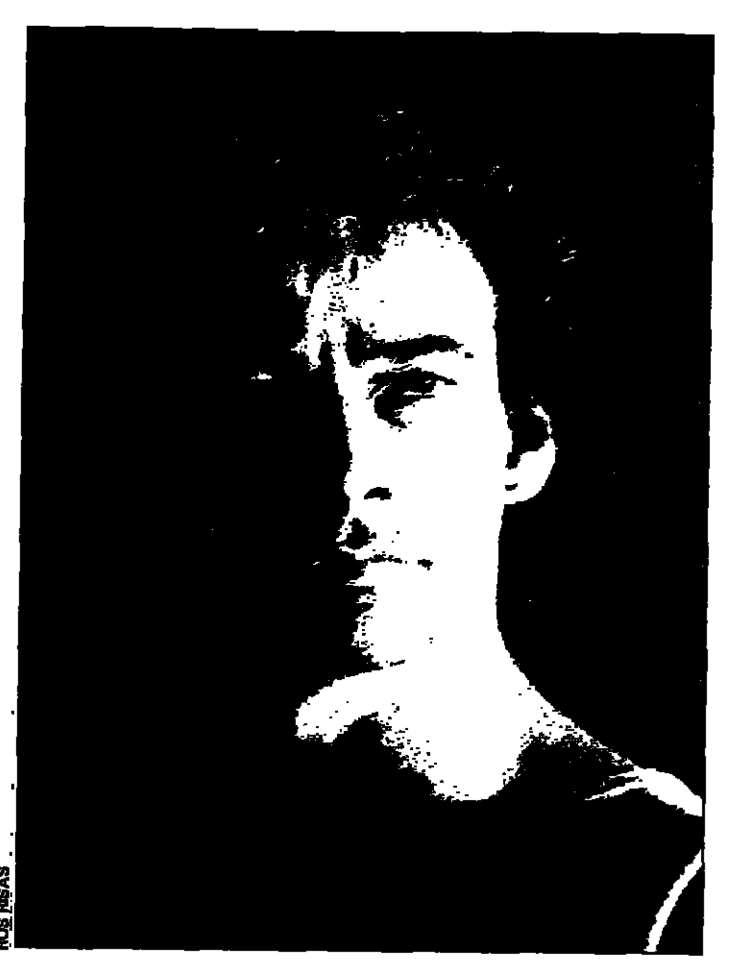
Cette rue, Pasqual l'a lui-même éclairée, pariant sur une polychromie dans les tons pastel, froids. Il y installe pour mieux les escamoter les accessoires qui rendent les lieux du drame parfaitement lisibles. A son décorateur attitré, Frederic Amat, il a demandé d'installer en fond du plateau, et à l'aplomb de celui-ci, deux rangées de moniteurs vidéo qui médiatiseront certaines scènes, comme le monologue de la Gamine – qui perdra Zucco – ou bien des éléments du drame, comme le portrait-robot du héros – qui fascina Koltès. Ces séquences sont tantôt enregistrées, tantôt filmées en direct par une équipe de télévision comme on en voit au journal de 20 heures.

Par ailleurs d'une fidélité ponctuelle à l'œuvre, Pasqual a choisi, comme fil rouge de sa mise en scène, l'épisode final de la vie de Succo. Une idée qui vaut ce qu'elle vaut : simplement «techno» par moments, d'un modernisme déjà vu; très efficace en plusieurs endroits, surtout quand elle a été pensée en amont du spectacle : la rencontre entre Zucco et la Dame élégante dans un parc prend une dimension incroyable quand la grosse centaine d'écrans virent au vert, un vert qui se projette sur le décor, le corps des acteurs et les visages des spectateurs. Un vert de décomposition. La mise en scène, un peu à la manière avec laquelle les images voyagent sur les écrans, joue la vitesse. Mots et faits s'enchaînent en une illusion de temps «réel», qui est en fait le temps d'un théâtre qui se moque du temps numérique. Il y faut de la constance dans les intentions, ce qui est le cas ici, et du brio dans l'interprétation.

Les vingt-quatre acteurs exigés par le texte et soigneusement réunis par Lluis Pasqual sont impressionnants de cohérence et d'engagement. On retiendra surtout le couple formé par Zucco (Eduard Fernandez) et la Gamine (Laia Marull). Lui a vingt-neuf ans, elle beaucoup moins. Tous deux sont d'une justesse et d'une simplicité effarantes. Pasqual les a dirigés loin de tout pathétique. La ressemblance entre Succo et Koltès était troublante. La ressemblance d'Eduard Fernandez avec les deux premiers l'est encore plus. Elle est même dangereuse : le génie du crime, le génie du drame, le génie du jeu pourraient-ils s'incarner dans un même visage?

OLIVIER SCHMITT

► Théâtre Llure, Palau de l'Agricultura, plaça Margarita-Xirgu, 08004 Barcelone. Tél. : 19-34-3-218-92-51. Du mardi au samedi à 21 heures. Le dimanche à 19 heures. De 50 à 90 F. Jusqu'au 7 novembre.


ROS RIBAS

Roberto Zucco (Eduard Fernandez) une ressemblance dangereuse.

EN BREF

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS : la municipalité parisienne reporte *sine die* son projet de création. – Voulu en 1989 par Jacques Chirac, l'établissement aurait dû ouvrir en 1995 et accueillir 270 étudiants en premier cycle, 215 en second et 15 en troisième. Cette *«grande réalisation culturelle»*, a connu de nombreuses vicissitudes. En 1991, le site envisagé (à la place des Magasins généraux, dans le 19e arrondissement) avait dû être abandonné et le concours d'architecture lancé pour la construction du bâtiment avait été déclaré *«infructueux»*. Il avait été question, ensuite, de l'installer à proximité de Bercy. Ce sont des considérations financières qui, finalement, ont amené le maire de Paris à renoncer à ce projet.

MUSIQUES

LA MESSE SOLENNELLE de Berlioz, à Vézelay

L'atelier du génie

De la *Messe solennelle* composée à vingt ans, en 1824, et exécutée l'année suivante à l'église Saint-Roch, Berlioz avait brûlé les manuscrits restés en sa possession après y avoir fait maints emprunts pour ses œuvres ultérieures, mais la partition originale, offerte en 1835 à un violoniste belge, ayant échappé à l'autodafé, reparut par hasard à Anvers, il y a deux ans (*le Monde* du 16 juin). L'ouvrage a donc été recréé à Brême, le 3 octobre, sous la direction de John Eliot Gardiner, qui le promène actuellement à travers l'Europe. Il devait le donner à Paris, mais, le financement faisant défaut, il dut y renoncer. Le champ étant libre pour la France, l'Opéra d'automne de Semur-en-Auxois, non content de jouer la *Messe* à Vézelay et à Chalon-sur-Saône, trouva alors un mécène pour la donner à Paris. A la suite de pressions qu'il faut renoncer à élucider actuellement, le mécène se désista à la dernière minute, laissant à Gardiner la possibilité d'arriver le premier à Paris.

Qualité de l'inspiration

Paris vaut bien une messe, mais cette messe, qui, à elle seule, n'aurait pas suffi à immortaliser le nom de Berlioz, bien qu'elle porte déjà la marque de son génie propre, vaut-elle cette résurrection que l'auteur lui-même ne souhaitait pas? Les mélomanes qui se pressaient à Vézelay, le 7 octobre, pour entendre l'orchestre et le chœur de la Philharmonie nationale de Cracovie, dirigés par Jean-Paul Penin, ont clairement répondu : l'enregistrement par France-Musique et France 3 ayant exigé une double exécution de la *Messe*, après un entracte de quarante-cinq minutes, le grand vaisseau de la basilique était encore plus qu'à moitié plein. Une heure plus tard, le public, debout, saluait une interprétation plus détendue que la première, et cela se conçoit : la partie était gagnée.

Fût-on «berlioziste» enragé, il était impossible en effet de ne pas se demander si cette exhumation, d'un intérêt musicologique exceptionnel – comme celle de *Rodrigue et Chimène*, de Debussy, récemment, – possède un intérêt musical intrinsèque. Dans un premier temps, on est tenté de voir, dans chacun des quatorze morceaux, tantôt un morcellement de la pensée, tantôt des faiblesses harmoniques, de curieux archaïsmes et, ici et là, des esquisses des grandes œuvres à venir. De là, on conclut que la *Messe* n'ajoute rien à la gloire de Berlioz, sinon celle d'avoir montré des dispositions assez exceptionnelles. Cherubini d'ailleurs ne s'y trompa pas et le pressa de s'inscrire au Conservatoire.

Pourtant, et c'est là qu'une seconde audition se révèle instructive, une fois libéré du souci un peu vain de peser le pour et le contre, on découvre assez de pages attachantes dans leur ensemble, ou d'idées assez saillantes pour faire oublier les imperfections du contexte, et l'on se persuade que la qualité de l'inspiration est une chose qui ne se mesure pas et qu'elle passe finalement par-dessus les défauts de la réalisation. Le *Christe*, par exemple, possède une luminosité très frappante et les effets de timbales à la fin du *Kyrie* sont saisissants. Le *Gloria* est en trois parties : dans le premier morceau, le motif jubilatoire du (futur) *Carnaval romain* retrouve la candeur primesautière d'un Noël de Daquin; si le deuxième morceau, dont Berlioz tirera la «Scène aux champs» de la *Symphonie fantastique*, semble, pour cette raison, encore inabouti, la sévérité du compositeur à l'égard du dernier morceau (*«il faut refaire cette exécrable fugue»*) paraît excessive. Exécuté avec l'élan nécessaire, le contrepoint strict de ce *Quoniam* produit un effet de mouvement qui n'a rien de scolaire ni d'irreligieux.

Une acoustique désavantageuse

Plus dramatique, partiellement narratif, le texte du *Credo* a inspiré Berlioz de façon plus soutenue. Il l'a divisé en quatre numéros : l'air de basse initial est relevé par maints détails pittoresques ou évocateurs; le deuxième morceau, *Et incarnatus*, est un duo pour soprano et basse, soutenu par les cors et les hautbois, dans une atmosphère rayonnante et que la tension rend irréel; le *Crucifixus* possède une grande éloquence dramatique; enfin, le *Resurrexit*, véritable mine d'où Berlioz extraira certains des essais les plus saillants du *Requiem* (*tuba mirum*) du *Te Deum*, et de *Benvenuto Cellini*, constitue la péroraison magistrale du *Credo*. En comparaison, l'*Offertoire* (peut-être issu d'un oratorio inachevé, *le Passage de la mer Rouge*) possède une saveur néo-classique inattendue. S'il n'y a rien de saillant dans le *Sanctus*, le *O salutaris*, déjà très remarqué à l'époque, est un morceau assez anodin à la lecture mais qui sonne merveilleusement, avec des raffinements que seule l'oreille peut apprécier. Berlioz était assez satisfait de l'*Agnus Dei* avec ténor pour le faire passer dans le *Te Deum* (*Te ergo quaesumus*) et c'est avec le même plaisir qu'on l'entend ici, dans une réalisation plus fruste mais qui n'altère pas la qualité de l'idée. Enfin, le *Domine salvum fac*, à la gloire du roi, selon l'usage de l'époque, clôt la messe avec un brio juvénile qui aurait choqué naguère mais qui suscite aujourd'hui des applaudissements sans arrière-pensées.

L'acoustique de la basilique de Vézelay n'est pas vraiment favorable à l'audition de tous les détails, elle était même désavantageuse pour la basse, Jacques Perroni, tandis que la soprano et le ténor, Christa Pfeiler et Ruben Velasquez, passaient beaucoup mieux. La direction de Jean-Paul Penin, d'abord un peu tendue pour s'arrondir ensuite, va toujours de l'avant; ce n'est pas forcément un défaut mais, peut-être, certaines intentions du compositeur restent-elles en chemin. A cela près, l'engagement visible de l'orchestre et des chœurs n'a pas peu contribué au succès de cette recréation d'une œuvre qu'ils emportent à présent en tournée en Amérique du Sud.

GÉRARD CONDÉ

► Vient de paraître : *Hector Berlioz, compositeur romantique français*, par Alban Ramaut, éditions Actes Sud, 170 pages, 125 F. Une réflexion originale sur les apparentes contradictions du créateur à travers ses œuvres.

LES SKIPPIES au Passage du Nord-Ouest

Le grunge français tente de s'émanciper

En ouverture du concert des toujours fringants That Petrol Emotion, programmé lundi 11 octobre au Passage du Nord-Ouest à Paris, les Skippies ont confirmé que le rock dur forgé en France n'avait plus à pâlir des comparaisons. Eux, comme d'autres (Deity Guns, Colm, Burning Heads), savent à présent muscler un son, le propulser avec cohérence, revendiquer un chant anglophone qui jadis nous plongeait dans l'embarras.

Cette force de frappe n'est pas encore le signe d'une originalité exclusive, cette remise à niveau ne masque pas l'évidence des emprunts et des citations. On pourrait reprocher ainsi à ce quintette rennais au patrimoine rutilant de trop bien reproduire les schémas en vogue. Soit la mise en chanson d'une énergie frénétique combinant arrogance punk, savoir-faire pop et impact métallique.

En concert, on retrouve le son précis et contondant de leur premier album, *World Up!* enregistré à Londres par Harvey Birrell, producteur à la mode (*Therapy?, KMFDM*). Un contre-chant écorché et des accords plombés évoquent nettement Mudhoney, Tad ou Nirvana (*Someone, She Said*), pendant que d'autres refrains sont d'heureux hommages à la vélocité de certains groupes de la fin des années 70. On pense aux Buzzcocks (*So Fine*) et même aux Dead Boys (*Dirty Whore*). Parfois les Skippies semblent voler de leurs propres ailes. Leur désir de concision, une alchimie bien dosée entre violence et mélodie peuvent provoquer une vraie exaltation (*Smart Aff, So Fine*). Leur *pop-core*, fusion dynamique d'harmonie pop et d'extrémisme hardcore, rebondit alors avec pétulance sur le mur des sons.

STÉPHANE DAVET

► Passage du Nord-Ouest, le 12 octobre à 21 h 30. Tél. : 47-70-81-47. Le 15 octobre à Royan, le 16 à Angoulême, le 27 à Mulhouse, le 28 à Nancy, le 29 à Nevers, le 31 à Fontenay-le-Comte. Disque *World Up!*, 1 CD New Rose, 422455.

PHOTOGRAPHIE

BAILLY-MAITRE-GRAND à Pontault-Combault (Seine-et-Marne)

Les exploits d'un alchimiste

Plus qu'une autre, la rétrospective Patrick Bailly-Maître-Grand à Pontault-Combault (Seine-et-Marne) appelle l'exégèse. Le lieu d'abord. Le Centre photographique d'Ile-de-France inaugure ses nouveaux locaux, toujours à l'hôtel de ville de Pontault-Combault mais dans le bâtiment d'en face : une ancienne graineterie, aménagée avec soin, comprenant deux salles d'expositions (dont une transformable en salle de projection-conférence) et différents espaces (librairie, centre documentaire et pédagogique, etc). Au total, 1 800 mètres carrés qui font de ce centre national, sous l'autorité de Richard Fournet, un des mieux équipés pour la photographie.

Le simple énoncé du nom du photographe a de l'allure. Ce dernier l'exhibe avec un soupçon de narcissisme, sous chaque tirage (PB-MG) : *« Un nom tout simple, d'origine jurassienne »*, se défend le photographe. Ensuite, c'est le titre de l'exposition qui intrigue : « E pi –1 ». Nul besoin de s'escrimer à résoudre l'équation, elle est garantie par le « CV » du photographe, ancien peintre bardé de diplômes scientifiques. Elle suffit à donner une indication sur l'univers de Patrick Bailly-Maître-Grand : *« J'adore me confronter avec la technique, résoudre des problèmes insolubles. Cette équation rassemble des signes mathématiques fort complexes mais dont le résultat est limpide, pur. »*

Les images répondent aux mêmes préoccupations. Chacune est le résultat d'une prouesse, d'un exploit scientifique, digne de figurer au *Livre des records*. Difficile, dans ces conditions, de juger les images pour ce qu'elles sont. Prenons ses daguerréotypes. Ce touche-à-tout a près de quatre cents plaques à son actif au point d'être un des deux ou trois spécialistes mondiaux d'un procédé né avec l'invention de la photographie. Bailly-Maître-Grand enseigne l'art du « tirage ancien », on vient le consulter du monde entier pour nettoyer et restaurer ces plaques.

Ces daguerréotypes ont fait sa réputation aux Etats-Unis. PB-MG y a accumulé les expositions et ses « images à l'ancienne » s'y sont vendues comme des petits pains. En France, le résultat est plus mitigé, car on a vite fait de qualifier de « réactionnaires-nostalgiques » ces techniciens-chimistes qui manipulent des matériaux d'un autre âge, au demeurant fort dangereux pour la santé. Il n'empêche, Bailly-Maître-Grand ne possède plus qu'une vingtaine de plaques, présentées à Pontault-Combault, et qu'il vend avec parcimonie, entre 15 000 et 20 000 francs. Il est d'ailleurs un des rares photographes français à vivre de la vente de ses tirages, tous uniques.

L'homme connaît les limites du genre dans lequel on a voulu l'enfermer. Il a donc abandonné le daguerréotype. Mais ses autres « trucs » sont encore des « exploits photographiques » : des virages à l'or sur la statue de la Liberté (1985), les « Formol's Band » (1986) vendus dans le monde entier (notamment au Musée d'art moderne de New-York), les « Graffiti » (1987), les « Mouches » (1988), les « Digiphales » (1990). Mais, là encore, la « cuisine photographique » intrigue : images sans appareil, d'autres réalisées avec des « machines » de sa fabrication, virages chimiques par zones, bains savants, prises de vue en rotations, affiche géante d'une locomotive en *360 images*.

Et les photos ? L'unité du travail est limpide. Patrick Bailly-Maître-Grand se « bagarre » avec les stéréotypes du procédé. Il cherche à détruire la perspective, les volumes, l'espace, la profondeur. Il fait exploser les formes qu'il réinvente, au point de faire apparaître des chimères. C'est un alchimiste qui joue avec le temps, les surfaces, la matière, la magie : *« Je m'intéresse à la putréfaction, la momification »* des choses. On comprend mieux, alors, son intérêt pour les daguerréotypes, *« poussiéreux et lunaires »*, leur côté *« miroirs qui se souviennent »*. Son obsession de la chimie pour retrouver le vert de gris de la statue de la Liberté. Son amour pour les traces, quand il met au jour les graffitis de la cathédrale de Strasbourg. Son goût pour la mémoire quand un doigt, haut comme une stèle, se transforme en menhir figé.

MICHEL GUERRIN

▶ Centre photographique d'Ile-de-France, La Graineterie, hôtel de ville, 77340 Pontault-Combault. Tél. : 64-43-47-10. Jusqu'au 28 novembre.

FIAC

Nouveau galeriste

Marc Blondeau, marchand et heureux

A l'heure où tant de galeries ferment, Marc Blondeau ouvre la sienne. Quand le pessimisme est de règle, son discours est résolument optimiste. Au moment où la FIAC n'est pas au meilleur de sa forme, il y apparaît pour la première fois avec un très bon choix d'œuvres sur papier de Dubuffet (à des prix divisés par trois ou quatre par rapport au marché d'il y a quatre ans) et trois petites sculptures de Giacometti.

Marc Blondeau aurait-il le goût du paradoxe ? *« Le plus gros investissement d'un collectionneur, c'est le temps,* explique-t-il. *Aussi l'art contemporain a-t-il besoin d'échéances, de dates. Les grandes ventes et les foires internationales sont donc devenues des passages obligés. D'autant plus que pendant les années fastes du marché, trop de galeries ont eu des comportements de brookers par rapport aux grandes firmes de ventes aux enchères. Mais aujourd'hui, ces dernières sont devenues de pures galaxies financières. Restent les foires. A Paris, si on n'est pas antiquaire en tableaux, la FIAC est indispensable. On trouve là une nouvelle clientèle, impossible à capter ailleurs. Bien sûr, je viens pour vendre, mais si je réussis à avoir un ou deux bons contacts, je n'aurais pas perdu mon temps. »*

Pourtant, ce nouveau galeriste qui a travaillé pendant dix-huit ans chez Sotheby's avant d'ouvrir (en 1987) un cabinet d'expert en investissement artistique – Finacor – a une conception très particulière du rôle des galeries : *« Si les galeries sont des intermédiaires indispensables entre les créateurs et les collectionneurs, personnellement je ne suis pas un découvreur ; gérer un stock d'œuvres ou la carrière d'un artiste ne m'intéresse pas. Et je n'ai pas envie non plus de m'occuper d'une « écurie » d'artistes. Si l'on choisit cette voie, on rentre très vite dans des phénomènes d'école, ce qui limite forcément les choix. Enfin, j'avoue que les œuvres me touchent plus que les individus. Cette position est confortable, je le sais, elle peut être jugée facile, mais c'est aussi un souci d'excellence. »*

Pourquoi alors abandonner la paisible position d' « expert », c'est-à-dire d'intermédiaire ? *« Parce que j'ai envie de quitter les coulisses du marché et je me sens plus impliqué en ayant pignon sur rue. Rue de Verneuil, je compte donc faire deux ou trois expositions par an autour d'un artiste qui me plaît, français ou étranger. Ce sera un lieu d'espace et de lumière où je pourrai montrer des œuvres contemporaines de Richard Serra, de Carl Andre, de Boltanski, de Bob Ryman ou Mathiew Barney. »*

Le galeriste ne se laisse pas démonter par le pessimisme ambiant. *« La crise, c'était la fin des années 80, quand l'argent vite gagné à la Bourse se transformait en une valeur concrète qu'on pouvait accrocher sur un mur et qui apportait un peu de considération sociale. Aujourd'hui, les nouveaux acheteurs regardent l'œuvre avant de demander son prix. Les gens veulent plutôt un concept qu'une signature. La crise ? C'est d'abord une crise de confiance. Il va falloir dix ans pour reconstruire un marché, mais cette crise a débarrassé les jeunes artistes de l'obsession financière. J'entends beaucoup gémir dans notre métier, mais nous n'avons aucune responsabilité sociale alors que nous faisons souvent un chiffre d'affaires aussi gros qu'une entreprise industrielle. »* Cette vision du monde de l'art est-elle partagée par la majorité de la profession ? On peut en douter.

EMMANUEL DE ROUX

▶ Espace 14/16 Verneuil, 14-16, rue de Verneuil, 75007 Paris. Tél. : 42-60-32-31. Jusqu'au 18 décembre.

DANSE

MARYSE DELENTE à la Maison de la danse de Lyon

« Le Sacre », avec frissons

LYON

de notre envoyée spéciale

Haut perchées, ses lettres de néon bleu annoncent fièrement alentour : Maison de la danse. A vrai dire, il y a déjà un an qu'elle s'est installée dans l'ex-Théâtre du Huitième, avenue Jean-Mermoz, et qu'elle fonctionne. Mais elle a mis à profit les vacances pour effectuer d'importants travaux financés à hauteur de 1,8 million de francs par la Ville de Lyon – qui avait déjà déboursé 4,6 millions de francs en 1992.

Ouverture « officielle », donc, avec trois pièces – dont deux créations, – de trois chorégraphes. Valérie Rivière et Marino Dilios ouvrent le feu avec un duo extrait des *Stratégies obliques* (1991) d'Olivier Clementz, suivis de Michel Kelemenis. Il fait partie de cette petite confrérie, dont les membres captivent l'attention au moindre mouvement. Et son solo *Clin de lune* nous console de la déception qu'il nous avait infligée la saison dernière avec son *Cités citées*.

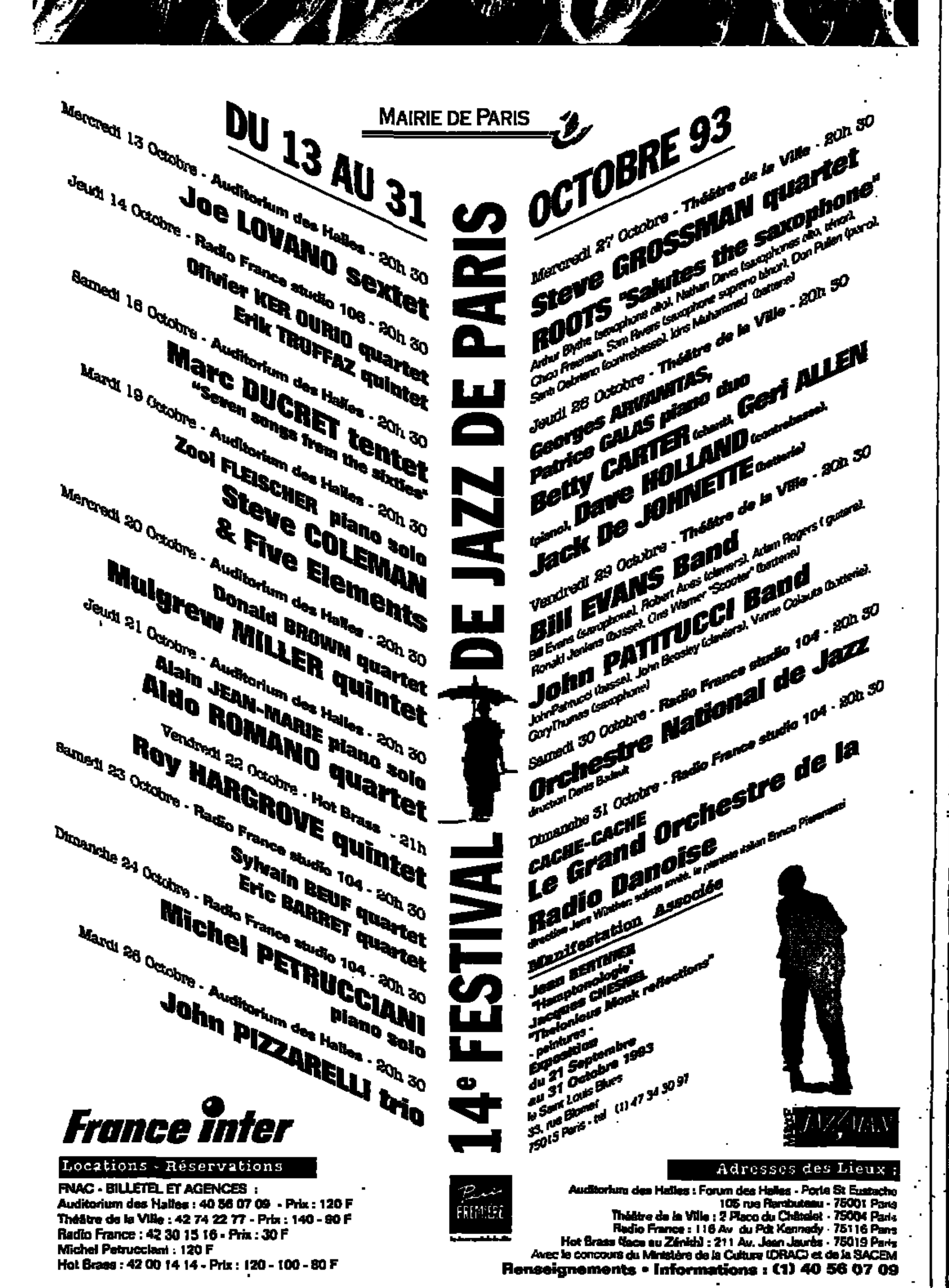
Comme beaucoup de danseurs et de danseuses, Maryse Delente ne s'est jamais remise d'avoir dansé *le Sacre du printemps*. *« Un des moments extraordinaires de ma carrière d'interprète »*, dit-elle. Après quelque quatre-vingts chorégraphes, elle affronte donc à son tour l'octogénaire, éternellement neuf et radioactif, *Sacre du printemps* de Stravinski. Rencontre très attendue, car Delente avait fortement séduit l'an passé avec sa *Giselle ou le mensonge romantique*. Elle avait haché menu, passé en boucle et dans le désordre la partition d'Adolphe Adam : ce sont des choses qu'on ne se permet pas avec celle de Stravinski.

Première surprise : un homme – la compagnie Delente n'en comptait pas jusqu'ici – est assis, immobile, dans un haut fauteuil gothique au fond du plateau. Des pinceaux de lumière verticaux révèlent bientôt six filles, assises dans les mêmes fauteuils disposés en arc de cercle autour de lui. Elles sont vêtues de robes de velours rouge à mi-mollet, qu'elles retroussent bientôt sur leurs cuisses, de doigts impatients. Un *groupe de très jeunes adolescentes*, qui va exprimer avec une violence parfaitement accordée à la musique l'éveil de la sexualité, l'irruption d'un désir encore inconnu qui les épouvante. Elles sont à la fois innocentes et perverses, elles ne se font pas prier pour montrer leurs petites culottes blanches, mais il n'y a pas la moindre vulgarité dans leurs gestes ou leurs postures, où l'on retrouve parfois du Béjart, du Graham, du Pina Bausch ou du Mats Ek dans leurs versions respectives du *Sacre*. Sans que l'on puisse parler d'emprunts, la puissance tellurique de la partition ne peut inspirer des envols de sylphides. Clin d'œil à la version originale : au cours d'une ronde frénétique, l'une d'elles est éjectée et roule à terre. Va-t-elle être l'Elue, celle que sa faiblesse désigne pour le sacrifice ? Non, elle réussit à *réintégrer le groupe*, c'est une autre qui va être cette Elue, possédée, hallucinée, à la fin seule en scène.

L'homme ? Il est resté impassible, vaguement sinistre. Au climat torride qui règne sur le plateau, on se doute bien qu'il va passer un rude moment. Mais nul spectateur n'aurait pu prévoir ce qui arrive : tête la première, la danseuse se jette sur son ventre, s'y engloutit, y disparaît. On comprend seulement alors que ce mâle indifférent n'était qu'un mannequin. Eve a rendu sa côte à Adam...

SYLVIE DE NUSSAC

▶ *Le Sacre du printemps*, de Maryse Delente, sera repris au Théâtre de Roanne le 30 octobre, puis au Centre Charlie-Chaplin de Vaulx-en-Velin du 16 au 23 novembre, et le 10 décembre à Thonon-les-Bains.



PRESSE ÉCRITE

Le rachat des « DNA » devant le tribunal de grande instance

« Une entreprise de presse doit être une maison de verre »

Plus de deux heures d'audience n'ont pas épuisé, lundi après-midi 11 octobre, le dossier judiciaire ouvert à la suite du rachat des « Dernières nouvelles d'Alsace » (DNA) par le groupe Hersant. Saisi d'une assignation en référé par le Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome), le président du tribunal de grande instance de Paris, Françoise Ramoff, a mis son jugement en délibéré jusqu'au mercredi 20 octobre.

Mes Etienne Grumbach et Rachid Bribi, avocats du SNJ, demandaient au tribunal de constater que la vente, le 16 juillet, par Quillet, filiale de Hachette, de 51% du capital du quotidien alsacien à la Société alsacienne des médias (SAM), créée au début de l'été par la Banque Vernes et le groupe Hersant, constitue un *« trouble manifestement illicite »*. Ils ont plaidé la suspension des effets de cette vente.

Les deux avocats se fondent, d'une part, sur l'illégalité de cette vente, l'acquisition des *DNA* portant, selon le SNJ, l'ensemble de la diffusion des journaux du groupe Hersant à plus de 30% du total, ce qui le place en infraction avec la loi de 1986 qui interdit de dépasser ce seuil. Ils ont affirmé, d'autre part, que cette vente est *« source d'un dommage imminent »* puisqu'elle conduit les journalistes des *DNA* à invoquer la clause de cession (qui permet à des rédacteurs de demander un départ indemnisé, en cas de nouveau propriétaire), l'ouverture de cette clause étant, en l'état, illégale.

Me Bribi a fait notamment remarquer qu'au cours du débat parlementaire sur la loi de 1986, François d'Aubert, député UDF-PR de la Mayenne, peu suspect d'hostilité au groupe Hersant, avait indiqué lui-même que *« les tribunaux pourraient statuer »* sur les problèmes de concentration dans la presse. En faisant référence au Conseil constitutionnel, qui a fait modifier la loi de 1986 en y insérant l'article 11 sur le contrôle direct ou indirect d'un journal, Me Grumbach a noté qu'il *« ne fallait pas en rester à la conception de contrôle au sens commercialiste »*. *« A quoi cela sert-il que le législateur produise des lois si c'est pour les laisser contourner ? »*, a-t-il questionné.

Pour les avocats de la SAM, Mes Guy Barsi et Roger Doumith, le trouble invoqué par le SNJ n'existe pas. D'abord, la suspension de la vente n'a pas lieu d'être, l'infraction n'existant pas. En se fondant sur l'aval à la vente des *DNA* donné en août par la chancellerie et sur les chiffres du ministère de la communication, les avocats de la SAM indiquent que ce n'est pas Robert Hersant, mais son fils Philippe qui est partenaire de la SAM dans laquelle il ne possède d'ailleurs qu'une participation limitée à travers plusieurs sociétés (*« 50% de 70% de 51% »*, selon Me Barsi). Ensuite, *l'Est républicain* n'appartient pas au groupe Hersant : *« c'est l'affaire de Gérard Lignac, qui est l'indépendance même. »* Pour les avocats de la SAM, le SNJ ne peut se substituer *« à la conscience individuelle des journalistes »*, d'autant qu'il a accepté, en la signant, la prolongation de la clause de cession jusqu'au 30 octobre. Enfin, *« les conditions et les modalités de la vente des DNA ne vous regardent pas »*, a dit Me Doumith en s'adressant au SNJ. Il a fait référence à l'enquête préliminaire récemment décidée par le garde des sceaux (*le Monde* daté 9-10 octobre) : *« Je m'en réjouis, elle ne sera pas faite dans l'urgence. Elle vous permettra de prospérer ou de vous taire gentiment. »*

Le substitut du procureur de la République, Jean-Claude Lautru, a confirmé que cette enquête préliminaire est confiée à la direction centrale de la police judiciaire : *« On ne peut invoquer le secret des affaires, lorsqu'il y a obligation de pluralisme et de transparence »*, a-t-il fait remarquer aux avocats de la SAM, en affirmant *« qu'une entreprise de presse doit être une maison de verre »*. L'enquête préliminaire, selon les moyens qui lui seront donnés, devrait durer *« au moins trois mois »*. Mais les avocats du SNJ sont prêts à engager de nouvelles procédures, selon le délibéré rendu par le tribunal.

YVES-MARIE LABÉ

Les problèmes des quotidiens parisiens

Philippe Villin dans le collimateur de la CGT

Une pluie de tracts multicolores sur lesquels on peut lire *« Non au plan Villin »* tombe du haut de l'immeuble du *Figaro*, rue du Louvre, dans le deuxième arrondissement de la capitale, tandis qu'une immense banderole est fixée au fronton de l'édifice. *« Non au plan Villin »*, y lit-on, sous la signature des *« travailleurs du Livre du* Figaro, France-Soir, Paris-Turf ». Une centaine de militants du Livre CGT travaillant dans les journaux du groupe Hersant sont rassemblés, le lundi 11 octobre, à midi et demi, devant l'entrée du *Figaro*. Décidés à dénoncer les décisions de Philippe Villin, président-directeur général de *France-Soir* et vice-PDG du journal-phare du groupe.

« Saute, Villin! », lance une voix vers le sixième étage de l'immeuble, où le vice-PDG du *Figaro* possède un bureau qu'une cinquantaine de militants du Livre ont occupé le vendredi 8 octobre. Jean-Claude Gilli, délégué syndical CGT à *France-Soir*, s'en prend au plan de réduction des effectifs d'ouvriers du Livre engagé en mai par Philippe Villin.

Déjà étrillé dans la matinée, sur France Inter, par l'ancien secrétaire général du Livre CGT Roger Lancry (*le Monde* du 12 octobre), le vice-PDG du *Figaro* est accusé *« de vouloir faire complètement disparaître les ouvriers du Livre de la préparation »*. Mais c'est René Fagnoni, secrétaire CGT du comité de groupe de la Socpresse, maison-mère du groupe Hersant, qui sera le plus dur, dénonçant *« le cynisme, l'arrogance et le mépris »* que Philippe Villin *« manifeste vis-à-vis de l'ensemble des salariés de cette maison »*. *« Quand on fait*, ajoute-t-il, *des erreurs de gestion aussi considérables que celles faites à* France-Soir *et à Roissy-Print, qui aboutissent à 900 millions de francs de pertes et à des frais financiers énormes et qui entraînent le groupe dans le rouge, on assume ses erreurs au lieu de les faire porter par les salariés, qu'ils soient journalistes ou travailleurs du Livre. Si Philippe Villin se refuse à assumer ses erreurs, qu'il s'en aille! »*.

Un peu plus tard, en cet après-midi du 11 octobre, le Comité intersyndical du Livre parisien CGT (CILP) appellera à l'organisation d'une manifestation, jeudi 14 octobre, *« du siège du groupe Hersant à celui du Syndicat de la presse parisienne »*.

Y.-M. L.

TÉLÉVISION CÂBLÉE

Dénonçant « la politique du pire »

France Telecom offre de racheter des réseaux de la Générale des eaux

« La Générale des eaux jouerait-elle la politique du pire? » : chiffres à l'appui, Jean-François Latour, directeur délégué aux services de l'image de France Télécom, et à ce titre responsable du « Plan câble », fait plus que s'étonner de voir le nombre d'abonnés baisser depuis quelques semaines sur les réseaux câblés de ce groupe. Il s'inquiète : *« Le câble a besoin d'opérateurs commercialement agressifs. Si l'un des acteurs majeurs du câble baisse les bras, la situation peut devenir catastrophique. »*

La Générale des eaux exploite 1,4 millions de prises sur les 4 millions déjà installées dans le cadre du « Plan câble » et gère 1,6 millions de prises et 344.000 abonnés au total (1). Le premier câblo-opérateur français est le seul à perdre des abonnés, selon les statistiques de Jean-François Latour. Et diverses informations font état d'une démobilisation certaine sur le terrain.

France Télécom – dont la rémunération est liée au nombre d'abonnés – a déjà investi près de 18 milliards de francs dans le câble. Elle a construit 60 % des prises actuelles. Elle en commercialise environ 10 % directement avec France Télécom Câble. Aussi lance-t-elle une sorte de défi à la Générale des eaux, qui se plaint de l'économie actuelle du câble.

« S'ils ne veulent pas jouer le jeu, nous sommes prêts à reprendre la gestion des réseaux que nous avons construits », affirme Jean-François Latour, *« comme nous avons repris il y a un an certains réseaux de la Générale des eaux (en fibre optique pour la plupart), sur lesquels nous avons augmenté de 20 % le nombre d'abonnés en huit mois »*.

La Générale a cessé de commercialiser le système de contrôle d'accès de France Telecom, le Visiopass, qu'elle juge trop cher (*le Monde* du 2 octobre). Pour Jean-Francois Latour, l'argument ne tient guère : *« Le Visiopass est un système complet, un service, que nous facturons 25 F par abonné et par mois en moyenne, - et dont nous avons déjà baissé les prix en 1992, dans le cadre d'accords généraux qu'on ne peut pas remettre en chantier tous les ans.*

Profondes divergences

» Les autres opérateurs sont satisfaits de Visiopass, qui donne accès aux options, comme les chaînes cinéma, et ouvre la voie à de futurs services. Or le câble a besoin a besoin d'éléments forts et originaux. Enfin, son coût représente moins de 1% des charges des opérateurs. »

Si la querelle sur les Visiopass n'est que de façade, les divergences sont-elles plus profondes avec la Générale des Eaux ? *« Nous sommes d'accord avec eux pour réclamer un assouplissement de la réglementation sur les chaînes du câble, et bien sûr nous soutenons toute mesure qui favorise le câblage des logements collectifs. »* Faut-il, comme le réclament certains opérateurs, relancer avec l'appui de crédits publics la construction de nouveaux réseaux pour l'après- « Plan câble » ? La réponse fuse : *« D'une part, la construction n'est pas arrêtée, nous posons encore 500.000 prises cette année. Surtout, on n'est pas crédible en demandant la construction de nouvelles prises tant qu'on n'a pas montré qu'on était capable de commercialiser celles qui existent. »*

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) Selon les chiffres de l'Association des villes câblées, qui intègrent tous les types de réseaux, à la fin août 1993, 5 millions de logements étaient raccordables à un réseau câblé, et 1,18 million de foyers abonnés, dont 344.337 pour la Générale des eaux, 316.532 pour la Caisse des dépôts, 211.389 pour la Lyonnaise des eaux, et 108.290 pour France Telecom Câble.

REPÈRES

MÉDIAS ET POLITIQUE

M. Fabius dénonce la « bienveillance organisée » des médias pour M. Balladur

Dans un entretien publié, mardi 12 octobre, par le *Quotidien de Paris*, Laurent Fabius met en cause la *« bienveillance solidement organisée »*, dont les médias, gratifient le chef du gouvernement. *« Le gouvernement, le maire de Paris, n'ont jamais été aussi présents sur nos écrans*, déclare l'ancien premier ministre. *La règle traditionnelle de répartition des temps d'antenne établie par le CSA a été allégrement méconnue au cours du dernier trimestre »*.

Pour défendre le pluralisme, avant toute nouvelle loi, *« il faudrait déjà appliquer la loi telle qu'elle existe »*, souligne M. Fabius en se référant au rachat des *Dernières nouvelles d'Alsace* par le groupe Hersant, au rachat de la *Tribune* et au rapprochement du *Point* et de *l'Express « qui doivent*, dit-il, *nous alerter »*. Selon l'ancien premier secrétaire du PS, un homme d'Etat se doit de *« résister à la pression des médias »*, *« à la surpuissance de la forme »*, *« au jeu de miroirs permanent entre médias et sondages »*.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission des finances ampute de 400 millions le budget d'ARTE

En adoptant, lundi 11 octobre, un amendement de son rapporteur spécial pour le budget de la communication, Robert-André Vivien (RPR), la commission des finances de l'Assemblée nationale a amputé de 400 millions de francs le budget d'ARTE, dont la part de redevance serait réduite à 86,2 millions si la majorité parlementaire reprenait cette proposition à son compte.

« Il s'agit de réduire la dotation de redevance de la Sept-ARTE à hauteur du surcoût représenté par la diffusion hertzienne de cette chaîne sur le cinquième réseau, précise le texte du député du Val-de-Marne. M. Vivien propose d'affecter les sommes ainsi dégagées à l'INA (+ 50 millions), France 2 (+ 100 millions), France 3 (+200 millions), et Radio-France (+ 50 millions).

Les représentants d'ARTE ont réagi à cette initiative en affirmant *« connaître cette position »* et en se déclarant confiants dans les arbitrages ultérieurs puisque le budget de l'audiovisuel doit être examiné en séance plénière par l'Assemblée nationale le 27 octobre.

EN BREF

CLERMONT-FERRAND : sursis à statuer. – Dans un jugement rendu, lundi 11 octobre, le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand a décidé de surseoir à statuer sur la procédure engagée par le garde des sceaux, en décembre 1992, à la demande de M. Charasse contre plusieurs directeurs de publications et des journalistes. En marge de l'affaire Botton, cet homme d'affaires lyonnais inculpé depuis novembre 1992 pour divers délits financiers, l'ancien ministre du budget avait recouru à cette procédure s'estimant diffamé par certains articles publiés par *le Quotidien de Paris*, *le Monde* et *le Nouvel Observateur*, laissant entendre, qu'il aurait transmis le dossier fiscal de M. Botton pour des raisons politiques. – (*Corresp.*)

FRANCE 3 : deux journalistes mis en examen. – Deux journalistes de France 3, Mathieu Proust et Danièle Jeammet, ont été mis en examen, l'un, samedi 9 octobre, l'autre, lundi 11, par un juge niçois pour avoir offensé publiquement un chef d'Etat étranger, le prince Rainier III de Monaco. Les deux journalistes sont poursuivis à la suite de reportages diffusés le 12 avril, au cours de l'émission « Enjeux Méditerranée ».

ÉDITION

La Foire du livre de Francfort

Un rite contre la morosité

Quelque 8 500 exposants, 300 de plus qu'en 1992

La quarante-cinquième Foire internationale du livre de Francfort a fermé ses portes lundi 11 octobre, après six jours d'ouverture au public. Près de 336 000 ouvrages ont néanmoins été présentés à plus de 250 000 visiteurs, et la Foire a accueilli pour la première fois des fabricants de supports électroniques. L'invité d'honneur n'était pas un pays, comme à l'accoutumée, mais une région linguistique : « Les Flandres et les Pays-Bas ». Le Prix de la paix de l'Association des éditeurs et libraires allemands a été décerné au pasteur Friedrich Schorlemmer, l'un des chefs de file du soulèvement démocratique dans l'ex-RDA.

FRANCFORT

de notre envoyée spéciale

En allemand, foire s'écrit *messe*. Et c'est un peu de cela que relève le grand tohu-bohu qui secoue chaque année l'univers de l'édition. Le culte a sa cathédrale – un gigantesque empilement d'étages, de couloirs et de tapis roulants. Il a aussi sa liturgie faite d'actions de grâce et de lamentations, de fastes et de petites misères. Il a enfin son Saint Mystère, régulièrement offert à la curiosité des visiteurs : les éditeurs préféreraient se faire brûler vifs plutôt que de ne pas venir à Francfort, où tous prétendent pourtant qu'il *« ne se passe plus rien »*. A les entendre, le fax et le téléphone ont fait leur œuvre, et tous les « coups » importants se jouent en dehors de la manifestation.

« Quinze jours avant la Foire, New-York grouille d'éditeurs venus signer des contrats », soutient Jonathan Galassi, directeur de Farrar-Straus and Giroux, prestigieuse maison américaine. Saisissante affirmation, si l'on considère que l'effectif des maisons représentées avait augmenté cette année. Avec 8 463 exposants, la Foire a accueilli près de 300 stands supplémentaires par rapport à 1992 en dépit d'une conjoncture internationale morose. Certains des 96 pays représentés, comme la France, l'Espagne et surtout l'Italie, ont, il est vrai, un peu réduit leurs troupes. Mais les éditeurs allemands restaient fort nombreux, suivis des Anglais et des Américains, dont la présence était, dans les deux cas, renforcée.

Effervescence du désir

Que venaient-ils donc faire sur les rives du Main si le lieu n'est plus ce qu'il était ? Quelques-uns, sans doute, rêvent encore du Francfort mythique où des manuscrits à peine reliés s'arrachaient à l'ombre des stands, où on lisait en une seule nuit des romans inconnus, où l'on pouvait, qui sait, mettre la main sur un trésor. Ainsi fut découvert, dit-on, le célèbre *Docteur Jivago* de Boris Pasternak, au milieu des années 50. D'autres – ils sont légions – viennent *« pour qu'on ne les considère pas comme des gens qui ne peuvent pas venir »*, observe en souriant une éditrice. Absorbés par des rendez-vous d'affaires dans la journée, ils fréquentent le soir des cocktails dont on ne peut pas ne pas être et, s'ils ont de l'entregent, quelques dîners dont il faut pouvoir être.

Comme à la Bourse, les enchères montent. Il arrive encore que naisse une effervescence du désir qui change le regard porté sur un livre. Dans tous les cas, les éditeurs apprécient le dialogue direct avec leurs concurrents, la griserie qui naît de ces joutes subtiles et aussi *« le fait de voir physiquement les ouvrages et leurs différentes présentations en fonction des pays »*, comme l'explique Peter Straus, directeur éditorial chez Picador, à Londres. Le résultat ? *« Une nef des fous »*, affirme tranquillement André Schiffrin, directeur de The New Press à New-York. *« Pendant une semaine*, dit-il, *les éditeurs vivent coupés de la réalité extérieure. Dans les années 70, il y avait de grands débats d'idées au cours de la Foire et maintenant plus rien »*.

Reste, envers et contre tout, la possibilité de rencontrer des confrères venus du monde entier. Les motivations des uns et des autres sont différentes, liées à la taille des maisons, à la puissance éditoriale des pays. Il y a ceux qui peuvent s'offrir un stand long comme un quai de métro et ceux qui semblent confinés dans un placard. Qu'y a-t-il de commun entre le responsable de Penguin Books, qui se flatte des bons résultats de sa maison, et les quarante éditeurs brésiliens regroupés sur un seul stand, qui se réjouissent déjà d'être les prochains invités d'honneur de la Foire (qui se tiendra du 5 au 10 octobre 1994) ? Quelle ressemblance entre les maisons d'Europe de l'Est et les Anglais, même si ceux-ci se plaignent de la concentration et du manque de liberté éditoriale qui caractérise une partie de leur marché ?

Nouvelles technologies

Les Tchèques, eux, savent qu'ils viennent surtout pour faire acte de présence. Ils ne peuvent guère acheter de droits étrangers, trop chers, et leur propre production – beaucoup d'ouvrages devenus classiques en Europe de l'Ouest – n'intéresse pas vraiment les Occidentaux. Enfin, les problèmes ne sont pas les mêmes pour les éditions du CNRS, qui ont trouvé plusieurs acheteurs pour le livre de Jean-Claude Pressac sur Auschwitz (1) et le Russe Alexandre Avelichev de Progress Publishing Group. Ce dernier cherche tout simplement où faire imprimer la traduction en russe de l'*Encyclopaedia Britannica* afin d'échapper à l'inflation galopante qui sévit dans son pays.

Tous différents, donc, mais reliés par les livres. Un point commun qui n'existe pas, ou de façon seulement indirecte, avec les deux cents exposants « électroniques » réunis au rez-de-chaussée de la Foire. Ceux-là ont apporté des photocopieurs, de puissants ordinateurs, des CD-Rom perfectionnés. L'avenir de l'édition et celle de la Foire, selon Alberto Vitale, président de Random House, à New-York. Qu'ils soient enthousiastes ou pas, la plupart des éditeurs considèrent que la profession n'échappera pas à la confrontation avec les nouvelles technologies.

Mais les ordinateurs ne peuvent pas résoudre tous les casse-tête, et sûrement pas celui sur lequel compte se pencher la responsable des éditions Tusquets de Barcelone. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa maison, Beatriz de Moura voudrait réunir ses confrères européens sur le thème de la « perplexité » des éditeurs de littérature générale face aux attentes de leur public.

RAPHAËLLE RÉROLLE

(1) *Les Crématoires d'Auschwitz, la machinerie du meurtre de masse*, de Jean-Claude Pressac (*le Monde* daté 26-27 septembre).

Rectificatif. – Le livre d'Anita Desai, *la Claire Lumière du jour*, qui figure dans la liste des ouvrages sélectionnés pour le Fémina étranger, est publié chez Denoël et non chez Calmann-Lévy comme nous l'avons indiqué par erreur dans *« le Monde »* daté 10-11 octobre.

■ A L'HEURE OU DE NOMBREUX PAYS D'AFRIQUE ET D'AMÉRIQUE LATINE SONT A LA RECHERCHE D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT, **la Banque mondiale vient de publier un rapport qui tire les leçons du « miracle économique » de l'Asie de l'Est. Ce rapport est complété par une étude de la CNUCED, une branche des Nations unies, présentée lors d'une conférence à Tokyo.**

■ UN NEUVIÈME PAYS EST EN PASSE DE S'APPROPRIER LES RECETTES **mises en évidence par le rapport de la Banque mondiale, la Chine, dont le taux de croissance en 1992 était de 12 %.**

■ SI LES HUIT PAYS ONT SUIVI UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT VOISIN, **les différences restent notables entre ces pays, notamment lorsqu'on compare leur revenu par habitant.**

Tandis que l'Afrique et l'Amérique latine cherchent un modèle de développement

La Banque mondiale montre en exemple les pays de l'Est asiatique

C'est un cas unique dans l'*histoire économique mondiale.* Jamais un groupe de pays n'a connu une trentaine d'années durant une croissance aussi élevée (5,5 % en moyenne entre 1960 et 1990) que celle des huit « superstars » asiatiques : le Japon, Hongkong, la République de Corée, Singapour, Taïwan, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande. Depuis le début des années 60, leur rythme de développement est le triple de celui de l'Amérique latine, et cinq fois plus élevé qu'en Afrique subsaharienne. Même les pétromonarchies du Golfe, pourtant servies par la hausse des cours du pétrole, ont fait nettement moins bien.

Résultat également remarquable, ces huit pays d'Asie de l'Est ont su répartir convenablement les fruits de la croissance. Ils le font même de mieux en mieux au fil des années. A Taïwan et au Japon, les revenus des 20 % les plus riches au sein de la population sont aujourd'hui cinq fois plus élevés que ceux des 20 % les plus pauvres (proportion que l'on retrouve en Autriche et en Belgique). Au Mexique et au Brésil, au contraire, la frange de la population la plus riche l'est vingt à vingt-cinq fois plus que la plus pauvre.

Comment expliquer ce « miracle asiatique » ? Est-il le fruit d'une politique interventionniste de la part de l'Etat ? Ou la conséquence heureuse d'un choix libre-échangiste ? Peut-il se renouveler ailleurs dans des conditions voisines ? L'intérêt de la question est loin d'être théorique à l'heure où d'autres pays, principalement en Afrique et en Amérique latine, sont à la recherche d'un « modèle de développement ». De là, l'intérêt du rapport *The East Asian Miracle*, que vient de publier la Banque mondiale (1) et que complète une seconde étude émanant de la CNUCED (2), une branche des Nations unies, et présentée les 5 et 6 octobre à Tokyo, où se tenait une conférence internationale sur le développement en Afrique.

Interventionnisme étatique

Dans la plupart des pays de l'Asie de l'Est, observe le rapport de la Banque mondiale, le gouvernement a pesé de tout son poids sur la politique économique suivie. Il l'a fait *« systématiquement et à travers différents canaux, pour accélérer le développement et, dans certains cas, le développement d'industries spécifiques »*. Outils traditionnels de la politique gouvernementale : l'allocation de crédits à des taux privilégiés, la protection des produits locaux face aux produits importés, par le biais de barrières tarifaires et non tarifaires, l'octroi de subventions aux industries en difficulté, un rapprochement entre secteurs public et privé... Les recettes ne manquent pas. La Corée du Sud, par exemple, a encouragé, jusque dans les années 70, le développement de son industrie lourde et de la chimie, imitant en cela le Japon de l'immédiat après-guerre. Taïwan et la Chine ont également utilisé les fonds publics pour favoriser l'essor des firmes exportatrices.

Cet interventionnisme, plus ou moins prononcé selon les périodes et très variable d'un pays à l'autre, n'explique pas les succès économiques, constatent les auteurs du rapport de la Banque mondiale. Dans d'autres parties du monde, des Etats ayant, eux aussi, opté pour des politiques économiques voisines n'ont jamais connu des taux de croissance comparables. A l'inverse, les succès tout aussi éclatants de Hongkong et, dans une moindre mesure, de la Thaïlande, prouvent que l'option libérale est tout aussi efficace. En fait, le seul enseignement irrécusable est qu'une politique interventionniste n'a pas nui au développement économique des pays d'Asie de l'Est.

Les huit pays étudiés partagent cependant plusieurs points communs. Tous, en particulier, ont mené une politique macroéconomique « orthodoxe », qu'il s'agisse du déficit public, maintenu dans des limites étroites, de la lutte contre l'inflation (7,5 % par an en moyenne entre 1961 et 1991 contre près de 200 % en Amérique latine) ou de la maîtrise de la dette externe (trois fois plus faible qu'en Afrique subsaharienne). Marquée par des taux d'intérêt faibles mais positifs, pour favoriser l'épargne et, au bout du compte, l'investissement, leur politique financière a été également très sage.

Autre similitude, ces huit pays ont orienté leur industrie vers la conquête des marchés extérieurs, et ils ont su tirer profit des technologies étrangères – *via* l'acquisition de matériels, de licences ou la formation de personnel. Une ouverture qui va de pair avec des relations sociales très encadrées au sein des entreprises. Les syndicats contestataires y sont rarement les bienvenus et la confrontation est bannie.

Observation *a priori* banale, les huit pays examinés par la Banque mondiale ont tous privilégié l'éducation. Mais,, ce qui l'est moins, c'est que, à la différence des pays d'Amérique latine, eux ont choisi de faire porter leur effort sur l'enseignement primaire. Près de 80 % du budget de l'éducation lui sont consacrés en Corée du Sud et en Thaïlande contre 31 % au Venezuela (pour un effort global supérieur). En Bolivie et en Indonésie, deux pays au niveau de développement proche, la disproportion est encore plus criante. L'enseignement de base engloutit 90 % du budget global de l'éducation en Indonésie, contre 41 % en Bolivie.

Des recettes spécifiques

En fin de compte, deux leçons essentielles se dégagent de ces études. D'une part, l'économie d'un pays ne se développe que sur un terrain favorable en termes de ressources humaines, d'épargne, de prix... D'autre part, une intervention publique, pour être bénéfique, doit être contenue dans des limites financières très strictes. Car les dérapages sont fréquents. Entre tous les outils mis en œuvre pour doper les entreprises, un seul au demeurant a fait la preuve de son efficacité : les aides à l'exportation. Les crédits à taux privilégiés, le soutien de branches industrielles spécifiques, en revanche, s'avèrent contre-productifs.

Ces recettes héritées d'un passé récent sont-elles applicables aujourd'hui ? Rien n'est moins sûr. Il y a vingt ou trente ans, une administration pouvait sans difficulté imposer à l'épargne publique des taux d'intérêt ridiculement bas sans risque de faire fuir les capitaux vers des placements plus rémunérateurs. A l'heure de l'ouverture des marchés, de la globalisation des économies, cette impunité est en voie de disparition. Quant à l'autre recette, qui consiste à favoriser le décollage économique d'un pays en dopant ses exportations à coup de subventions, elle sera de plus en plus délicate à manier. Les nouvelles règles du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) tendent en effet à imposer des principes très stricts. Un autre modèle de développement reste à inventer pour la fin du siècle.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) *The East asian Miracle. Economic growth and public*. Banque mondiale, 389 p.

(2) *Les Enseignements du développement en Asie et leur applicabilité aux problèmes de développement en Afrique*, de Seiji Naya et Robert McCleery, CNUCED.

CLÉS/Chiffres

■ **JAPON**
Population : 124 millions d'habitants.
PNB par habitant : 25 430 dollars (dollars 1990).
Inflation annuelle moyenne entre 1980 et 1990 : 1,5 %.
Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années) : 79.

■ **RÉPUBLIQUE DE CORÉE**
Population : 43,3 millions d'habitants.
PNB par habitant : 5 400 dollars
Inflation : 5,1 %.
Esèèrance de vie : 71 ans.

■ **THAÏLANDE**
Population : 55,8 millions d'habitants.
PNB par habitant : 1 420 dollars.
Inflation : 3,4 %.
Espérance de vie : 66 ans.

■ **HONGKONG**
Population : 5,8 millions d'habitants.
PNB par habitant : 11 490 dollars.
Inflation : 7,2 %.
Espérance de vie : 78 ans.

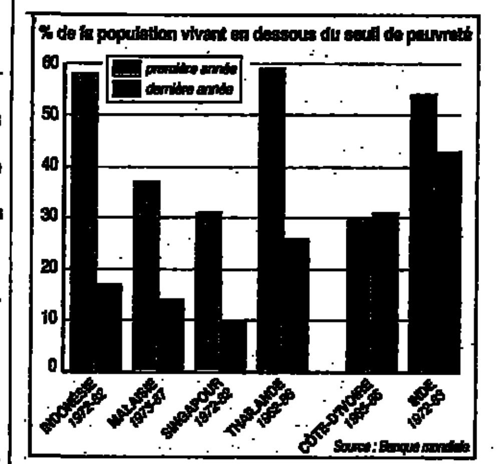
■ **INDONÉSIE**
Population : 178 millions d'habitants.
PNB par habitant : 570 dollars.
Inflation : 8,4 %.
Espérance de vie : 62 ans.

■ **MALAISIE**
Population : 18 millions d'habitants.
PNB par habitant : 2 320 dollars.
Inflation : 1,6 %.
Espérance de vie : 70 ans.

■ **SINGAPOUR**
Population : 3 millions d'habitants.
PNB par habitant : 11 160 dollars.
Inflation : 1,7 %.
Espérance de vie : 74 ans.

■ **TAÏWAN**
Population : 20 millions d'habitants.
PNB par habitant : 8 951 dollars.
Inflation : non déterminée.
Espérance de vie : 73 ans.

Variations du seuil de pauvreté



Le développement des pays de l'est de l'Asie entraîne un recul important de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (fixé entre 300 et 700 dollars, selon les pays). En une dizaine d'années, il a été divisé par deux ou par trois. Le contraste est frappant avec l'Inde ou la Côte d'Ivoire, deux pays où la pauvreté, en termes relatifs, reste importante.

La Chine, le 9e dragon

Il est difficile d'étudier les performances des pays phares de l'Asie sans mentionner la Chine. Sa population est 2,6 fois plus importante que celle des huit pays étudiés par la Banque mondiale pour une superficie triple. En termes de produit national brut, l'économie chinoise arrive en deuxième position, derrière celle du Japon.

La Chine, souligne le rapport de la Banque mondiale, a emprunté à ses voisins plus ou moins proches quelques-unes des recettes qui ont fait le succès de ces derniers, en particulier en matière d'éducation, de santé et de stabilité macro-économique. Moyennant quoi, rappelle l'étude, le taux de croissance économique chinois a atteint 9,4 % en moyenne annuelle entre 1979 et 1989 (dont 11,4 % par an entre 1982 et 1988). Après une bref ralentissement (4,4 % en 1989 et 4,1 % en 1990), la croissance a repris de plus belle ces dernières années. Elle a culminé à 12 % en 1992. Au total, au cours des années 80, aucun autre pays ne peut se targuer de telles performances sauf, justement, les huit pays de l'Est asiatique – et le Botswana, un pays très riche en diamants.

La croissance accélérée de la Chine repose à la fois sur les progrès d'une agriculture libérée de ses carcans (les prix en termes réels ont crû de 25 %) et les efforts pour doper les exportations à coups de dévaluations monétaires, de mesures fiscales... Toutes recettes déjà expérimentées avec succès par les huit prédécesseurs de la Chine.

Le niveau de vie de la population reflète le succès de ces années de forte croissance. Depuis 1978, quelque 160 millions de Chinois sont sortis du seuil de la pauvreté. Et la consommation de porc, la principale source de protéines d'origine animale pour la population chinoise, quoique restant faible, a doublé de 1978 à 1988 pour atteindre près de 15 kilos par an et par personne.

COMMERCE INTERNATIONAL

Le différend entre les Etats-Unis et la CEE

Alain Lamassoure estime que la vraie négociation sur le GATT commence maintenant

La France *« privilégie le contenu de l'accord sur le calendrier »* dans les négocations du GATT, quitte à attendre *« quelques semaines de plus »* après la date du 15 décembre, pour conclure sur l'ensemble des dossiers, a déclaré, lundi 11 octobre, au Club de la presse d'Europe 1, le ministre délégué aux affaires européennes, Alain Lamassoure. Cette échéance du 15 décembre est une *« date importante »*, mais Paris n'est pas *« demandeur d'urgence »* et ne se *« sent pas tenu impérativement »* par cette date, a ajouté M. Lamassoure.

La France n'aurait *« vraisemblablement pas tenu longtemps »* si elle avait bloqué, *« seule contre 111 autres pays »* membres du GATT, l'ensemble des négociations par un veto, afin de faire prévaloir ses demandes en matière agricole, a poursuivi le ministre, qui a ajouté que la situation est désormais différente, puisque les objectifs de la France, repris par les deux derniers conseils des ministres des affaires étrangères des douze, sont devenus ceux *« de la Communauté européenne tout entière »*.

Sept ans après le démarrage du Cycle de l'Uruguay (Uruguay Round), *« ce n'est que maintenant que commence la vraie négociation politique, sur l'agriculture et sur le reste »*, a encore déclaré M. Lamassoure.

Le directeur général du GATT, Peter Sutherland, a rappelé son attachement à la date du 15 décembre pour un règlement global du GATT, après les déclarations du ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, sur la possibilité de parvenir à un accord partiel et de reporter au-delà de cette date les discussions sur les dossiers les plus sensibles, dont l'agriculture. Dans un entretien à *Libération* du 12 octobre, M. Sutherland déclare : *« Je suis sidéré par le fait qu'un accord partiel puisse être seulement envisagé. »*

INDUSTRIE

Un investissement de 6 milliards de francs

Bell Atlantic se lance à la conquête du Mexique

Bell Atlantic débarque en force au Mexique. La compagnie américaine régionale de téléphone, l'une des plus puissantes « Baby Bell » nées de l'éclatement, en 1983, du monopole d'ATT, a l'intention de mettre 1,04 milliard de dollars (soit 6 milliards de francs) sur la table pour s'offrir une participation de 42 % dans Grupo Iusacell. Propriété de la famille Peralta, Iusacell est le deuxième groupe mexicain de télécommunications derrière Telmex, l'opérateur public privatisé fin 1990.

Challenger extrêmement agressif, Iusacell est devenu un important opérateur de téléphonie mobile de la région de Mexico. Il dispose d'une licence pour exploiter ses services sur l'ensemble du pays et se prépare activement à attaquer le marché des télécommunications longue distance, dont le monopole, confié à Telmex, doit être soumis à renouvellement en 1996. Bell Atlantic va d'abord racheter pour 520 millions de dollars (3 milliards de francs) 23 % du capital de Grupo Iusacell, la famille Peralta conservant la majorité des droits de vote au conseil d'administration. Les modalités de la montée à 42 % du capital restent pour le moment secrètes.

France Telecom, qui nourrit de solides ambitions en Amérique centrale et en Amérique latine (Chili et Pérou notamment), doit déjà compter avec Bell Atlantic en Argentine. Observant la progression du revenu d'une partie de la population de ces pays, misant sur l'apparition d'une classe de « yuppies » dans une région à fort taux de croissance, les deux concurrents entendent profiter du désengagement des Etats dans le secteur des télécommunications pour moderniser les réseaux et offrir des services extrêmement rentables.

C. M.

EN BREF

CNPF : les candidatures spontanées sont « normales », selon François Perigot. – Interrogé par *la Tribune Desfossés* du 12 octobre sur l'annonce par Jean-Louis Giral que ce dernier pourrait briguer la présidence du CNPF (*le Monde* du 12 octobre), François Perigot estime *« tout à fait normal »* que *« les candidatures spontanées s'expriment »*. Toutefois, l'actuel président précise : *« Il appartient au comité des sages que j'ai nommé de rendre compte, le moment venu, des conditions de ma succession. »*

DOCKERS : nouvelle grève. – La fédération CGT des ports et docks a appelé les dockers à faire vingt-quatre heures de grève, mardi 12 octobre. Dans un communiqué, elle indique qu'elle veut protester contre les lenteurs – imputées au patronat de la manutention portuaire – dans les négociations devant aboutir à la signature d'une convention collective nationale. *« Le patronat bloque le processus, soit en prenant le contrepied des propositions de la CGT, soit en avançant des idées totalement rétrogrades »*, indique la fédération

FISCALITÉ

Le projet de loi de finances pour 1994

Les réductions d'impôts seront appliquées dès le début de l'année prochaine

La baisse de l'impôt sur le revenu décidée par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 1994 s'appliquera concrètement dès le début de l'année prochaine. Restent à préciser les modalités d'application.

La semaine dernière, la commission des finances de l'Assemblée nationale avait voté un amendement prévoyant de réduire de 10 % le premier tiers provisionnel dû au titre de l'imposition des revenus de 1993, cette réduction du premier acompte ne pouvant toutefois dépasser 2 000 francs. Pour les contribuables mensualisés, la commission des finances avait proposé dans son amendement que les quatre premiers prélèvements mensuels soient réduits de 10 % dans une limite mensuelle de 500 francs.

« Le gouvernement est favorable au principe de cet amendement », déclare Nicolas Sarkozy, ministre du budget, dans un entretien à *Libération* du 12 octobre. *« Anticiper la baisse de l'impôt dès le premier tiers ne peut que favoriser la reprise. Toutefois, s'agissant des modalités, il nous faut pouvoir y travailler encore. »*

Si le gouvernement avait attendu la fin de l'année 1994 pour appliquer – lors du règlement des soldes – les baisses d'impôt décidées, l'effet sur la conjoncture aurait été différé de dix mois. Si les pouvoirs publics veulent stimuler la consommation, les baisses d'impôts doivent s'appliquer le plus tôt possible.

Reste que la réduction d'impôt doit être assez forte pour provoquer une réaction des contribuables-consommateurs. C'est l'analyse que fait la commission des finances de l'Assemblée nationale qui propose que l'administration abatte forfaitairement 10 % sur le premier tiers provisionnel. Si ce chiffre était retenu, la baisse serait de 3,3 % sur l'ensemble de l'impôt dû. Dans la mesure où les calculs effectués en septembre montraient que la réduction d'impôt ne dépasserait pas 1 % ou 2 % pour certains contribuables, ceux-ci devraient donc rembourser un peu d'argent au fisc fin 1994. C'est la raison pour laquelle le gouvernement va probablement décider de limiter à 5 % la réduction du premier tiers provisionnel. Dans ce cas, la baisse ne serait plus que de 1,6 % sur l'impôt de l'année, compatible avec les baisses dont bénéficieront les contribuables les moins bien servis par la réforme. En revanche, le gouvernement pourrait faire un geste et proposer de relever la limite de 2 000 francs sur le premier tiers.

Le gouvernement arrêtera sa position mercredi matin 13 octobre et la fera connaître à l'Assemblée mercredi soir. Casse-tête un peu artificiel quand on sait que les deux premiers acomptes provisionnels payables en 1994 seront calculés sur les impôts payés en 1993, sur les revenus de 1992. D'où des modifications parfois importantes des revenus sur lesquels seront calculées les réductions. De ce point de vue, les précautions prises pour éviter à certains contribuables d'avoir à rembourser de l'argent au fisc en fin d'année apparaissent assez vaines. Certains contribuables auront bel et bien de mauvaises surprises en fin d'année, d'autres au contraire de bonnes...

Al. V.

FINANCES

Après deux ans de conflit

Suez et l'UAP se partagent l'assureur Victoire

Les conseils d'administration de Suez et de l'UAP (Union des assurances de Paris) devaient approuver, mardi 12 octobre, un accord entre les deux groupes mettant fin à un conflit de plus de deux ans au sujet de leur filiale commune Victoire (*le Monde* du 8 octobre). La cotation des actions Suez et UAP était d'ailleurs suspendue mardi dans la matinée. Une paix des braves en quelque sorte. A l'issue d'un échange d'actifs sans précédent entre deux poids lourds de la finance française, l'UAP, dont la privatisation se profile, va prendre le contrôle de Colonia, numéro 3 de l'assurance en Allemagne, et Suez concrétise un virage stratégique que souligne le départ de son directeur général, Patrick Ponsolle.

« C'est un accord honorable pour les deux parties et glorieux pour aucune », reconnaît l'un des négociateurs de l'arrangement entre Suez et l'UAP. *« L'UAP accepte une certaine dilution de son résultat, en contrepartie d'un gain stratégique important, la dernière touche de son développement en Europe, et une entrée en force en Allemagne. De l'autre côté, la perte stratégique pour Suez est compensée par un gain financier bienvenu après les déboires de la compagnie dans l'immobilier »*, ajoute-t-il.

Le schéma est le suivant. L'UAP récupère 78,8 % du holding Vinci, qui regroupe la plupart des activités internationales de Victoire et notamment l'assureur allemand Colonia. En contrepartie, Suez obtient les 34 % de Victoire détenus par l'UAP et devient ainsi le seul actionnaire d'un Victoire réduit à ses activités françaises. Pour compenser un échange inégal en terme de valeurs des actifs, Suez devrait recevoir en plus 5 % du capital de l'UAP et une soulte de moins de 3 milliards de francs. En gage de bonne entente, l'UAP va également ramener de 6,4 % à 5 % sa participation dans Suez.

Pour en arriver là, il aura fallu plus de deux ans de négociations difficiles, d'accords rejetés *in extremis* et de guerre des nerfs. L'amitié entre Jean Peyrelevade, président de l'UAP, et Gérard Worms, président de la Compagnie de Suez, n'y aura pas résisté, notamment après le rejet par le conseil de Suez, en avril 1992, d'un accord signé par les deux dirigeants et d'une ultime demande d'un milliard de francs de M. Worms à la fin de l'année dernière. M. Peyrelevade avait alors eu le sentiment que le président de Suez cherchait délibérément à gagner du temps, dans l'attente d'une alternance politique qui le fragiliserait.

L'origine de cette affaire remonte à l'été 1989 quand Suez se lance, à nouveau avec succès, dans une bataille boursière et prend le contrôle du groupe d'assurances Victoire pour 23 milliards de francs. Une proie d'autant plus tentante qu'elle vient de mettre la main sur un joyau, le numéro trois de l'assurance allemande, Colonia. Mais Suez, qui a conquis, de haute lutte, la Société générale de Belgique, seize mois auparavant, n'a pas les moyens de ses ambitions. La *« vieille dame »* se trouve contrainte d'appeler à la rescousse l'un de ses actionnaires, l'UAP, qui, pour 14 milliards de francs, prend 34 % de Victoire. Provisoirement... se dit-on alors. L'objectif de M. Peyrelevade n'est pas de rester indéfiniment minoritaire dans Victoire mais de mettre la main sur Colonia. Il lui faudra attendre plus de quatre ans.

Un accord conclu en septembre

Le déclic d'ordre technique qui a rendu un accord possible s'est produit au début de l'été 1993, avec la sortie du capital de Victoire des autres minoritaires, le danois Baltica et le japonais Daï Ichi. L'opération a été faite en quelque sorte à l'envers avec le rachat, au moindre coût, des participations de Daï Ichi et de Baltica. A partir de ce moment-là, Suez et l'UAP se retrouvaient face-à-face. Claas Kleyboldt, président du directoire de Colonia, l'a fort bien compris qui, à la surprise générale, ne se déclarait pas hostile, début juin, à ce que l'UAP devienne l'actionnaire principal.

« A partir du moment où Suez connaissait le coût exact de sortie des minoritaires du capital de Victoire, la compagnie pouvait ajuster son prix de vente », explique l'un des protagonistes de l'accord. *« L'autre astuce a consisté à ne pas passer sous les fourches caudines de la famille Oppenheim, qui possède 21,2 % de Vinci, en ne négociant pas la vente directe de Colonia mais du holding de tête, justement Vinci »*, ajoute-t-il. Voilà pourquoi, les obstacles levés, le prix de l'accord définitif est inférieur à celui réclamé par Suez à la fin de l'année dernière. La soulte demandée par la compagnie financière à l'UAP était alors supérieure à 8,5 milliards de francs, elle est, dans le schéma définitif, et, compte tenu de l'entrée de Suez dans le capital de l'assureur public, de moins de 6 milliards.

L'accord était d'ailleurs quasiment conclu à la mi-septembre et un protocole aurait été signé le 28 septembre. Il n'a pas été rendu public à ce moment-là, les pouvoirs publics craignant que l'annonce interfère avec la privatisation de la BNP, premier actionnaire de l'UAP.

Au-delà de son aspect stratégique et financier, le partage de Victoire marque une étape majeure dans l'évolution des deux groupes. Hasard ou coïncidence, il intervient au moment même où se profile la privatisation de l'UAP et le possible départ de son président, Jean Peyrelevade, qui serait remplacé par Jacques Friedmann. Compte tenu du coût de la sortie de la famille Oppenheim de Vinci, la prise de contrôle de Colonia revient finalement à environ 24 milliards de francs à l'UAP, ce qui n'en est pas moins un succès pour Jean Peyrelevade. Elle lui donne des arguments pour plaider sa cause ou, plus encore, l'opportunité de partir en beauté. Car cohabitation douce ou non, il est clair que les pouvoirs publics n'ont pas l'intention de mettre sur le marché boursier le premier assureur français – et le deuxième d'Europe – dont le poids, avec Colonia, approchera les 120 milliards de francs de primes annuelles, avec à sa tête un président proche des socialistes.

Virage stratégique

Pour Suez, la vente des activités internationales de Victoire est le reflet d'un virage stratégique majeur entamé depuis plusieurs mois. Un recentrage qui s'est déjà traduit par des cessions de filiales industrielles de la Société générale de Belgique, la dernière en date étant, le 23 septembre, et pour 3,7 milliards de francs, la vente de sa participation dans les cimenteries CBR. Le départ du numéro deux de Suez, Patrick Ponsolle, l'homme qui incarnait la phase d'expansion *« un peu folle »* de la fin des années 80 et les batailles boursières victorieuses, en est l'illustration.

L'heure est à la rentabilité et au nettoyage douloureux du portefeuille immobilier de la Hénin et d'Indosuez qui a mis la Compagnie en grande difficulté. Elle retrouve aujourd'hui une certaine marge de manœuvre financière et semble décidée à poursuivre le mouvement. Elle envisagerait même de céder Victoire dans les prochains mois, soit la totalité de son pôle d'assurance. Le géant allemand Allianz serait sur les rangs.

Accusé par ses détracteurs d'être pusillanime, Gérard Worms démontre le contraire. Il s'est tout de même séparé au fil du temps, du président de la Générale de Belgique, Hervé de Carmoy, du président de Victoire, Jean Arvis, et maintenant de son directeur général, Patrick Ponsolle. Le tandem Ponsolle-Worms était d'ailleurs étonnant tant les caractères des deux dirigeants étaient opposés. M. Worms était l'homme du consensus et du compromis, M. Ponsolle celui des décisions radicales. Leur coopération a atteint aujourd'hui ses limites et ils n'ont plus du tout la même vision de l'avenir de Suez. M. Worms limite aujourd'hui ses ambitions aux possibilités de Suez et veut avant tout se redonner de la souplesse financière, M. Ponsolle craint lui que la Compagnie ne devienne un jour une *« grosse sicav »* sans réel contrôle sur son destin.

ÉRIC LESER

ÉQUIPEMENT

74 milliards de francs pour la période 1994-1998

M. Balladur précise aux préfets le contour des contrats de plan Etat-régions

Edouard Balladur vient d'adresser aux vingt-six préfets de région une lettre leur précisant leur mandat de négociation pour les contrats de plan Etat-régions couvrant la période 1994-1998. Vendredi 15 octobre à Nantes, le premier ministre devait lancer un grand débat sur l'aménagement du territoire.

Les vingt-six préfets de région de métropole et d'outre-mer viennent de recevoir une lettre d'Edouard Balladur, à laquelle s'ajoute une annexe financière détaillée, qui précise ce que l'on appelle le *« mandat de négociation »* du représentant de l'Etat sur la mise au point finale des contrats de plan État-régions pour la période 1994-1998. Ces contrats qui fixeront la liste des équipements, projets et engagements financiers prioritaires conjoints de l'Etat et des régions, doivent être signés avec les présidents de conseils régionaux d'ici à la fin de l'année.

L'enveloppe attribuée à chaque préfet comporte deux volets : le *« noyau dur »* des priorités de l'Etat qui comprend des opérations que le gouvernement estime impératif de réaliser (60 à 70 % de l'enveloppe globale) et un solde, laissé à l'initiative du préfet, qui représente sa marge de négociation avec les élus régionaux. L'essentiel du *« noyau dur »* concerne les infrastructures de transport, la politique de la ville et le secteur de l'enseignement et de la culture. L'Etat consacrera à l'ensemble des contrats de plan 67,5 milliards de francs, soit une augmentation de 32 % par rapport aux précédents contrats (1989-1993). S'y ajoutent quelque 7 milliards relevant de la politique de la ville. Il avait été décidé le 12 juillet, à Mende, au comité interministériel d'aménagement du territoire, de moduler l'effort de l'Etat en fonction de la situation économique de chaque région et de son potentiel fiscal. L'enveloppe de l'Ile-de-France sera ainsi réduite de 10 %, celles de la Bretagne ou du Nord-Pas-de-Calais majorées de 23,5 %, celles de Rhône-Alpes ou de Midi-Pyrénées reconduites en francs constants. Plusieurs présidents de région ont, au cours de l'été, manifesté leur mécontentement et il est très probable que le premier ministre annoncera, vendredi 15 octobre à Nantes, des rajouts, notamment pour les infrastructures routières dans le grand Ouest.

Dans la lettre adressée aux préfets, le premier ministre indique que les contrats de plan *« sont l'occasion de renforcer le lien entre compétitivité économique et cohésion sociale... L'accès aux nouvelles technologies et le développement des investissements immatériels et matériels des PMI sera favorisé »*. D'une manière générale, il leur est demandé de *« veiller à ne pas engager des investissements qui engendreraient des coûts de fonctionnement pour l'Etat sans avoir obtenu l'aval préalable du ministère concerné »*.

Les conseils régionaux constituent *« les interlocuteurs privilégiés mais non exclusifs de l'État »*, précise Edouard Balladur. Le gouvernement veut en effet que les soucis exprimés par les conseils généraux des départements soient mieux pris en compte. Des tensions au sein des régions entre des intérêts locaux divergents se sont déjà manifestés, notamment dans les grandes régions comme Midi-Pyrénées, Centre ou Rhône-Alpes.

F. Gr.

SOCIAL

Les grèves dans les transports

Un train sur trois sur la plus grande partie du réseau SNCF

Les perturbations du trafic des métros, bus, avions et trains étaient conformes aux prévisions dans la matinée du mardi 12 octobre. La banlieue parisienne bénéficiait en moyenne d'un train sur trois à l'exception des liaisons sur Paris-Est où le service fonctionnait aux deux tiers. Les interconnexions entre les réseaux RATP et SNCF sur les lignes A, B et D du RER n'étaient pas assurées.

Du côté de la RATP, les bus circulaient en moyenne aux trois quarts de leurs possibilités avec des perturbations liées pour partie à la circulation dense qui régnait dans Paris. Le service des bus du nord et du nord-est de Paris n'était assuré qu'entre 30 % et 50 % des capacités. Enfin, en ce qui concerne le métro, des perturbations étaient attendues aux heures de fin de service des agents, à savoir de 10 h 30 à 15 heures et après 23 heures.

Un train rapide express sur trois circulait en moyenne sur l'ensemble du territoire sauf sur les radiales Paris-Saint-Lazare, Rouen, Le Havre, Caen, Paris-Gare de Lyon, Clermont-Ferrand ainsi que Paris-Est, Metz, Strasbourg où le service était assuré aux deux tiers. Le TGV Paris-Nord circulait normalement. En revanche, un TGV sur trois seulement circulait dans le Sud-Est et sur le réseau Atlantique, à l'exception des liaisons Paris-Rennes et Paris-Nantes moins perturbées. Les trains express régionaux circulaient en moyenne au rythme d'un sur trois, à l'exception de Nantes, Marseille et Toulouse où le trafic était nul.

Air France assurait mardi matin un vol moyen courrier sur deux et prévoyait d'assurer dans la journée la totalité de ces vols longs courriers. Toutefois, le terminal 2 de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy était bloqué tôt dans la matinée par quelque 150 manifestants, salariés de la compagnie.

M. La.

COMMENTAIRE

Double impasse

S'IL s'agissait d'un film, on pourrait dire que la journée d'action du mardi 12 octobre est une co-production FO-CGT avec, dans les principaux rôles, les militants cégétistes et les cheminots. Les autres syndicats se contentent pour l'essentiel de faire de la figuration.

Scénario classique, le secteur des transports – et singulièrement la SNCF – assurera la fonction de locomotive de la mobilisation. Les perturbations du trafic ferroviaire ou des métros ont cet avantage qu'ils sont visibles par l'opinion. Reste que, derrière cette locomotive, le convoi sera composé des mêmes habitués : EDF-GDF et Air France auxquels se sont tout de même joints des postiers et des agents de France Télécom. Une fois de plus, la CGT s'est greffée sur un appel lancé par Force ouvrière, elle-même sachant que la décision d'action préalable des postiers et d'Air France lui permettrait de faire bonne figure.

Il est pourtant indéniable que l'on assiste à un certain dégel de l'action unitaire. FO et la CGT au niveau national, plusieurs syndicats CFDT au plan local, en ont pris acte. Ce mouvement, s'il ne comporte guère de propositions communes, hormis l'appel incantatoire en faveur d'une *« relance de l'économie par la consommation »*, apparaît surtout comme un sursaut. Louable, cette velléité de montrer que, même affaiblis, les syndicats existent, ne risque guère de rimer avec efficacité, tant que ceux-ci resteront enfermés dans une logique purement protestataire et sans perspective, largement décalée par rapport aux attentes de la plupart des salariés.

La CFDT, dont les dirigeants nationaux ont préféré fixer au vendredi 15 octobre leur propre mobilisation, a beau jeu de refuser de privilégier la grève. En organisant *« des rassemblements des professions devant les chambres patronales »*, la CFDT affirme vouloir *« bousculer les patrons »*. Outre que l'on peut se demander si le patronat sera véritablement *« bousculé »*, la stratégie de la CFDT risque de ne s'avérer guère plus efficace. La centrale de Nicole Notat, qui veut privilégier la négociation quitte à échanger quelques *« avantages acquis »* contre des concessions en matière de créations d'emplois, ne pourra y parvenir sans établir un rapport de forces minimum par l'action... aux côtés de la CGT et de FO, dont les conceptions sont fort éloignées. A moins que les initiatives prévues cette semaine se soldent par d'improbables succès, le syndicalisme restera bloqué dans cette double impasse.

JEAN-MICHEL NORMAND

VIE DES ENTREPRISES

Evaluant ses besoins à 10 milliards de francs au total

Eurotunnel annonce une augmentation de capital

Les besoins de financement du tunnel sous la Manche continuent de grimper. Dès le mois de mai 1994, les caisses seront vides. Eurotunnel estime les fonds nécessaires à 10 milliards de francs, a déclaré son président, André Bénard, à l'occasion de la présentation du rapport semestriel, lundi 11 octobre. Les banques avancent pour leur part le chiffre de 14 milliards.

Pour rassembler ces 10 milliards de francs, le concessionnaire du tunnel sous la Manche devra lever en Bourse quelque 5 milliards. Alors que, dans un premier temps, cette augmentation de capital devait se faire une fois le tunnel en service, *« il est fort probable qu'elle ait lieu avant son ouverture »*, a précisé M. Bénard. Le reste des fonds nécessaires interviendra sous forme de prêts bancaires. Pour l'heure, le plan de financement est en cours de négociations avec les banques chefs de file du concessionnaire.

Le besoin total de trésorerie d'Eurotunnel, depuis sa création en 1986 jusqu'à son ouverture, a grimpé à 87,5 milliards de francs. L'avance de 2,35 milliards de francs versée aux constructeurs, le consortium Trans-Manche Link (TML), pour mener à bien les travaux jusqu'au 10 décembre, date à laquelle TML passera la main à Eurotunnel, explique pour beaucoup cette augmentation. Toutefois, cette avance devra être remboursée au concessionnaire, si TML n'arrive pas à justifier devant les instances d'arbitrage les 7 milliards qu'elle réclame au titre des équipements fixes (*le Monde* du 29 juillet). En 1998, point d'équilibre de la trésorerie, quelque 100 milliards de francs auront été nécessaires à Eurotunnel, soit le double de ce qui était initialement prévu.

Au chapitre des satisfactions, le tunnel ouvrira comme convenu le 7 mars pour les navettes poids lourds, le 14 mars pour les trains de marchandises. En mai, les navettes touristes circuleront au rythme de deux départs par heure. Enfin, le TGV Eurostar devrait commencer à offrir un service passagers à partir de la fin du mois de juin. Reste cependant *« une menace en ce qui concerne la disponibilité des navettes tourisme au début de l'exploitation »*, note le rapport, en raison des 3,4 milliards de francs que réclame le consortium mené par Bombardier à TML. C'est en janvier qu'Eurotunnel annoncera ses tarifs. La concurrence des ferries et l'ouverture en septembre seulement au trafic des autocars ont conduit à une révision à la baisse des prévisions de recettes pour les trois premières années de 940 millions de francs.

MARTINE LARONCHE

Afin d'éviter 2 000 suppressions d'emplois en 1994

IBM France privilégie la flexibilité du travail

La direction d'IBM France place ses 21 000 salariés dans une situation cruciale. Après avoir supprimé 1 500 emplois en 1993, la filiale française du géant américain de l'informatique a annoncé, lundi 11 octobre, son intention d'éviter la suppression de 2 000 nouveaux emplois en 1994, mais au prix de sacrifices supplémentaires, et d'un recours accru à la flexibilité.

Avec pour objectif d'économiser, en deux ans, 600 millions de francs, soit 15 % des frais de structures, IBM se lance dans le télétravail. 60 % du personnel non sédentaire (agents de maintenance, ingénieurs commerciaux), soit 5 000 personnes, seront munis d'ordinateurs portables, et passeront les trois quarts de leur temps hors de l'entreprise. IBM compte ainsi réduire, de dix-huit à six, son nombre de sites à Paris, et libérer 85 000 m² de locaux administratifs et commerciaux. Avec cette nouvelle organisation du travail, les salariés disposeront de bureaux mobiles, et la direction compte passer d'un bureau par ingénieur à un pour quatre.

Le second volet concerne la flexibilité, à la fois des rémunérations et du temps de travail. Pour 1994, Claude Andreuzza, PDG d'IBM France, veut remettre en cause l'automaticité de la prime de fin d'année, équivalente à un mois de salaire, et qui représente 7,7 % de la masse salariale. Son intention est de la rendre variable en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise. Cette réforme, qui s'applique déjà à 400 salariés dans l'entreprise, sera étendue à l'ensemble du personnel. En cas de résultats négatifs, aucune prime n'est versée.

L'entreprise compte aussi développer le travail à temps partiel, déjà pratiqué par 1 700 personnes. Par le biais d'incitations financières (prime pouvant aller de 100 000 à 150 000 francs), le nombre de salariés à temps partiel devrait grimper à 2 200 fin 1994, soit 15 % des effectifs. D'ici à cinq ans, IBM prévoit que la flexibilité pourrait toucher 30 % de son personnel.

Enfin, IBM poursuit sa politique d'essaimage industriel, notamment à Montpellier où elle emploie 1 600 salariés, avec la création de trois filiales sur place, à partir de l'ouverture vers l'extérieur de services internes, comme l'imprimerie ou la distribution. Elle encourage les départs individuels dans ces filiales, *« ce qui permettrait de fixer sur le site 550 emplois »*. Présentées le 11 octobre aux syndicats, ces nouvelles mesures, qui seront débattues au cours d'un comité central d'entreprise, mardi 19 octobre, ont fait l'effet d'une douche froide.

ALAIN BEUVE-MÉRY

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

MOËT ET CHANDON : jugement le 24 novembre sur le plan social. – La cour d'appel de Reims se prononcera le 24 novembre sur la validité du plan social de Moët et Chandon. Un jugement du tribunal de grande instance de Châlons-sur-Marne avait annulé le 18 août ce plan qui prévoit la suppression de 245 emplois dans le groupe. La direction générale de Moët et Chandon avait interjeté appel de ce jugement et publié un communiqué dans lequel elle écrivait notamment : *« Dans la mesure où ce jugement n'est pas définitif et où il n'est pas exécutoire, du fait que le tribunal n'a pas estimé utile de prévoir son exécution immédiate, le plan social se poursuit avec l'ensemble des mesures sociales offertes aux personnels concernés, car l'appel a un effet suspensif du jugement. »*

ELI LILLY, groupe pharmaceutique américain, supprime 4 000 emplois. – Le septième laboratoire pharmaceutique américain Eli Lilly a annoncé, lundi 11 octobre, la suppression de 4 000 emplois sur 32 000 par retraites anticipées et départs naturels. Cette mesure qui concerne 13 % des effectifs se fera par des allégements d'effectifs à Londres et à Vienne. Le groupe se retire également de la société d'imagerie médicale *in vivo* Hybritech Inc. Selon Randall Tobias, nouveau patron du groupe qui a pris ses fonctions en juin, une société *« amincie serait mieux placée pour saisir les occasions qui s'offrent dans le monde entier dans une période de changements fondamentaux sur ses marchés »*. D'autres actions sont attendues *« pour poursuivre une croissance à long terme »*. Les laboratoires pharmaceutiques américains, confrontés aux perspectives d'une réforme du système des dépenses de santé promise par Bill Clinton, ont commencé à restructurer leurs opérations. En 1992, Eli Lilly a réalisé un bénéfice net de 709 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 6,2 milliards.

AIRWELL (climatiseurs) dépose son bilan. – La société Airwell et ses filiales qui fabriquent des climatiseurs à Tillières-sur-Avre (Eure) ont déposé leur bilan devant le tribunal de commerce de Versailles, le groupe ayant son siège à Saint-Quentin en Yvelines. Le tribunal a placé la société en règlement judiciaire et nommé un administrateur provisoire. Airwell serait victime d'une chute des ventes de climatiseurs, *« un produit de luxe »* jugé non *« indispensable »* en période de crise. Ce recul a été sensible à l'exportation où Airwell réalise 70 % de son chiffre d'affaires. Un plan de redressement devrait être mis en œuvre après le dépôt de bilan. Deux plans sociaux ont déjà touché cette entreprise au cours des trois dernières années, réduisant ses effectifs de 1 000 salariés en 1990 à 700 aujourd'hui.

RETRAIT

L'OPR DE MARTINI ET ROSSI sur Bénédictine jugée recevable. – L'offre publique de retrait (OPR), lancée par la société Martini et Rossi, filiale du groupe néerlandais General Beverage Europe BV, sur Bénédictine, a reçu l'aval des autorités boursières, a annoncé lundi 11 octobre la Société des Bourses françaises (SBF). La société Martini et Rossi s'est engagée à se porter acquéreur, du 13 octobre au 3 novembre, durée de l'offre publique de retrait, de toutes les actions Bénédictine présentées à la vente, au prix unitaire de 3 800 francs.

PARIS, 12 octobre ↓ Accès de faiblesse

La tendance se dégradait à nouveau mardi 12 octobre à la Bourse de Paris dans un marché attentiste. En hausse de 0,15 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 basculait ensuite assez rapidement à la baisse et cédait en début d'après-midi 0,69 % à 2 123,98 points.

Les sentiments restent très partagés dans les salles de marché. Le loyer de l'argent au jour le jour a légèrement baissé mardi matin en dépit des difficultés que rencontre le franc face au mark à plus de 3,51 francs. Cette légère diminution était interprétée par les plus optimistes comme le prélude possible à un geste de la Banque de France. Mais la dette publique de l'Etat, qui continue à croître de manière spectaculaire ne prédispose pas à une diminution sensible des conditions de crédit, estiment les analystes. Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a indiqué mardi matin que l'économie tourne toujours au ralenti mais ne se dégrade plus. Le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Philippe Auberger, juge que le projet de budget 1994 n'est pas un budget d'entraînement de l'économie française mais plutôt un budget d'accompagnement.

Du côté des valeurs, la cotation des actions Suez et UAP était suspendue mardi dans l'attente d'un communiqué de presse publié mardi soir par ces deux groupes. Un accord serait imminent sur le partage de Victoire. Par ailleurs, la baisse d'Eurotunnel se poursuit dans un marché très actif après la décision de la société d'augmenter une nouvelle fois son capital, et des perspectives de résultats en baisse sur les trois prochaines années, en raison notamment de la guerre des prix. Le titre abandonne 5,8 %.

NEW-YORK, 11 octobre ↑ Légère progression

Wall Street a légèrement progressé lundi 11 octobre à l'issue d'une journée très calme, plusieurs investisseurs étant absents en raison de la fête de Columbus Day aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 593,41 points, en hausse de 8,67 points, soit une progression de 0,24 %. Quelque 183 millions de titres seulement ont été échangés. Les valeurs en hausse ont légèrement dépassé les titres en baisse : 1 014 contre 944, alors que 656 actions sont restées inchangées.

Wall Street devrait évoluer dans des marges étroites, les détenteurs de capitaux attendant la publication des chiffres de l'inflation en fin de semaine, ont noté des analystes.

Les intervenants attendent également la publication des résultats financiers de sociétés au troisième trimestre, ont souligné ces experts.

Les pharmaceutiques ont gagné du terrain dans le sillage d'Eli Lilly. Le septième laboratoire américain a fait un bond de 3 1/2 à 53 5/8, après avoir annoncé la suppression de 4 000 emplois. Bristol Myers a gagné 1 3/4 à 57 7/8.

La haute technologie a perdu du terrain après la publication la semaine dernière par Advanced Micro Devices et lundi par Intel de résultats trimestriels moins bons que prévu. Texas Instruments a cédé 3 1/2 à 65 et Motorola 2 dollars à 98 1/2.

VALEURS	Cours du 8 octobre	Cours du 11 octobre
Alcoa	67 3/4	68 7/8
ATT	57 3/4	57 57/8
Boeing	37 1/4	37 3/8
Chase Manhattan Bank	37 3/8	37
Du Pont de Nemours	46	46 3/8
Eastman Kodak	57 3/4	59 1/4
Exxon	66 3/8	66
Ford	55 5/8	55
General Electric	97 3/4	96 1/2
General Motors	43 5/8	43 7/8
Goodyear	46 1/4	46 1/4
IBM	44 1/4	44 1/8
ITT	92 5/8	91 3/4
Mobil Oil	82 1/8	82 3/8
Pfizer	59 3/8	60 3/8
Schlumberger	65 1/2	65 7/8
Texaco	66 1/2	66 3/4
UAL Corp. ex-Allegis	143 7/8	145 3/4
Union Carbide	19 7/8	19 3/4
United Tech.	57 1/8	57
Westinghouse	13 1/2	13 1/2
Xerox Corp.	72 3/8	71 7/8

LONDRES, 11 octobre ↓ Repli

Les valeurs ont perdu du terrain lundi 11 octobre au Stock Exchange, affectées par les plus mauvais chiffres de la balance commerciale britannique depuis le mois de décembre 1992 et par le manque d'intérêt des investisseurs étrangers. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en baisse de 6,4 points à 3 102,2 points, soit un repli de 0,2 %. Environ 441 millions de titres ont été échangés contre 474,1 millions vendredi.

L'intérêt des investisseurs japonais et américains, qui avait porté le Footsie à de nouveaux records la semaine dernière, semble s'être tari.

Le déficit de la balance commerciale a atteint 1,54 milliard de livres en juillet contre 1,23 milliard en juin. D'autre part, des analystes ont souligné la hausse inquiétante des prix de gros (excluant l'alimentation, les boissons, le tabac et les produits pétroliers), qui ont augmenté de 0,3 % en septembre par rapport à août.

Du côté des valeurs, le groupe d'équipement automobile et aéronautique Lucas Industries, qui a plus que doublé son bénéfice imposable annuel, a gagné 13 pence à 168.

VALEURS	Cours du 8 octobre	Cours du 11 octobre
Allied Lyons	5,78	5,70
B.P.	3,22	3,22
B.T.R.	3,81	3,77
Cadbury	4,84	4,82
De Beers	12,75	12,88
Glaxo	6,64	6,55
G.U.S.	38,63	38,50
I.C.I.	7,30	7,30
Reuters	16,17	16,15
RTZ	6,86	6,85
Shell	6,85	6,82
Unilever	10,52	10,48

TOKYO, 12 octobre ↓ Recul

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse, mardi 12 octobre, après des échanges calmes, l'indice Nikkei enregistrant un net recul en réaction au lancement, vendredi, d'un nouvel indice boursier. Les opérateurs s'attendent à une poursuite des dégagements sur les valeurs exclues du nouvel indice pondéré, le Nikkei 300, ce qui risque de faire tomber l'ancien Nikkei sous les 20 000 points. Ce dernier a fini en baisse de 241,33 points, à 20 137,31 soit un recul de 1,18 %. Les transactions ont porté au total sur 220 millions d'actions, contre 320 millions vendredi.

« Les pressions à la vente continueront de s'exercer, mais on peut s'attendre à des achats lorsque le Nikkei s'approchera du point de soutien de 20 000 », prévoit un analyste qui estime que *« l'attention des investisseurs se détournera de l'indice pour se porter sur certaines valeurs individuelles »*.

VALEURS	Cours du 8 octobre	Cours du 12 octobre
Ajinomoto	1 380	1 380
Bridgestone	1 320	1 320
Canon	1 470	1 440
Fuji Bank	2 300	2 340
Honda Motors	1 620	1 590
Matsushita Electric	1 480	1 480
Mitsubishi Heavy	699	693
Sony Corp.	4 580	4 540
Toyota Motors	1 770	1 770

CHANGES

Dollar : 5,6145 F ↓

Mardi 12 octobre, le franc restait faible à l'ouverture du marché des changes parisien à 3,5130 francs pour un deutschemark contre 3,5110 francs lundi soir, tandis que le dollar continuait à céder un peu de terrain à 5,6145 francs en début d'après-midi contre 5,6285 francs à la clôture des échanges interbancaires de la veille.

FRANCFORT	11 oct.	12 oct.
Dollar (en DM)	1,6048	1,5998
TOKYO	**11 oct.**	**12 oct.**
Dollar (en yens)	Clos	105,79

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (12 oct.)	7 %-7 1/8 %
New-York (11 oct.)	2 7/8 %

BOURSES

	8 oct.	11 oct.
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	590,90	593,41
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 156,38	2 138,72
NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	**8 oct.**	**11 oct.**
Industrielles	3 584,74	3 593,41
LONDRES *(indice « Financial Times »)*	**8 oct.**	**11 oct.**
100 valeurs	3 108,60	3 102,20
30 valeurs	2 359,10	2 358,70
Mines d'or	203,70	211,20
Fonds d'Etat	108,60	102,55
FRANCFORT	**8 oct.**	**11 oct.**
Dax	2 005,10	2 011,02
TOKYO	**8 oct.**	**12 oct.**
Nikkei Dow Jones	20 378,64	20 137,31
Indice général	1 656,40	1 652,26

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6120	5,6140	5,6660	5,6700
Yen (100)	5,2963	5,3008	5,3584	5,3654
Ecu	6,6390	6,6442	6,6303	6,6391
Deutschemark	3,5130	3,5140	3,5159	3,5186
Franc suisse	3,9937	3,9981	4,0184	4,0251
Lire italienne (1000)	3,5502	3,5538	3,5341	3,5400
Livre sterling	8,5779	8,5867	8,6059	8,6187
Peseta (100)	4,3235	4,3285	4,2887	4,2968

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/4	3 3/8	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	2 7/16	2 9/16	2 7/16	2 9/16	2 7/16	2 9/16
Ecu	7 9/16	7 11/16	7 1/2	7 5/8	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	6 3/4	6 7/8	6 5/8	6 3/4	6 5/16	6 7/16
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 1/2	4 5/8	4 5/16	4 7/16
Lire italienne (1000)	8 13/16	9 1/16	8 11/16	8 15/16	8 1/2	8 3/4
Livre sterling	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 5/8	5 3/4
Peseta (100)	10 3/16	10 9/16	10	10 5/16	9 11/16	10 1/16
Franc français	7 1/16	7 1/4	7	7 1/8	6 3/4	6 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE

Liquidation : 22 octobre
Taux de report : 7,25

Cours relevés à 13 h 31
CAC 40 : -0,84 % (2120,65)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5830	5838	—
65,23	B.N.P. (T.P)	1041	1047	+0,58
75,85	Cr.Lyonnais(T.P.)	1053	1056	+0,28
92,78	Renault (T.P.)	2250	2250	—
101,18	Rhone Poulenc(T.P)	2500	2550	+2
39,14	Saint Gobain(T.P.)	1145	1150	+0,44
82,24	Thomson S.A (T.P)	1050	1056	+0,57
18	Accor 1	622	612	-1,61
14	Air Liquide 1	776	771	-0,64
14,50	Alcatel Alsthom 1	746	743	-0,40
13	Alsyi 1	390,50	395	+1,15
12	AGF(Ass.gle.Fca) 1	689	685	-0,58
23	Axa 1	1573	1555	-1,14
8,80	Bail Equipement 1	49,25	49,10	-0,30
72,61	Bail Invest. 1	1050	1033	-1,62
18	Bancaire (Cie) 1	535	529	-1,12
18	Banque Colbert C2	183,50	183,10	-0,24
16	Bazar Hot. Ville 2	821	825	+0,64
15	Berger (M) 2	1240	1250	+0,81
28	Bertrand Faure 2	400	408,50	+2,07
17	BIC 1	1182	1175	-0,59
4	BIS 1	140,10	141,90	+1,28
7,50	B.N.P. CI 1	279,70	278,40	-0,46
22	Bollore Techno.1	442	440	-0,45
61	Bongrain 1	3040	2950	-2,96
10	Bon Marche (Au) 1	623	620	-0,48
11	Bouygues 1	707	708	+0,14
15	BSN 1	853	855	+0,23
25	Canal + 1	1212	1212	—
7	Cap Gemini Sogeti1	202,80	201,70	-0,54
4	Carnaudmetalbox 1	197,10	196,40	-0,36
35	Carrefour 1	3500	3431	-1,97
5	Casino Guichard 1	189,50	187	-1,32
5,25	Casino Guich.ADP 1	133,70	130	-2,77
8,16	Castorama Dl (Li)1	724	721	-0,41
4	C.C.F. 1	263,70	264,90	+0,46
2,40	CCMC-Managid(Ly) 2	43,90	43	-2,05
10	Cegid (Ly) 1	282	275	-2,48
16,61	Centrest (Ny) 2	31,20	31,50	+0,96
7,50	CEP Communication1	408,50	405,80	-0,17
10	Cerus Europ.Reun 1	110	108,10	-1,73
18	Cetelem 1	1115	1120	+0,45
32	CGIP 1	1310	1301	-0,69
28	Chargeurs 1	1169	1173	+0,34
3,40	Christian Dior	317,90	315	-0,91
15	CICA (M) 2	535	518	-3,18
17,50	Ciments Fr.Priv.B	310	315	+1,61
6,60	Clarins 1	481	477	-0,83
7	Club Mediterranee1	373	373,10	+0,03
22	Colas 1	1010	1005	-0,50
11	CGP (Papiers)(Ly)2	555	—	—
7,98	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1575	1555	-1,27
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	472	472	—
37,50	Credit.F.France 1	1165	1172	+0,60
9,40	Credit Local Fca 1	423,70	418,60	-1,20
18	Credit Lyonn.CIP 1	728	723	-0,69
40	Credit National 1	872	874	+0,30
—	CSEE 1	530	527	-0,57
51	Damart 1	5200	5230	+0,58
8	Dassault-Aviation1	480	468	-2,82

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
4,80	Dassault Electro 1	380	382,10	+0,55
45	De Dietrich 1	1880	1875	-0,27
5,50	Degremont 1	502	501	-0,20
5	Dev.R.N-P De Cal 2	38,85	38	-2,31
18,50	Dev.R.Sud-Est.Ly2	77,50	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	297	300	+1,01
9,50	Docks France 1	629	627	-0,32
3	Dynaction 1	129,90	127,10	-2,16
43	Eaux (Gle Des) 1	2637	2641	+0,15
17	EBF (Epeda B.) 1	894	893	-0,14
10	Ecco 1	533	535	+0,38
23,90	Eiffage(ex Fouq.)1	1124	1120	-0,36
13	Elf Aquitaine 1	429	422,50	-1,52
24	Elf Sanofi 1	1011	993	-1,78
13	Erap-Elf CPst 1	374	373	-0,27
30	Eridania Beghin 1	872	872	—
0,60	Essilor Intl 1	591	599	+1,35
9,40	Essilor Intl ADP 1	363	364	+0,28
25	Esso 1	876	882	+0,68
47	Eurafrance 1	1985	1995	+0,50
0,60	Euro Disney 1	51,90	50	-3,66
16,75	Euro RSCG W.W	561	556	-0,89
15	Europe 1- 1	1224	1240	+1,31
—	Eurotunnel 1	42,10	39,55	-6,06
—	Filipa.Medias nom.	916	892	-0,99
8	Fimalac 1	146	147	+0,68
—	Fives-Lille 1	380	380	—
32	Fromageries Bel 1	4860	4850	-0,21
11	Galeries Lafayet.1	1870	1875	+0,27
4	GAN 1	541	531	-1,85
10	Gascogne (B) 1	389	384	-1,36
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1897	1903	+3,18
8	Geophysique 1	820	806	-2,20
4,50	Groupe Andre S.A.	644	644	—
10,50	Groupe De La Cite1	710	710	—
7	GTM-Entrepose 1	502	500	-0,40
22	Guyenne Gascogne 1	1750	1730	-1,14
8	Havas 1	484,90	475	-2,04
7	IDIA 1	243	242,80	-0,08
3,30	Imetal 1	485,50	483	-0,51
2	Immob.Phenix 1	130	129	-0,77
1	Ingenico 1	144	144	—
43	Ins.Merieux Int. 1	2285	2210	-3,28
48,50	Interbail 1	540	540	—
23,50	Intertechnique 1	535	530	-0,93
25	Jean Lefebvre 1	1180	1184	+0,34
33,50	Klepierre 1	897	888	-1,28
21,50	Labinal 1	729	713	-2,19
9	Lafarge Coppee 1	418	419,30	+0,31
2,20	Lagardere (MMB) C1	141,40	139,90	-1,06
3,70	Lapeyre C1	259	253	-2,32
7	Lebon 2	271	271	—
28,50	Legrand 1	4850	4782	-1,40
45,90	Legrand ADP 1	3335	3305	-0,93
8	Legris indust. 1	188,50	185,20	-1,75
70,50	Locindus 1	985	989	+0,41
58,50	LVMH Moet Vuitton1	3628	3609	-0,52
18	Lyon.Eaux-Dumez 1	541	533	-1,48

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
12,50	Marine Wendel 1	401	399	-0,50
2,20	Matra-Hachette 1	143,50	142	-1,05
4	Metaleurop 1	90	88,50	-2,21
2,50	Metrologie Intl 1	15,85	—	—
1,50	Michelin 1	184,90	180,40	-2,43
4	Moulinex 1	113,90	112,70	-1,05
40	Navigation Mixte 1	1064	1060	-0,38
5,20	Nord-Est 1	151,30	153	+1,12
—	Nordon (Ny) 1	536	549	+2,43
—	Olipar 1	36,80	36	-2,17
3,80	Oreal 1	1162	1157	-0,43
12	Paribas 1	502	500	-0,40
10	Pechiney CIP 1	321,10	321,20	+0,03
5	Pechiney Intl 1	214	213,50	-0,23
4,50	Pernod-Ricard 1	418,50	411,40	-1,70
10	Peugeot 1	634	623	-1,74
21,20	Pinault-Printemps1	758	743	-1,98
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	725	726	+0,14
5,50	Poliet	362	362	—
14,70	Primagaz 1	876	882	+1,38
7	Promodes 1	958	947	-1,15
15	Radiotechnique 1	362,60	363	+0,11
55	Redoute(S.A.La)1	900	896	-0,44
4,42	Remy Cointreau 1	206	203	-1,46
3,20	Rexel(ex.CDME) 1	593	592	-0,84
3	Rhone Poulenc A 1	148,10	144,90	-2,16
1,20	Rochette (La) 1	33,65	—	—
11	Roussel Uclaf 1	630	627	-0,48
80	Rue Imperiale(Ly)1	3750	3720	-0,80
11	Sade (Ny) 1	172	170	-1,16
10,50	Sagem 1	2190	2160	-1,50
14,50	Saint-Gobain 1	526	526	—
32	Saint-Louis 1	1371	1336	-2,55
14	Salomon (Ly) 1	1909	1910	+0,05
10,50	Salvepar (Ny) 2	441,50	441	-0,11
22	Sat 2	2018	2030	+0,59
25	Saupiquet (Ns) 1	949	948	-0,11
10,50	Schneider ex.SPEP1	357	353	-1,12
—	SCOA 1	14,90	14,60	-2,01
6	SCOR S.A 1	600	591	-1,50
7,50	S.E.B.1	539	528	-2,04
28,50	Sefimeg 1	495	493,10	-0,38
12,60	Selectibanque 1	190	187,60	-1,26
7	Sextant Avionique1	300	300	—
32	SFIM 2	1000	980	-2
5	SGE 1	279,90	274,10	-2,07
31,15	Simco 1	584	584	—
6	S.I.T.A 1	675	678	+0,44
12	Skis Rossignol 1	1645	1616	-1,76
9	Sligos 1	540	540	—
15	Societe Gale A 1	689	687	-0,29
5	Sodexco (B) 2	41,90	—	—
8,85	Sodero (Ns) 2	73	74	+1,37
21	Sodexho 1	1005	996	-0,90
2	Sogenal (Ny) 2	149,90	148,80	-0,73
33	Sommer-Allibert 1	2000	1992	-0,40
38,38	Sophia 1	487,80	480,10	-1,58
34,50	Sovac 1	1450	1486	+2,48

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
17	Spie Batignolles 1	355	351	-1,13
23	Strafor Facom 1	540	533	-1,30
8,28	Suez 1	363,50	—	—
14,50	Synthelabo 1	246,30	248,50	+0,89
6	Thomson-CSF 1	187,90	184	-2,32
7	Total 1	319,60	313,20	-2
8	UAP 1	619	—	—
18	UFB Locabail 1	390	380	-2,56
4	UGC DA(ex Rober)M1	231,20	235	+1,64
25	UIC 1	538	540	+0,37
33	UIF 1	802	803	+0,12
23,30	UIS 2	956	950	-0,63
28	Unibail 1	530	527	-0,57
7	Valeo 1	1084	1074	-0,92
0,38	Vallourec 1	204	200	-1,96
9	Via Banque 1	369	370	+0,27
7	Worms & Cie 1	314	316,20	+0,70
28	Zodiac 1	1700	1700	—
56	Elf Gabon	1137	1136	-0,09
0,47	Amax 1	132,60	132	-0,45
0,17	American Barrick 1	136,60	135,50	-0,81
1,25	American Express 1	201	199,20	-0,90
1,80	A.T.T. 1	327,50	325,50	-0,61
4	Anglo American 1	189,40	183,10	-3,33
7,81	Angold 1	420	416,10	-0,93
1,97	Banco Santander 1	287,10	290,10	+1,04
29,27	B.A.S.F. 1	930	927	-0,32
27,79	Bayer 1	1098	1093	-0,46
0,26	[illegible] Exbit.1	28,75	29	+0,87
2,37	Buffelsfontein 1	58,20	54	-4,53
1,50	Chase Manhattan 1	208,10	206,60	-1,28
32,76	Daimler Benz 1	2801	2791	-0,38
—	De Beers 1	112	110,50	-1,34
37,80	Deutsche Bank 1	2839	2830	-0,28
30,24	Dresdner Bank 1	1514	1514	—
1,34	Driefontein 1	57	[illegible]	-3,28
2,08	Du Pont Nemours 1	258,10	260,10	+0,77
2,30	Eastman Kodak 1	325,80	331,90	+1,87
—	East Rand 1	18,85	17,90	-4,02
0,15	Echo Bay Mines 1	83,90	83,20	-1,10
3,29	Electrolux 1	185	185,50	+0,27
1,92	Ericsson 1	302,50	304,30	+0,60
3,44	Exxon Corp. 1	368	365,80	-0,60
1,94	Ford Motor 1	310,60	—	—
2,01	Freegold 1	71	68,50	-3,52
0,23	Gencor Limited 1	13,80	13,20	-4,35
3,19	General Electric 1	541	543	+0,37
0,95	General Motors 1	243	248,10	+2,10
13,77	Generale Belgique1	410	410	—
0,43	Grd Metropolitan 1	36,80	35,20	-4,35
0,71	Guinness Plc 1	36,10	34,85	-3,46
0,24	Hanson Plc 1	22,80	22,70	+0,44
0,33	Harmony Gold 1	26,25	25,20	-4
1,35	Hewlett-Packard 1	393,90	391	-0,74
0,25	Hitachi 1	44,40	44	-0,90
22,73	Hoechst 1	1012	1017	+0,49
1,19	I.B.M 1	248,50	247	-0,60
0,89	I.C.I 1	63	62,10	-1,43

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2,37	I.T.T. 1	522	514	-1,53
8,81	Ito Yokado 1	280,20	275,20	-1,78
0,28	Matsushita 1	77	76,85	-0,19
0,52	Mc Donald's 1	295	292,40	-0,88
1,34	Merck and Co 1	172,10	174,90	+1,63
3,93	Minnesota Mining 1	585	—	—
0,18	Mitsubishi Corp. 1	61,70	—	—
3,92	Mobil Corporat. 1	483	480,20	-0,58
2,98	Morgan J.P. 1	445,80	—	—
57,18	Nestle SA Nom.	4428	4426	—
0,70	Nippon Meat Packer	88,65	—	—
2,02	Norsk Hydro 1	185	184,30	-0,42
5,34	Ofsil 1	176,50	173	-1,98
34,47	Petrofina 1	1492	1495	+0,20
3,13	Philip Morris 1	277,50	276,30	-0,43
3,13	Philips N.V 1	113,20	112,50	-0,62
0,28	Placer Dome Inc 1	121,80	121,70	-0,08
1,55	Procter Gamble 1	280	281,30	+0,46
0,48	Quilmes 1	214,50	210	-2,10
1,65	Randfontein 1	51,20	49,05	-4,20
1,29	Rhone Poul.Rorer 1	285	286,40	+0,53
8,62	Royal Dutch 1	589	590	+0,17
1,18	R T Z 1	60,98	59,55	-2,22
—	Saatchi & Saatchi	13,85	14,05	+1,44
0,82	Sega Enterprises	575	567	-1,39
1,22	Saint-Helena 1	48,90	45,45	-3,09
1,71	Schlumberger 1	372	369,20	-0,75
1,06	Shell Transport 1	59,90	60	+0,17
33,14	Siemens 1	2487	2495	+0,32
1,14	Sony Corporation 1	240,60	240	-0,25
0,19	Sumitomo Bank 1	123,20	122,90	-0,24
1,14	T.D.K 1	200	—	—
1,15	Telefonica 1	70,70	70	-0,98
0,22	Toshiba 1	36,35	36,30	-0,14
5,88	Unilever 1	621	625	+0,64
2,15	Unit.Technologie 1	319	320	+0,31
9,76	Vaal Reefs 1	460,10	448	-2,63
5,03	Volkswagen A.G 1	1310	1305	-0,38
3,97	Volvo (act.B) 1	295	295	—
3,77	Western Deep 1	178,10	174,10	-2,25
3,60	Xerox Corp. 1	489	491,50	+0,38
0,29	Yamanouchi 1	125,90	126,20	+0,24
—	Zambia Copper 1	5,85	5,70	-2,56
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—
—		—	—	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	118,35	8,433
CEPME 8,5% 88 CB	108,90	2,399
CEPME 9% 89 CA#	115,35	1,332
CEPME 9% 92-06 TSR	119	2,707
CFD (CCCE)8,7%90CB	123,30	6,617
CFD exCCCE8,6%92CB	118,25	5,748
CFF 10% 88-98 CA#	117,60	9,726
CFF 9% 88-97 CA#	111,15	8,222
CFF 10,25% 90 CA#	123,10	5,925
CLF 8,9% 88 CA#	115,60	3,341
CLF 9%88-93/98 CA#	111,05	6,238
CNA 9% 4/92 CB	120,30	3,970
CRH 8,6% 92-93 CB	115,40	2,474
CRH 8,5% 87-88 CA#	112,85	5,147
EDF 8,6% 88-89 CA#	113,57	5,631
EDF 8,6% 92 CA#	117,50	4,382
Emp.Etat 10,8%79	104	1,124
Em.Etat 13,4%83 CA	101,08	10,838
Em.Etat10,20%86 CA	110	5,915
Emp.Etat 8%7/93-97	101,50	1,447
Financier 9%91C2#	122,25	7,800
Finansd 8,6%92 #C2	116,45	8,079
Floral9,75% 90 CA#	118,45	2,137
OAT 9,90%12/97 CA#	115,50	8,278
OAT TMB 01/99 CA	98,91	6,358
OAT 10% 5/00 CA#	122,10	3,781
OAT 01 TME CA	98,40	4,551
OAT 8,5%11/02 CA #	117,60	7,475
OAT 8,50% 19 CA #	122,75	8,197
OAT 8,50%92-23 CA#	123,60	3,950
PTT 11,2% 85 CB#	111,05	8,865
SNCF8,8% 87-93C1	112,65	6,078
Lyon.Eaux 6,5%90CV	943	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	385	354
Bains C.Monaco 2	825	850
B.Hypoth.Europ.	145	—
B.N.P Intercont.2	450	462
Benedictine	2850	—
Bidermann Intl	428	—
B T P (la cie) 2	34	34,75
Cambodge	985	951
Carbone Lorraine 2	460	453
Case Poclain 2	3,50	—
CBC 1	357	353
Centenaire Blanzy	390	383
Ceragen Holding	30	—
Champex (Ny)	19,50	—
CIC Un.Euro.CIP 1	281	280,50
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem.2	355	357
Concorde-Ass Risq2	980	983
Conso.Met.Prov.	12,30	—
Credit Gen.Ind.	120	115
Darblay	610	—
Didot Bottin	525	—
Eaux Bassin Vichy	2551	—
Ecia 1	412,10	411

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ent.Mag. Paris	4152	4155
Eridania Beghin CI	701	692
Fidei[illegible]2	348	348
Finalens	370,50	—
F.I.P.P.	200	199
FNAC 2	2060	2060
Fonciere (Cie)	606	606
Foncina	479	—
France I.A.R.D	400	—
France S.A 1	2100	2090
From. Paul-Renard	2058	—
Gaumont 2	730	726
Genefim	320	325
Gevelot	482	—
G.F.C. 1	457	457
G.T.I (Transport)	298	298
Immobail 2	478	458,10
Immobanque 2	870	870
Im.Marseillaise 2	5670	5620
Invest.(Ste Cie.)	2710	—
Lille Bonnieres	1165	1184
Locafinanciere	530	526
Louvre 1	2429	2420
Lucia	140	138
Machines Bull 2	24	24
Mag.Uniprix	179	—
Metal Deploye	254	—
Mors 2	38,20	37,80
Navigation (Nle)	167,80	165,90
Optorg 2	300	310
Oreal (Ci)	930	—
Origny-Desvroise	905	906
Monoprix	1440	1430
Paluel-Marmont	405	—
Parfinance	199	—
Paris Orleans	207,50	210
Piper Heidsieck	740	740
Porcher	215,10	217
Promodes (CI)	760	—
Publicis 2	789	780
Rochefortaise Com.	158	158
Rosario 2	162,10	160
Rougier	227	—
S.A.F.A.A.	230	—
S.A.F.I.C Alcan	175	—
Saga	381	376
Salins du Midi 2	530	531
Savoisienne M.	182	—
Silic 2	826	829
S.I.P.H.	110	108
Sofal	480	—
Soffo	388,50	—
Softam	65,10	65,10
Sofragi	3320	3350
Soudure Autogene	600	600
Sorabail	420	430
Steni	1025	1025
Taittinger 1	2550	2515
Tour Eiffel	272	—
Ufiner Cofrath	1489	1490
Vicat 2	436,10	431
Virax	165	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	528	—
Akzo NV	550	—
Alcan Aluminium	104,10	—
American Brands	179	—
Arbed	511	—
Asturienne Mines	107,20	—
Banco Pop. Espanol	685	694
Banque Regl.Inter.	35050	—
Chrysler Corp.	274	270
C.I.R SPA	4,30	—
Commerzbank AG	1115	—
Dow Chemical Co.1	340	339
Fiat Ord.	20,65	20
G.B.L.(Brux.Lamb.)	580	580
Gevaert	1115	—
Glaxo Holdings Plc	58,40	58,95
Goodyear T.& R.Cy	280	—
Honeywell Inc	195	—
Johannesburg Cons.	84	86

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Kubota Corp.	38,10	—
Noranda Mines	90	85,60
Olivetti Priv.	8	—
Pfizer Inc.	335	336,40
Ricoh Cy	38,35	—
Robeco	357	358,20
Rodamco N.Y.	184,10	182,90
Rolinco	352,50	357
Saipem SPA	13	—
Sears Group Plc	30	29
SKF Aktiebolaget	78,70	78
Tenneco Inc.	285	289
Toray Ind.	32	30,40
West Rand Cons.	5,30	5,30
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	—
Blanzy-Ouest*	642	—
Brasseries Maroc	401	—
Calciphos*	71,10	—
Canadien Pacifique	88	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—
CEGF (Ent.Gs.Fri.)	475,10	—
Cie Industrielle*	4300	—
Coparex Inter.*	570	—
Cr.Universel (Cie)	231	—
CEAC.*	80	—
GFF (Grpe Fon.F)	2,70	—
Grace and Co	192,80	—
Groupe Victoire	1480	—
Table France*	342	—
[illegible] Pakkaed	75,10	—
Lecteurs Monde+ *	190	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Nicolas nom	585	—
Off.Com.Pharm.*	950	—
Paris.Percier *	192,80	—
Rorento	282,40	—
St-Dominique(Fin)2	154	—
St Gobain Emball.*	1050	—
Schlumberger Ind.*	446	—
SEPR *	1090	—
SMCI (M)	58	—
SPR "B" nom.	341	—
Testut-Aequitas	180	—
Visiprix	1700	—
Waterman *	1180	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cable 1	606	609
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	536	546
Boisset (Ly)	218,50	218,50
CRCAM Paris IDF 1	1065	1064
Calberson	310	—
Cardif SA 1	1015	1007
CEGEP #	160	—
CFPI	187,80	160
C.N.I.M 1	1270	1260
Codetour	325	—
Creeks	148	145,50
Dauphin OTA	242,50	242,30
Devanlay 2	1178	1175
Labor.Dolisos	110	—
Editions Belfond	120	—
Europ Propulsion 2	285,10	280,10
Finacor	222	222
G.L.M. S.A.	718	730
Gravograph	137,50	137,50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Guintoli	800	—
I.C.C. 2	248	248
Idianova	65	—
Immob.Hotel. 2 #	1130	1130
Int. Computer	139	—
IPBM	43	42
Molex	191	195
N.S.C Schlum.Ny	851	852
Sariba	160	160
Sopra	291	298,70
TF1-1	489	511
Thermador Hold(Ly)	355,10	355,10
Unilog	257,10	255
Viel et Compagnie	212	211
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Sicav (sélection) 11 octobre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	256,46	249,60
Actimonetaire C et D	32194,30	32194,30
Ameri-gan	8241,38	7924,41
Amplitude	780,89	758,66
Antigone tresor	737567	737567
Arbitr.Court Terme	8184,20	8184,20
Associa Premiere	33899,20	33899,20
Associc	1218,25	1218,25
Atout Amerique	103,65	100,55
Atout Asie	101,18	98,71
Atout Futur C et D	545,85	532,54
Aurecic	1605,39	1558,54
Avenir Alizes	1911,83	1874,15 ◆
Axa Capital	212,47	208,28
Axa Court Terme	9041,07	9041,07
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1144,18	1110,85
Axa.Ep.Fr.Ex Agepargn	941,75	914,32
Axa Europe	143,86	139,48
Axa Investiments	132,59	128,73
Axa NPI	138,03	134,38
Axa Ob.Fr.Extrane	167,46	162,58
Axa.Ob.In.Ex.Mu.U.Sa	160,21	155,54
Axa Pram.Ex.Agepra	131,47	127,64
Axa S&LEx.Dr.Sele	165,01	160,20
Axa Valeurs PER	151,47	147,86
Cadence 1	1142,90	1120,49
Cadence 2	1127,76	1105,59
Cadence 3	1120,59	1098,62
Capimonetaire	7865,90	7858,54
Capioblig	7804,20	7651,18
Capitacic	1623,52	1599,53
Copsis	1561,86	1532,54
Comptavalor	3974,14	3968,19
Credit Mutuel Capital	1511,07	1481,44 ◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	751,53	751,53 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	114,32	111,26 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	112,34	109,33 ◆
Cred.Mut.Ep.J	78522,09	78522,09
Cred.Mut.Ep.Long.T	222,29	216,34 ◆
Cred.Mut.Ep.Monde	1342,38	1306,43 ◆
Cred.Mut.Ep.Quatre	1179,70	1148,13 ◆
Dieze	1651,09	1620,30
Drouot France	1031,53	1001,49
Drouot Sécurité	265,79	258,05
Ecocic	1240,95	1213,54
Ecupar	142,44	138,29
Ecur. Capicourt	201,96	201,46
Ecur. Capitalisation	3079,85	3049,36
Ecur. Expansion	546328,82	545508,58
Ecur. Géovaleurs	2654,43	2577,12
Ecur. Investissement	173,13	168,09
Ecur. Monepremière	79972,58	79972,58
Ecur. Monétaire	22242,45	22242,45
Ecur. Trésorerie	2738,49	2738,49
Ecur. Trimestriel	2152,28	2130,89
Elancial	134,75	130,83
Emergence Poste	108,11	103,02
Energie	378,98	381,79
Eparcic	4089,49	4089,49
Eparcourt-Sicav	4407,09	4398,10
Epargne Associat.	28556,39	28254,82
Epargne-Unie	1568,30	1530,05
Eufi Cash capi.	8898,95	8898,95 ◆
Euroco Solidarité	1240,89	1228,60
Eurocic Leaders	1251,53	1215,08
Eurodyn	1377,33	1340,74
Euro Gan	7637,86	7343,33
Fonsicav	18414,39	18381,63
France-gan	13228,16	12719,38

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Garantie	287,72	287,15
France Obligations	500,04	495,09
Francic	547,89	531,93
Francic Pierre	133,56	129,67 ◆
Francic-Régions	1273,34	1236,25
Fructi-Associations	39,55	39,55
Fructi-Capi	49,85	49,11
Fructidor	255,40	251,71
Fructifrance action C	229,29	223,70
Fructifrance action D	219,42	214,07
GAN Rendement	5753,04	5686,62
Gestilion	17391,33	17391,33
Gest.Associations	206,72	202,17
Horizon	1610,99	1563,59
H.M. Monétaire	15811,14	15811,14
Indicia	1244,60	1214,08 ◆
Indust.Fse.Court.T.	1672,74	1672,74
Intensys	106,32	106,05
Interepar	114802,22	111264,29
Interoblig	17329,92	16869,12
Intersélection Fce	592,83	581,21
Japacic	198,43	192,65
Jeunepargne	338,03	334,02
Latitude	2537,63	2533,83
Lion Association	12176,35	12175,35
Lion Institution	36786,46	36614,92
Lionplus	1214,90	1181,98
Lion Trésor	2461,84	2437,47
Livret Bourse Inv.	664,85	645,49
Livret Portefeuil.	834,12	809,83
Méditerranée	210,94	204,80
Monsoral CIC	10436,25	10332,92
Monedan	77314,80	77314,80
Mone.J.	40799,58	40799,58 ○
Monevalor	49427,22	49427,22
Mutualité dépôts	15851,55	15828,31
Natio Court Terme	107412	107691
Natio Court Terme2	323198	323190
Natio Epargne	28741,75	28536,38
Natio Ep. Capital	13124,43	12994,49
Natio Ep. Croissance	2079,88	2024,21
Natio Ep. Obligations	227,29	221,21
Natio-Ep. Retraite	143,99	140,14
Natio Ep. Trésor	9211,96	9193,57
Natio. Epang. Valeurs	519,53	505,83
Natio-Fran.indus.	1195,10	1163,11
Natio-Inst.	1455,88	1416,14
Natio-Inter.	1788,67	1749,88
Natio-Monétaire	28346,81	28346,81
Natio-Opportunités	1357,32	1320,99
Natio-Patrimoine	1592,29	1549,77
Natio-Perspectives	1331,51	1295,87
Natio-Placements	66800,67	66800,67
Natio-Revenus	1130,79	1119,59
Natio Sécurité	12458,86	12458,86
Natio-Valeurs	1019,23	991,95
Nippon-Gan	7488,62	7208,60
Nord Sud Develop	1924,50	1920,66
Obli-Associations	187,53	184,74
Oblicic-Mondial	3123,19	3077,83
Oblicic-Régions	1143,76	1126,86
Oblifutur	3448,58	3384,26
Oblig. tres caté.	218,62	207,51
Oblilion	1779,88	1782,65
Oblisécurité Sicav	14844,57	14844,57
Oblitys	521,44	513,73
Oraction	1537,77	1500,26
Paribas Capitalisation	1887,40	1850,21
Paribas Opportunités	146,52	142,35

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Patrimoine	880,15	860,34
Patrimoine Retraite	257,83	252,77
Pervalor	693,16	689,76
Planinter	1455,76	1420,25
Plénitude	163,51	158,75
Poste Croissance	8192,71	8186,52
Poste Gestion	74646,30	74646,30
Première Oblig.	11194,81	11183,43
Prévoy. Ecureuil	114,15	113,02
Priv'Associations	33210,27	33210,27
Proficias	1038,34	1018,98
Rentacic	178,61	175,97
Revenus Trimestr.	5690,78	5634,42
Revenu-Vert	1245,03	1221,82
St Honoré Vie & Santé	1088,23	1038,88 ◆
St Honoré Bons du Tr.	12855,56	12592,88 ◆
St Honoré Invest	894,27	853,72 ◆
St Honoré Pacifique	833,07	795,29 ◆
St Honoré Réel	16832,79	16095,33 ◆
Sécuricic	1955,21	1955,21
Sécuri-Gan	13846,36	13378,78
Sécuritaux	1567,88	1567,88
Sensivalor	30353,20	30353,20
Sicav Associations	2077,42	2077,42
SFI-CNP Assur	781,29	758,53
S.G. Fr. opport. C et D	1518,18	1488,41
Sicav 5000	516,20	502,38
S.I. Est	1633,79	1586,12
Silvafrance	826,78	804,65
Silvam	471,59	458,97
Silvarente	241,78	237,04
Silvinter	544,94	530,36
S.N.I.	1281,35	1244,03
Sogenfrance C	1389,78	1362,53
Sogenfrance D	1342,58	1318,25
Sogépargne	380,42	363,36
Sogeinter	1608,84	1575,33
Soleil Investissements	887,54	878,71
Solstice	2321,55	2315,76
State Street Act. Eur	12141,07	11731,06 ◆
State Street Act. Fran	12815,41	12442,15
St. Str. Act.Japon	15863,97	15327,51 ◆
State Street Emer. Mkt	16294,42	15425,36 ◆
St.Street OAT Plus	13028,36	12772,90
Stratégie Actions	991,41	953,28
Stratégie Rendement	1663,09	1610,74
Techno-Gan	6608,13	6353,97
Thesora	787,37	779,57
Trésor Plus	1530,43	1515,28
Trésor Trimestriel	1098,59	1085,73
Trésoricic	147740,06	147740,06
Trilion	5551,87	5409,62
Uni-Associations	128,35	128,35 ○
Uni-Foncier	1511,45	1474,59
Unifrance	884,51	857,81
Uni Régions	1379,47	1345,82
Univar	283,53	283,53 ○
Univers Actions	1571,85	1533,32
Univers Obligations	2088,30	2049,36
Valorg	2314,71	2312,40
Valreal	98238,57	98208,43
Winterthur St-Honoré	263,30	251,36 ◆
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 11/10	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,6432	5,6230	5,40	5,90
Ecu	6,6195	6,6320	—	—
Allemagne (100 dm)	350,9500	350,8500	337	360
Belgique (100 F)	16,1500	16,1385	15,60	16,60
Pays-Bas (100 fl)	312,1300	311,9100	299	320
Italie (1000 lires)	3,5440	3,5500	3,32	3,77
Danemark (100 krd)	86,5100	86,6800	82	90
Irlande (1 iep)	8,2865	8,2295	7,75	8,50
Gde-Bretagne (1 L)	8,6455	8,6295	8,15	8,95
Grèce (100 drachmes)	2,4085	2,4055	2,69	3,09
Suisse (100 f)	399,5200	399,8500	388	408
Suède (100 krs)	70,4800	70,6700	66	75
Norvège (100 k)	80,1400	80,1000	75	84
Autriche (100 sch)	49,8780	49,8670	48	51
Espagne (100 pes)	4,3040	4,3245	4,05	4,60
Portugal (100 esc)	3,3900	3,3950	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,2383	4,2320	4	4,45
Japon (100 yens)	5,3617	5,2962	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 11/10
Or fin (kilo en barre)	65500	65350
Or fin (en lingot)	65750	65400
Napoléon (20f)	377	375
Pièce Fr (10 f)	350	—
Pièce Suisse (20 f)	378	372
Pièce Latine (20 f)	378	379
Souverain	473	491
Pièce 20 dollars	2485	2460
Pièce 10 dollars	1197,50	1190
Pièce 5 dollars	750	—
Pièce 50 pesos	2435	2450
Pièce 10 florins	382	395

Matif (Marché à terme international de France)

11 octobre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 78594

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	128,22	127,78	123,98
Précédent	—	—	—

CAC 40 A TERME
Volume : 16553

Cours	Oct. 93	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2153	2176	2181
Précédent	2174,50	2188	2201

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ○ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

M. Yves KERNEVEZ et Mme,
née Catherine ZEITOUN,
partagent avec
Capucine et Julia,
la joie d'annoncer la naissance de

Lucas,

à Paris, le 5 octobre 1993.

4, rue de Musset,
75016 Paris.

Michelle et Alain RAPPAPORT,
ses parents,
Georgette et Raphaël RAPPAPORT,
ses grands-parents,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Maxime, Davis,

le 4 octobre 1993, à San-Francisco (Californie).

Mariages

France DUCOSSON
et
Robert LINHART

sont heureux de faire part de leur mariage, *célébré le 9 octobre 1993.*

56-58, rue du Moulin-Vert,
75014 Paris.

Décès

– Paris. Maroc. Israël.
Mme Charles Azogui,
M. Frédéric Azogui,
Mme Dana Azogui
et ses enfants, Géraldine et Jonathan,
M. et Mme Raphaël Azogui
et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Azogui
et leurs enfants,
Mlle Sol Azogui,
M. et Mme Joseph Tolédano
et leurs enfants,
M. et Mme Albert Abergel
et leurs enfants,
M. et Mme Elie Tolédano
et leurs enfants,
M. et Mme Albert Hassan
et leurs enfants,
Mme Huguette Tolédano Azogui
et ses enfants,
M. et Mme Jean-Claude Azogui,
M. et Mme Roger Azogui,
Les familles Azogui, O'Hana,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles AZOGUI.

La levée du corps a eu lieu ce jour à l'hôpital Américain, à Neuilly-sur-Seine.

Mme Azogui,
4, square Villaret-de-Joyeuse,
75017 Paris.

– M. Pierre Bizouard,
M. et Mme Claude Bizouard
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Bizouard
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Bizouard
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Bizouard
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri BIZOUARD,
née Madeleine Mancheron,

survenu le 10 octobre 1993, à Sceaux, dans sa quatre-vingt-huitième année, et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie religieuse qui sera célébrée le mercredi 13 octobre, à 15 h 30, en l'église du Mesnil-Aubry (Val-d'Oise).

92, rue Gabriel-Péri,
92320 Châtillon-sous-Bagneux.
69, boulevard Richard-Lenoir,
75011 Paris.
16, rue Georges-Clemenceau,
78220 Viroflay.
9, rue du 12-Mars-1934,
78210 Saint-Cyr-l'École.
15, rue Victor-Commont,
80000 Amiens.

– Mme Suzanne Bouquin,
M. Francis Bouquin,
Mme Edith Bouquin
et M. Marc Lemoine,
Mme Yvonne Bouquin,
ont la douleur de faire part du décès de

André BOUQUIN,
ancien secrétaire général
de l'Institut français d'Athènes,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 octobre 1993, dans sa quatre-vingtième année.

Selon ses vœux, les obsèques auront lieu, dans l'intimité, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris.

118, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

– Mme Martine Bringer,
née Audibert,
Aurélie, Gilles, Estelle, Benoît,
Les familles Bringer, Beylier
et Audibert,
font part du décès de

M. Jean-Pierre BRINGER,

à l'âge de cinquante-six ans.

Les obsèques ont eu lieu le 6 octobre 1993, à Ribennes (Lozère).

11, boulevard du Roi-René,
13100 Aix-en-Provence.

– Mme Pierre Collombet,
Mme Anne-Marie Forges,
M. Jean-Pierre Collombet
et Mme Claire-Marie Perrodin-Collombet,
Ses six petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre COLLOMBET,

le 9 octobre 1993, à soixante-treize ans.

20, chemin du Vallier,
69670 Vaugneray.
Maloux,
74350 Allonzier.

– M. et Mme Patrick Ouvrard,
M. et Mme Francis Dassori,
ses enfants,
Isabelle et Henri d'Armagnac,
Deborah,
ses petits-enfants,
Mme Paulette Monin-Dassori,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André DASSORI,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite agricole,
conseiller du commerce extérieur
de la France,

survenu *le 6 octobre 1993, dans sa* soixante-quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité familiale.
L'incinération aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 14 octobre, à 15 h 45, à l'issue de laquelle la famille recevra les condoléances.

Mme Paulette Monin-Dassori,
7, rue du Mont-Valérien,
92210 Saint-Cloud.

– La direction,
Et les membres du personnel de la société Asiatique européenne de commerce,
ont la tristesse de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. André DASSORI,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier du Mérite agricole,
conseiller du commerce extérieur
de la France,
vice-président de la section Asie
du Comité national des conseillers
du commerce extérieur de la France,
vice-président du comité France-Chine,
membre d'honneur du Conseil chinois
pour le développement du commerce
international,
ancien président de Brambilla-Cogros
et de Brambilla Export,

survenu le 6 octobre 1993, à l'âge de soixante-quatorze ans.

AEC,
76, boulevard de la République,
92100 Boulogne.

Wendy P. Finlay HALFF,

3 octobre 1993.

Nothing of her that doth fade
But doth suffer a sea-change
Into something rich and strange.

Paddy and Tom Finlay Tollafield,
127 Old Fort Road,
Shoreham-by-Sea,
Sussex U.K.

Kate et Pierre *Halff,*
59, rue des Peupliers,
92100 Boulogne.

Elia LIAKH,

interprète du bureau du *Monde*
à Moscou,

est décédée le 29 septembre 1993, à l'âge de cinquante-six ans.

[Elia Liakh, qui avait été engagée en 1974 par Jacques Amalric, a aidé avec un dévouement et une énergie sans bornes tous les correspondants de notre journal qui se sont succédé à Moscou depuis 1974. Elle n'avait pas son pareil pour s'y retrouver dans les méandres de l'administration soviétique lorsqu'il s'agissait d'obtenir des autorisations officielles pour la moindre démarche. Très fière de travailler pour *le Monde*, elle était aussi passionnée de musique et de peinture. *Le Monde* présente à sa famille, en particulier à son fils Fedor, ses plus sincères condoléances.]

– Mme Jacqueline Godet,
Sophie et Laure-Marine Godet,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Maurice GODET,
professeur des universités
à l'INSA de Lyon,
médaille d'or de la tribologie (1988),
docteur *honoris causa* de l'université
de Leeds (Grande-Bretagne),
président-fondateur de l'Institut
européen de tribologie,
officier dans l'ordre national
du Mérite,

survenu le 9 octobre 1993.

Les obsèques auront lieu en l'église de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), le mercredi 13 octobre, à 15 heures.

Condoléances sur registres.

Des dons peuvent être adressés pour la recherche sur le cancer.

Le Farou,
20, avenue Gambetta,
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

– *L'Institut européen de tribologie* a la tristesse de faire part du décès de son *président-fondateur,*

Maurice GODET,
professeur des universités
à l'INSA de Lyon,
médaille d'or de la tribologie (1988),
docteur *honoris causa* de l'université
de Leeds (Grande-Bretagne),
officier dans l'ordre national
du Mérite,
Mayo D. Hersey Award
of the American Society
of Mechanical Engineers,
Letort Medal of the Encouragement
of the Industry (Grande-Bretagne),
Jacob Wallenberg Foundation Laureate
of the Royal Swedish Academy
of Sciences,
officier des Palmes académiques,

survenu le 9 octobre 1993.

Les obsèques auront lieu en l'église de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), le mercredi 13 octobre, à 15 heures.

De la part de
L'Institut national
des sciences appliquées de Lyon,
L'Ecole centrale de Lyon,
L'Université de Leeds
(Grande-Bretagne),
L'Imperial College de Londres
(Grande-Bretagne).

– Les membres du Laboratoire de mécanique des contacts de l'INSA de Lyon,
ont la tristesse de faire part du décès de

Maurice GODET,
fondateur du Laboratoire
de mécanique des contacts,
professeur des universités
à l'INSA de Lyon,
médaille d'or de la tribologie (1988),
docteur *honoris causa* de l'université
de Leeds (Grande-Bretagne),
officier dans l'ordre national
du Mérite,
Mayo D. Hersey Award
of the American Society
of Mechanical Engineers,
Jacob Wallenberg Foundation Laureate
of the Royal Swedish Academy
of Sciences,
officier des Palmes académiques,

survenu le 9 octobre 1993.

Les obsèques auront lieu en l'église de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), le mercredi 13 octobre, à 15 heures.

– *Le président du conseil d'administration,*
Et le *directeur de l'INSA de Lyon,*
Le directeur,
Et le personnel du Laboratoire de mécanique des contacts,
Et les membres du conseil scientifique,
ont le très grand regret de faire part du décès de

Maurice GODET,
professeur des universités,
vice-président du conseil scientifique
de l'INSA de Lyon,

survenu le 9 octobre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 13 octobre, à 15 heures, en l'église de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

Denis MANUEL,

mort à 0 h 30 le 9 octobre 1993, sera incinéré, selon son désir, dans la plus stricte intimité.
Si vous voulez lui rendre hommage, faites un don à une œuvre de votre choix qui, selon vous, poursuivra les buts humanitaires de justice, de liberté, d'antiracisme, de tolérance, ou de tous autres idéaux qui étaient les siens.

(Le Monde du 12 octobre.)

– *Mme Jean Marès, née Soucaze,*

M. Jean-Louis Marès et Mme,
M. Michel Marès et Sylvia Koehler,
M. Hubert Marès et Mme,
ses enfants,
Edouard, Anne-Lucie, Mathilde,
Élise, Gaétan, Thibaut,
ses petits-enfants,
René Marès, son frère,
Les familles Sequier, Barge,
Vernieres, Briere, Koehler-Jarion,
Beillard, Grange, Auzieres,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Maître Jean MARÈS,
notaire honoraire,
médaillé de la Résistance,
chevalier des Palmes académiques,
ancien maire de Lauzun
à la Libération,

rappelé à Dieu dans sa quatre-vingt-neuvième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 14 octobre 1993, à 10 h 30, en l'église paroissiale Saint-Etienne de Lauzun.

La messe de Requiem sera célébrée par le Père Francis Safy.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial à Louvie-Juzon (Pyrénées-Atlantiques).

« Sur le seuil de ta maison, notre Père t'attend. »

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à l'Association régionale de cardiologie d'Aquitaine.

Hôpital cardiologique,
208, avenue de Magellan,
33604 Pessac.
CCP 46-76-13 U Bordeaux.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 13 octobre 1988,

Pierre FAVARD,
professeur à l'université
Pierre-et-Marie-Curie, Paris,
maire de Pontlevoy (1983-1988),

quittait les siens et ses amis.

Ceux qui l'ont connu et aimé auront pour lui une pensée.

– L'association des Fils et filles des déportés juifs de France
rappelle le souvenir de

Henri GOLUB,
président fondateur
de l'association des FFDJF,

décédé dans sa quarante-troisième année, le 12 octobre 1983,

et celui de

Gilbert ERMANN,
vice-président fondateur
de l'association des FFDJF,

décédé dans sa cinquante-neuvième année, le 15 octobre 1983.

En ce dixième anniversaire de leur disparition, les Fils et filles des déportés juifs de France, militants de la mémoire, tiennent à rendre hommage à leurs deux compagnons, dont la personnalité exemplaire n'a cessé d'inspirer l'action des FFDJF.

– Il y a trois ans, le 13 octobre 1990, *nous quittait,*

Jean-Luc GRAËVE,
conseiller des affaires étrangères
de 1re classe (ENA 1976),

hémophile, décédé à Rome, à l'âge de quarante ans, à la suite des transfusions sanguines effectuées en France.

Tamara-Mirdana Graëve,
sa femme,
Nicolas et Emmanuel Graëve,
ses fils,
restent curieux à toute expression de la pensée humaine, pour rester proches à son esprit dans l'univers.

« Juif ou gentil, ô toi qui tiens la barre et regarde au vent, considère Phlébas naguère ton pareil en grandeur et beauté. »
T. S. Eliot : The Waste Land.

77, rue de Rennes,
75006 Paris.

– En souvenir de nos parents adorés,

Flavie et Jacques NIESZAWER.

Nadine et Céline,
leurs filles,
Arthur, Boris et Alfred,
leurs petits-fils.

– Il y a cinquante ans,

Wolf WIEVIORKA,
Rosa FELDMAN-WIEVIORKA,
Anna et Lev KRZENTOWSKI,
leurs fille et gendre,

arrêtés à Nice début octobre 1943, transportés à Drancy, furent déportés vers Auschwitz dans le convoi 61 du 28 octobre 1943, où ils furent tous assassinés.

En juillet 1942,

Thérèse
WIEVIORKA-KALENCHER
et son mari,

Heinz,

les avaient précédés dans la déportation et la mort.

Pour que les enfants et petits-enfants de

Méni et Hélène WIEVIORKA,
Aby et Rachel WIEVIORKA,

le sachent et se souviennent.

Conférences

– La conférence de morphopsychologie, par le docteur Louis Corman, sur le thème : « Bisexualité, comment allier féminité et masculinité », aura lieu le jeudi 14 octobre 1993, à 20 h 30, au Centre Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, Paris-8e. Entrée : 40 F.

Communications diverses

– Le Centre culturel algérien a le plaisir de vous inviter à une table ronde sur le thème : « Les Algériens devant la justice, passé et présent », avec Mohammed Bedjaoui, Miloud Brahimi, Mahfoud Ghezali, Fausto Giudice, Philippe Ould-Aoudia, le samedi 16 octobre 1993, à 14 h 30. La table ronde sera suivie par la projection du film *Une journée portée disparue,* de Philip Brooks et Alain Hayling, présenté par Jean-Luc Einaudi. Prière de confirmer votre participation au 45-54-95-31.

Centre culturel algérien,
171, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.
Métro Boucicaut.

Soutenances de thèses

– Le 14 octobre 1993, Mehrdad Vahabi soutiendra sa thèse de sciences économiques : « La pensée économique de Janos Kornai (1955-1984), de la réforme de l'économie socialiste à la théorie de l'économie de pénurie », à l'université Paris-VII, 2, place Jussieu, tour centrale, salle des thèses (S. 716).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6147

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III				■					
IV		■				■			
V						■			
VI						■			■
VII					■				
VIII			■						
IX		■				■	■		
X					■				
XI		■						■	

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être assimilés aux exécutions sommaires. – II. Qui ne manque pas de motifs. – III. Crie comme dans un bois. A influencé le jazz. – IV. Blanc, il est parfois à l'index. Même pas saisi. – V. Peut se manger verte. Evoque un joli teint. – VI. Donner de mauvais plis. Dieu pour Moïse. – VII. Théâtre d'une bataille. N'est pas une chose à voir pour un hypocrite. – VIII. Divinité. Petit, il est moins fort qu'un bleu. – IX. Peut se faire dans un polygone. En Normandie. – X. Un répondant. Utile quand on veut faire la guerre. – XI. Inscription sur un effet.

VERTICALEMENT

1. Des bruits de bidons. – 2. Dix sur dix. Un danger quand on est *en grève*. – 3. Dans l'équipement d'un vieux soldat. Peut se prendre dans un salon. – 4. Elément de jupe. Une grosse grippe. – 5. Avoir une allure de chameau. Vieille ville – 6. Inquiète celui qui a des boutons. Note. Spectacle. – 7. Qui ont quitté leur orbite. Préposition. – 8. Empêcher de travailler. – 9. Dieu. Qui peuvent flamber.

Solution du problème n° 6146

Horizontalement

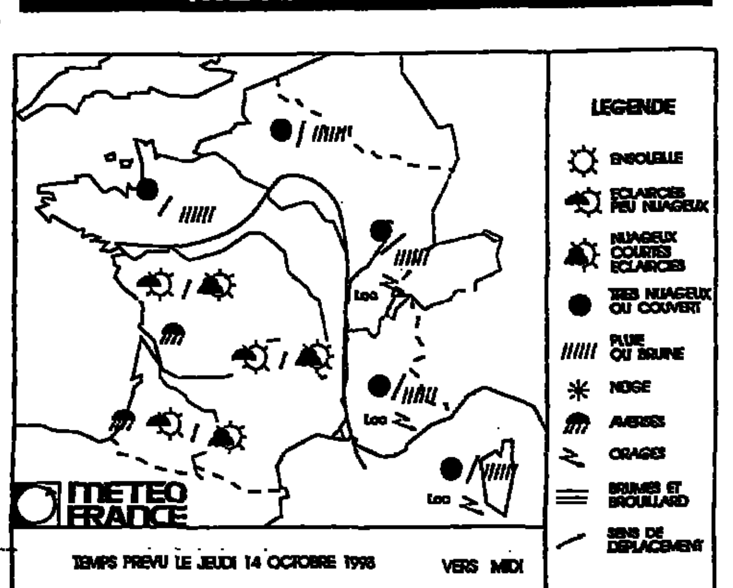
I. Camélias. – II. Haineuses. – III. Erg. Slave. – IV. Lent. Enée. – V. Out. Ars. – VI. Dandys. – VII. Orner. Ame. – VIII. Ires. Aveu. – IX. Ne. Man.-X. Etau. Arts. – XI. Sienne.

Verticalement

1. Chélidoine. – 2. Aare. Arrêts. – 3. Mignonne. AI. – 4. En. Tudesque. – 5. Lés. Tyr. – 6. Iule. Aman. – 7. Asana. Avare. – 8. Sévèrement. – 9. Sées. Eu. Su.

GUY BROUTY

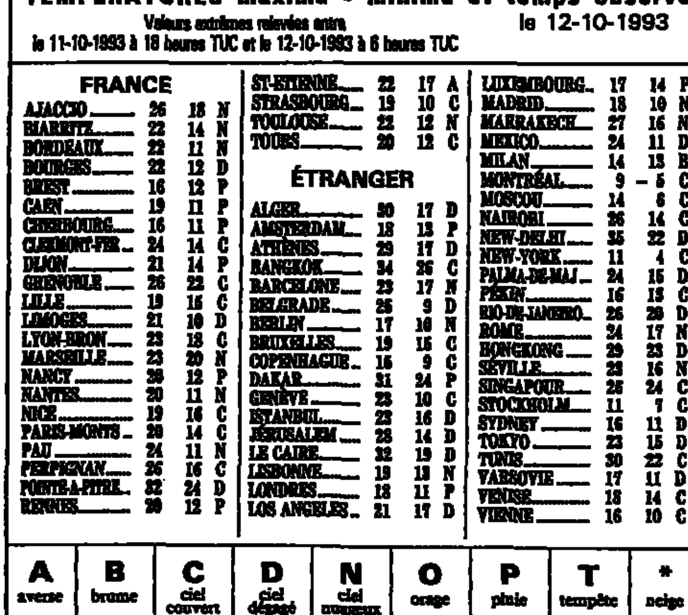
MÉTÉOROLOGIE



Mercredi : nouvel épisode pluvieux dans le Sud-Est. – Le temps sera très nuageux sur l'ensemble du pays, le matin. Des averses orageuses se produiront sur la Corse, l'extrême Sud-Est et les côtes atlantiques. En cours de journée, la pluie arrivera sur toutes les côtes atlantiques et remontera vers *la Normandie, le Centre, l'Ile-*de-France, la Picardie, le Nord-Pas-de-Calais. Sur le Languedoc-Roussillon, le ciel se couvrira et les premières pluies commenceront dans l'après-midi. Ces pluies remonteront ensuite vers la vallée du Rhône et toucheront les régions plus à l'est. Les quantités d'eau pourront *localement* être importantes. Les régions situées au pied des Pyrénées auront une journée agréable avec du soleil et des températures plus douces.

Le vent de sud soufflera à 60 km/heure en rafales dans la vallée du Rhône. Le vent de sud-est atteindra *70 km/heure sur le littoral varois.*

Les températures seront douces pour la saison : 10 à 13 degrés en général le matin, localement 14 à 16 degrés près de la Méditerranée, 16 à 20 degrés l'après-midi localement, 22 degrés près de la Méditerranée.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 12-10-1993
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-10-1993 à 18 heures TUC et le 12-10-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	26	18	N
BIARRITZ	22	14	N
BORDEAUX	22	11	N
BOURGES	22	12	D
BREST	16	12	P
CAEN	19	11	P
CHERBOURG	16	11	P
CLERMONT-FER.	24	14	C
DIJON	21	14	P
GRENOBLE	26	22	C
LILLE	19	15	C
LIMOGES	21	10	D
LYON-BRON	23	18	C
MARSEILLE	23	20	N
NANCY	20	12	P
NANTES	20	11	N
NICE	19	16	C
PARIS-MONTS.	20	14	C
PAU	24	11	N
PERPIGNAN	26	16	C
POINTE-A-PITRE	32	24	D
RENNES	20	12	P
ST-ETIENNE	22	17	A
STRASBOURG	19	10	C
TOULOUSE	22	12	N
TOURS	20	12	C
ÉTRANGER			
ALGER	30	17	D
AMSTERDAM	18	13	P
ATHÈNES	29	17	D
BANGKOK	34	26	C
BARCELONE	23	17	N
BELGRADE	25	9	D
BERLIN	17	10	N
BRUXELLES	19	15	C
COPENHAGUE	15	9	C
DAKAR	31	24	P
GENÈVE	23	10	C
ISTANBUL	23	16	D
JÉRUSALEM	28	14	D
LE CAIRE	32	19	D
LISBONNE	19	13	N
LONDRES	18	11	P
LOS ANGELES	21	17	D
LUXEMBOURG	17	14	P
MADRID	18	10	N
MARRAKECH	27	16	N
MEXICO	24	11	D
MILAN	14	13	B
MONTRÉAL	9	– 5	C
MOSCOU	14	6	C
NAIROBI	26	14	C
NEW-DELHI	35	22	D
NEW-YORK	11	4	C
PALMA-DE-MAJ.	24	15	D
PÉKIN	16	13	C
RIO-DE-JANEIRO	26	20	D
ROME	24	17	N
HONGKONG	29	23	D
SÉVILLE	23	16	N
SINGAPOUR	25	24	C
STOCKHOLM	11	7	C
SYDNEY	16	11	D
TOKYO	23	15	D
TUNIS	30	22	C
VARSOVIE	17	11	D
VENISE	18	14	C
VIENNE	16	10	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 10 octobre 1993 :

UN ARRÊTÉ : du 28 septembre 1993 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle intervenu dans différents départements jusqu'en juillet dernier.

∴

Est publié au *Journal officiel* daté 11-12 octobre 1993

UN ARRÊTÉ : du 11 octobre 1993 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements en septembre 1993.

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 12 OCTOBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée..
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : Isabelle Carré.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Je suis le seigneur du château. ■■ Film français de Régis Wargnier (1988).
22.25 Divertissement : Ciné gags.
22.30 Cinéma : Le Cow-boy. □ Film français de Georges Lautner (1985).
0.15 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller. Invités : Antoine Jeancourt Galignani, président de la banque Indosuez ; Francis Olivier, PDG de Sidel ; Yves Gamelin, président d'Ecureuil Gestion ; Nino Cerruti, couturier ; Geneviève De Gaulle Anthonioz, présidente d'ATD quart monde : Charles Millon, député de l'Ain.
0.50 Journal et Météo.

FRANCE 2

15.40 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Les gars de la marine.
16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : L'Auberge rouge. □ Film français de Claude Autant-Lara (1951).
22.40 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. J'habite au bout du monde. Reportages sur le village de Mantet (Pyrénées-Orientales).
23.55 Journal et Météo.
0.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invitée : Michèle Torr.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Héloïse, de Philippe Beaussant.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Le Grand Cirque du Bolchoï. Présenté par Sergio (5e et dernière partie).
22.05 Journal et Météo.
22.35 ▶ Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dossier : Aron-Sartre, histoire d'une amitié difficile à travers trois moments de notre histoire contemporaine : 1940, les débuts de la guerre ; 1958, les débuts de la guerre d'Algérie ; Mai 1968. Séquence actualité : la prostitution ; Invité : Jacques Solé.
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.55 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.02 Le Journal du cinéma.
16.05 Cinéma : Les Enfants volés. ■■ Film franco-italo-suisse de Gianni Amelio (1991).
17.55 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.35* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Daniel Gélin, Philippe Boggio, The Breeders.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : L'Amant. ■■ Film franco-britannique de Jean-Jacques Annaud (1991).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Trahie. □ Film américain de Damian Harris (1991) (v.o.).
0.15 Cinéma : La Malédiction 4. □ Film américain de Jorge Montesi et Dominique Othenin-Gerard (1991).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Magazine : Macadam. Khaled, de Jean-Paul Guirado (rediff.).
17.55 Documentaire : Au rendez-vous des amis (rediff.).
19.00 Série : Assaulted Nuts. De Ray Cameron.
19.30 Documentaire : O Jon Jembo ou l'Année des fusils. D'Ulf von Machow.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : Sans paroles, et dire que je te parle. Soirée conçue par Doris Hepp (ZDF).
20.41 Court métrage : Paroles, paroles. *Un film d'animation tchèque.*
20.50 Documentaire : Le Voyage. De Christopher Tuckfield.
21.45 Intervention de Laurie Anderson.
21.50 Documentaire : Poto et Cabengo. De Jean-Pierre Gorin.
23.10 Documentaire : Images sonores. De Marion Schmidt.
0.00 Documentaire : Par Azart. De Ralf Dilger.

M 6

14.00 Magazine : La Vie à pleins tubes.
17.10 Variétés : Multitop.
17.40 Série : Croc blanc.
18.05 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 1.00).
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. La Marchand d'élixir et le médecin ; Berceuse pour un cow-boy.
22.35 Série : Mission impossible.
23.35 Documentaire : Paul Mac Cartney, mes années Beatles.
0.50 Six minutes première heure.
1.05 Musique : Flashback. L'année 1964.
2.30 Rediffusions. Fidae 1992, Chili ; Salsa opus 2 (Colombie) ; Voir et revoir la France ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Avec François Fillon, ministre de la recherche (sous réserve).
21.30 Grand angle. L'intelligence existe-t-elle ? (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Les Travaux et les Jours : la vie d'autrefois dans les Alpes de Haute-Provence (1).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Alain Buisine (l'Orient voilé).
0.50 Musique : Coda. Tito Rodriguez (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Fantaisie sur une fantaisie d'Alonso Mudarra, de Turina ; Rhapsodie portugaise pour piano et orchestre, de Halffter ; Rhapsodie espagnole, de Ravel ; Le Tricorne, de Falla, par l'Orchestre national d'Espagne, dir. Aldo Ceccato.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue. Carnets de route, par Philippe Carles. Invité : Jacques Mahieux.

Les interventions à la radio

RTL, 18 h 30, Gilles de Robien et Martin Malvy (« Controverse »).

France-Inter, 9 h 20, débat : « Le marché de l'art et la condition des peintres en 1993. » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Mourir moderne

ENTRE les inondations et les grèves, apparut un jeune homme au visage émacié, en robe de chambre. C'était un malade du sida en phase terminale. La télévision était venue l'interroger parce qu'il avait acheté une pleine page de publicité dans l'édition du jour de *Libération*. Au centre de cette page, sous la photo de son visage, ce slogan: *«Pendant l'agonie, la vente continue.»* La page se voulait une amère réplique à la campagne publicitaire d'un fabricant de textile italien, qui venait elle-même d'exploiter bruyamment le sida pour vendre ses produits.

Le jeune homme raconta que la campagne du fabricant italien l'avait choqué. Il explique pourquoi avec finesse et compétence, prouvant qu'il suivait depuis longtemps les campagnes du fabricant italien. Alors qu'il était en train de perdre sa vie, une chose comptait donc davantage pour ce jeune homme que son agonie : il voulait que nul ne la lui volât, et surtout pas un marchand de tricots italien. Il lui restait assez de forces pour vouloir préserver cette agonie de la rapacité publicitaire.

Et pourtant, souhaitant préserver la pureté de ses derniers instants, il en livrait l'image à la foule des spectateurs du « 20 Heures ». Ces mêmes ultimes souffrances qui, soi-disant, ne devaient appartenir qu'à lui, il choisissait de nous en faire tous témoins, en même temps que de sa volonté de mourir dans la dignité. Etrange scène. Il mourait en colère, il mourait debout, il mourait devant tout le monde : il mourait moderne.

Mais quels secrets, quelle intimité, échappent désormais aux regards ? Quelques heures plus tard, sur France 2, grâce à François de Closets et Martine Allain-Regnault, qui discouraient de la stérilité masculine, nous entrâmes dans l'intimité de ces « Messieurs » les spermatozoïdes. Ce n'était pas la première fois : les spermatozoïdes sont devenus les compagnons familiers des soirées télévisées médicales. Pour nous rafraîchir la mémoire, on nous fit reparcourir leur chemin, de l'épididyme à l'ovocyte, en passant par le canal déférent. On nous présenta toutes sortes d'échantillons : des trop rapides, des trop clairsemés, des malades joliment coloriés – les morts en rose, les agonisants en jaune. Quelques citoyens normaux vaquaient dans l'éprouvette sous l'œil débonnaire du microscope, apparemment inconscients de leur bonheur. Que manquait-il encore à notre information? Une interview, peut-être, un petit sondage-pipette, leur opinion sur les grèves des transports en commun. Patience, cela viendra bientôt.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 13 OCTOBRE

TF 1

6.00 Série : Intrigues.
6.28 Météo (et à 6.58, 7.18).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce.
7.00 Journal.
7.20 Dessin animé : Transmutazors (et à 7.28).
7.22 Club mini. Le Manège enchanté.
7.30 Disney Club mercredi. Dessins animés ; Les Gummi ; La Bande à Picsou ; Reportage ; L'Atelier de magie de Pierre Barclay.
9.05 Club Dorothée matin. T Rex ; Max et compagnie ; Dragon Ball Z ; Ranma un demi ; Jet Man ; Salut les Musclés ; La Séquence animaux du docteur Klein ; Clip ; Jeux.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée. Punky Brewster ; Mes deux papas ; Huit ça suffit ; Salut les Musclés ; Parker Lewis ne perd jamais ; Jeux.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Johanne Rhodes.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.15).
20.00 Journal et Météo.
20.40 Sport : Football. Match éliminatoire de la Coupe du monde : France-Israël, en direct du Parc des Princes ; à 21.45, 2e mi-temps.
22.50 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. La télé de charme. Soft ou hard? Quelle est la réglementation ? Invités : Love Moor, Amanda Lear, Marlène, Doc et Dominique Volton, chercheur au CNRS.
0.20 Journal et Météo.
0.50 Série : Côté cœur.
1.15 TF1 nuit.
1.25 Téléfilm : Via Mala (2e partie).
2.55 Documentaire : Le Chemin des Indiens morts. 1. Le Monde d'Isho.
3.55 Documentaire : Histoires naturelles.
5.00 Musique.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Jeux vidéos et dessins animés : Super Mario, James Bond Junior, Retour vers le futur, Family Dog.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.55). Quand on écoutait la radio.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga. Avec les séries : Goal ; TV 101 ; Promo 96.
18.35 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.30).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Téléfilm : Bonjour la galère. De Caroline Huppert, d'après le roman de Ph. Adler (1re partie, rediff.). *Après quinze ans de vie commune, le père décide d'habiter au rez-de-chaussée, la mère et les enfants au premier.*
22.20 Documentaire : Chroniques de l'hôpital d'Armentières. De Daniel Karlin (5e chronique).
23.25 Journal et Météo.
23.45 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Boris Cyrulnick (*les Nourritures affectives*) ; Sylvia Balestra (*la Route de Berlin*) ; Stella Baruk (*C'est à dire*) ; Anny Cordy (*Les cancres n'existent pas*).
0.50 Court métrage : Histoire courte. John, de Roberto Garzelli ; Tabatabe, de François Koltes.
1.20 Magazine : Bas les masques (rediff.).
2.30 Emissions religieuses (rediff.).

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Denver ; Peter Pan ; Les Inventures des Minikeums ; Widget ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Où est Charlie? ; Docteur Doogie ; La Légende du Prince Valiant ; Comment c'est fait? les épices.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Le guide pratique de l'étudiant.
13.30 Série : Les Mystères de l'Ouest.
14.20 Documentaire animalier.
14.45 Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Histoire des plus célèbres répliques du cinéma*, de Marion Vidal et Jean Claude-Glasser.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Neuf mois pour naître : de l'embryon au bébé, ce qu'il nous apprend. Invités : Catherine Dolto-Tolitch et Jean-François Mattei, pédiatres ; Nicole Mulliez, embryologiste ; Yves Dumez et Roger Bessis, gynécologues-obstétriciens.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous.

Le meilleur de la radio chaque semaine, dans le nouveau supplément radio-télé du *Monde*

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 8.48* —

7.50 Ça cartoon.
8.48 Surprises.
9.00 Cinéma : Crime au musée des horreurs. ■ Film britannique d'Arthur Crabtree (1958).
10.23 Flash d'informations.
10.25 Documentaire : Les Allumés... Toupie or not toupie.
10.55 Le Journal du cinéma.
11.00 Cinéma : L'Histoire sans fin 2. ■ Film germano-américain de George Miller (1991).

— *En clair jusqu'à 13.35* —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Histoires de chats. 1. Les Chats des pharaons, de Dick Meadows et Alan Neale.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 Téléfilm : L'Amour en noir. De Roy Battersby.
16.50 Surprises.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— *En clair jusqu'à 21.00* —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Michel Boze, Bartabas, l'Affaire Louis Trio.
20.30 Sport : Football. Résumé des matches de la Coupe du monde : Bulgarie-Autriche, Suède-Finlande.
20.45 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Le Vol de l'Intruder. ■ Film américain de John Milius (1990).
22.50 Flash d'informations.
22.55 Sport : Football. Pays-Bas/Angleterre. Match éliminatoire de la Coupe du monde 1994, en différé.
0.40 Cinéma : Twenty One. ■ Film américain de Don Boyd (1990) (v.o.).
2.20 Documentaire : Les Condors.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Magazine : Mégamix. De Martin Meissonnier (rediff.).
17.55 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
19.00 Série : Assaulted Nuts.
19.35 Documentaire : Comment nous fabriquons le sel. De Kumain Koleen. *La fabrication du sel en Papouasie, par un réalisateur – né dans la tribu des Baruya – qui a découvert le cinéma à Paris avant de retourner en Papouasie-Nouvelle-Guinée.*
20.00 Documentaire : Paysages. De Jean-Loïc Portron et Pierre Zucca. 5. L'Ombrie, Campello alto. *L'harmonie des paysages de l'Ombrie, en Italie, est le fruit d'un travail inlassable pour dominer la nature. Une passionnante série.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Leonard Bernstein. The Gift of Music, de Horant H. Hohlfeld, commentaire de Lauren Bacall.
22.05 Musique : La Pathétique. Symphonie no 6, de Tchaïkovski. Par l'Orchestre philharmonique de New-York, sous la direction de Leonard Bernstein.
23.05 Documentaire : Le Pays de cristal. De Björn Engvik et Stig Andersen. *L'univers du peintre*
23.50 Cirque Gosh. Artistic in Concert (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Le géorgien.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Premiers regards sur un Nouveau Monde : les Etats-Unis ou l'Amérique telle qu'ils l'ont vue (1).
22.40 Les Nuits magnétiques. Les Travaux et les Jours : la vie d'autrefois dans les Alpes de Haute-Provence (2).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Malika Mokeddem (l'Interdite).
0.50 Musique : Coda. Tito Rodriguez (3).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
9.05 Boulevard des clips (et à 10.05, 2.00, 6.15).
11.05 Série : Cagney et Lacey.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid.
15.40 Magazine : E = M 6.
16.10 Musique : Flashback. L'Année 1964.
16.35 Magazine : Fax'O (et à 0.50). Interviews : Harry Connick Jr., Regg'lyss, Johnny Clegg.
17.10 Variétés : Multitop.
17.40 Série : Croc blanc.
18.05 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Mode 6 (et à 0.40).
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.45).
20.45 Téléfilm : L'Amour coté en Bourse. De Charlotte Brandstrom. *Un homme d'affaires s'éprend d'un mannequin, qui repousse d'abord ses avances.*
22.30 Téléfilm : Chasseurs de primes. De Bill L. Norton, avec John Schneider, Paul Rodriguez. *Deux hommes, qui se détestent, s'associent.*
0.00 Magazine : Emotions.
0.30 Six minutes première heure.
2.55 Rediffusions.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct de Munich) : Taras Bulba, rhapsodie symphonique d'après Gogol, de Janacek ; Concerto pour piano et orchestre no 4, de Martinu ; Symphonie no 6 en ré majeur op. 60, de Dvorak, par l'Orchestre philharmonique national tchèque.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Hervé Sellin, piano, et son Sextette, avec Claude Egea, trompette, Denis Leloup, trombone, Sylvain Beuf, saxophone, Hélène Labarrière, contrebasse, et Umberto Pagamini, batterie, à la Grande Parade du jazz.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Reprise

On respire ! Il flotte sur le pays un air d'automne printanier, comme un retour aux vraies valeurs, aux idées simples, aux chauds cortèges des luttes antiques. Journée d'action, manif, promenades sous banderoles, services publics en carafe, gares d'attente, banlieusards transformés en randonneurs, cycle de l'embarras et de la débrouille.

Il y a des années qu'on l'attendait aussi, cette reprise-là. Grâces soient rendues à l'alternance politique du printemps qui rend l'automne à sa saisonnalité sociale et à ses encolèrements. La droite est aux commandes, campée sur ses sondages stratosphériques (encore que...), la gauche se cherche des raisons de surmonter les épreuves du temps, le social perce à nouveau sous la crise qui avait paru l'étouffer.

Tout va plus mal mais ça va mieux quand on peut le dire et le faire savoir. Même si ça ne change rien.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Israël : « Jérusalem indivisible », par Teddy Kollek. Essais nucléaires : « Les vieux démons », par Pascal Boniface.
Bibliographie : « Jean Lacouture, la biographie du biographe », de Sylvie Crossman.
Diagonales : « Faire attendre Platon », par Bertrand Poirot-Delpech *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Conflit serbo-monténégrin

Début septembre, la police serbe s'est installée à la frontière entre les deux Républiques fédérées. Les dirigeants de Belgrade accusent Pogdorica de *« dévaliser »* économiquement leur pays. Simple querelle de voisinage ou signe avant-coureur d'un conflit plus grave ? *(page 4)*.

Un entretien avec le président de Taïwan

« Notre priorité a toujours été de développer notre pays avant la réunification de la Chine », nous a déclaré Lee Teng-Hui, dans le premier entretien accordé par un chef d'Etat taïwanais à un correspondant d'un journal occidental venant de Pékin *(page 5)*.

Le Nigéria menacé de « désintégration »

Huit semaines après le départ du président Babangida, le pays reste traumatisé par la décision des militaires d'annuler les résultats du scrutin présidentiel du 12 juin. Dans ce climat délétère, l'Etat a bien du mal à fonctionner *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Le PDG de Bernard Tapie Finance écroué

Elie Fellous, dirigeant de BTF, a été placé en détention provisoire à Béthune dans le cours de l'enquête sur l'affaire Testut. BTF a aussitôt annoncé son intention de faire appel de cette mise en détention *(page 11)*.

CULTURE

Visages du crime

Lluis Pasqual dirige, à Barcelone, la première production en catalan de *Roberto Zucco*, la pièce de Bernard-Marie Koltès, qui, s'inspirant d'un criminel, jouait avec le feu tragique du théâtre. Loin de tout pathétique, les vingt-quatre acteurs du théâtre Lliure sont d'une effarante justesse *(page 17)*.

COMMUNICATION

Le rachat des « DNA » contesté en justice

Saisi d'une assignation en référé par le Syndicat national des journalistes, qui réclame la suspension de la vente des *Dernières Nouvelles d'Alsace* au groupe Hersant, le tribunal de grande instance de Paris a mis son jugement en délibéré jusqu'au 20 octobre *(page 19)*.

ÉCONOMIE

La Banque mondiale et le « miracle » asiatique

A l'heure où de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine sont à la recherche d'un modèle de développement, la Banque mondiale publie un rapport qui tire les leçons du « miracle économique » de l'Asie de l'Est *(page 20)*.

Suez-UAP : la paix des braves

Les conseils d'administration de la Compagnie de Suez et de l'Union des assurances de Paris devaient approuver, mardi 12 octobre, un accord entre les deux groupes mettant fin à plus de deux ans de conflit autour de leur filiale commune Victoire *(page 21)*.

Services

Abonnements 31
Annonces classées 21
Carnet 24
Marchés financiers 22 et 23
Météorologie 24
Mots croisés 24
Radio-télévision 25

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté 27 à 42

Demain

Arts et Spectacles

Avec son dernier film, *Meurtre mystérieux à Manhattan*, Woody Allen renoue brillamment avec sa veine comique.

Le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie présente une ambitieuse exposition, « Les Vallées du Niger ».

Le numéro du « Monde » daté mardi 12 octobre a été tiré à 484 551 exemplaires

Inquiets des perspectives de croissance pour 1994

Les députés veulent « doper » le projet de budget

C'est sans enthousiasme, après maintes critiques du côté de l'opposition et force réserves du côté de la majorité, que l'Assemblée nationale entamait, mardi 12 octobre, la discussion sur le projet de loi de finances pour 1994, qui devrait se poursuivre jusqu'au 20 novembre.

Le projet de loi de finances pour 1994 a de louables intentions : maîtriser les dépenses publiques, stabiliser le déficit budgétaire et amorcer la réforme – ô combien souhaitée ! – de l'impôt sur le revenu. Pourtant, à entendre les critiques formulées dans les rangs de la majorité, sans même parler de ceux de l'opposition, ce n'est pas là ce que les députés RPR et UDF attendaient.

« L'ensemble de ces mesures, si bénéfiques soient-elles, seront-elles suffisantes pour accompagner la reprise, pour éviter que la stagnation actuelle ne perdure et pour enrayer les anticipations défavorables liées à la dégradation de la situation de l'emploi ? Cela n'est pas tout à fait sûr », écrit, fort courtoisement, dans son rapport, Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale. *« Je suis plus sceptique que critique »*, précise-t-il, comme pour se faire pardonner.

« C'est un budget qui va dans la bonne direction, mais timide sur bon nombre de points », lui répond, comme en écho, Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges), porte-parole de l'UDF sur ce texte, déçu que *« le seul vrai budget de ce gouvernement »* (1993 ne lui a permis de faire qu'une loi de finances rectificative et 1995 sera grevé par l'échéance électorale présidentielle) *« n'aille pas plus loin »* dans le soutien à l'investissement des entreprises ou dans les investissements publics.

Quant à l'opposition, elle ne saurait être moins critique. Michel Rocard, président de la direction nationale du PS, s'est élevé contre *« un budget vide en ce qui touche à l'emploi, plein en ce qui touche au clientélisme, débordant en ce qui touche au trucage des chiffres, les trois marques les plus sûres des budgets électoralistes. »* Partisan d' *« une autre logique budgétaire »*, Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée, propose, de son côté, d'exonérer d'impôt sur le revenu les personnes dont les ressources sont inférieures à 7 500 F par mois, en compensant cette mesure par l'augmentation de l'imposition des plus hauts revenus.

Devant la prévision de croissance de l'économie française (+ 1,4 %) retenue par le gouvernement dans son projet de budget, que ne justifient ni l'évolution de la consommation des ménages ni celle de l'investissement des entreprises, alors que la plupart des instituts de conjoncture échelonnent leurs prévisions de 0 % à 0,8 %, les députés affichent leur scepticisme, voire leur incrédulité. Ils ne sauraient, toutefois, s'en contenter : *« Nous devons faire des critiques constructives, pour doper le budget »*, affirme, avec fougue, Jean-Pierre Thomas.

Dans son rapport, Philippe Auberger propose *« la création d'un fonds d'action conjoncturelle, susceptible de prendre le relais du plan de relance des investissements du printemps dernier, lorsque les effets de celui-ci seront épuisés »*. Valéry Giscard d'Estaing suggère, dans une « tribune libre » parue dans *les Echos* le 7 octobre, *« l'instauration d'une aide fiscale d'une durée limitée, pour stimuler la reprise de l'investissement des entreprises »*, en appliquant, en priorité, cette aide aux investissements dans le bâtiment industriel.

Dans le même esprit, la commission des finances de l'Assemblée nationale, a adopté une quarantaine d'amendements qui, selon son président, Jacques Barrot (UDF), doivent *« avoir des effets d'entraînement, en utilisant quelques leviers très spécifiques, en prenant quelques mesures bien ciblées »* pour stimuler la consommation, pour réorienter l'épargne à court terme vers l'immobilier et l'industrie, pour renforcer les fonds propres des petites entreprises, pour favoriser l'investissement des entreprises, des collectivités locales...

Au profit des contribuables

Ainsi la commmission a-t-elle approuvé, dans la logique du gouvernement, qui a prévu un allègement de 19 milliards de francs de l'impôt sur le revenu, un amendement qui permet de faire profiter les contribuables de cet allègement dès le début de 1994, en prévoyant une baisse de 10 % du premier tiers provisionnel dans la limite de 2 000 F et de 500 F par mois pour les contribuables mensualisés. Dans un entretien publié mardi par le quotidien *Libération*, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, affirme que *« le gouvernement est favorable au principe de cet amendement »*.

Les députés ont été attentifs, aussi, à la ponction financière pratiquée par l'Etat sur les collectivités locales (*le Monde* des 2 et 8 octobre). *« C'est donner une raison supplémentaire aux collectivités locales de limiter leurs investissements ! »*, tempête Jacques Barrot. La commission est partie à l'assaut du gouvernement sur trois points : la dotation globale de fonctionnement (dont un projet de réforme devrait être soumis au Sénat début novembre), le fonds de compensation de la TVA et la compensation au titre de la taxe professionnelle. L'ensemble des commissaires, du RPR au PC, ont d'ailleurs voté la suppression de l'article prévoyant la réduction de la compensation versée par l'Etat aux collectivités locales, au titre de la TVA acquittée par elles deux ans auparavant.

Toujours prompt à ne pas prendre de front sa majorité, Edouard Balladur s'est déclaré, le 7 octobre, devant l'Assemblée des présidents de conseils généraux, réunie en congrès à Toulon (*le Monde* du 9 octobre), *« ouvert »* à un réexamen, *« lors du débat parlementaire »*, de cet article sur la compensation de la TVA. Quant à la compensation sur la taxe professionnelle, il s'est également dit *« tout à fait prêt à trouver des modalités plus adaptées à la situation réelle des collectivités »*, mais à condition que ce soit *« à économies budgétaires égales »*, ce qui ne donne pas, en fait, une marge de négociation très grande.

Que restera-t-il des belles résolutions de « critique constructive » affichées par les députés de la majorité ? L'expérience toute récente du projet de loi quinquennale sur l'emploi est là pour le prouver : il faut sans doute avoir la jeunesse et l'inexpérience d'un député frais émoulu des élections de mars 1993, comme Jean-Pierre Thomas, pour affirmer que ce budget *« est l'occasion, pour le Parlement, d'avoir un rôle constructif et, pour le gouvernement, de montrer sa capacité d'écoute »*.

CLAIRE BLANDIN

Lire aussi nos informations page 21

L'Allemagne va ratifier le traité de Maastricht

La Cour constitutionnelle allemande a donné, mardi 12 octobre, son feu vert au traité de Maastricht sur l'Union européenne, en le déclarant compatible avec le principe de démocratie inscrit dans la constitution de l'Allemagne. La Cour, qui a rendu son jugement dans une audience publique, a ainsi levé le dernier obstacle à l'entrée en vigueur du traité de Maastricht qui prévoit la création d'une Union politique et d'une Union économique et monétaire entre les pays de la CEE . L'Allemagne était le dernier pays à ne pas avoir déposé ses instruments de ratification.

Un Israélien blessé à coups de couteau dans la bande de Gaza

Un civil israélien a été grièvement blessé, mardi 12 octobre, à coups de couteau dans le dos, par un Palestinien au point de passage de Erez, entre Israël et la bande de Gaza occupée, a-t-on indiqué de sources militaires.

Le blessé a été transporté dans un hôpital d'Ashkelon, dans le sud d'Israël, où son état a été jugé *« grave »*, mais ses jours ne sont pas en danger. – *(AFP.)*

Le prix Nobel d'économie aux Américains Fogel et North

Le prix Nobel d'économie 1993 a été attribué, mardi 12 octobre, aux Américains Robert W. Fogel, professeur de l'université de Chicago, et Douglass C. North, professeur de l'université de Washington, pour *« avoir renouvelé la recherche en histoire économique par l'application de la théorie économique et des méthodes quantitatives aux changements économiques et institutionnels »*, a annoncé, à Stockholm, l'Académie royale des sciences de Suède. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

INITIATIVES

Souvenirs du premier emploi

La formation et l'expérience exigées aujourd'hui ne remplacent pas la fonction d'intégration au monde de l'entreprise que remplissaient les « petits boulots »



TOUS les indices concordent. Le premier emploi a disparu. Du moins tel qu'il existait autrefois, au temps des «trente glorieuses», quand un jeune n'avait d'autre souci, quasiment, que de choisir qui serait son premier employeur.

Aujourd'hui, au cœur d'une période que certains, certes pessimistes, prédisent être celle des «trente honteuses», la situation est bien différente. Même les jeunes diplômés, qui avaient été jusqu'à présent privilégiés, connaissent à leur tour l'angoisse d'avoir à trouver un point de chute. De partout reviennent les mêmes expressions, selon lesquelles tout jeune devrait à la fois posséder une excellente formation et pouvoir justifier d'une longue expérience pour avoir une chance non d'être retenu, mais simplement de postuler...

Aussi surprenant cela soit-il, la disparition du premier emploi s'est faite insensiblement, sans que personne n'y prenne vraiment garde. Bien souvent même, l'oubli l'a recouvert, au point que les chercheurs n'ont pas consacré d'études à sa fonction d'intégration sociale et professionnelle. Seuls les anciens, ouvriers ou vieux salariés, peuvent encore témoigner de pratiques dont l'usage disparut au détour des années 70, quand la crise menaçait.

Jusqu'à ce moment-là, les entreprises disposaient de postes qui servaient de «marchepieds», y compris pour des fonctions peu valorisantes. Dans l'atelier, l'*«arpète»* était mis à toutes les sauces par la collectivité de travail. Il ramassait les copeaux, allait chercher à boire, mais il apprenait aussi ses premiers tours de main. A la périphérie du groupe des professionnels, le «mousse», le coursier ou le garçon de bureau, subissait le même apprentissage sur le tas. A la longue, s'il se révélait habile ou faisait la preuve de ses capacités, l'équipe le soutenait puis l'aidait à franchir les étapes. Il finissait par être reconnu, et pouvait parfois commencer une vraie carrière. Philippe Bouvard ou Michel Drucker, dit la légende, n'ont pas débuté autrement.

De façon plus traditionnelle, les apprentis, des titulaires d'un CAP, des bacheliers ou de jeunes diplômés ont connu de tels parcours d'initiation, mais davantage balisés, sanctionnés en tout cas par une série d'épreuves. Ce sont ceux-là qui, à l'époque, pouvaient comparer, au moment de choisir, les avantages et les inconvénients d'un emploi chez Citroën, par exemple, ou les mérites escomptés d'un maintien «au pays». Persuadés de prendre une option qui déciderait de toute leur vie professionnelle, ils pesaient le pour et le contre. Dans les villages de province, le temps de la décision coïncidait avec la rupture des liens entretenus depuis l'enfance.

L'APPARITION du chômage a mis fin à ces processus, quelquefois idéalisés avec le recul. Mais c'est surtout l'introduction des nouvelles technologies, concomitante en beaucoup d'endroits, notamment industriels, qui en a sonné le glas. Brutalement, la machine moderne n'acceptait plus la présence du «grouillot», ni l'organisation afférente du travail. Dans l'usine, et peut-être plus encore dans le bureau, la «petite main» devenait inutile, remplacée par la photocopieuse puis le fax. Pis, il apparaissait, au moins dans l'esprit des dirigeants, qu'un minimum de qualification s'avérait indispensable pour tenir d'emblée un emploi. Ce qui rejetait, par contrecoup, tous ceux qui ne pouvaient s'insérer que progressivement. On les retrouvera dans les cohortes grandissantes des exclus du travail.

A ces premières victimes se sont ajoutés, au fil du temps, d'autres jeunes qui, *a priori*, semblaient mieux armés. Dans une étude publiée en septembre 1991, le Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications (CEREQ) observait que, trois ans et demi après leur sortie du système scolaire, 22 % des 210 000 jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP, en 1986, étaient au chômage, 2 % bénéficiaires d'un TUC, 25 % employés avec des contrats à durée déterminée et seulement 48 % embauchés avec un contrat à durée indéterminée. Depuis, la tendance s'est accentuée, et il apparaît que les bacheliers d'enseignement général se retrouvent en nombre toujours plus grand sur des postes d'ouvriers – y compris non qualifiés – ou d'employés, dont les hommes s'extraient plus facilement ensuite que les jeunes filles. Avec la récession, les jeunes diplômés des grandes écoles se voient proposer des stages où, on l'a vu récemment de la part d'anciens grands recruteurs tels que Framatome, on leur promet des contrats à durée déterminée. Tandis que près des trois quarts des embauches se font selon ce mode, il en est de même pour 62 % des offres déposées à l'ANPE. Désormais, la recherche du premier emploi s'apparente davantage au jeu des chaises musicales, où il faut disposer d'un strapontin pour pouvoir concourir.

L'instabilité est devenue la règle, et les jeunes découvrent le caractère irrationnel, à première vue, des politiques de recrutement où l'on exige tout et son contraire dans un tourbillon de critères changeants. Une fois, il faudra être très qualifié; une autre, on le sera trop, et donc suspect. Une fois, il faudra multiplier les expériences différentes; une autre, on sera taxé de versatilité si l'on ne se cantonne pas à un domaine précis de compétence. Et ainsi de suite.

Toutefois, malgré les bouleversements intervenus dans ces secteurs, il reste des métiers qui gardent la référence à la notion antérieure du premier emploi, toujours d'après le CEREQ. Ainsi dans l'hôtellerie et chez les cuisiniers, malgré les contrats à durée déterminée, *«le changement d'employeur est la règle»*. Une survivance, en somme.

Alain Lebaube

■ **« Dis papa... c'était quoi un emploi ? »**
Souvenirs... souvenirs
par Jean Menanteau

■ **Les diplômés confrontés à la précarité**
De plus en plus de stages
par Marie-Béatrice Baudet

■ **Jeunes en galère**
Un parcours du combattant
par Olivier Piot
page 28

■ **Au temps du certificat d'études**
Plus de métiers « marchepieds »
par Francine Aizicovici

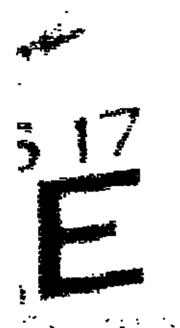
■ **Le recrutement perd le Nord**
Trop ou pas assez
par Catherine Leroy
page 29

ORGANISATION
□ Les nouveaux meubles du management

GESTION
□ Les frais professionnels touchés par l'austérité
page 31

EMPLOI
□ C'est nucléaire, c'est pour elles...

TRIBUNE
□ Le silence des chômeurs
par Michel Godet
page 32



DOSSIER • Souvenirs du premier emploi

«Dis papa... c'était quoi un emploi ?»

Petits dialogues imaginaires entre pères des «trente glorieuses» et fils des années 90

«Tu le sais, mon métier de chaudronnier, je l'ai appris très tôt. Pour entrer à l'école du groupe je n'ai pas eu de problème : elle nous ouvrait les bras. A ses tout débuts le métier n'était ni bien long ni bien difficile à apprendre. Regarde ton *Larousse*. Chaudronnier : *personne qui fabrique, vend ou répare des pièces métalliques rivées, embouties ou estampées.*

» Ça s'est vraiment compliqué en 1963. Au Havre, où tu es né, l'Atelier de chaudronnerie aéronautique a été créé, le carnet de commandes de la maison croulait. Tu m'as déjà entendu parler – c'est vrai je radote ! – des chambres de postcombustion des Mirage, des moteurs Tyne, du Transval, des nacelles du Saab 2000 suédois. Eh bien ! j'en étais. Et crois-moi, ce n'était pas des pièces embouties ! On était loin du cuivre et de la fonte. C'est des bijoux qu'on fabriquait. Avec des matériaux qui sont devenus de plus en plus sophistiqués. Des aciers inox et réfractaires. Des alliages de titane ou de nickel-cobalt....

» Le métier était difficile. Le contrôle, ce qu'on appelle aujourd'hui la qualité, n'était pas une plaisanterie.... A l'époque, oui, j'avais la certitude que je pouvais améliorer mes connaissances, monter dans la hiérarchie, à l'ancienneté, augmenter mon salaire. Si j'avais voulu quitter la place ? Je n'avais que l'embarras du choix. Rien que sur la zone industrielle portuaire, on comptait une quarantaine d'industries, du haut de gamme. Et puis, un jour est apparu un mot inconnu chez nous : *restructuration.* Le reste, tu connais...»

«Quand tu es né j'ai rappliqué dare-dare du Cameroun à Pau. Dans le pétrole, chez Elf ou chez Total, on avait le billet d'avion facile en ce temps-là. Puis je suis reparti en Afrique, en Indonésie, dans le Grand Nord, au Canada et en Norvège, dans le Golfe...

»En vingt-cinq ans d'exploration, j'ai dû passer cinq ans en France tout au plus. Technicien du pétrole, j'avais choisi ce métier pour bouger. Le goût du baroud, du boulot et de l'aventure collective ! Dur mais passionnant. L'exploration-production, c'était l'aristocratie du métier. Des avantages aussi. Nous étions des nomades qui parlions tous le même langage – un sabir anglo-américain – mais des nomades surpayés : de 30 à 40 % de plus que la norme. On se sentait protégés, indispensables.

Divas

» Peu à peu les techniciens ont tué l'aventure, le risque. Fini les «coups». J'ai vu arriver les coupoles de transmission par satellite. Où que nous étions on pouvait dialoguer en direct du fin fond de la jungle avec le siège. Expatrié, sur le terrain, je me préoccupais peu des cours du pétrole. En 1986 ils ont plongé. Petit à petit les équipes ont été réduites. Un jour – ça arrive ! – j'ai eu cinquante ans. On m'a demandé si je ne souhaitais pas «bénéficier» d'une mesure d'âge.... Ce que je regrette le plus ? Le beau métier que j'ai eu. Je n'ai pas «tenu» un emploi (1).»

«Un emploi ? Tu devrais dire des emplois. Et des employeurs. Je les ai rendus fous, ces derniers. Tu sais ce que les directeurs du personnel disaient de nous ? *«Vous êtes des divas. Vous, les informaticiens on n'arrive pas à vous baliser.»* Et pour cause, il y a trois ans il suffisait que tu changes de boîte pour exiger – je dis bien exiger – 20 %, 25 % de salaire en plus. Alors on tournait. En 1990, c'est bien loin déjà, Synthec Informatique, notre chambre syndicale, estimait que notre «turn-over» était de 17 %. Cette même année, Cap Sesa prévoyait de 1 200 à 1 300 embauches. Les jeunes ? Ils étaient recrutés directement dans les forums-écoles. Il y avait aussi les *job fair*, les chasseurs, la sollicitation directe par des appels téléphoniques, y compris à domicile. Nous étions follement courtisés. On se cooptait nous-mêmes... Et c'est vrai que nous avions un peu la grosse tête. Aujourd'hui...»

Jean Menanteau

1) A la fin 1985, les groupes Elf-Aquitaine et Total comptaient, en amont, 18 000 personnes dans la branche exploration-production ; cinq ans plus tard l'effectif était de 12 500, soit une baisse de 31 %.

Jeunes en galère

Les premiers pas sur le marché du travail reviennent fréquemment à la «case départ»



STAGE, contrat à durée déterminée (CDD), ANPE, intérim, stage, CDD, ANPE... Peu importe l'ordre. La valse de la précarité ressemble à ces vieux disques rayés qui renvoient sans cesse les mêmes notes, en même temps qu'ils laissent à chaque nouveau passage, un bref instant, mais un bref instant seulement, l'espoir confus d'un changement possible. Une litanie qui, pour être lancinante et répétitive, finit par en devenir obsédante. Quel jeune peut aujourd'hui penser pouvoir échapper à la galère de ces débuts de parcours qui bégaient ? A ces situations qui se suivent et finissent par trop se ressembler, avec toujours cette même incertitude au bout : obtenir un premier emploi, au sens plein du terme, stable.

A vingt-deux ans, Pierre en est au stade ou ce premier emploi lui apparaît comme un véritable mirage. *«C'est un peu comme avec la ligne d'horizon*, explique-t-il, l'air à la fois ironique et désabusé. *Au début on se met en route avec entrain, puis les mois passent, les années même, et l'on s'aperçoit que l'horizon est toujours aussi loin.»* Depuis plus de deux ans qu'il cherche un contrat à durée indéterminée (CDI), il est passé par tous les types de «sous-emplois».

En juin 1990, avec déjà une année scolaire de retard, il décide, *«pour des raisons financières»*, d'arrêter ses études à la fin de sa classe de première et d'enchaîner avec son année de service national. En septembre 1991, lorsqu'il commence, grâce à un ami, à travailler deux mois comme vendeur, Pierre est plein d'allant. *«On m'avait prévenu que c'était précaire et je n'en attendais encore rien de précis*, souligne-t-il. *C'était mon premier travail : j'étais tout simplement heureux.»*

«J'ai tout fait...»

Le «petit boulot» s'achève et l'infernale succession des missions d'intérim commence : *«Je savais qu'il fallait absolument avoir un pied en entreprise*, précise-t-il. *Des entreprises, j'en ai vues. Mais pas une ne m'a proposé autre chose que des tâches ponctuelles.»* Pierre accumule pendant treize mois les «missions» que lui proposent, çà et là, différentes agences d'intérim des Hauts-de-Seine. *«Standardiste, manutentionnaire, déménageur. J'ai tout fait...*, raconte-t-il, amer. *J'étais sans exigence sur le type de travail, mais je pensais au moins pouvoir me fixer.»*

En janvier 1993, le père d'un ami lui propose de le prendre en stage pendant deux mois, sans rémunération. La santé financière de la petite entreprise de livraison ne permet pas de prolonger l'expérience. Mais la chance arrive enfin : un ancien responsable du personnel d'une PME où Pierre a effectué plusieurs missions le contacte. Il lui offre un CDD de cinq mois comme manutentionnaire. *«L'aubaine ! Et là j'y ai vraiment cru*, reconnaît-il. *Je m'entendais bien avec tout le monde et, à terme, ils avaient vraiment besoin de quelqu'un.»*

Une instabilité permanente

Premier salaire régulier : 6 900 francs par mois. Résultat ? l'entreprise dépose son bilan au moment même où le contrat de Pierre s'achève. Il lui reste à entrer dans un nouveau cycle : celui des inscriptions à l'ANPE et aux ASSEDIC. *«Le seul avantage, c'est que maintenant je touche des indemnités*, souligne-t-il. *Les conseillers de l'ANPE pensent que sans diplôme je n'arriverai à rien. Je vais essayer des stages...»*

Le manque de diplôme suffit-il à expliquer les difficultés rencontrées par Pierre ? Une chose est sûre, sa totale disponibilité et le fait d'être prêt à accepter n'importe quel travail n'ont pas suffi jusqu'ici à lui permettre de trouver un premier emploi.

En matière de formation, Naomi avait en revanche toutes les chances de son côté. Diplômée d'un baccalauréat scientifique à l'âge de dix-sept ans, elle obtient en quatre ans une maîtrise de linguistique. Il est vrai qu'après avoir longtemps vécu au Canada elle est parfaitement bilingue. En août 1990, lorsqu'elle se présente au concours d'entrée du DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) d'édition de l'université Paris-XIII (Villetaneuse), elle sait depuis longtemps qu'elle veut travailler dans le monde des livres. Vingt-cinq candidats sont admis au concours. Naomi en fait partie.

Deux stages sont prévus dans son troisième cycle. Elle effectue le premier, en mars et avril 1991, dans une grande maison d'édition parisienne. Le second, pendant quatre mois, chez un éditeur canadien. *«Jusqu'ici c'était parfait*, commente-t-elle. *Une formation généraliste et deux stages qui m'ont apporté des connaissances précieuses.»* Jusqu'ici, en effet, le parcours est sans faute. Et lorsqu'elle revient en France en novembre 1991, après son stage, Naomi a de sérieux atouts en poche : parfaitement bilingue, un niveau bac + 5 et déjà six mois d'expérience professionnelle.

Pourtant, après presque deux ans de recherche, elle se retrouve pour la seconde fois inscrite au chômage. Et ce n'est pas faute d'avoir accumulé les expériences. Multipliant dès décembre 1991 les démarches auprès des éditeurs parisiens, elle travaille cinq mois – avec un CDD prolongé à trois reprises – comme coordinatrice d'une opération culturelle d'envergure nationale. Mais le projet est «ponctuel». *«C'est une instabilité permanente*, explique-t-elle, découragée. *On se donne à fond, en acceptant des rémunérations bien en dessous de ce que l'on pourrait obtenir, et, de nouveau, il faut se battre et chercher ailleurs.»*

Après une première inscription à l'ANPE en juin 1992, elle trouve un travail d'assistante d'édition dans une grande entreprise. Là encore, le régime du CDD est incontournable. Son premier contrat, de cinq mois, est signé pour le remplacement d'une salariée en congé. Début 1993, il est prolongé de six mois car elle se révèle être la seule à pouvoir finir un projet déjà engagé. Pour autant, et malgré des qualités professionnelles reconnues, l'entreprise signale à Naomi en juin qu'elle ne peut, dans l'immédiat, lui proposer davantage.

Retour aux cases ANPE et ASSEDIC. Et la logique est d'autant plus implacable que *«les indemnités sont calculées au prorata du niveau de salaire que l'on a accepté»*, précise-t-elle. Trouver un emploi stable ? Elle n'y croit plus vraiment. *«Il faut apprendre à gérer la précarité ; accepter la logique des remplacements ponctuels et des CDD qui se suivent*, lance-t-elle, visiblement soucieuse de faire de nécessité vertu. *Et se dire qu'en accumulant des expériences complémentaires on multiplie ses chances, pour finir par trouver, peut-être, un jour...»*

Olivier Piot

Les diplômés confrontés à la précarité

Les CDD et les stages ont tendance à supplanter les embauches

AUJOURD'HUI encore, les entreprises préfèrent rester discrètes sur ce mode de recrutement qui les conduit à proposer à des jeunes diplômés des contrats à durée déterminée (CDD), voire des stages, en guise de premier emploi. Pourtant, visiblement, à en croire les grandes écoles et l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), le phénomène aurait plutôt tendance à se développer. *«Le constat est bien sûr à nuancer*, indique-t-on à l'APEC, *mais nous remarquons que ces offres d'emplois sont désormais plus courantes dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment la grande distribution, la restauration collective, l'aéronautique et l'électronique.»* Des pratiques assez répandues en tout cas pour que les responsables des grandes écoles les plus renommées aient décidé, cet été, de se réunir afin de s'entendre sur un mode de conduite à tenir. Le mot d'ordre est clair, en principe : *«Pas question de mettre en place, comme certaines entreprises le demandent, des conventions de stages après l'obtention du diplôme.»*

A ce type de garde-fou les entreprises – enfin, celles qui assument pleinement cette stratégie de recrutement – répondent par un seul mot : crise. *«Si nous avons lancé depuis trois mois notre opération de recrutement de trois cents stagiaires d'ici à la fin 1994*, explique-t-on par exemple chez Framatome, *ce n'est pas avec une idée derrière la tête mais bien pour offrir aux jeunes, en cette période cruciale, des solutions d'attente.»* Ce «mieux que rien» ne doit pas s'ériger en doctrine. En clair, *«tout dépendra de la reprise économique»*. Une philosophie également partagée par Thomson, qui s'est aussi décidé à recruter en CDD des jeunes qualifiés.

Un changement d'image

A contrario, et ce, malgré la conjoncture, quelques entreprises annoncent encore haut et fort qu'elles *«ne veulent embaucher les diplômés qu'en contrat à durée indéterminée afin, comme l'affiche France Télécom, que les deux cents à deux cent cinquante jeunes recrutés cette année par concours fassent leur carrière chez nous»*.

D'autres expliquent franchement ne pas s'être forgé de doctrine en la matière. C'est le cas de Spie-Batignolles, filiale du groupe Schneider, qui élabore actuellement une vaste opération jeunes. *«Nous étudions toutes les possibilités, temps partiel, CDD... nous trancherons ensuite.»*

Comme toujours, des craintes existent : que ce qui devrait faire figure d'exception pour certaines entreprises ne devienne ainsi une règle commune. La formule «stage» par exemple, a bien évidemment des avantages puisqu'elle permet d'offrir aux diplômés un salaire un peu moins important que celui accordé normalement à un cadre débutant. D'ailleurs, bien au-delà de ces pratiques salariales, le principe de la formule ne choque pas certains analystes, convaincus, comme Dominique de Calan, secrétaire général adjoint de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), que *«l'intégration du jeune diplômé au sein de l'entreprise doit se réaliser de manière beaucoup plus indifférenciée»*. *«En 1995*, insiste-t-il, *suite au principe de l'éducation de masse dont nous avons été des partisans, il y aura cinq cent mille bacheliers, dont plus de 90 % poursuivront leurs études. A l'aube de l'an 2000, comment les entreprises feront-elles pour absorber le flot de ceux qui auront obtenu un bac + 4 ? Les stages et les CDD que nous remarquons aujourd'hui anticipent les solutions possibles que nous allons devoir mettre en place demain. Nous assistons à un changement complet de l'image sociale du diplôme.»*

Certains signes le laissent effectivement envisager, comme la création, dans le cadre de la loi quinquennale sur l'emploi, du contrat d'insertion pour les bac + 2 et plus. Les diplômés ne sont plus à l'abri de la précarité. Un chiffre, un seul, tend à montrer qu'ils en sont bien conscients. Framatome a déjà recueilli en début de ce mois d'octobre sept mille candidatures pour les trois cents offres de stages proposés. Une proportion qui en dit long.

Marie-Béatrice Baudet

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DOSSIER

Au temps du certificat d'études

« Le taylorisme permettait à tout le monde de s'intégrer »

« TU fais rien à l'école, tu vas à la mine. » C'est ainsi qu'en 1953, Roger Bonneviale commence sa vie active, à quatorze ans, à l'instar de beaucoup de gamins de l'époque. Ils pouvaient progresser d'un poste à l'autre, ou entrer directement à l'école d'apprentissage minière. Le certificat d'études primaires était rare. Peu importait : à la mine, il suffisait d'être costaud. Dans la France rurale d'alors, les jeunes abandonnent les exploitations agricoles et les commerces familiaux pour rejoindre la ville et la grande industrie. C'est le temps de la reconstruction du pays, des grands travaux, de l'urbanisation. *« A quatorze ans, on ne se posait pas de questions,* se souvient Roger Bonneviale. *On allait au travail naturellement. »*

Fils d'un mineur mort au fond, en 1950, Roger, aujourd'hui directeur de l'entreprise d'insertion stéphanoise CIEDIL, débute au « parc à bois » d'une mine de charbon. Le bois, utilisé pour les soutènements des galeries, arrivait par wagons. *« On le déchargeait et on remplissait les bennes qui descendaient dans le puits. »* Horaire : de 5 heures du matin, à 14 heures. Les « bigans » veillaient au grain. *« C'était des professionnels, des gros durs, qui portaient le plus lourd et nous en faisaient voir si on n'allait pas assez vite ! »* Il aurait pu entrer en apprentissage, mais sa mère s'y oppose. Au bout de trois mois, il retourne alors à l'école, *« avec enthousiasme »*, obtient un CAP de tourneur et un brevet industriel de dessinateur, puis entre à l'usine, cinquante-quatre heures de travail par semaine. Les jeunes sans diplôme y avaient leur place aussi. *« Le taylorisme permettait à tout le monde de s'intégrer. »*

Dans l'automobile, les jeunes sans formation avaient aussi leur chance. Ils commençaient comme OS et pouvaient se former ou bien, s'ils avaient le certificat d'études, ils entraient dans les écoles d'apprentissage maison, aujourd'hui disparues. Dans ce temps-là, il y avait ainsi toutes sortes de métiers « marche pied » qui n'existent plus. Dans les bureaux, le service courrier était un lieu d'insertion privilégié, et dans la presse, bon nombre de jeunes débutaient leur carrière en découpant les dépêches, comme Philippe Bouvard, à *France-Soir*.

Pénurie de main-d'œuvre

Les jeunes nés du baby-boom qui arrivent sur le marché du travail au cours des années 60 continuent à alimenter l'industrie. *« Il y avait pénurie de main-d'œuvre,* précise Annie Fouquet, directrice du Centre d'études de l'emploi (CEE). *On faisait venir des immigrés. Il fallait produire les biens de consommation que réclamait la population. »* Mais on assiste, parallèlement, *« à une déformation progressive de la structure des emplois au profit des métiers non manuels »*, remarquait Claude Delcourt (1). Les prémices d'un basculement. En 1968, la scolarité devient obligatoire jusqu'à seize ans et les jeunes sans diplômes sont fragilisés. L'ANPE est créée. Jusque-là, les chômeurs de plus de dix-huit ans de la région parisienne disposaient d'un service de placement particulier. Gabrielle Balazs et Jean-Pierre Faguer, chercheurs au CEE, ont publié, à partir des offres d'emploi, une analyse des recrutements, dans leur enquête intitulée « Jeunes à tout faire et petit patronat en déclin » (2). On recherchait des *« archivistes »*, des *« grouillots »*, des *« commis »*, des *« coursiers »*, etc. Mais *« l'appellation était secondaire,* souligne Gabrielle Balazs. *En réalité, ce qui définissait l'emploi des jeunes, c'était la diversité des tâches, qui s'apparentaient au travail domestique »*. Ils devaient balayer, répondre au téléphone, courir sans cesse dans Paris. Des emplois sans perspectives de carrière. *« Les petits boulots, l'intérim, la précarité commencent à pointer. »*

Les années 70 marqueront une époque charnière avec la scolarisation massive, l'inflation des diplômes, renforcée à partir de 1985. Le progrès technique, la révision de l'organisation du travail contribueront aussi à exclure les jeunes sans formation. Même le CAP, à quelques spécialités près, devient synonyme d'échec scolaire. *« Aujourd'hui, les entreprises ne gardent qu'un type de salariés : ceux qui feront carrière,* estime Gabrielle Balazs. *Tous les métiers sans plus-value, qui servaient de marchepied aux jeunes, ont été externalisés hors de l'entreprise en emplois précaires. »* Dans un raccourci saisissant, la fresque peinte face au « Musée expo » de la Société d'histoire du groupe Renault, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) illustre cette mutation. Sur la gauche, des jeunes apprentis près des bancs d'école. A l'autre extrémité, un robot.

Francine Aizicovici

(1) Les jeunes dans la vie active, *Economie et Statistiques*, décembre 1970.

(2) *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979.

Le recrutement perd le Nord

La boussole s'affole

IL n'y a plus de Nord et plus de Sud. Plus de vrai et plus de faux. Les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi s'entendent affirmer une chose et son contraire. Les mêmes sont considérés un jour trop diplômés par un recruteur potentiel et, le lendemain, pas assez par un autre. Sur le curriculum vitae (CV), ils ont dans tous les domaines (stages, langues, diplômes) tantôt trop et tantôt trop peu.

En tout cas, jamais exactement ce qu'il faut. S'ils ont fait une série de stages dans le même secteur et la même fonction, on les soupçonne de rigidité. Si, au contraire, ils ont un parcours plus diversifié, il y a toujours des recruteurs pour souligner leur versatilité. S'ils postulent pour un poste trop précis, l'entreprise n'a rien qui correspond exactement à leur profil. Si, en désespoir de cause, ils se déclarent prêts à accepter n'importe quel poste, le recruteur, horrifié, a vite fait de mettre un terme à l'entretien ! La tentation est grande d'envoyer des CV tous azimuts, de postuler dans tous les secteurs et à toutes les fonctions ; mais il est clair que, à procéder de cette façon, les jeunes vont au casse-pipe, souligne Marie-Christine Portut, responsable du service jeunes diplômés à l'APEC. Il existe, en effet, des entreprises où les politiques de recrutement sont plus marquées que d'autres. Chez Procter & Gamble, pour postuler à un poste de marketing, il faut sortir de telle grande école de commerce, assortie de l'option marketing, suivie de stages en grande distribution. A l'opposé, dans des entreprises comme Total, on demande aux jeunes munis bien entendu des diplômes adéquats d'avoir su tirer les leçons de leur stage professionnel quel qu'il soit, voire de leurs expériences associatives.

Une loterie

Se renseigner sur la politique de recrutement des entreprises de façon à bien se positionner est désormais indispensable, certes, mais insuffisant, car *« le marché de l'emploi est tel qu'il n'y a pas assez de postes par rapport à la demande »*, souligne Jean-Paul Vermès, président de Cogeplan et de la Chambre syndicale nationale des conseils en recrutement. Pour lui, comme pour beaucoup, la recherche d'emploi s'apparente désormais à une loterie. *« Aujourd'hui, à la limite, être un candidat performant, c'est être là au bon moment, rencontrer la bonne personne dans la bonne entreprise. »*

Absurde ? Pas tant que cela quand on songe au nombre de jeunes diplômés en piste pour trouver un premier emploi. Reste que, à force d'entendre des jugements, des appréciations contradictoires sur leur formation et leur parcours, les jeunes se sentent déboussolés ; et souvent leur première réaction est de se remettre en cause eux-mêmes : je suis mauvais, je n'ai pas la bonne formation, il faut que je recommence tout, observe Marie-Christine Portut. Ils réclament alors des formations dont ils n'ont en fait nul besoin, se demandent s'il ne faut pas gonfler leur CV ou, au contraire, en rayer des parties.

Le malentendu, poursuit-elle, vient de ce que *« les jeunes diplômés croient qu'on recrute toujours le meilleur candidat pour un poste, c'est-à-dire le plus diplômé. Ils ont du mal à comprendre qu'il n'y a pas de meilleur candidat dans l'absolu ni de meilleure entreprise, que chacune d'elles cherche à recruter le candidat correspondant à ses besoins »*. Ce qui explique que, d'un recruteur à l'autre, les commentaires diffèrent et que les jeunes diplômés en perdent leur latin.

Les candidats ont-ils raison, d'ailleurs, de prendre pour argent comptant les réserves émises par les entreprises ? Une fois la sélection opérée, le recruteur est bien embarrassé pour justifier son refus face à des candidats tout à fait valables. Difficile d'avouer qu'il a préféré les autres tout simplement parce qu'ils lui semblaient... plus sympathiques. Alors, il traque dans les CV des raisons objectives à son refus : une langue mal maîtrisée, un stage non effectué... Mais, bien souvent, la raison est ailleurs : dans le manque de postes. Faut-il, dès lors, s'étonner si les jeunes diplômés ont l'impression de se noyer dans un monde qu'ils ressentent comme absurde ?

Catherine Leroy

EXPÉRIENCES

GRANDES ECOLES

Faire carrière dans les PME

Le G2E s'efforce de promouvoir les possibilités d'emplois



TRADITIONNELLEMENT, les diplômés ont fait depuis toujours carrière dans les grosses sociétés où les salaires, le statut social, la situation géographique et l'environnement intellectuel correspondaient le mieux à leurs aspirations. Mais un mouvement s'est amorcé dans les années 1985-1986 : un certain nombre de « vieux » cadres, 40 ou 45 ans, licenciés avec quelques indemnités, ont souhaité se mettre à leur compte et devenir leur propre patron, faute d'avoir pu rester celui des autres. Les associations d'anciens élèves de grandes écoles ont créé chacune leur club de créateurs d'entreprises.

Le G2E (Grandes écoles entrepreneurs) regroupe ces dix-huit clubs et fonctionne un peu comme une chambre syndicale forte de trois mille adhérents. Plutôt que la création d'entreprises *ex nihilo*, Guy Azam, président du G2E, conseille plutôt à ses adhérents la reprise d'entreprises existantes.

On évalue à mille cinq cents chaque année le nombre de PME qui disparaissent, faute de repreneurs. Chacune comprend entre dix et cent salariés ; que d'emplois perdus ! Le mouvement va s'accélérant, et, d'ici à l'an 2000, c'est dix mille PME qui auront fermé (en excluant le petit commerce et les artisans).

Il y a sept ou huit ans, les deux tiers des entreprises étaient reprises soit par un membre de la famille du propriétaire, soit par un de ses cadres. Or, à l'heure actuelle, ce système de transmission ne fonctionne plus que dans la moitié des cas. La pyramide des âges des PME est vieillissante. Beaucoup ont été créées dans les années 60 par des autodidactes qui ont réussi à la force du poignet. Ils arrivent à l'âge de la retraite. Pour peu que leurs enfants ne veuillent pas reprendre l'affaire familiale ou qu'ils n'en soient tout simplement pas capables, ou encore qu'ils n'aient pas d'héritiers, les chefs d'entreprise ont beaucoup de mal à aborder ce problème et même à le regarder en face. Ils se croient souvent irremplaçables et n'envisagent pas de passer la main. Jusqu'au moment où ils s'y voient contraints par l'âge... ou les difficultés. *« Céder son entreprise, c'est un peu comme vendre son enfant »*, explique l'un d'eux.

Rapprocher les cédants et les diplômés

Parallèlement à ce phénomène, on a vu ces toutes dernières années naître une nouvelle race de chômeurs : les cadres de 35 à 45 ans qui n'ont pas démérité mais se retrouvent sans emploi à la suite de restructurations. Leur confiance en la grande entreprise a pris du plomb dans l'aile : de plan social en fusion, la sécurité de l'emploi garantie par les multinationales n'est plus qu'un beau souvenir. On a intégré l'idée que ces dernières ne sont plus créatrices d'emplois, contrairement aux PME qui représenteraient un gisement d'emplois inexploité. Pourquoi ne pas découvrir un univers nouveau, inconnu des diplômés, parce que les PME n'allaient jamais sur les campus et ne recrutaient guère parmi une population réputée trop chère et trop formée ?

Rapprocher ces deux milieux, c'est l'objectif du G2E. D'un côté, les cédants de PME, de l'autre, les diplômés de grandes écoles. Hélas, être marieur n'est pas facile quand les deux parties ne sont pas en nombre égal. Les cédants « sérieux » sont deux fois plus nombreux que les repreneurs potentiels. *« Lorsque les cédants font la démarche de venir nous voir, c'est que leur décision de vendre est déjà prise,* affirme Guy Azam. *Par contre, des repreneurs velléitaires qui rêvent de se lancer mais hésitent et n'osent pas, nous en voyons beaucoup. Il nous faut donc acquérir une notoriété auprès des patrons qui sont prêts à céder leur affaire pour les attirer en nombre suffisant. »*

D'où est née l'idée de lancer prochainement une journée nationale sur la création et la reprise d'entreprises, en invitant non seulement les élèves actuels des grandes écoles mais encore les cinq dernières promotions sorties. Le G2E espère toucher une dizaine de milliers de personnes potentiellement intéressées.

Quand les jeunes ont une idée, ils veulent la mettre à exécution, ils veulent qu'elle soit bien à eux, et leur première réaction est de créer leur propre société. Pour cela, ils sont très motivés, et quand ils entendent parler de reprise, ils font un peu la grimace - comme si on leur proposait de porter un vêtement usagé ou un costume d'occasion.

Aussi la collaboration de la chambre des notaires n'est-elle pas superflue pour aborder les points concrets : le financement et la constitution du capital, qui sont souvent la pierre d'achoppement du passage à l'acte. Les deux positions, celle du cédant et celle du repreneur, sont au départ inconciliables. Les premiers vendent leur patrimoine, ce qu'ils ont réalisé, eux et leur famille, pendant des décennies. Les seconds cherchent avant tout un bon rendement. Le rôle du G2E, comme celui de tous les entremetteurs, est d'amener les deux points à se rapprocher. Sur le plan général, l'enjeu est d'importance. Motiver les jeunes à faire carrière dans les PME-PMI, c'est les aider à découvrir des possibilités d'emploi inexplorées. C'est surtout redynamiser un tissu économique en perdition.

Le temps où les PME pouvaient affecter de mépriser les diplômés trop diplômés, trop coûteux, trop qualifiés est dépassé. Celui où les « bac + cinq » se trouvaient désorientés dans une société de moins de cinquante mille salariés, aussi. *« Les PME, c'est le seul avenir possible pour notre économie et la meilleure issue pour les cadres jeunes et moins jeunes »*, dit encore Guy Azam. Pour lui, la solution à titre individuel et sur le plan collectif est dans la rencontre de ces deux cultures.

Liliane Delwasse

Dans 

octobre 1993

La crise : est-elle durable ? Peut-elle être utile ?

La crise que nous vivons est-elle un phénomène purement cyclique, bien repéré par les économistes, ou s'agit-il d'un bouleversement plus profond ? Peut-elle être l'occasion, au prix de pénibles déchirements, de définir de nouvelles façons de produire et de consommer ?

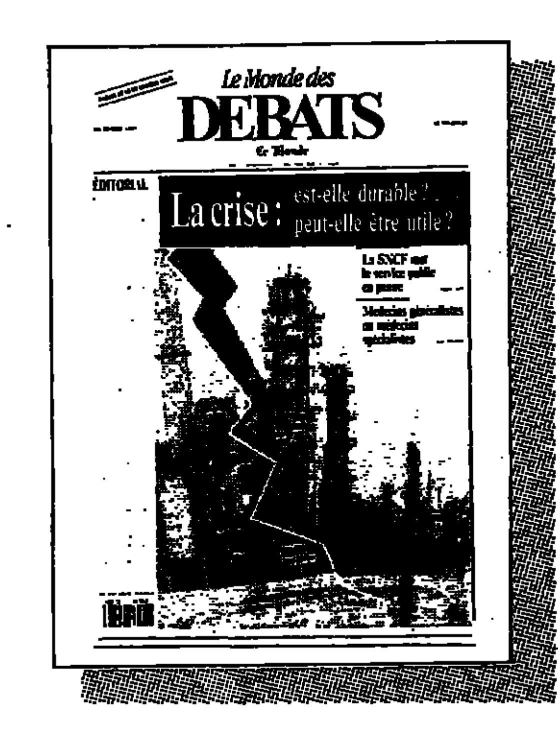
La SNCF est-elle encore un service public ?

Ses usagers sont mécontents et elle ne cesse de perdre de l'argent : la Société nationale a de plus en plus de mal à assumer les missions d'intérêt général pour lesquelles elle a été créée.

Médecine : généralistes ou spécialistes ?

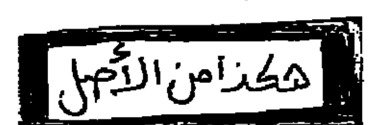
Il devient urgent de préciser les rôles respectifs des praticiens suivant qu'ils sont spécialisés ou non. Dans l'intérêt des malades et de la médecine.

A lire dans





EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX LE 10 DE CHAQUE MOIS





ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR

Les nouveaux meubles du management

Un changement d'organisation nécessite généralement une autre conception de l'espace de travail



DANS le tertiaire comme dans les usines, les conditions de travail ont une influence directe sur l'efficacité du travail. De nombreuses études menées par différents organismes, dont l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) en France, l'ont prouvé. Pour François Guérin, son directeur général adjoint (1), *« l'important est de créer une situation de confort de travail qui permette aux salariés d'atteindre leurs objectifs »*.

Pourtant, ce confort est encore trop souvent négligé. Le bureau bric-à-brac, sans aucune logique d'efficacité de tâche individuelle ou collective, est trop souvent encore la norme. L'ergonomie des postes de travail informatique est rarement prise en compte. On découvre pourtant aujourd'hui son importance, aussi bien en termes d'efficacité immédiate que pour éviter des désordres plus pernicieux comme les maladies professionnelles (troubles visuels, maux de dos, fatigue, etc.). De même, certains aménagements, comme des coins de discussion ou des lieux pour s'isoler, passent au second plan derrière des investissements matériels dont les retombées pour l'entreprise sont plus palpables.

Bureau libre-service

De façon plus globale, l'amélioration de l'environnement de travail des cols blancs est souvent considérée comme un luxe réservé aux périodes de prospérité, un enjeu secondaire quand la survie de l'entreprise est en cause. Aujourd'hui, la recherche de productivité se résume trop souvent à la seule suppression de postes.

Pourtant, l'aménagement de l'espace est une équation plus qualitative pour réaliser les indispensables gains de productivité et mettre en place un autre management. Un nouveau cadre de travail peut être un formidable outil de changement.

A l'opposé, la permanence de l'environnement perpétue les habitudes anciennes. Difficile, par exemple, dans des bureaux cloisonnés à l'image de la culture taylorienne de perdre la fâcheuse habitude du culte du secret, de communiquer de façon informelle ou de travailler en équipe. Inversement, des structures plus ouvertes incitent les salariés à modifier leur comportement.

Aujourd'hui, il s'agit même pour certains de penser l'environnement en fonction des exigences du management. Ainsi, il doit être cohérent avec la culture d'entreprise et les relations de travail que les décideurs souhaitent instituer dans leurs services. Sony France a cherché à transposer son management participatif en réseau en créant des cellules de travail semi-ouvertes et conviviales avec un patron lui-même installé dans un bureau paysager. Une étude du fabricant de mobilier de bureau Strafor présente une nouvelle expérience de décloisonnement menée dans certains pays (Japon, Finlande, Angleterre, notamment) : le bureau libre-service. Ainsi, grâce aux outils récents que sont le téléphone sans fil et l'ordinateur portable, chacun peut choisir quotidiennement son emplacement de bureau – et ses collègues ! – en fonction de ses besoins du jour. L'idée sous-jacente à cette autre approche de l'espace tertiaire (l'appropriation de son territoire est la norme aujourd'hui) est aussi de réaliser des gains de place. En effet, compte tenu des emplois du temps des uns et des autres, tous les bureaux sont rarement occupés en même temps.

Confort psychologique

La créativité et les échanges informels nécessitent également leurs espaces. Ainsi, le centre de design américain de Strafor fait une large place aux lieux de détente pour favoriser les réunions improvisées. Quant aux adeptes du silence, ils peuvent consulter des documents dans des cellules monastiques sans être dérangés par le téléphone. Enfin, l'espace, comme l'organisation, doit aussi être flexible pour intégrer rapidement des changements d'organisation interne. Ainsi certaines entreprises informatiques confrontées à des marchés en évolution rapide ont adopté des structures à géométrie variable facilement reconfigurables grâce à des cloisons amovibles. La société Strafor est même en train de développer un logiciel pour faciliter ces changements.

Reste évidemment que si l'ambiance ne change pas, parce que le management derrière un vernis moderniste demeure traditionnel, les plus beaux et les plus intelligents bureaux du monde restent de simples gadgets. En effet, il est relativement facile de perpétuer les anciennes façons de faire, par exemple en plaçant astucieusement des armoires pour créer des cloisons artificielles avec ses voisins indésirables.

Pour Jean-Michel Fourgous, responsable du cabinet Sygmund (2), si le management doit aujourd'hui prendre en compte les conditions matérielles, le confort psychologique est encore plus déterminant *« Les rapports avec son supérieur hiérarchique comme avec ses collègues et, de façon plus large, l'ambiance de l'entreprise jouent un rôle déterminant dans l'efficacité du travail »*, explique-t-il.

Catherine Lévi

(1) La conception des lieux de travail, une ressource pour l'entreprise, ANACT 1991, collection « Points de repère ».

(2) *Qualité de vie au travail et performance*, de Jean-Michel Fourgous et Eliane Daujard, les Editions d'organisation, 1993, 171 pages.

L'assurance qualité

EN vingt ans, sans rénovation, la tour Gan à La Défense avait mal vieilli. Fils informatiques apparents, empilement de dossiers, ergonomie insuffisante, locaux d'inspiration taylorienne offraient des conditions de travail inadaptées aux exigences actuelles du métier de l'assurance. *« La qualité de service passe par des espaces de travail intelligemment conçus, permettant une sérénité de travail. C'est-à-dire : avoir ses collègues proches, ses dossiers à proximité, ne pas recevoir le soleil dans l'œil ! »*, explique François Maxence, directeur des ressources humaines du groupe.

L'entreprise s'est donc lancée dans un vaste plan de rénovation des quinze étages, occupés par quelque mille salariés. Au-delà de la modernisation technologique et du mobilier plus ergonomique, la nouvelle conception de l'espace de bureau prend en compte le travail en équipe comme l'archivage de proximité.

Ce réaménagement est aussi pour le Gan l'occasion d'améliorer le fonctionnement de ses activités d'entreprise. Ainsi, le service des prestations individuelles, situé jusqu'à présent à Paris, rejoint La Défense et se retrouve à proximité de la branche dommages. L'objectif de ce rapprochement est double : rationaliser et créer des synergies. Celui-ci est également restructuré suivant une logique clientèle et non plus par fonction (souscription d'un côté, résiliation, de l'autre...)

Ce décloisonnement va de pair avec la mise en place d'un management plus participatif. C'est sans doute la raison pour laquelle les salariés concernés ont été associés aux décisions d'implantation géographique et à la constitution de cellules de travail prenant en compte la spécificité des différents métiers.

C. Lé.

GESTION

Les frais professionnels touchés par l'austérité

Une rigueur accrue à l'encontre des salariés abusifs

FINI les dépenses somptuaires, les notes de frais mirifiques qu'il fallait rapporter à tout prix à l'entreprise comme preuve de son acharnement à décrocher des contrats. Depuis que souffle le vent de la rigueur, le poste frais professionnels, même s'il reste important, en a pris un sérieux coup. Il est passé de la troisième à la cinquième place des charges de l'entreprise entre 1990 et 1993, selon une étude d'American Express, réalisée au printemps dernier auprès de trois cent quatre-vingt-dix-sept responsables du budget frais professionnels. Frais de déplacement et frais de représentation, qui se situaient en moyenne aux environs de 10 millions de francs par entreprise, ne représentaient plus que 3,8 % des charges d'exploitation contre 5,2 % en 1990.

Compte tenu des circonstances économiques, on ne s'étonnera pas d'apprendre que les responsables des frais professionnels se sont fixé deux objectifs prioritaires : surveiller les dépenses de voyage et de mission des employeurs pour éviter les abus, et obtenir les réductions les plus fortes possibles auprès des fournisseurs. Quant au confort du voyageur, garantie de son efficacité, il ne vient plus qu'au troisième rang des préoccupations des entreprises, alors qu'en 1990, il caracolait en tête, juste devant la surveillance des dépenses.

Ce recentrage sur les objectifs prioritaires se traduit par une formalisation plus grande de la politique des entreprises en matière de frais professionnels et une rigueur accrue à l'encontre des salariés abusifs. 67 % des entreprises utilisent ainsi un formulaire écrit (contre 57 % en 1990). Et deux tiers des entreprises interrogées déclarent avoir pris des sanctions à l'encontre de salariés ayant commis des écarts. Mesures qui vont de la simple remarque à la mise en garde de la direction, en passant par le remboursement des sommes indûment dépensées.

Un retour aux deux-étoiles

Deux indicateurs sont révélateurs des mesures prises par les entreprises pour limiter le montant global des frais : les voyages en avion et l'hôtellerie. On constate en effet que les cadres voyagent de plus en plus en classe économique. Selon l'étude, 31 % des membres de la direction générale et 36 % des cadres supérieurs voyagent désormais en classe économique contre respectivement 19 % et 27 % en 1990. Détail savoureux : c'est au niveau des directions générales que l'on observe la progression la plus sensible de la classe économique au détriment de la classe affaires.

En ce qui concerne l'hôtellerie, même si *« le niveau hiérarchique reste un élément de standing autorisé »*, on relève cependant une évolution vers un recours plus fréquent aux deux-étoiles et moins fréquent aux quatre-étoiles, notamment au niveau les plus élevés (direction générale, cadres supérieurs). Parallèlement, l'étude souligne une forte montée des accords avec les prestataires hôteliers. Dans les entreprises signataires de tels accords, la règle ne consiste plus à définir une catégorie d'étoiles autorisée mais à imposer aux salariés de descendre dans les hôtels d'une enseigne bien précise. D'une façon générale, 60 % des entreprises interrogées déclarent avoir négocié des accords privilégiés avec des prestataires autres que leur agence de voyages, notamment avec les hôtels et les loueurs de voitures, contre 38 % en 1990.

Cette évolution très sensible témoigne incontestablement d'une volonté de gestion très affirmée des frais. Au détriment des salariés voyageurs ? Pas du tout, si l'on en croit l'étude, qui affirme que la politique de restrictions porte plus sur la recherche des meilleurs tarifs et conditions auprès des différents prestataires extérieurs que sur une pression accrue sur les salariés. Et que les mesures prises en interne concernent les membres du « top management », pour lesquels des réductions de train de vie sont envisageables sans descendre en dessous d'un niveau acceptable.

C. L.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

EMPLOI

C'est nucléaire, c'est pour elles...

Deux mille cinq cents femmes cadres au service de l'énergie atomique

LE monde français du nucléaire fait une place aux femmes. Il pourrait en accueillir beaucoup plus, et voudrait bien que cela se sache. Force est de constater que dans ce pays comme ailleurs les femmes montrent plus de réticences que les hommes à l'égard de l'énergie nucléaire; d'autre part, elles connaissent très peu les autres domaines d'application de la technologie nucléaire (en matière de médecine, d'alimentation...).

La Société européenne de l'énergie nucléaire (ENS) se préoccupe, depuis quelque temps, d'améliorer cette situation. Cette fédération forte de vingt-cinq associations nucléaires appartenant à vingt-deux pays d'Europe regroupe vingt mille professionnels de l'énergie nucléaire pour *«une mise en commun de leur savoir et de leurs expériences»*, mais aujourd'hui avec la volonté de fournir une information sérieuse au public. Elle a récemment suscité en son sein la création d'une association de femmes – WIN (Women in Nuclear) – qui s'efforce de concevoir et diffuser une information mieux adaptée aux femmes, et WIN France a eu sa première manifestation à Paris, au début de l'été, en présence de Colette Lewiner, actuelle présidente de l'ENS.

Cette dernière est l'une des figures de proue du nucléaire français au féminin. Cette agrégée de physique de quarante-huit ans, mère de trois enfants, est aujourd'hui le PDG de SGN, une filiale de la COGEMA et de TECHNIP. Cette société, de 1 200 salariés et au chiffre d'affaires de quelque 4 milliards de francs, est leader mondial en matière d'ingénierie du cycle du combustible nucléaire (c'est-à-dire pour la construction d'usines de fabrication, d'enrichissement, de retraitement...).

L'envie de voir autre chose

Sous la frange brune, le regard de Colette Lewiner mêle la réserve et la vivacité : elle a gardé quelque chose du professeur et du chercheur qu'elle fut jusqu'en 1979 : *«J'ai fait mes débuts à Paris-VII en 1968*, se souvient-elle. *C'était une période très intéressante : les étudiants étaient avides d'apprendre, réagissaient, critiquaient, proposaient... Et plus tard, malheureusement, ils ne sont plus venus à la fac que pour avoir leur diplôme et trouver un emploi.»*

Est-ce un climat nouveau ou le caractère un peu trop solitaire de son travail de recherche? Elle finit par suivre la suggestion que lui fait un ami d'entrer à EDF : *«Je suis allée voir de quoi il s'agissait et je me suis prise au jeu.»* C'est là qu'elle découvre le nucléaire, tout en grimpant les échelons de la hiérarchie jusqu'à être la première femme à porter le titre de directeur. En 1992, elle rejoindra le groupe COGEMA en même temps qu'elle prendra la tête de l'ENS pour deux ans. Cette femme, qui conjugue l'assurance avec une sorte de modestie tranquille, a la voix douce, la parole retenue. Pourtant, elle n'hésite pas à se dire *«passionnée»* par les *efforts qu'elle conduit à l'ENS* pour intégrer les représentants du nucléaire de l'Est européen, répondre à leurs attentes, les aider, les soutenir dans le gigantesque travail de transformation qu'ils ont à accomplir.

Autre témoignage vivant de ce que le nucléaire *«c'est aussi pour les femmes»* : Martine Griffon-Fouco, chef depuis 1990 de l'une des deux centrales nucléaires qui constitue le Centre de production d'électricité du Blayais, près de Bordeaux – récemment promue adjointe du chef de centre. Si elle est aussi blonde et rayonnante que Colette Lewiner est brune et discrète, elles ont plusieurs points communs. Comme Colette Lewiner, Martine Griffon-Fouco est venue au nucléaire non par choix mais *«par pur hasard»* : jeune ingénieur, elle se découvre *«dans cette période d'après 68 l'envie de voir autre chose»*. Elle se tourne vers des études de psychologie et d'ergonomie. Et après quelques méandres, c'est le nucléaire qui lui permettra d'utiliser simultanément toutes ses compétences, dans la mesure où la recherche de la sécurité implique que l'on soit très attentif aux problèmes humains, à l'ambiance de travail, à l'équilibre psychologique des hommes (et des femmes!).

L'une et l'autre également se sont convaincues à l'expérience de l'importance de rester dans ce secteur, notamment pour œuvrer à la sécurité. Toutes deux enfin sont soucieuses d'y promouvoir la présence des femmes : *«Un jour*, raconte Martine Griffon-Fouco, *on m'a invitée à parler à des lycéennes : leur étonnement à découvrir que des femmes pouvaient faire des métiers comme les nôtres était sidérant! Or, non seulement elles le peuvent mais je crois qu'elles ont plus spontanément que les hommes l'attitude d'esprit que réclame le nucléaire : s'interroger en permanence sur ce que peut cacher une situation apparemment bonne, rester modeste, attentif, anxieux même, se questionner en permanence...»* D'autre part, si certaines tâches impliquent des horaires d'équipe, elles ne réclament presque jamais une force physique particulière. Enfin, une réglementation très exigeante protège les femmes des radiations à cause des grossesses possibles.

A l'heure actuelle, quelque 2 500 femmes remplissent des fonctions de cadre dans le nucléaire, dont environ 900 à EDF, 1 000 au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), 150 à SGN. *«La plupart sont jeunes,* souligne Colette Lewiner. *On en trouve donc encore peu à un haut niveau de responsabilité.»*

Pour sa part, elle recrute à SGN autant de femmes ingénieurs que d'hommes; mais, reconnaît-elle, *«c'est souvent pour un métier de bureau d'études sur des installations comme celles de retraitement de la Hague. Des femmes participent également à la mise en service des installations; mais là, le travail est physiquement dur parce qu'il se fait vingt-quatre heures sur vingt-quatre»*.

Les techniciennes sont peu nombreuses; les spécialités proposées sont souvent de celles que l'on considère comme masculines, domaine de la mécanique et de l'électrotechnique notamment : *«Quand on cherche à recruter pour ces métiers, il ne se présente que des hommes...»* Mais le *nucléaire a cela de positif* qu'il rétribue les deux sexes de la même manière et leur assure des progressions professionnelles à peu près identiques.

Marie-Claude Betbeder

Le rôle des femmes dans le secteur nucléaire

	Effectif total	Pourcentage de femmes	Cadres	Pourcentage de femmes cadres
SGN	1 240	31	833	30
CEA	20 000	24	7 300	14
EDF (nucléaire)	21 500	14	4 600	7
Cogema	8 600	14	1 000	9
Framatome	5 670	23	2 373	14
Uranium Pechiney (nucléaire)	2 200	13	160	11

Septembre 1992.

TRIBUNE

Le silence des chômeurs

par Michel Godet

COMBIEN sont-ils? Qui sont-ils? Comment vivent-ils? Il faut tenter de répondre à ces questions pour expliquer l'incroyable silence des chômeurs dans une société où, pour se faire entendre, il est d'usage de se rassembler pour manifester. Songeons aux paysans, aux marins-pêcheurs, aux routiers, aux chauffeurs de taxi, aux conducteurs de la RATP et de la SNCF (ces derniers bénéficient pourtant de la retraite à cinquante ans et ne travaillent que trente heures par semaine pour des salaires trois à quatre fois plus élevés que le SMIC).

Dans un passé récent, ils ont occupé, avec force et parfois violence, le devant de la scène, allant jusqu'à paralyser l'activité générale et à prendre leurs concitoyens en otage. Rien de tel chez les chômeurs : ils ne se rassemblent pas, ils ne manifestent pas, on ne les entend pas, on ne les voit même pas. Tout se passe comme s'ils avaient honte et se cachaient.

Combien sont-ils? Selon l'ANPE, la France comptait 3,2 millions de demandeurs d'emploi à la mi-1993. Depuis 1991, la dérive se poursuit au rythme de 300 000 par an. L'augmentation de la population en âge de travailler n'explique qu'une partie de ce mauvais résultat. C'est aussi l'emploi total qui a diminué de 100 000 postes par an. A la fin de 1993, la France comptera vraisemblablement 3,5 millions de chômeurs. Pour mesurer le chômage réel, déguisé ou non, il faudrait retrancher les faux chômeurs, peut-être un cinquième du total, et ajouter les deux millions de personnes bénéficiant d'un traitement social (emplois aidés, CES, stages de formation, retraites anticipées).

C'est donc une armée de cinq millions d'actifs touchés par le chômage qui devrait se mobiliser. Cette armée coûte très cher à entretenir : près de 250 milliards de francs en coût direct, et pas loin de 400 milliards si l'on tient compte des manques à gagner fiscaux et sociaux. Tout se passe comme si l'on achetait le silence des chômeurs en les indemnisant plutôt mieux qu'ailleurs.

Qui sont-ils? Le taux de chômage des femmes, rapporté à la population active, est une fois et demie plus élevé que celui des hommes (13,4 % contre 9,4 % en mars 1993). Un jeune sur quatre est demandeur d'emploi en 1993, contre un sur cinq en 1990. Enfin, le taux de chômage des personnes sans diplôme ou n'ayant que le certificat d'études (15 %) est deux fois plus élevé que celui des bac+2 (7 %). On l'a compris, la situation la plus critique est celle des femmes, des jeunes et des personnes sans diplôme. A l'inverse, la catégorie naguère épargnée était celle des hommes de vingt-cinq à quarante-neuf ans, avec un taux (7 %) en 1992 comparable à celui de la même population en Allemagne.

∴

La durée moyenne d'inactivité est de l'ordre de treize mois. Un million de personnes sont ainsi installées dans le chômage de longue durée, qui concerne aussi plus de 60 % des plus de cinquante ans à la recherche d'un emploi. Ceux qui en retrouvent un rapidement n'ont pas le temps de s'organiser pour protester. Ceux qui s'installent dans l'exclusion du marché du travail le font de manière dispersée, selon des modalités différenciées, où chacun est d'abord à la recherche d'une solution individuelle.

Tout cela n'est guère propice à la mobilisation collective. D'autant que les syndicats de travailleurs veillent au grain : les demandeurs d'emploi ne sont pas représentés à l'UNEDIC. Pour eux, il n'est pas question de favoriser la création d'un syndicat. Il y a bien le mouvement Partage, animé par Maurice Pagat : il publie depuis dix ans un mensuel de qualité, il a organisé des assises du chômage, suscité des actions concrètes (maisons des chômeurs), mais n'a jamais réussi à organiser une manifestation spectaculaire des exclus de l'emploi. Il n'a jamais non plus obtenu la moindre subvention des pouvoirs publics, qui entendent d'abord ménager la susceptibilité des partenaires sociaux. Ainsi continue le consensus sur le problème.

Comment vivent-ils? Mal financièrement : les allocations sont de plus en plus dégressives et, en fin de droits, il ne reste plus que le RMI, que perçoivent 700 000 personnes. Mais surtout mal psychologiquement : les premiers mois, tout va bien : on se donne le temps (parfois trop) pour rechercher l'emploi de ses rêves. Très vite, il faut déchanter, laisser ses prétentions dans sa poche et finir par supplier. Le plus souvent, rien n'y fait. Le quotidien devient un cocktail invivable (combien de pères cachent la situation à leurs enfants et font semblant d'aller travailler chaque matin!) où les difficultés financières exacerbent des problèmes familiaux latents (divorces) et se répercutent sur le moral et la santé. Bref, il faut au chercheur d'emploi une grande force de caractère pour ne pas se réfugier dans la maladie et dans la léthargie. Le découragement est vite suivi du renoncement. D'autant que le simple fait d'être au chômage depuis plusieurs mois est un handicap supplémentaire aux yeux des employeurs. N'est-ce pas la preuve d'une *«inemployabilité»* délivrée par le marché?

Dans un contexte de crise durable, où le nombre des chômeurs devrait continuer à augmenter, l'argent va manquer pour continuer à payer le prix du silence. D'autant que les nouvelles catégories touchées, les cadres confirmés et les jeunes diplômés, devraient être mieux armées pour faire entendre leur colère, qui n'est pas moins légitime que celle des dockers ou des conducteurs de la SNCF. L'auto-organisation et la révolte des chômeurs nous paraissent probables et souhaitables pour rompre le silence et briser le consensus des nantis.

► **Michel Godet est professeur au Conservatoire des arts et métiers.**

LIBRAIRIE

Comment repenser le lien social

■ Il s'agit du premier ouvrage de la nouvelle collection «Débats» lancée par la fondation L'Arche de la fraternité afin de prolonger la réflexion menée lors des colloques et des rencontres qu'elle organise. Sous le titre *Exclusion et solidarité. Comment repenser le lien social?* le livre rassemble les textes des différents intervenants au colloque de L'Arche organisé sur ce thème en décembre 1992 par la fondation avec la revue *Esprit*, la délégation interministérielle au RMI et le ministère des affaires sociales.

Au total, vingt-quatre textes sont présentés par des sociologues, économistes, élus, syndicalistes et responsables d'association, dont Guy Coq (revue *Esprit*), Bernard Perret (économiste), Jacques Faubert (syndicaliste CFDT), Bernard Eme (sociologue) et Guy Roustang (directeur de recherche, CNRS). En guise de conclusion, le livre propose un texte de Jean-Baptiste de Foucault, commissaire au Plan. L'auteur y analyse les différentes dynamiques qui *«fragilisent»* aujourd'hui le lien social tout en proposant de *«nouvelles régulations»* possibles.

► ***Exclusion et solidarité. Comment repenser le lien social?* sous la direction de la fondation L'Arche de la fraternité, collection «Débats», diffusée par la fondation L'Arche de la fraternité, Toit de la Grande Arche, Cedex 89-92040, la Défense. 200 pages, 91 francs.**

Le chômage d'exclusion

■ Critique, le livre de Patrick Valentin l'est, à coup sûr. Intitulé *le Chômage d'exclusion... Comment faire autrement?* il est rempli de nombreux exemples concrets et d'une analyse souvent pertinente que l'on peut résumer à une conviction profonde de l'auteur : l'exclusion et le chômage ne sont pas des fatalités. *«Témoigner et expliquer qu'on peut faire autrement, c'est l'objectif de ce texte»*, précise Patrick Valentin. C'est en s'appuyant sur une longue expérience (dix-huit ans) dans une entreprise industrielle sans but lucratif dont l'*«unique objet»* est *«l'emploi des personnes les plus défavorisées»* que l'auteur construit son témoignage.

S'agit-il d'apprécier le discours des économistes affirmant que le chômage est devenu inéluctable, et l'auteur explique qu'avant d'être un problème technique *«censé dépasser nos capacités»*, l'emploi relève d'*«un problème de justice»*, d'*«un choix de société»*. S'agit-il de juger l'argument selon lequel il n'y a pas assez de travail, et Patrick Valentin souligne que *«l'impératif éthique»* exige *«un emploi garanti à tous les citoyens»*.

«Lorsqu'il y a du chômage, précise-t-il, *ce n'est pas le travail qui manque... c'est le travail solvable»*.

► ***Le Chômage d'exclusion. Comment faire autrement?* de Patrick Valentin. Collection «L'essentiel», éditions Chronique sociale, 7, rue du Plat, 69288 Lyon Cedex 02. 90 pages, 76 francs.**

Les théories de l'exclusion

■ Docteur en anthropologie sociale et culturelle, Martine Xiberras propose un voyage historique à la rencontre des diverses approches théoriques du phénomène de l'exclusion. Des «pères fondateurs» de la sociologie – Emile Durkheim, Georg Simmel et Max Weber – aux écoles contemporaines, elle définit les grandes lignes d'une réflexion qui n'a eu de cesse de suivre l'évolution de l'exclusion elle-même jusqu'à ses formes les plus modernes.

«Cette thématique enseigne comment la société se représente ses exclus, souligne l'auteur, *notamment si elle cherche à les ignorer ou à les connaître.»* Et de préciser en conclusion que *«les sociétés de la modernité n'ont pas réussi à recomposer un lien social de type organique, permettant à chacun des acteurs sociaux de s'appréhender comme une partie nécessaire du tout social»*. En somme, à l'heure ou les différentes formes d'exclusion se généralisent et se diversifient, son ouvrage pose clairement le problème d'une nouvelle cohésion sociale.

► ***Les Théories de l'exclusion*, de Martine Xiberras. Editions Méridiens–Klincksieck, 103, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris. 204 pages, 100 francs.**

Le tuteur minute

■ Conçu comme un *«guide pratique du formateur sur le poste de travail»*, le livre de Claude Bouvard, ancien directeur du Centre académique de formation continue (CAFOC) de Lyon et longtemps chargé de cours dans le cadre du diplôme universitaire de formation d'adultes (DUFA), passe en revue l'ensemble des difficultés liées au tutorat. *«Votre direction vous demande de prendre en charge un jeune ou un adulte qui suit une formation par alternance. Vous voici tuteur. Comment vous y prendre?»*

Parce qu'il a souvent animé des formations de formateurs dans l'industrie et les services, Claude Bouvard sait tenir compte des contraintes propres à des situations très concrètes. Son livre s'en ressent.

De la prise de contact avec le stagiaire à l'élucidation de ses motivations et de ses objectifs, les différentes étapes sont analysées simplement.

Jusqu'à la méthode la plus appropriée à transmettre les connaissances et l'expérience et à se repérer dans le dédale des divers modes de validation qui peuvent sanctionner la formation.

► ***Le Tuteur minute*, de Claude Bouvard, Les Editions d'organisation, 26, avenue Emile-Zola, 75015 Paris, 89 pages, 88 francs.**

Le guide de l'apprentissage

■ *«Dans ce guide, on parle de toi, des apprentis, de l'apprentissage»* : à l'initiative de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) et de la JOCF (Jeunesse ouvrière chrétienne féminine), voici un petit ouvrage *«pour les jeunes en apprentissage et les futurs apprentis»*. Certes, les brochures ne manquent pas sur le sujet, mais ce guide offre l'avantage d'être clair, complet, accessible à tous. Qu'il s'agisse des droits (salaire, durée de travail, congés...) ou du mode de fonctionnement du CFA (centre de formation des apprentis), les jeunes, les parents et les éducateurs trouveront dans cet ouvrage tous les éléments utiles à la compréhension des différentes formations pour acquérir un métier. Les annexes présentent une liste détaillée de toutes les adresses utiles.

► ***Guide de l'apprentissage*, les Editions ouvrières : 12, avenue de la Sœur-Rosalie, 75621 Paris Cedex 13. 174 pages, 50 francs.**

ÉCHOS

Prix d'excellence de la formation continue

■ La délégation à la formation continue de la chambre de commerce et d'industrie de Paris organise, pour la deuxième année consécutive, le Prix d'excellence de la formation continue. Il a pour objet d'*«encourager et récompenser les entreprises qui contribuent, par leurs investissements en formation, à améliorer leur compétitivité et à enrichir leur capital humain»*.

► **Renseignements et candidatures (avant le 29 octobre) : tél. : (1) 47-54-66-00 ; fax : (1) 43-80-97-36.**

Investir dans la communication

■ L'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications (IDATE) organise, les 24, 25 et 26 novembre, à Montpellier, ses 15es Journées internationales sur le thème «Investir dans la communication». Ce colloque mettra l'accent sur les critères de choix d'investissement et les impacts à moyen et long terme des politiques d'investissement.

► **Renseignements : tél. : (16) 67-14-44-44.**

LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

Directeur Commercial industrie

Filiale d'un groupe international implanté dans plus de 60 pays, nous sommes une importante société leader sur le marché du collage élastique. Nous recherchons un Directeur commercial pour le secteur industrie.

Basé à Paris et dépendant de notre Direction Générale, vous développerez nos ventes dans le secteur industrie. Vous dirigerez une équipe commerciale et technique de 20 personnes et participerez aux réunions internationales.

A 33/39 ans maximum, Centralien (Paris, Lyon, Nantes) Polytechnicien, ou Arts et Métiers, vous maitrisez l'anglais (niveau négociation). L'allemand est un plus. Véritable professionnel de la vente de produits techniques, vous avez pu au cours d'une expérience de 8 à 15 ans, démontré vos qualités d'encadrement et votre sens aigu de la négociation.

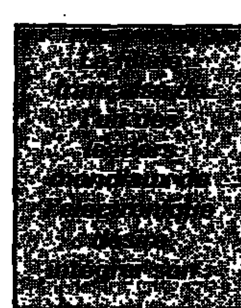
Homme de marketing et de terrain, vous savez également établir des relations d' affaires au plus haut niveau.

Merci d'adresser lettre manuscrite de motivation, CV, prétentions et 2 photos, sous la référence 198 à notre Conseil JB BENOIST.

EUROPEAN SEARCH GROUP
RESSOURCES HUMAINES
10, rue Vignon - 75009 PARIS

ALLEMAGNE - BELGIQUE - ESPAGNE - GRANDE-BRETAGNE

MEDIAPA



DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Futur Directeur Général

Dans le cadre de responsabilités de haut niveau et très opérationnelles, en liaison efficace avec la Société Mère, les usines et les filiales, ce MANAGER aidera à définir la politique de la Société et conduira sa stratégie de développement sur le marché français.

Il contribuera à l'élaboration des budgets et plans d'action, des prévisions et objectifs, sera responsable de leur mise en oeuvre et garant de leur réussite. Il proposera les plans et moyens pour optimiser les structures commerciales, marketing, techniques et administratives. Il participera au renforcement et à l'épanouissement de la culture de l'Entreprise dans ses relations internes et externes.

Outre une formation supérieure et une maîtrise parfaite de l'anglais, il est sensibilisé aux produits High Tech et familiarisé avec les différents circuits de distribution. Véritablement rompu au management et à la gestion rigoureuse d'une entreprise ou d'un centre de profit, disposant de solides capacités de réflexion et d'animation, sa compétence et son ascendant font de lui un leader naturel.

Merci d'adresser sous réf 1142 A, résumé de carrière, lettre manuscrite et photo à : Cabinet Conseil NEMESIS - 10 rue Richelieu - 75001 PARIS qui garantit la plus stricte confidentialité.



TOUCAN

Groupe industriel français, spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation internationale de produits haute technologie destinés à l'industrie, recherche pour l'un de ses sites du Centre Ouest

▸ DIRECTEUR D'USINE

Vous êtes ingénieur, de formation électromécanique, âgé de 35 ans environ.

Vos premières expériences vous ont familiarisé avec les méthodes d'industrialisation, la production, le management des hommes, et la gestion des coûts.

Dans l'environnement structuré du Groupe, vous assurerez en toute autonomie la responsabilité de la production d'un site de plus de 300 personnes, du compte d'exploitation de l'usine, de la coordination entre celle-ci et les services fonctionnels du Groupe.

Vous améliorerez la productivité et la qualité, vous entretiendrez la motivation du personnel.

Vous présiderez le C.E.

Outre la gestion de l'existant, vous apporterez à l'outil industriel la polyvalence technique et la flexibilité indispensables à l'extension de ses gammes de produits.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la Réf. 1128/F à notre conseil : Pierre LEMAHIEU



14, RUE LINCOLN 75008 PARIS

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

LE CREDIT IMMOBILIER ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

Votre compétence française sur une grande place européenne

Notre établissement compte parmi les principales banques de crédit foncier et immobilier en Allemagne et fait partie intégrante de la première banque hypothécaire privée allemande. Nos clients sont, à parts égales, les grands et les petits investisseurs. Certains d'entre eux sont de dimension internationale. Pour étendre nos activités sur le marché français, nous souhaitons accueillir à notre siège à **Francfort** un(e)

RESPONSABLE CREDIT H/F

Agé(e) de 26 à 30 ans environ et doté(e) d'une solide formation supérieure (Sup de Co, Finance, Economie/Gestion ou équivalent), éventuellement complétée par une formation bancaire, vous disposez idéalement d'une première expérience réussie au sein d'un service crédit.

En plus de vos compétences techniques, vous possédez les aptitudes relationnelles nécessaires pour négocier, promouvoir et conseiller dans un contexte franco-allemand.

La pratique courante du français et de l'allemand est indispensable, celle de l'anglais vivement souhaitée.

Nous vous soutiendrons activement dans votre recherche d'un logement.

Si vous souhaitez donner une dimension internationale à votre carrière, faites-nous part de votre intérêt en adressant votre dossier sous réf. RC/MO/12.10 à notre Conseil, MOOG DF, qui vous garantit une absolue discrétion.

Suche nach Führungskräften im deutsch-französischen Raum
Recrutement de dirigeants dans le contexte franco-allemand

PARIS
Airport Charles de Gaulle
"Les Portes de Roissy"
73, av. du Gal de Gaulle
F-95700 ROISSY EN FRANCE

STRASBOURG
Airport Strasbourg
"Le Plein Ciel"
Allée de l'Europe
F-67960 ENTZHEIM

FRANKFURT
AIRPORT CLUB FRANKFURT
FRANKFURT AIRPORT CENTER
Hugo Eckener Ring
D-60549 FRANKFURT/M. 75 (FLUGHAFEN)



ORC CONTESSE

John Stork International

Cabinet International de Recherche de Cadres et Dirigeants
vous annonce la création de sa division
spécialisée dans le recrutement de Middle Management

ELYSEES consultants

10, rue des Saussaies 75008 PARIS
Informations complémentaires 3617 FLASHCV code ELYSEES

Médianove

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Postes basés à l'étranger

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

working for human rights

Assistant to the French Language Editor

£16,500 per annum

Amnesty International (AI) needs an Assistant to work with the French Language Editor at its International Secretariat in London. You will be responsible for proofreading texts translated into French, research of terminology, filing, maintenance of computerized information systems, liaising with the Francophone section of AI and external translators. You will also assist the Editor in the translation of documents from English into French. Candidates should have excellent French and English, be able to organize their own work *and pay meticulous attention* to detail. Fast and accurate typing and experience of wordprocessing is essential, knowledge of DTP an advantage. Previous experience of proofreading and translation work in a professional capacity is also required. Cultural sensitivity and ability to work to deadlines under pressure also essential.

Closing date: 5 November 1993.



For further information and an application form please contact: Personnel Office, International Secretariat, Amnesty International, 1 Easton Street, London WC1X 8DJ. Tel: 071-837 3805 (24 hr ansaphone) Quote ref no PP-5

Société Française leader en implants orthopédiques, crée une unité avec un partenaire local implanté en Chine (dans la région de Pékin)

Responsable d'unité en Chine

Nous souhaitons recruter un responsable ayant des connaissances dans les procédés de transformation de métaux (alliages, métaux forgés).

Vous êtes ingénieur de fabrication avec 5 ans minimum d'expérience dans une unité de fabrication mécanique ou micro-mécanique, secteur médical apprécié.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais (des connaissances en Chinois seraient un plus).

Votre mobilité, vos qualités de motivation, d'esprit de décision, votre capacité d'analyse et de synthèse, pourront s'exprimer pleinement.

Si vous êtes motivé par une carrière au sein d'une entreprise très performante, adressez-nous un dossier complet, CV, lettre manuscrite sous référence 03436 à : **FRANCACIP** - 17, rue de la Banque - 75002 Paris qui transmettra.

Cabinet Beau de Loménie
158, rue de l'Université
75340 PARIS CEDEX 07



De formation chimiste, traduisant l'anglais et l'allemand vers le français.
Ayant de bonnes capacités d'organisation en vue de prendre ultérieurement la responsabilité du département.

Horaire libre : 7 h30 x 5 - Restaurant d'Entreprise

Adresser lettre + C.V. + prétentions au Service du Personnel



Jeunes universitaires de langue maternelle française, anglaise ou allemande ayant une compréhension parfaite du grec moderne et intéressés par une activité d'interprète de conférence à la Commission des Communautés européennes, cette annonce s'adresse à vous.

Η ΕΠΙΤΡΟΠΗ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΙΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ

Είναι επιφορτισμένη με το σχεδιασμό και την εκτέλεση των κοινών πολιτικών, συμμετέχει στην επεξεργασία του κοινοτικού δικαίου και φροντίζει για την εφαρμογή του.

Λόγω των νέων εξελίξεων στην Ευρωπαϊκή ολοκλήρωση, η Κοινή Υπηρεσία Διερμηνείας Συνεδριάσεων, που υπάγεται στις αρμοδιότητες του Προέδρου της Επιτροπής, ζητεί

ΝΕΟΥΣ ΟΙΚΟΝΟΜΟΛΟΓΟΥΣ, ΠΤΥΧΙΟΥΧΟΥΣ ΝΟΜΙΚΗΣ, ΦΙΛΟΛΟΓΟΥΣ ΕΠΙΣΤΗΜΟΝΕΣ ΚΑΘΕ ΕΙΔΙΚΟΤΗΤΟΣ...

που επιθυμούν να ασκήσουν το επάγγελμα του διερμηνέα συνεδριάσεων.

Αν σας ενδιαφέρει η πολιτική, οικονομική, κοινωνική, επιστημονική και πολιτιστική επικαιρότητα - αν διαθέτετε την ευχέρεια γρήγορης ανάλυσης ιδεών, την ικανότητα προφορικής επικοινωνίας - αν η μητρική σας γλώσσα είναι η αγγλική, η γαλλική ή η γερμανική και έχετε βαθειά γνώση της ελληνικής καθώς και δύο ακόμη επισήμων γλωσσών της Ευρωπαϊκής Κοινότητας - αν σκέφτεσθε να αποκτήσετε μια εμπειρία που θα αξιοποιεί τα προσόντα σας εργαζόμενοι σ' ένα διεθνές περιβάλλον και να ασκήσετε μιά ενδιαφέρουσα και πολύμορφη επαγγελματική δραστηριότητα, τότε:

Σας προτείνουμε, μετά την επιτυχή ολοκλήρωση εκπαίδευσης υψηλού επιπέδου διάρκειας έξι μηνών - που θα σας εξασφαλίσει η Υπηρεσία - να εργασθείτε υπό την ιδιότητα του διερμηνέα ως μέλος ομάδας σε συνεδριάσεις που αφορούν σε όλους τους τομείς των Κοινοτικών δραστηριοτήτων μεταξύ των οποίων είναι και εκείνοι για τους οποίους οι πανεπιστημιακές σας γνώσεις θα είναι ιδιαίτερα χρήσιμες.

Έδρα στις Βρυξέλλες, πολλές μετακινήσεις εντός και εκτός της Ευρωπαϊκής Κοινότητας.

Η Κοινή Υπηρεσία Διερμηνείας Συνεδριάσεων εξασφαλίζει καθημερινά τη διερμηνεία σε περισσότερες από 50 συνεδριάσεις που πραγματοποιούνται σε διάφορα θεσμικά όργανα: στο Συμβούλιο Υπουργών, στην Επιτροπή, στην Οικονομική και Κοινωνική Επιτροπή, στην Ευρωπαϊκή Τράπεζα Επενδύσεων.

Παρακαλούμε να στείλετε το βιογραφικό σας σημείωμα καθώς και φωτοαντίγραφο του ανώτερου πανεπιστημιακού σας τίτλου πριν από τις 27 Οκτωβρίου 1993, στη διεύθυνση:

SERVICE COMMUN INTERPRETATION-CONFERENCES
CCAB/FR 57 - 200, rue de la Loi - 1049 Bruxelles

Συμπληρωματικές πληροφορίες: Κα. GOSSEZ, τηλ. Βρυξέλλες (32-2) 295 54 16 (μεταξύ 10 και 12 π.μ.)

Υπενθυμίζεται στους επαγγελματίες διερμηνείς συνεδριάσεων ότι μπορούν και αυτοί να προσφέρουν τις υπηρεσίες τους στην παραπάνω διεύθυνση.

Our client is a joint-venture formed by international telecommunication groups. The objective of the company is to take a significant share in the emerging market of global network operation, and to offer network services, including outsourcing, to major multinational groups. For the technical and operational organization which will be located in the South-West of Germany, our client is looking for engineers experts in Telecommunications. In addition, our client is looking for managers in the headquarter in Paris.

Technical experts and managers in Telecommunications

GLOBAL NETWORK ENGINEERING (RÉF. 1)

ACTIVITIES
- Planning, implementation and procurement of the core network and the customer network modules,
- Design, implementation and procurement of network management facilities,
- Supervision of subcontractors

REQUIREMENTS
- Engineering certificate in electronics, telecomms or equivalent,
- Professional experience in Telecomms-Network, Data-Transmission and Van,
- Fluent in english, german and/or french.

CUSTOMER SERVICE CENTRE (RÉF. 2)
- Administration of the core network and the customers network,
- Administration and implantation of software and service updates,
- Project management,
- Network control and operation of core and customer network.

- Engineering certificate in telecommunications, computer science or equivalent,
- Professional experience of telecomm networks, X 25 networks, network management systems,
- Fluent in english, german and/or french.

STRATEGIC PLANNING (RÉF. 3)
- Design and optimization of the network,
- Simulation of traffic load,
- Identification of customer needs,
- Sales support.

- Engineering certificate in electronics, telecomms or equivalent,
- Professional experience in network simulation, network design and network optimization,
- Deep knowledge in carrier organization,
- Fluent in english, german and/or french.

QUALITY ASSURANCE (RÉF. 4)
- Definition and implementation of TQM in compliance with ISO 9000 X,
- Design & implementation of TQM procedures,
- Quality management,

- Engineering degree,
- Professional experience in implementation of TQM,
- English essential, german and/or french.

Besides these technical positions, our clients is looking for :

CHIEF ACCOUNTANT in Frankfurt (RÉF. 5) — Experience in general and cost accounting and budget control. Fluent in english.

CUSTOMER PROJECT MANAGERS in Frankfurt and Paris (RÉF. 6) — Experience in high level long term and complex projects management acquired in high tech, engineering for example. Fluent in english.

SALES MANAGER in Paris (RÉF. 7) — Experience in sale of complex and high tech projets. Fluent in english.

MARKETING MANAGER in Paris (RÉF. 8) — Experience in strategic marketing positioning of complex techniques at multinational level. Fluent in english and/or french and german.

If you are interested in one of the positions **réf.1 to 5, please send your CV to KORN/FERRY CARRE/ORBAN INTERNATIONAL - Lyonerstrasse 15 - Atricom Building - 6000 FRANKFURT/MAIN (Germany).**

If you are interested in one of the positions **réf.6 to 8, please send your CV to KORN/FERRY CARRE/ORBAN INTERNATIONAL 166, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS (France)**

KORN FERRY CARRE ORBAN INTERNATIONAL

ORC CONTESSE



BISCUITS DELACRE

Biscuits Delacre, le producteur européen des biscuits de qualité supérieure bien connu, fait partie de la multinationale américaine Campbell Soup Company, qui réalise un C.A. annuel de 6 milliards de USD. Sous le label Delacre, Biscuits Delacre produit et vend ses produits dans plus de 50 pays, via Campbell Biscuits Europe. Biscuits Delacre possède plusieurs usines, en Belgique, en France et aux Pays-Bas, dans lesquelles plus de 2000 collaborateurs participent à sa réussite.

Notre département Recherche & Développement, situé sur le site de l'usine de Lambermont (Verviers), souhaite renforcer son équipe et recruter un (m/f):

Senior Research & Development Manager

qui sera responsable de la gestion technique des projets de nouveaux produits, incluant l'évaluation des besoins du marché et des besoins technologiques, la création, le développement et la coordination de ces projets, ainsi que les investissements nécessaires.

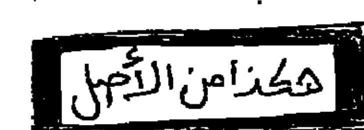
En liaison avec les Food Technologists, il supervisera le travail des Test Bakers dans le cadre du développement technique des projets et collaborera étroitement avec les usines de production situées en Belgique, France et Hollande.

Universitaire en Sciences Alimentaires, le candidat devra posséder entre 5 et 8 années d'expérience dans une fonction R & D au sein d'une entreprise multinationale principalement en biscuiterie, boulangerie ou pâtisserie.
Il devra parler anglais et français ou néerlandais.

Si vous voulez faire la différence au sein d'une équipe performante et motivante, envoyez votre candidature à Daniel Willems, Directeur des Ressources Humaines, N.V. Biscuits Delacre S.A., Zoning Industriel, 4800 Lambermont.



UNIVERSAL COMMUNICATION



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Un grand groupe de services et de construction d'équipements publics recherche pour des opérations de montage complexes, tant sur le plan juridique et financier qu'au niveau de la négociation, un(e) jeune

CHARGE(E) DE MISSION

capable de s'intégrer rapidement de façon créative et constructive au sein d'une équipe rigoureuse et soudée.
Ce poste s'adresse à un jeune candidat qui justifiera de préférence d'une première expérience professionnelle le portant à s'investir plus avant dans les domaines évoqués.
Pour traduire au mieux l'esprit polyvalent de cette fonction, le candidat retenu pourra se prévaloir d'une formation juridique complétée par un diplôme de gestion ou de finance.
La maîtrise du Droit anglo-saxon constituerait un plus appéciable pour ce poste à pourvoir à Paris, porteur de réelles possibilités d'évolution.
Nous vous remercions d'adresser, en toute confidentialité, votre dossier complet de candidature sous réf. 9986/M à Curriculum 6 passage Lathuile 75018 PARIS qui transmettra.

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74



JURISTES

L'Institut National de la Propriété Industrielle recrute pour sa DIVISION DES MARQUES à **NANTERRE (92)** des **JURISTES**

PROFILS :
EXAMINATEURS pour la procédure d'opposition : Titulaires d'un DEA ou d'un DESS de propriété industrielle, expérience en propriété industrielle souhaitable.

RESPONSABLE du bureau de l'opposition : Conditions de diplômes identiques. Expérience d'au moins cinq ans en propriété industrielle exigée. Capacité d'encadrement et d'animation.

CONDITIONS :
Salaire à partir de 160 KF brut/an, selon expérience et nature du poste. Contrats à durée déterminée de trois ans renouvelables.

Adresser lettre et CV au Service des Ressources Humaines 26 bis rue Saint Petersbourg - 75800 PARIS.



OEC CONTESSE

GROUPE Conseil - Audit - Expertise
ALPHA

L'ÉCONOMIE SOUS L'ANGLE SOCIAL

Bordeaux
Clermont-Fd
Grenoble
Lille
Lyon
Marseille
Metz
Nantes
Paris
Rouen
Toulouse

Premier sur son marché, implanté nationalement et en croissance continue, notre Groupe de 200 personnes s'adresse particulièrement aux Comités d'entreprise. Nous leur apportons un diagnostic et des préconisations sur la situation de leur entreprise, notamment lors de restructurations, fusions, acquisitions, changement profond de l'environnement concurrentiel.

Dans ce cadre, nous recherchons sur toute la France des

CONSULTANTS CONFIRMÉS

de formation initiale solide (Grandes Écoles, IEP, Dauphine, 3e cycle) enrichie d'une expérience professionnelle pluridisciplinaire. La maîtrise de l'analyse financière, la connaissance de l'économie industrielle et la capacité à animer une équipe devront leur permettre de donner une dimension nouvelle, créative et opérationnelle aux travaux et responsabilités d'encadrement qui leur seront confiés.

Au-delà de leur excellente technicité et de leur sens de l'organisation, nous apprécierons leur aptitude à la communication et nous saurons leur offrir diversité, formation et perspectives.

– postes à pourvoir à titre permanent et vacataire à partir de janvier 1994.

Envoyer C.V., photo, lettre manuscrite, prétentions, région souhaitée sous réf. : 8684 Le Monde Publicité 15-17, rue du Col.-P.-Avia, 75902 Paris Cedex 15.

OEC CONTESSE



Groupe Pharmaceutique International parmi les leaders, **MARION MERRELL DOW** s'appuie sur ses Associés pour réaliser sa Vision : "Devenir le meilleur groupe pharmaceutique mondial dans l'amélioration de la longévité et de la qualité de la vie humaine".
En France, **MARION MERRELL DOW** recherche pour son siège social situé à **Levallois-Perret (92)** un(e) :

COMPTABLE

De formation type BAC + 2 (BTS comptabilité ou DUT gestion des entreprises), vous débutez ou possédez une première expérience qui vous a permis de vous familiariser avec le traitement informatisé des comptes fournisseurs.
Votre bon niveau d'anglais, votre forte motivation et votre sens aigu de la communication vous permettront d'aborder sans difficulté une tache axée sur le suivi des comptes fournisseurs et le traitement des notes de frais, dans le respect des procédures.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV et photo à :
MARION MERRELL DOW - Ressources Humaines
130, rue Victor Hugo - **92300 LEVALLOIS-PERRET**

OEC CONTESSE



Filiale d'un important groupe, notre société de services au grand public, située à Lyon, 3 600 personnes, recherche pour seconder notre Directeur des Ressources Humaines un

Juriste droit social

Vous aurez pour mission de favoriser les actions de progrès social. Vous devrez notamment :

• participer à la définition et à la mise en place de la politique sociale • mettre en oeuvre et animer les projets sociaux et proposer des objectifs d'innovation • conduire avec la D.R.H. les relations de travail et les négociations au niveau de l'entreprise • assister et conseiller les responsables opérationnels en matière de droit du travail et définir les moyens d'information et de formation.

Ce poste nécessite une formation Maîtrise de Droit, complétée par une spécialisation en Droit Social ; 5 ans d'expérience dans la fonction Ressources Humaines, avec une dominante Relations Sociales, acquise de préférence en milieu industriel.

En outre, des qualités de dialogue constructif et d'animateur, des capacités de réflexion et d'anticipation sont indispensables pour participer pleinement aux responsabilités stratégiques de la D.R.H. et au développement de l'entreprise.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 62/043 à :

EMPLOI centor

26, rue Henri Monnier
75009 PARIS.

PARIS LYON MULHOUSE STRASBOURG

▸ DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
REGION P.A.C.A.

Notre Groupe CA 1 milliard, 1100 personnes, 25 filiales dont 15 à l'étranger, spécialisé dans l'industrie pharmaceutique et côté au Second Marché bénéficie d'une excellente notoriété.

Grâce à la motivation de ses équipes et à la qualité de ses innovations scientifiques, le Groupe enregistre une croissance élevée depuis plusieurs années.

Rattaché à la Direction Générale qui définit la politique du personnel, vous exercerez votre fonction essentiellement sur l'activité France (siège social et filiales françaises) qui compte environ **700 collaborateurs.**

Généraliste de la fonction, vous superviserez l'administration du personnel, la gestion prévisionnelle, la rémunération, la législation et les relations sociales, la formation, la communication interne...

Partenaire de réflexion, vous êtes capable d'innover en matière de développement social, de gestion prévisionnelle et de dynamisation des ressources humaines et vous participerez à terme, au Comité de Direction.

A 35/42 ans, de formation supérieure, votre professionnalisme repose sur une expérience significative acquise de préférence dans un environnement international.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous la Réf. 1135/F à notre conseil : Catherine FONTAINE



14, RUE LINCOLN 75008 PARIS

Juriste d'entreprise
ayant de solides connaissances en matière de procédures

■ Au sein d'une équipe de juristes expérimentés, vous assurez une double mission dans les domaines juridiques et judiciaires :

- consultations internes sur des sujets très variés faisant appel aux différents domaines du droit (civil, commercial, pénal, administratif, du travail...)

- suivi des procédures contentieuses (hors assurances) dont le groupe fait l'objet, et de celles qu'il a engagées.

Dans le cadre de ces missions, vous participez à des expertises notamment comptables, vous rédigez des contrats et des écritures judiciaires, y compris les conclusions, et plus généralement, vous assurez le suivi des dossiers dont vous avez la charge.

En qualité de Juriste d'Entreprise ou d'avocat au sein d'un cabinet, depuis au moins 7 ans, vous avez acquis de solides compétences techniques incluant une connaissance approfondie des procédures (droit privé principalement), des relations avec les Cours et Tribunaux et une excellente maîtrise de la rédaction.

De plus, vos qualités de rigueur et de fiabilité ainsi que votre aisance relationnelle vous permettent d'être un interlocuteur apprécié à tous les niveaux de la hiérarchie.

■ Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous référence PR/07, au GAN, DRH/GRC, 2 rue Pillet-Will, 75448 Paris Cedex 09.



MÉDIA SYSTEM

L'ÉNERGIE DE TOUS LES PROJETS

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Piloter les opérations contractuelles avec les collectivités locales

Notre Groupe s'est spécialisé dans les services aux **collectivités locales.**

Nous comptons, entre autres, quelque **cent quarante filiales** travaillant sur ce marché.

Notre responsable du Service Juridique cherche son **adjoint direct.**

Votre mission :

- **Analyser les textes français et européens** régissant notre activité.
- Aider à **élaborer les conventions de délégation de services publics** de transport.
- Aider à **élaborer les montages juridiques, économiques et financiers.**

Vos atouts :

- **Juriste de haut niveau,** option **droit administratif,** vous avez de bonnes connaissances en matière **fiscale, économique et comptable.**
- **Homme de terrain, pragmatique,** on vous reconnaît des **qualités relationnelles** de tout-premier ordre.
- Vous avez acquis une **expérience de quelques années** au sein du Service Juridique d'une **société prestataire de Services aux collectivités.**
- Vous pratiquez l'anglais.

Le poste, **basé à Paris,** nécessite une certaine **mobilité** de votre part (quelques jours par mois).

Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous référence PV 45 à notre Conseil qui vous garantit une stricte confidentialité.

2, rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16
11, rue Victor Hugo - 69002 LYON.



COGEPLAN *à l'écoute des talents*

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Coopers & Lybrand
CLC juridique et fiscal

Nous rassemblons environ 160 avocats intervenants sur l'ensemble de la France, ce qui nous confère une place de leader parmi les cabinets d'avocats d'affaires français.

Avocats spécialisés

Fiscalité personnelle

Paris

Auprès de l'ensemble de nos clients, vous intervenez sur des dossiers de fiscalité patrimoniale. Vous exercez votre activité de conseil dans des domaines variés : revenus de capitaux mobiliers, plus-values, déclarations fiscales (IR-ISF), successions et donations, actionnarat salarial...

Vous participez à l'animation d'une équipe de fiscalistes. Vous savez négocier et rédiger en anglais.

Agé de 30 ans environ, de formation supérieure en fiscalité (DEA, DESS, DJCE), complétée éventuellement par IEP ou Dauphine, vous justifiez d'une expérience de 4 à 6 ans acquise de préférence en cabinet et/ou en banque.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) s/réf. M./90/S, à Michel Combe.

Fiscalité internationale

Sophia-Antipolis/Monaco

Auprès de l'ensemble de nos clients, vous intervenez sur des dossiers de fiscalité générale d'entreprise : IS, TP, restructuration, intégration, optimisation fiscale, fiscalité des flux, fiscalité de groupe...

Vous participez à l'animation d'une équipe de fiscalistes. Vous savez négocier et rédiger en anglais.

Agé de 32 ans environ, de formation supérieure en fiscalité (DEA, DESS...), vous justifiez d'une pratique de la fiscalité internationale d'environ 6 ans, acquise en cabinet.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) s/réf. M/90/T, à Olivier Pichot.



CLC Juridique et Fiscal - 32, rue Guersant 75833 Paris cedex 17.

Nous sommes la succursale française d'une banque internationale réputée. Notre fort développement nous amène à rechercher un(e)

Analyste crédit

SENIOR

A 30 ans environ, de formation Bac +4 minimum, vous avez acquis une expérience identique de 2 à 5 ans minimum au sein d'une banque française ou étrangère. Bien sûr, vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise et l'outil informatique de bureau.

Votre esprit d'analyse, votre enthousiasme et votre bonne connaissance de l'exploitation bancaire vous permettra de mener à bien la mission que nous vous proposons.

Au sein d'une équipe à taille humaine, vous étudierez et analyserez les demandes de crédits, préparerez les propositions et évaluerez les risques. Nous vous proposons, outre une rémunération intéressante, d'acquérir une réelle expertise en matière de risques internationaux.

Pour un premier contact, merci d'envoyer votre dossier complet (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence 349 à COMMUNIQUÉ - 50/54, rue de Silly 92513 BOULOGNE-BILLANCOURT, qui transmettra.

MEDIAPA



L.B.W. Illustration : Michel Tolmer

UN CHOIX QUI DETERMINE VOTRE AVENIR.

Membre de l'organisation internationale PRICE WATERHOUSE, nous sommes l'un des plus importants cabinets d'Audit et de Conseil, comptant aujourd'hui plus de 1000 collaborateurs en France.
Pour renforcer notre département d'Audit et de Conseil informatique, nous recherchons un

AUDITEUR INFORMATIQUE CONFIRMÉ

Au sein d'une équipe jeune et de haut niveau, intervenant dans l'ensemble des secteurs professionnels, il participera à un ensemble de missions très variées : audit-diagnostic d'organisations informatiques ou d'applications complexes, conduite et encadrement de *missions en support de l'audit comptable et* financier, audit de schémas directeurs ou de plans informatiques, ...

Sous la supervision d'un Senior Manager, il sera par ailleurs chargé de la liaison permanente avec le département d'Audit informatique de la firme européenne, situé à Londres.

Agé de 25 à 30 ans, de formation supérieure en informatique et en gestion, le candidat aura acquis une expérience, si possible *internationale, d'au moins 2 à 3 années dans* le domaine de l'audit des systèmes d'information. Il devra bien entendu parfaitement maîtriser la langue anglaise.

Ce poste opérationnel sera confié à un candidat alliant rigueur, disponibilité et sens du contact.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) rédigé en anglais sous référence AIC à Anne-Christine MARIE, PRICE WATERHOUSE, 98 rue de Courcelles, 75858 PARIS Cedex 17.

Price Waterhouse



Notre groupe industriel de dimension internationale (6 500 personnes, 4,2 milliards de CA) appuie son dynamisme sur un potentiel technique et humain de premier plan.

CONTROLEUR DE GESTION

expérimenté

Vous renforcerez l'équipe du contrôle de gestion et des prises de participations intégrée à la *Direction* centrale Finances-Gestion du groupe. Vous contribuerez par votre professionnalisme à une gestion performante et au développement externe de notre groupe. Interface entre la présidence et les divisions, vous aurez une double mission :

- assurer le contrôle de gestion du groupe par un suivi mensuel des résultats de la société mère et de ses filiales.
- participer aux négociations d'affaires après avoir constitué des dossiers et réalisé des études financières et juridiques complètes.

A 30 ans environ, de formation grande école de gestion (HEC, ESSEC, IEP Eco-Fi), si possible complétée par une formation juridique, vous avez 3 à 5 ans d'expérience en contrôle de gestion et analyse financière en secteur bancaire, cabinet d'audit et/ou en entreprise.

Une personnalité forte, ouverte, communicante, vous permettra de gagner des responsabilités dans notre groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions), sous réf. 1210M, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Consultant Titres

Rejoindre Axime, c'est faire dès aujourd'hui le bon choix pour demain

Rattaché au Responsable de la Division Titres d'Axime Services/SITB, votre mission consistera à assurer le diagnostic et l'élaboration de solutions. Vous coordonnerez ensuite la réalisation de projets en collaboration avec les équipes informatiques et superviserez leur mise en place.

Agé de 35 ans environ, de formation supérieure (ESC, MBA, Ecole d'ingénieurs...), vous possédez une réelle compétence dans le domaine des Titres et si possible une expérience de conseil en cabinet, au cours de laquelle vous avez utilisé une méthodologie éprouvée vous permettant de gérer un projet dans sa totalité.

Si vous souhaitez rejoindre un groupe au développement national et international, adressez votre candidature sous réf. CM 93SI11 à Nadine Wasson, DRH, Axime, 137 bd Voltaire, 75011 Paris.

AXIME SERVICES

Filiale d'Axime, Axime Services est leader en France dans la gestion des grands flux de données avec 4 domaines d'expertise : les Moyens de Paiement, la *Télématique*, le *Traitement des titres et des opérations bancaires*, le Facilities Management.

Avec 2 500 personnes, 1,9 milliard de CA et 32 MF de bénéfice, Axime fonde ses ambitions sur la synergie de ses trois métiers : Traitement et Facilities Management, Ingénierie et Intégration de Systèmes, Communication Directe.



AXIME

MEDIA SYSTEM

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

Dans le cadre de son expansion, **KEW FRANCE**, filiale de KEW Industri A/S (Danemark), membre du groupe Incentive (2,5 Milliards de Francs), fabricant mondial de nettoyeurs haute-pression à usage industriel et grand public recherche son

Directeur des ventes



Directement rattaché au Directeur Général, vous participerez à l'élaboration de la politique commerciale et du plan marketing et serez responsable de son application au plan national.

Véritable manager de la force commerciale (recrutement, formation, training...), vous négocierez les comptes clés, aurez en charge l'élaboration du budget ventes ainsi que son suivi et serez garant de l'atteinte des objectifs.

A 30 ans environ, de formation ESSEC, Sup de Co..., vous possédez une expérience similaire de 5 ans dans le milieu du Bricolage ou circuits de distribution moderne. Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable pour réussir à ce poste.
La rémunération est susceptible d'intéresser des candidats de haut niveau. Lieu de résidence : Lyon.

Merci d'adresser votre CV, photo et lettre man. à Marie-Laure LAMBERT, KEW FRANCE, 7 rue Jean Rostand B.P. 71, 69743 GENAS CEDEX

L.B.W.

Nettoyeurs haute pression

Société de distribution spécialisée à forte renommée, leader sur son marché, recherche ses futurs

DIRECTEURS DE CENTRE

Postes basés en région parisienne
Possibilités en province

A 30 ans environ, de formation supérieure, vous possédez une expérience réussie dans la gestion autonome d'un centre de profit (de préférence en grande distribution ou distribution spécialisée).

Vous avez avant tout la passion du client satisfait, des qualités reconnues d'organisateur et de manager.

Venez rejoindre des équipes soudées par le partage des mêmes valeurs et contribuer à notre développement européen.



Transmettez votre dossier (CV, lettre, photo) sous la réf 923 à notre conseil qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

andrée ruyffelaere et associés
Ressources Humaines
6, rue Jean Roisin - 59800 LILLE

MEDIAPA

Ingénieurs Commerciaux Grands Comptes

Stratégie de conquête : nous recrutons les meilleurs !

NCR France, (1 500 collaborateurs, 1,5 Md FF CA), branche Informatique et Réseaux du groupe AT&T, développe, produit, commercialise des solutions informatiques globales (équipements, architectures, logiciels, services), pour le traitement de l'information.

Nous poursuivons notre pénétration des grands comptes de l'industrie, du commerce, de l'administration, de la distribution et de la finance grâce à une offre globale unique sur le marché fondée sur des gammes de systèmes ouverts, coopératifs et communicants.

Pour ces domaines qui requièrent compétitivité et agressivité commerciale, nous recherchons des **Ingénieurs Commerciaux** qui devront faire preuve de ténacité et d'une réelle capacité à négocier.

Vous êtes diplômé d'une école d'ingénieurs et/ou de commerce, avec environ 3 à 5 ans d'expérience réussie dans la vente de solutions informatiques, vous connaissez l'approche de vente Grands Comptes dans nos domaines d'activité et vous maîtrisez l'anglais, alors... rejoignez-nous !

Pour ces postes basés à Paris - La Défense, merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. LM/01 à NCR France, Service du Recrutement, 20 place de Seine, 92086 Paris - La Défense Cedex 20.

NCR
Groupe AT&T

La Libre-Informatique®
Pour maîtriser le changement.

BIOBLOCK SCIENTIFIC
MATERIEL SCIENTIFIQUE ET DE LABORATOIRE

Chef de produits junior

Spécialisés dans la distribution de matériel destiné aux laboratoires de la recherche universitaire et du contrôle industriel, nous poursuivons notre expansion et recrutons un chef de produits junior.

En contact avec nos clients : vous leur apportez un support technique et développez les ventes des gammes de produits qui vous sont confiées • En contact avec les fabricants : dans un environnement international, vous sélectionnez de nouveaux produits et participez aux négociations • En contact avec la Direction Marketing : au sein d'une équipe jeune et dynamique, à l'aide d'une informatique performante, vous effectuez les études de marché et de concurrence, vous participez à la rédaction de notre catalogue • En contact avec la force de vente : vous leur assurez formation et motivation.

A 25/30 ans, de formation scientifique en mesures physiques, biologie ou chimie, vous possédez une première expérience en laboratoire ou dans l'industrie. Communicatif, rigoureux, doté de bonnes capacités rédactionnelles, vous souhaitez donner une orientation commerciale à votre carrière. ***L'anglais courant est indispensable,*** *l'allemand serait un plus.*

Nous vous proposons une rémunération attractive (fixe + primes + avantages + participation) en rapport avec vos performances et la réalisation de vos objectifs.

Ce poste est basé à ***Strasbourg.***

Merci d'adresser votre candidature complète (lettre + CV + photo), sous réf. M, à : BIOBLOCK SCIENTIFIC, DRH, BP 111, 67403 Illkirch Cedex.

MEDIA SYSTEM

Membre du groupe ABN - AMRO,
l'un des tous premiers groupes bancaires européens,
NSM est une banque commerciale privée
à forte vocation financière.



NSM
Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet
GROUPE ABN AMRO

Au sein de notre salle des Marchés, nous vous proposons de vendre nos produits de trésorerie à une clientèle de grandes et moyennes entreprises françaises et internationales. Responsable du développement et de la gestion d'un portefeuille de clients, vous les conseillez, analysez les mouvements du marché et adaptez les produits NSM à leurs besoins.
De formation supérieure (Bac + 4 minimum) vous possédez, outre une parfaite maîtrise de la langue anglaise, une première expérience commerciale acquise au sein d'une banque.
Fin négociateur, doté d'un esprit de synthèse certain, vous savez faire preuve d'autonomie et d'assurance dans le suivi de vos clients. Si, de surcroît, vous êtes constamment à l'écoute des autres marchés, vous réunissez tous les atouts pour réussir au sein de notre banque.
Isabelle Morenne vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre, photo, CV et prétentions), sous la référence OCT - NSM - 75410 PARIS CEDEX 08.

Le Pouvoir du Temps

DIRECTEUR COMMERCIAL
INTÉGRATION DE SYSTÈMES

A 30/35 ans, de formation supérieure, vous exercez une fonction de management commercial dans un contexte informatique (constructeur, éditeur S.G.B.D., S.S.I.I....).

Votre culture informatique vous permet de maîtriser l'offre "systèmes ouverts".

Votre charisme et votre tempérament d'entrepreneur vous conduisent à rechercher davantage d'implication dans les orientations d'une entreprise.

Au sein de notre équipe de Direction, vous proposez une stratégie et élaborez notre offre marché (partenariats,...) avec la responsabilité de la mise en œuvre de la politique commerciale et du management de l'équipe commerciale qui vous sera confiée.

Nous offrons un challenge exceptionnel dans un environnement porteur ainsi qu'une rémunération motivante de nature à satisfaire des candidats de valeur.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à MERCURI URVAL, 95, avenue Victor-Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous référence 78.0539/EX.

Mercuri Urval

Suite de la rubrique en dernière page

LE MONDE DES CADRES

GROUPE BBC

CONSEIL ET FORMATION EN ORGANISATION DE L'ENTREPRISE, MANAGEMENT ET GRH

Depuis 1973, nous intervenons auprès de 200 groupes et entreprises privés ou publics, français ou étrangers. Nous avons pour partenaires PMC Personal Management Consult GmbH à Francfort et BSI ITALIA Srl à Milan.

Vous avez 30 ans minimum, une formation supérieure et surtout une **bonne expérience** dans l'un des domaines de nos activités comme consultant ou expert dans la fonction Personnel ou responsable hiérarchique en entreprise, devenez à **PARIS Palais-Royal** :

CONSULTANT SENIOR

Après vous être approprié nos démarches et méthodes d'intervention, vous assurerez - avec une large **AUTONOMIE** :

• des missions de conseil et de formation intra-entreprise dans **l'un ou plusieurs** des domaines suivants :
- organisation de l'entreprise : structure, répartition du travail, procédures,
- management : stratégie de changement, formation de la hiérarchie,
- gestion des ressources humaines : description et classement des emplois, rémunération, système d'appréciation, mobilité interne, etc.,
- recrutement par approche directe et/ou par annonce.

• le développement de votre CA tout en sachant refuser des contrats contraires à notre déontologie.

Progressivement, vous pourrez intervenir dans l'ensemble de nos activités et devenir un des associés.

Merci d'écrire sous réf. LM, en indiquant votre salaire actuel à :
Richard BÉNATOUIL et Jacques BRUSSET - **GROUPE BBC**
1 bis place de Valois - 75001 Paris. Discrétion absolue et réponse assurées.

***

Nous sommes une jeune filiale d'un des plus importants groupes industriels français.
À travers notamment notre société, notre maison mère veut promouvoir son action dans le domaine de l'environnement et entend devenir un leader dans l'industrie du traitement des déchets industriels et ménagers.
Dans ce contexte particulièrement évolutif et porteur,
NOUS CRÉONS LE POSTE DE

Directeur de la Communication

Votre mission essentielle sera de concevoir et mettre en place la politique de communication institutionnelle et commerciale de la société, visant à annoncer aux collectivités locales et aux industriels de la propreté, l'arrivée d'un nouvel opérateur sur ce marché.

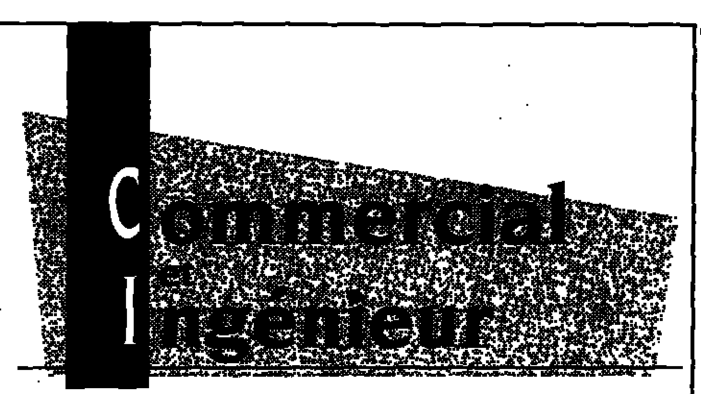
De formation supérieure - idéalement double, école de commerce/Sciences Po + communication -, à 35/40 ans, vous avez une dizaine d'années d'expérience - acquise de préférence au sein d'un grand groupe de services - dans la communication externe auprès des **COLLECTIVITÉS LOCALES**. Vous y avez un important réseau relationnel.

Une approche des industries liées à l'environnement est un atout supplémentaire.

Si nos ambitieux projets de développement vous intéressent, nous vous suggérons d'écrire rapidement à notre Conseil ORNICAR, en indiquant la réf. B/962 sur l'enveloppe - 10, rue Portalis 75008 PARIS.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

***



PARIS ET REGION PARISIENNE

COFRAMI, SSII de 200 personnes, dans les secteurs de haute technologie a besoin de vous... mais vous offre aussi un champ d'action particulièrement intéressant.
Vos interlocuteurs : les plus grandes entreprises. Vos centres d'intérêts : les grands projets de notre temps. Nous travaillons soit en régie soit au forfait.

Nos équipes d'Ingénieurs sont particulièrement performantes, au savoir faire reconnu.
Vous recherchez un milieu enrichissant, stimulant, vous nous apportez votre allant, vos compétences commerciales, vos capacités d'encadrement.
Vous aimez ce métier, dur mais passionnant, alors venez partager notre enthousiasme et notre réussite.



Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + C.V.) sous référence A3 10 02 à notre Conseil
Madame Claude Favereau
FAVEREAU CONSULTANTS
52 rue de la Fédération - 75015 PARIS.

FAVEREAU CONSULTANTS

***

KPMG Fiduciaire de France recrute dans le cadre du développement de son Département de Conseil en Organisation et Management **FIDORGA** un

CONSULTANT SENIOR MARKETING

Notre activité : Conseil en organisation et management pour optimiser les fonctions-clés des PME-PMI.

Notre atout : • l'apport de compétences pluridisciplinaires (marketing, qualité, industriel, informatique, environnement...) • l'appui d'un réseau fortement implanté au plan national et international • des clients français et étrangers avec des métiers très variés.

Votre mission : • négocier et coordonner les missions marketing et développement commercial • gérer en toute autonomie des missions tant sur le plan commercial, relationnel que technique • intervenir auprès de nos clients sur un plan stratégique comme sur un plan opérationnel.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole de Commerce, IEP, Ingénieur avec 3ème cycle de gestion marketing...), vous avez une expérience opérationnelle de la gestion marketing-vente en entreprise de 5 ans au moins et de conseil de 2 ans au moins. La pratique courante de l'anglais est un atout important pour un groupe de conseil de dimension internationale.
Poste basé à Paris avec des déplacements en Province.
Adresser CV + lettre manuscrite + photo à : **FIDORGA** - Mme Crémont - 18 bis rue de Villiers 92300 Levallois-Perret.

***



ANTICIPATION

telle est notre stratégie depuis 10 ans, appliquée dans la recherche et la sélection de cadres, mais aussi dans d'autres domaines liés aux ressources humaines.

RECHERCHE

de nouveaux outils et méthodes :
- évaluation - développement de potentiels
- bilans de progrès individuels et collectifs
- mises en situation appliquées au recrutement

COMPETENCES

Renforcées à travers les professionnels qui nous ont rejoint en 1993 dans les secteurs audit et organisation des ressources humaines, ingénierie sociale.

ORGANISATION

par départements spécialisés à Paris et en région :
• Technologies • Construction Ingénierie
• Bio-médical • Assurance • Carrières et Potentiels
• Formation • Audit Social
et avec un réseau international de partenaires.

Si comme nous, vous avez des projets et souhaitez en savoir plus, alors écrivez à :

ARCO - Conseil en Gestion des Ressources Humaines
18, av. de l'Opéra - 75001 PARIS

ARCO

***

ELYSEES consultants

Division de John Stork International spécialisée dans le recrutement de Middle Management
recherche

Consultant Senior

*V*ous possédez une expérience confirmée en Cabinet, vous gérez en toute autonomie votre propre portefeuille clients et vous êtes à la recherche d'un environnement privilégiant la qualité.

*A*dressez votre dossier sous la Réf A 101 à ELYSEES CONSULTANTS - 10, rue des Saussaies 75008 PARIS ou saisissez directement vos Candidatures sur minitel 3617 FLASHCV code ELYSEES

***

CMN

Les CONSTRUCTIONS MECANIQUES DE NORMANDIE à Cherbourg (50), chantier naval de très haute technologie, viennent de remporter plusieurs succès commerciaux qui les amènent à recruter :

UN(E) ACHETEUR (SE) CONFIRME(E)

Position Cadre

Il aura pleinement en charge un domaine d'achat qui lui sera confié, à savoir : marketing achat, conseil aux services du chantier, appel d'offres, sélection et négociation, suivi des relances, etc....

Il aura à sa disposition un système informatique très performant.

Nous souhaitons confier ce poste à un(e) candidat(e) ayant une expérience réussie de 5 ans dans un service Achats avec une responsabilisation bubgétaire et une formation BAC + 2 où école de commerce orientation Achats. Le diplôme CDAF est apprécié.

Anglais commercial indispensable, expérience chantier naval souhaitée.

Nous remercions les personnes intéressées d'écrire avec CV, lettre manuscrite, salaire actuel et souhaité à :
J. VILAIN - BP 539 - 50105 CHERBOURG CEDEX.

***

Nadia POIRIER

Spécialiste depuis plus de 10 ans du recrutement et de l'évaluation de potentiel met au service de sa propre structure :

• son expérience de secteurs d'activité très variés : services, industrie, grande distribution...

• sa connaissance de l'ensemble des fonctions de l'entreprise : commerciale, technique, gestion...

AUTHENTIS, 89 rue de la Villette, Le "Galaxie", 69003 Lyon.
Tél. 72.34.75.01 Fax 72.34.59.50

Authentis
Conseil en Ressources Humaines

SPÉCIAL INGÉNIEURS

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

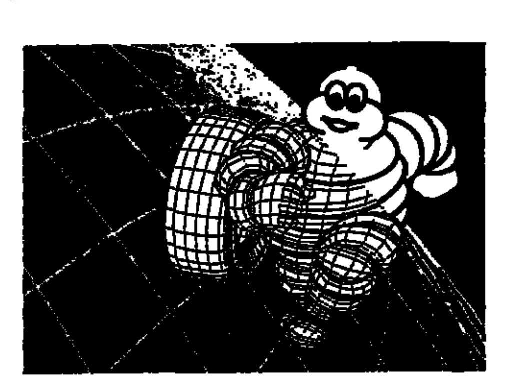
UN INGENIEUR INFORMATICIEN
RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION ET DU SYSTEME

Un système IBM d'une puissance de 320 MIPS, équipé des logiciels les plus récents.
Une équipe de 5 ingénieurs et 30 techniciens.
Une collaboration permanente avec les filiales étrangères du Groupe.

Nous vous confierons la double responsabilité du Système IBM et de ses évolutions, et celle de l'Exploitation du site, pour nos services informatiques centraux.

Si vous avez l'expérience des systèmes IBM-MVS et de l'organisation d'un centre informatique, notre défi peut être le vôtre.

Si vous avez le sens de l'animation d'une équipe et du dialogue avec les utilisateurs, nos projets seront les vôtres.



Le poste est basé à Clermont-Ferrand.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature, sous référence LM 61, à Pascal BARTHELEMY - SPIC Recrutement Manufacture Française des Pneumatiques Michelin 63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.



Les moyens de se passionner

K3 83407 OF

France Télécom Réseaux et Services Internationaux, opérateur international de France Télécom, renforce son Département Transmission et Réseaux d'entreprise.

Chefs de projet
Réseaux d'entreprise internationaux

• Conception, spécialiste X25 — Réf. X25

Vous apportez une expertise en X25 à l'équipe Conception pour permettre le montage d'offres complexes dans le domaine des réseaux privés internationaux, assurez un soutien opérationnel lors de la phase de réalisation et d'exploitation, participez au développement de nouvelles offres de service.

A 35 ans environ, vous avez au minimum 5 ans d'expérience réussie en conduite de projet dans le domaine X25 et interconnexion de réseaux locaux d'entreprise.

• Réalisation — Réf. RES

Vous assurez la mise en œuvre de réseaux d'entreprise internationaux et animez les groupes et projets concernés.

A 32 ans environ, vous avez au minimum 4 ans d'expérience réussie en conduite de projet.

• Suivi après réalisation — Réf. SAR

Vous concevez et mettez en œuvre des solutions techniques pour répondre aux évolutions des besoins des clients et optimiser le fonctionnement de leur réseau en phase d'exploitation.

A 29 ans environ, vous avez 3 ans d'expérience réussie en conduite de petits projets.

Ces postes nécessitent une formation d'ingénieur Télécom ou équivalent avec la pratique de l'anglais.

Outre votre professionnalisme, vos qualités de rigueur et votre sens relationnel contribueront à votre réussite au sein du Groupe, qui ouvre de larges perspectives d'évolution aux candidats à fort potentiel.

Les postes sont basés à **Paris 11e**.

Merci d'adresser, sous la référence concernée et en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à : **SM CONSEIL**, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.



Réseaux et Services Internationaux
Worldwide Networks and Services

MEDIA SYSTEM

Ingénieur Acousticien
Futur Responsable du Département Acoustique

Le Centre de Transfert de Technologies du Mans créé en Avril 1992 a pour vocation de faciliter la liaison entre le monde industriel et les universités. Il assiste l'entreprise et réalise pour elle des études sous contrat.

Il est organisé en trois départements : département acoustique, département matériaux, département productique. Le département acoustique va mettre à la disposition de ses clients quatre salles d'essais très performantes et bénéficie d'une étroite collaboration avec le L.A.U.M. Ceci lui permet de proposer aux entreprises des prestations de très haute qualité.

Nous recherchons le futur responsable de ce département.

Il est chargé à la fois du développement commercial du département avec réalisation d'objectifs et du suivi technique des études. Il supervise une équipe de trois personnes amenée à se développer très rapidement.

Ingénieur grande école, spécialisé en acoustique, ou universitaire ayant fait une thèse dans ce domaine, vous possédez une première expérience acquise en entreprise (B.E. ou centre de recherche, automobile, équipement, aéronautique, B.T.P...) ou en société d'ingénierie. Vous souhaitez profiter de vos connaissances techniques pour développer avec une petite équipe, dans un environnement scientifique de très haut niveau, des prestations auprès des entreprises. Ce poste est basé à 55 minutes de Paris... au Mans.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV, complet, *photo et rémunération actuelle sous référence* 12/1017 A à : Bernard Krief Ressources Humaines - 26, rue de la Baume 75008 PARIS.

BERNARD KRIEF RESSOURCES HUMAINES
Washington Moscou Bruxelles Paris

RHONE-ALPES

FABRICANT FRANCAIS DE MATERIEL ELECTRONIQUE GRAND PUBLIC

dans le cadre de notre expansion rapide, notre Direction Marketing recherche

2 RESPONSABLES DE GAMMES

En liaison étroite avec nos différentes forces commerciales européennes et nos équipes R et D et industrielles, vous réunissez et synthétisez l'ensemble des informations nécessaires à la définition de nos futurs produits (attentes consommateurs, opportunités technologiques, études de l'environnement concurrentiel et des stratégies commerciales et de communication).

Vous êtes une force concrète de proposition, de suivi de développement et de gestion de nos gammes de produits en cohérence avec la stratégie marchés multinationaux de l'entreprise.

Curieux, vous avez des idées et une aptitude certaine à les concrétiser. Vous avez un goût prononcé pour le travail en équipe et une personnalité qui mobilise les énergies.

Idéalement titulaire d'une double formation (Ingénieur et Marketing/Commercial), vous bénéficiez d'une expérience de 8 à 10 ans dans un environnement similaire. Vous pratiquez parfaitement l'anglais et si possible une autre langue européenne.

Si vous souhaitez participer pleinement à l'essor d'une entreprise de dimension humaine, nous vous remercions d'adresser vos lettre manuscrite, CV et photo à notre Conseil :



Cabinet Vitte & Mossan S.A.
15 bd Maréchal Leclerc
Tour Mont-Blanc - 38000 GRENOBLE

ORC. CONTESSE

Opérateur privé appartenant au GROUPE GÉNÉRALE DES EAUX, nous développons et exploitons un réseau public national de transmissions de données par radio (3RD). Nos domaines d'applications sont multiples : réseaux d'entreprises, monétique, télésurveillance... Dans le cadre de notre fort développement, nous recherchons un :



INGENIEUR RADIO CONFIRME
ENST, SUPELEC,...
Poste basé à Paris

Missions et Responsabilités

Au sein de notre Direction Technique, vous êtes le responsable des caractéristiques radiofréquences du réseau (définition et contrôle des zones de couverture, définition et test des terminaux,...). Homme d'étude, vous êtes également attentif aux réalités du terrain. Vous veillez à améliorer sans cesse les performances du réseau. Vous définissez les moyens de mesure, et faites appel, si nécessaire, à des laboratoires spécialisés.

Profil et Offre

Vous avez idéalement 27/35 ans et une bonne expérience du domaine des radiocommunications. Bien entendu, vous maîtrisez l'anglais. Responsable et ouvert, vos aptitudes pour la réflexion n'excluent pas une démarche pragmatique. Disponible pour de courts déplacements à l'étranger, *vous êtes désireux d'occuper un poste clé dans une* entité à taille humaine au sein d'un secteur en plein développement.

Les entretiens avec la société auront lieu le 3 novembre 1993.

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous réf. 2314 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, av. du Général Leclerc - 92100 Boulogne Fax : 41 41 00 15.

PREMIERE Ligne

ORC. CONTESSE

EURO RSCG CARRIERES

INGENIEUR TRAVAUX
IVRY (94)

IMPORTANT GROUPE GENIE CLIMATIQUE (1 400 personnes) recherche un Ingénieur Travaux pour son département tertiaire et industrie.

De formation Ingénieur, âgé de 35/40 ans, vous serez responsable du suivi et de la gestion d'un portefeuille de 50 MF, des études à la réalisation.

Vous possédez une expérience significative de la fonction. Votre autorité naturelle et votre aptitude à la coordination seront de bons atouts.

Envoyez lettre, CV, photo sous réf. 2369 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou tapez 3616 EUROMES code 2369

3616 EUROMES

EUROMESSAGES

ORC. CONTESSE



Business Objects, éditeur de logiciel international en forte croissance, est leader sur le marché des solutions d'accès aux bases de données relationnelles.

Nous recherchons, dans le cadre de notre expansion, un

Ingénieur Innovation

Rattaché au Responsable Développement, vous prenez en charge les projets de conception (tableaux de bord, reporting) et d'innovation dans une logique produit. Pour ce faire, vous vous appuyez sur la technologie Business Objects et vous participez à la réalisation de ces projets.

Agé de 30 à 35 ans, de formation supérieure (école d'ingénieur groupe A), vous avez acquis une expérience significative dans cette fonction en environnement UNIX, WINDOWS, MACINTOSH (C ++). Votre approche méthodique, votre sens du produit et vos qualités relationnelles vous permettront d'être un acteur déterminant de Business Objects.

Adresser CV, photo, n° tél et rémunération actuelle à **Arnaud Bioul, Michael Page Informatique**, 3 bd Bineau, 92594 Levallois Perret cedex sous réf. ABL9467MO.

Michael Page Informatique
Spécialiste en recrutement Informatique

SECTEURS DE POINTE



Production - Informatique - Haute technologie

INT, ENSEEIHT, ENST...
+ EXPERIENCE EXPLOITATION ET/OU RÉSEAU

Vos qualités d'animateur feront la différence

Nous sommes une société de télésurveillance (300 MF de CA, clientèle : banques, sites industriels,...) filiale d'un grand groupe de services. Nous recherchons actuellement un **Chef de service Exploitation** pour lui confier l'encadrement des équipes :

techniques :
• analyse des systèmes de télétransmission et de traitement des données existants • définition des scénarios d'évolution des PC de surveillance en regard des enjeux économiques de la profession et de la société.

d'exploitation :
• suivi des équipes des PC • analyse de l'activité
• définition des méthodes d'exploitation, ...

Ce poste, basé à Paris mais nécessitant des déplacements, s'adresse à un ingénieur de 35 ans minimum, possédant impérativement une expérience de l'encadrement et la pratique de l'anglais.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV) en précisant sur l'enveloppe la référence 4570 à JONCTION, 32 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, qui transmettra.

UNAHINE

APPUI TECHNIQUE, CONSEIL ET FORMATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, ESSAIS, QUALITÉ, NORMALISATION, LE CTBA : LE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ENTREPRISES DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

CTBA

Ingénieur d'affaires

Bois, Ameublement, Construction et Industries Connexes

Chargé de promouvoir la Veille Technologique, vous développez votre portefeuille de clients : des industriels du bois, de l'ameublement, de la construction et des secteurs d'activités connexes. A l'écoute de leurs besoins, vous imaginez et concevez un projet personnalisé, le vendez puis le mettez en oeuvre en sous-traitant la réalisation auprès de spécialistes internes et/ou externes.

Ingénieur généraliste, 30 ans minimum, vous avez valorisé votre première expérience technique par la vente de prestations de service auprès de PME-PMI du secteur bois-ameublement.

Votre pratique courante de l'anglais vous permettra d'intervenir tant en France qu'en Europe.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. 93/VTE/02 au C.T.B.A - Ressources Humaines - 10, av. de Saint-Mandé - 75012 PARIS.

EURO RSCG CARRIERES



A 35/40 ans, vous souhaitez vous investir dans une mission conjuguant vos talents de négociateur et d'organisateur.

Vous avez valorisé votre formation d'Ingénieur à dominante Agro - Economie par une expérience confirmée en Ingénierie de Développement Rural (Conseil, Bureau d'Etudes).

Vos compétences techniques et vos qualités commerciales, associées à de réelles connaissances de la région citée, vous permettront de prendre en charge le montage de propositions, la mise en place et le suivi technique/financier de nos projets.

Votre grande mobilité, votre anglais courant et la bonne maîtrise de la langue d'un des pays de cette zone sont des atouts majeurs pour réussir pleinement cette mission.



Merci d'adresser votre candidature, lettre manuscrite, CV photo et prétentions sous référence LMIA à TOUCCAN - 16 Bd Vital-Bouhot 92200 Neuilly sur Seine.

TOUCCAN





Chef de projet études

Câblage automobile

labinal

16 500 personnes, 9 Divisions, 42 filiales étrangères exerce ses activités dans le secteur automobile et aéronautique. Sa DIVISION SYSTEMES DE LIAISONS ELECTRIQUES AUTOMOBILE recherche pour sa Direction technique à SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES un

Intégré au Département Etudes et Recherche, vous êtes en relation constante avec le client et les Directions Commerciale et Industrielle de la Division.

Votre objectif : Etre le garant de la fonctionnalité du produit et de la faisabilité des solutions proposées au constructeur.
Vos missions : Rattaché au Chef du Département et avec l'appui d'une équipe performante déléguée chez le client
• définir le produit dans son ensemble (conception à coût objectif, plans, modélisations sur CAO, prototype...)
• faire la synthèse des informations et prendre toute décision technique visant à la mise en série optimale du produit.

Agé d'environ 35 ans, Ingénieur de formation, vous possédez une expérience réussie et confirmée des études et projets acquise au sein de l'industrie automobile (équipementier ou constructeur) ou d'équipement grand public. Autonome, synthétique, vous êtes positif, crédible et capable de prendre des décisions en temps réel.

Votre anglais technique vous permettra d'évoluer au sein du groupe.

Gilbert RAYNAUD vous remercie de lui adresser votre candidature en mentionnant votre niveau actuel de rémunération sous référence 9325, 7 rue de Monceau, 75008 Paris.



Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA SYSTEM

RADIOCOMMUNICATIONS MOBILES : ÉVOLUEZ CHEZ LE N°1 MONDIAL

À la pointe de la technologie dans tous les domaines d'avenir de l'électronique, MOTOROLA est le leader incontesté des radiocommunications mobiles. Aujourd'hui, notre division radiotelephone cellulaire implante le système GSM en France. Pour accompagner ce développement, nous recherchons les professionnels de haut niveau capables de relever ce défi pour évoluer ensuite avec succès au sein de nos unités internationales.

INGENIEURS SYSTEMES RADIOTELEPHONIE GSM (Réf. S.E.)

En contact étroit avec les équipes techniques clients et nos centres de support matériels et logiciels européens, vous assurerez le support technique de l'installation de réseaux GSM en France. Vous serez plus particulièrement chargé de l'analyse initiale des paramètres radio et de commutation, de l'optimisation du système radio, et d'une façon générale de la cohérence technique des activités installation, validation et tests fonctionnels.
Diplômé d'une grande école d'ingénieurs (ENST, SUPELEC, Centrale), à 30 ans environ vous avez une première expérience réussie de 4-5 ans dans le domaine. Vous connaissez l'outil informatique (UNIX).
Ces postes basés à Paris impliquant de fréquents déplacements en France et à l'étranger, la maîtrise de l'anglais est indispensable.

INGENIEURS DE DEPLOIEMENT DE RESEAU (Réf. CFE)

Vous serez chargé de l'installation et de l'intégration des stations de base et plus particulièrement de la préparation des sites, la mise en service, les tests fonctionnels du système et les essais terrain.
Diplômé d'une grande école d'ingénieurs en télécommunication, vous êtes débutant ou possédez une première expérience. Votre passion du terrain fera la différence à ce poste impliquant de fréquents déplacements et la possibilité d'affectations en province.
La maîtrise de l'anglais et de l'outil informatique sont indispensables.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à MOTOROLA S.A. - Direction du personnel - 1, rue Jacques Rueff - 92182 Antony Cedex.



MOTOROLA

Division Radiotéléphone Cellulaire

Dynamique Société de TÉLÉCOMMUNICATIONS PROFESSIONNELLES

recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN CHEF DE PROJET

Vous serez responsable de l'étude, du développement et de la réalisation de sous-ensembles de télécommunications, à base de microprocesseurs, VLSI spécialisés et composants programmables.

Vous êtes ingénieur confirmé avec au moins trois années d'expérience similaire.

Vous maîtrisez l'anglais, vous avez le goût de réalisations de haute technologie et le sens du travail autonome.

Nous vous proposons un poste à fort potentiel et à des conditions très attractives.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature.
Confidentialité assurée. Société CASTOR, SENIA 343, 94537 Rungis.

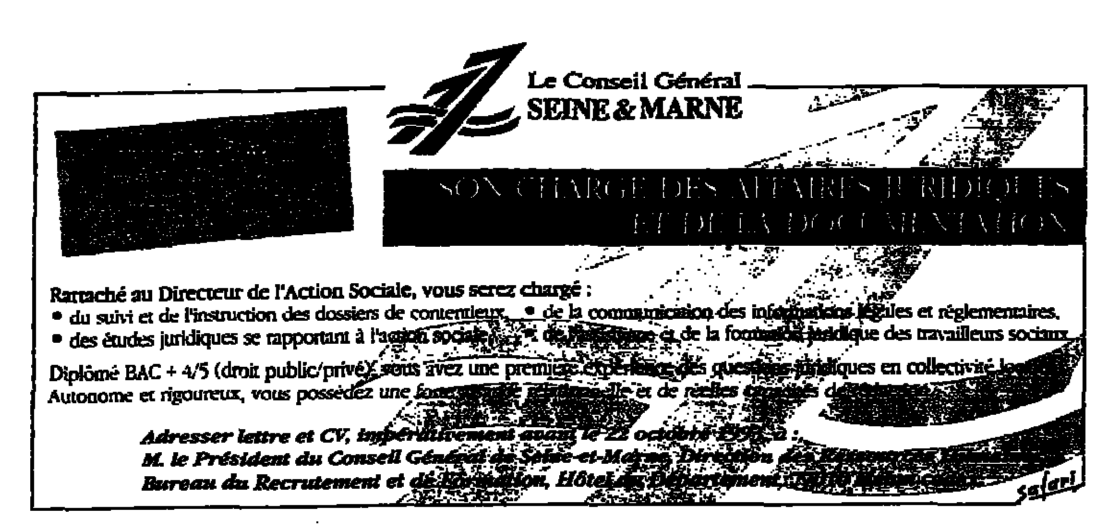
Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF





● LA MISSION LOCALE D'EPINAY SUR SEINE
● Seine-Saint-Denis ● 49.000 habitants
● 10 mn de Paris Nord RER C
● recherche son

Epinay sur Seine

DIRECTEUR (H/F)

En liaison avec son Président, ses institutions et la Ville, vous contribuerez à définir les orientations stratégiques de la Mission Locale. Vous prendrez en charge le management, l'organisation, l'animation et la communication de la structure, ainsi que la gestion financière, l'administration générale et l'assistance-conseil de l'équipe.

A 35 ans minimum, de formation supérieure (Bac + 5), vous avez une expérience confirmée de l'insertion professionnelle et sociale des publics concernés ou dans un proche domaine.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite motivée avec CV à :
M. le Président de la Mission Locale, Hôtel de Ville, 3 rue Quétigny, 93806 Epinay-sur-Seine

safari

TRÉSOR PUBLIC

Jeunes diplômés de l'Université... 147 places vous sont offertes

INSPECTEUR DU TRÉSOR

DES MÉTIERS VARIÉS, UNE CARRIERE OUVERTE
UNE FORMATION D'UN AN RÉMUNÉRÉE
À L'ECOLE NATIONALE DES SERVICES DU TRÉSOR.
CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 5 NOVEMBRE 1993

Trésorerie Générale de votre département - 36 16 TRESOR

MINISTERE DU BUDGET

safari



La Ville de VESOUL (19 404 habitants) Préfecture de la Haute Saône et le District Urbain de VESOUL (32 664 habitants) recrutent leur



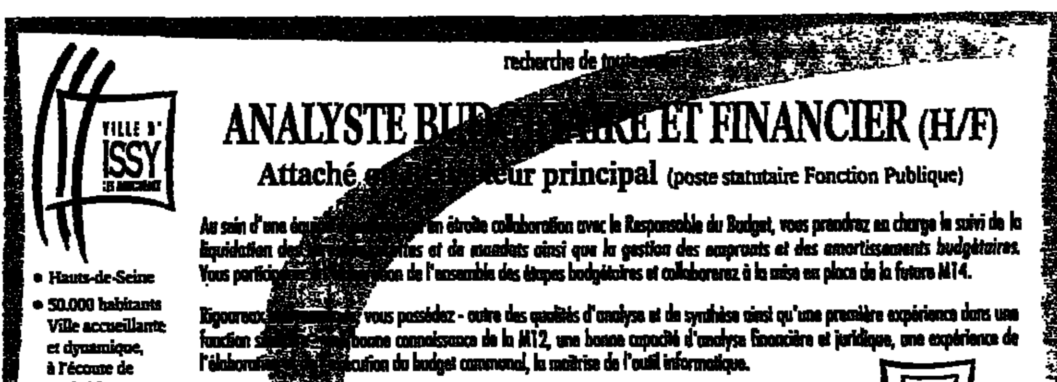
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Au fait des procédures administratives, vous assurerez la Direction Générale des Services de la Ville et du District, dont vous gérerez les grands projets de développement

Fort d'une bonne expérience de la Fonction Publique Territoriale, vous alliez le sens de l'organisation à une capacité certaine à animer l'équipe de la Direction Générale.

Merci d'adresser votre lettre de candidature manuscrite avec CV et photo pour le 30 octobre 1993 à Monsieur le Maire, BP 392, 70014 Vesoul cedex.

safari





Le Conseil Général de l'Ariège
recrute par voie de mutation, détachement, liste d'aptitude ou par voie contractuelle

Ingénieur

Rattaché au Service Départemental d'Entretien des Distributions d'Eau de l'Ariège (S.E.D.E.A.). Secteurs d'activités : Eau, Assainissement, Irrigation et Eclairage Public

En liaison directe avec avec le Directeur du Service, vous prendrez en charge :

■ *au sein même de la structure :*
la coordination et la gestion des moyens en personnel technique et en matériel.

■ *avec les Collectivités Territoriales :*
- les études et le conseil technique,
- le suivi qualitatif de la gestion et de l'exploitation des ouvrages et réseaux publics sur le plan économique et hydraulique, le contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau distribuée ou épurée.

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, vous alliez dynamisme, disponibilité, goût des contacts et du travail d'équipe.
Spécialisé dans les diverses technologies de l'eau, vous avez, de préférence, des connaissances en chimie de l'eau et en bactériologie.

Rémunération statutaire + primes.



Le Maire de VILLEFONTAINE (Isère),
Ville Nouvelle, 18 000 habitants,
recrute

UN(E) CHARGÉ(E) DE RELATIONS PUBLIQUES

Profil de poste : ● Relations publiques, organisation de l'événementiel (inaugurations, manifestations, débats), protocole. ● Réception des administrés. ● Suivi de la vie associative. ● Participation à la politique de communication de la ville.

Formation : Diplôme de l'Université ou d'un I.E.P. - *Statut :* Contractuel, catégorie A.

POSTE A POURVOIR AU 1er NOVEMBRE 1993

Transmettre lettre de candidature manuscrite et C.V. à :
M. le Maire de Villefontaine, Hôtel de Ville, place Mendès-France, 38090 VILLEFONTAINE

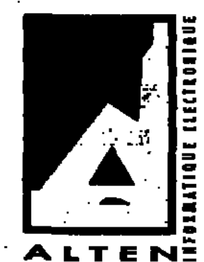


L'époque est au sérieux informatique

GROUPE ALTEN : 380 INGENIEURS, 180 MF DE C.A. DANS LES SECTEURS DE L'INFORMATIQUE TECHNIQUE ET DE L'ELECTRONIQUE.

Responsable d'agence

Diplômé d'une école de commerce ou d'ingénieurs, vous justifiez d'une expérience réussie de 5 ans environ de la vente de prestations informatiques *soit en régie, soit au forfait. Vos résultats* démontrent votre savoir-faire et votre efficacité.
En véritable manager de notre agence parisienne, vous animerez une équipe de 30 ingénieurs et serez chargé de commercialiser nos prestations intellectuelles et nos solutions informatiques auprès des grands comptes et d'industriels. (Réf. LM347/RA)



Merci d'adresser votre candidature en précisant la référence choisie à ALTEN, 119-121 Grande-Rue, 92318 Sèvres Cedex.

Ingénieur commercial junior

Diplômé d'une école de commerce ou d'ingénieurs, vous avez une première expérience commerciale dans un domaine technique. Dynamique et ambitieux, vous souhaitez exprimer votre talent et rejoindre une équipe motivée par le sérieux de ses réalisations.
Sous la responsabilité du Responsable d'agence, vous développerez auprès de nos clients grands comptes et industriels la vente de solutions informatiques. (Réf. LM347/IC)

ALTEN, BIEN DANS SON ÉPOQUE

OFFICE DE TOURISME DU ROANNAIS
RECRUTEMENT DU DIRECTEUR

Objectifs :
- impulser et accompagner la restructuration de l'OTR dans le cadre d'une nouvelle politique touristique ;

Missions :
- collaboration étroite avec le président et le conseil d'administration ;
- conseil et assistance techniques auprès du district de l'agglomération roannaise ;

Profil :
- formation supérieure : BAC + 4 minimum ;
- connaissance indispensable du milieu touristique ;
- connaissance écrite et parlée d'au moins deux langues étrangères ;
- aptitude à l'encadrement et à l'animation d'une équipe.

Candidature à adresser avec photo et prétentions, avant le 15 octobre 1993, à : Monsieur le Président de l'OTR, district de l'agglomération roannaise, 63, rue Jean-Jaurès, BP 5, 42311 Roanne Cedex.

